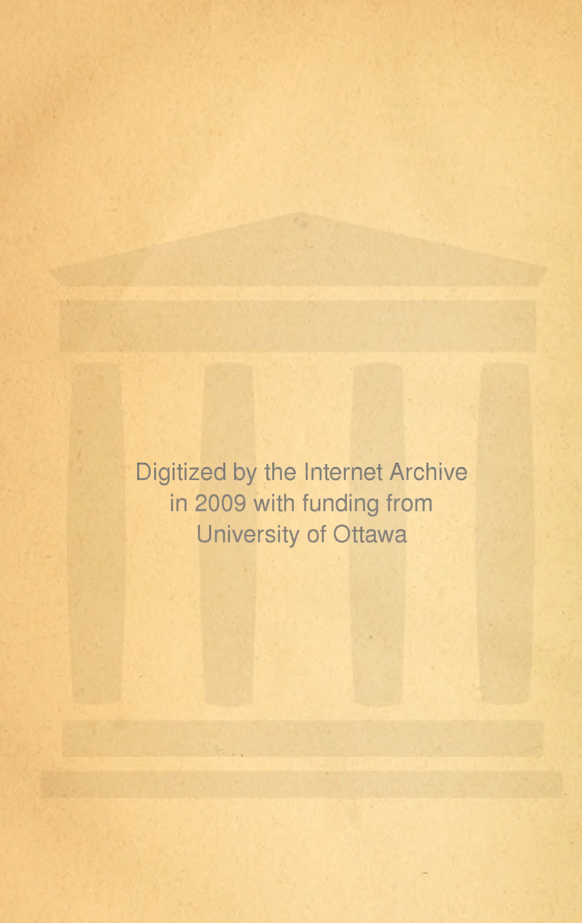








SEIZE MOIS

OU

LA RÉVOLUTION

ET

LES RÉVOLUTIONNAIRES.

PARIS. — IMPRIMERIE DE COSSON,
RUE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, N° 9.

SEIZE MOIS
OU
LA RÉVOLUTION
ET LES
RÉVOLUTIONNAIRES.

PARIS. JUILLET 1830. — **LYON.** NOVEMBRE 1831.

PAR N. A. DE SALVANDY.

« Il faut savoir tour à tour précéder le flot
» populaire ou rester en arrière de lui. Il vous
» suit, il vous devance, il vous abandonne;
» mais l'éternelle vérité demeure avec vous.. »

Me DE STAEL. *De l'Influence des Lettres sur les Institutions sociales*



A PARIS,
CHEZ LADVOCAT, LIBRAIRE
DE S. A. R. LE DUC D'ORLÉANS,
QUAI VOLTAIRE.

MDCCCXXXI.

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CET OUVRAGE.

LIVRE SECOND.

LA RÉVOLUTION DE 1830.

LIVRE TROISIÈME.

LE PARTI RÉVOLUTIONNAIRE.

LIVRE QUATRIÈME.

INFRACTIONS DES PROMESSES DE JUILLET.

FIN DE LA TABLE.

INTRODUCTION.

SUJET DE CE LIVRE.

« Cecy est un livre de bonne foy. »

MONTAIGNE.

CE livre est destiné à établir les véritables principes de l'ordre social, et à rappeler les conditions nécessaires d'un gouvernement libre. J'ai foi aux bonnes maximes. Je crois au devoir de les professer, quels que soient les temps.

Depuis seize mois, l'esprit de désorganisation plane sur la France. Il a tout envahi, la politique et la littérature, les journaux et les théâtres, les rues et les pouvoirs. Il pousse, il domine, trop souvent, jusqu'aux hommes de bien qui luttent contre le torrent avec courage, et croient lui avoir résisté avec succès, quand ils ont descendu à reculons vers les abîmes. Je ne sais si l'œuvre de la

démolition par les lois fut poussée plus vivement, il y a quarante ans même. Royauté, Charte, chambres, colléges électoraux, jury, municipalités, conseils généraux, conseil d'état, gardes nationales, organisation militaire, administration, finances, rapports de l'état et de l'église, instruction publique, régime colonial, Code pénal, Code civil, (la nomenclature épouvante!) tout a été repris à la fois en sous-œuvre. Voici le tour de la pairie. Ce dernier rempart de l'ordre, ce dernier débri de la monarchie va être mis en poussière. L'enfant qui compte dix-huit mois sera plus vieux que l'édifice entier des institutions de la patrie. Et le gouvernement nouveau n'est pas achevé, que déjà les entrepreneurs de destruction brandissent la hache et la torche. Il leur faut table rase une fois encore. Comme cette seconde génération de réformateurs à qui la constitution de 91 ne put suffire, ce n'est plus seulement notre état politique tout entier, c'est l'état social même qu'ils sapent dans les fondemens. La propriété est la royauté domestique, la pairie éternelle que ceux-là veulent abattre.

Il faut le dire à la France : en vain l'ordre gagne-t-il çà et là des batailles par les armes; en vain en gagnerait-il à la tribune, s'il devait continuer à les reperdre constamment dans les lois. Un jour, Mirabeau s'écria : Silence aux Trente ! Les Trente se turent. Le commandement du prince de la tribune représentait si bien la volonté nationale, qu'il fut aussitôt obéi de ces Trente, à la tête desquels figurait obscurément, avec une certaine renommée de philanthropie et de vertu, Robespierre. Trois ans eurent à passer, et ces Trente méprisés remplissaient les assemblées, les tribunaux, les pouvoirs, les armées. Ils étaient toute la France.

Sur le penchant de cet abîme, le général Lafayette sembla un moment arrêter le cours de la révolution et la refouler, en culbutant, pourchassant, mitraillant les émeutes du Champ de Mars. Au spectacle de ce combat livré pour la cause des lois et pour leur triomphe, la France respira; elle se crut sauvée. Les espérances et les travaux se ranimèrent : l'avenir sourit à toutes les imaginations. Toutes les illusions de 1789, illusions de

paix, de concorde, de liberté, remplirent les cœurs. On crut à un avenir immense d'ordre et de prospérité; et, au bout d'une halte pacifique, apparurent le papier-monnaie, la disette, l'anarchie, la terreur! Pourquoi? c'est que Mirabeau, c'est que le général Lafayette, c'est que l'assemblée constituante avaient fait passer dans les lois les vœux des Trente et leurs doctrines. Les Trente régnèrent. On sait comment.

Cependant les cahiers des états-généraux nous l'attestent, la France voulait uniquement la monarchie constitutionnelle, admirable régime qui résout seul pour les grands empires le problème d'unir la liberté à la puissance et d'accorder les intérêts anciens avec les besoins nouveaux. Au bout d'un demi-siècle de révolution, elle ne veut ni rien de moins, ni rien de plus, j'en ai la conviction entière. Le pouvoir, les chambres, le corps électoral, ces gardes nationales, admirables de sagesse comme des citoyens, et admirables de courage comme des soldats, se réunissent évidemment dans la même pensée.

Mais nous sommes une seconde fois entraînés loin du but. Au milieu des réactions, qui emportent de temps en temps les peuples, la route qu'ils parcourent se dérobe sous leurs pas. Ils marchent sans voir le sol, sans juger s'ils s'égarent, débordés, envahis, portés qu'ils sont en quelque sorte par l'orage. Il faudrait pouvoir dresser de ces colonnes où dans les montagnes, on marque le passage des avalanches et le progrès des flots. C'est la tâche à laquelle je me dévoue.

Aujourd'hui comme il y a quarante ans, trois sortes d'hommes conspirent au triomphe de l'anarchie. Les uns l'aiment pour elle-même. Ils la veulent; ils l'attendent des souffrances publiques, de la disette, de la guerre, de tous les fléaux par lesquels le ciel caresse leur espoir. Ceux-là ne sont pas les plus dangereux à mon sens; je ne sais pas même s'ils sont les plus coupables.

D'autres détestent ces saturnales; ils en maudissent le souvenir; ils en redoutent le retour. Voulant la liberté, ils mesurent tous les périls de la liberté extrême. Et c'est trop souvent par la complicité irréfléchie de quelques-uns, par les

condescendances calculées de beaucoup, que le désordre fait ses conquêtes; c'est par eux que nous avons vu toutes nos destinées remises sans cesse en question; par eux que nous sommes suspendus sur l'abîme; par eux que les partis espèrent obtenir du sort la restauration de l'anarchie. Ils ont la plupart du temps voulu gorger le monstre pour l'endormir. C'était le fortifier au risque de s'en faire dévorer.

D'autres vont plus loin encore. Ils poussent droit à l'anarchie comme les premiers, tout en la détestant comme les seconds. Parce qu'un élément d'ordre a péri, ils demandent au désordre de se montrer logique, c'est-à-dire, d'être complet et absolu; ils somment la révolution de se perdre comme la légitimité, en s'épuisant. Politique extraordinaire qui se croit le droit de pousser la patrie à des abîmes, pour avoir raison contre elle, et qui ose attendre des satisfactions de l'excès des maux! Mais ces calculs ont été faits déjà: ne sait-on pas ce qu'ils ont produit? Qu'on se rappelle, à l'aurore de nos tourmentes, ce camp où les journées de 1793 étaient comptées comme

autant d'échelons par lesquels l'ancien régime remonterait à la puissance. L'ancien régime resta détrôné. A l'intérieur, ses partisans, vrais ou supposés, hommes, femmes, jeunes filles, furent guillotinés, fusillés, noyés, mitraillés : les nobles comptant pour des royalistes, les propriétaires pour des nobles, les fermiers pour des propriétaires, et à la fin les marchands, les victimes du maximum comptant pour tous. Au dehors, l'émigration se vit dispersée sur toute la face de la terre ; et quand elle rentra enfin, ce fut à l'ombre des amnisties. Ce fut pour entendre le dernier des Condés tomber, de la mort des Bourbons au siècle où nous sommes, dans les fossés de Vincennes, et voir le chef de l'Eglise effacer ce sang, aux yeux des peuples, sous les onctions qui consacrent les rois! Il fallut quinze ans pour que la monarchie impériale s'écroulât sous le long suicide de sa gloire; un cri de Vive le roi! put alors s'échapper de dessous les décombres, et les princes de Coblentz parurent avec l'habit de gardes nationaux, en criant que rien n'était changé, qu'il n'y avait que des Français de plus! Louis XVIII fit son entrée dans Paris,

ayant les maréchaux de l'empire, les généraux de la république pour tout cortége. Il venait promulguer une charte dont le premier article stipula l'égalité devant la loi. Charles X, à son tour, est resté long-temps assujetti à ce grand contrat; et quand, après seize années passées à prendre position, la restauration s'est décidée à tenter enfin les aventures, à faire une entreprise, comme la plus malheureuse des femmes et la plus auguste l'a dit si bien, voilà que la foudre tombe du ciel, et tout rentre dans le néant.

Maintenant, ceux qui ont voulu, pour la plupart, que le pouvoir essayât à tous risques de se fixer sans partage au faîte de l'État, font cause commune avec le parti qui travaille à le mettre partout, ou plutôt à l'asseoir au sein des classes sans lumières, afin de s'en assurer l'usufruit. Tous ensemble prêchent le suffrage universel, le droit des masses, l'omnipotence des assemblées primaires; tous ensemble ont sapé le dernier élément de stabilité qui demeurât au sein de notre ordre social et politique: ils attaquaient l'hérédité de la pairie en haine d'une autre hérédité! C'est ainsi que les

opinions contraires vont corrompant de concert l'esprit public, et frappant à plaisir de vertige cette France qui n'a que trop souffert depuis quarante ans, qui a plus souffert qu'elle n'a failli. Car ce n'est pas elle qui siégeait dans le comité de salut public; ce n'est pas elle qui a présenté à la signature de son roi les ordonnances fatales. Et elle a payé pour toutes les factions auxquelles il a plu de jouer l'empire à quitte ou double, et qui toutes ont perdu à ce coupable jeu.

Dans les grandes conjonctures où nous sommes, après tant de fautes et de torts contraires, la justice et la sagesse nous commandent de ne plus connaître que deux partis, l'un pour l'adopter et le défendre, l'autre pour le combattre; l'un comprenant tous ceux qui, par leurs intérêts, leurs opinions, leur intelligence des hautes conditions de l'ordre, sont nécessairement dévoués à sa cause; l'autre qui, par des utopies de boue et de sang, est le désordre même. Dans le premier, je ne demanderai pas à tel ou tel quelles sont ses affections; dans le second, à celui-ci s'il diffère de celui-là par des arrière-pensées. Je ne vois que les

principes qu'on propage, que les maux présens qu'on fait. Il est des doctrines conservatrices, fécondes, les seules vraiment libres : je les embrasse. Il en est d'anti-sociales : je les répudie ; et je flétris leurs défenseurs volontaires, je combats leurs opiniâtres champions, j'essaie d'éclairer leurs prosélytes égarés. Mais égarés ou non, pactiser avec eux dans des vues, soit ouvertes soit cachées, encenser leurs grands hommes, exalter leurs espérances, caresser leurs colères, prêter des armes à leurs passions, risquer d'insulter à la France pour complaire à leur furie, saluer au passage leurs théories contraires, baisser le fer tour à tour devant leur république caduque et leur despote imberbe, tremper enfin dans la corruption et l'anarchie croissantes des esprits avec l'espoir d'appliquer un jour la lance d'Achille aux blessures profondes du corps social, je ne connais point de cause si sainte qu'elle légitimât à mes yeux de tels actes, ou si impérieuse qu'elle pût les commander. Je douterais du dieu qui m'ordonnerait d'apprêter des malheurs à mon pays ou seulement de tendre la main à ceux qui s'en font les fléaux.

Cette main se sècherait plutôt que de consentir à caresser l'anarchie, même pour la trahir. Ah! ne semons pas les tempêtes! Laissons ce soin au ciel et au temps. La responsabilité serait trop pesante pour de simples hommes! On comprend Guillaume Tell, maudissant la barque hors laquelle il s'est jeté, et du pied la chassant vers la tempête. Mais, lui dehors, elle n'avait plus rien de commun avec la patrie et sa fortune; elle ne portait à la tempête que l'étranger.

Autres sont, selon ma conscience, les devoirs du citoyen. Je les imagine semblables à ce que les relations d'un naufrage, célèbre il y a quelques années, disaient d'un officier, marchant, sur une frêle embarcation, au secours du navire balloté par la mer en furie. La main sur la barre, l'oreille fermée aux cris de ses compagnons, inébranlable sous l'assaut des vagues, oubliant tout hormis le devoir, il passa la nuit entière le regard attaché à une étoile, qui seule dirigeait sa course. Nous tous, pilotes volontaires qui nous offrons à conduire la nef de notre cher pays au milieu des orages, ne devons-nous pas ainsi regarder, non à

nos pieds, non autour de nous, mais plus haut! Nous avons aussi des étoiles qui nous dirigent. Ce sont les principes qui doivent être nos flambeaux. Les prédilections, les intérêts secondaires, les questions de personnes disparaissent devant ces guides immuables. Par exemple, ou je m'abuse fort, ou c'est faire un acte plus utile de démontrer hautement la vanité de notre démocratie et son impuissance à constituer des libertés solides sur la base des intérêts ou des préjugés révolutionnaires, que d'offrir à cette démocratie, ivre déjà d'assez d'encens et de passions, la consécration antique de ses utopies, et en quelque sorte le sacre de sa république, dans les anathèmes du prêtre Samuel contre les rois, et dans les commandemens du Dieu qui l'inspirait. Assurément, un semblable emploi du génie du christianisme est aussi périlleux qu'inattendu, et il n'est pas nouveau. Le livre de Sidney s'appuie aux mêmes fondemens.

S'il faut tout dire, je ne saurais entendre qu'un grand écrivain nous ostente la royauté *abaissant* sous Henri V *ce que la monarchie avait encore*

DE TROP HAUT *sous la restauration, et se convertissant en une espèce* DE PRÉSIDENCE ROYALE *pour mener* DANS TRENTE OU QUARANTE ANS, *la France et l'Europe à* UN AVENIR RÉPUBLICAIN! A ces conditions, que devient la légitimité des trônes, dogme qui repose sur l'éternité de l'avenir, autant et plus peut-être que sur la durée du passé? Comment douter qu'avec des prérogatives réelles et des institutions conservatrices, la pire des usurpations ne fût meilleure à la France et au monde, que cette quasi-royauté, ce quasi-trône, juste-milieu entre quelque chose et le néant? C'est une cote mal taillée entre d'inconciliables extrêmes; c'est le jugement de Salomon. De cet enfant que se disputent deux mères, l'infortune et la royauté, une moitié à l'*ami de Washington*, à la *jeune France*, aux *hommes généreux*, aux républicains en un mot; l'autre moitié aux royalistes! Tout cela ne fait pas un roi. Et c'est un roi qu'il faut instruire la France à vouloir et à comprendre. Il faut lui crier que, démocratique, continentale, libre et prétendant le rester, elle a besoin de royauté pour lui être ce que fut jus-

qu'à ce jour à l'Angleterre son aristocratie au dedans, ce que lui est au dehors son océan.

Pour moi, je poursuivrai jusqu'au bout la route que je me suis tracée : je dirai la vérité quand même, en présence de tous les pouvoirs. Sous tous les régimes, je tirerai, à mes risques et périls, l'horoscope des mauvais actes et des mauvaises doctrines; convaincu que je suis qu'il est deux choses que nul n'a le droit de sacrifier, dans les troubles politiques, pas plus à la haine qu'à la peur : ce sont la justice et la vérité. L'holocauste est trop grand pour de tels dieux.

Je puis montrer ma pensée sans réserve. Libre d'engagemens envers tous les partis, témoin d'une révolution que mes vœux n'appelaient pas, mais que mon pays a proclamée sans coup férir, incapable de renier ce qui a été, je m'épouvanterais de moi-même si je pensais à ébranler ce qui est. Je m'attache à ces grands intérêts qui ne tombent et n'abdiquent jamais : l'ordre, la liberté, la patrie. La monarchie constitutionnelle les comprend tous. Je défends ses règles et ses principes, pour la satisfaction de ma conscience.

Qu'il me soit permis de le dire: c'est défendre l'étude, la passion, le travail de ma vie. La monarchie représentative s'offrit à mes regards quand tout ce régime de gloire, première illusion de quiconque était jeune alors et portait un cœur français, venait de s'écrouler sous le poids de l'Europe soulevée. En fuyant de victoire en victoire devant des peuples qui nous poursuivaient au cri de liberté, en entendant ce cri répété par les villes et les hameaux de France à mesure que nos aigles attristées repliaient leur vol, j'avais compris qu'il existait quelque chose de plus grand que la force, même rehaussée par le génie et parée par la victoire: c'était le droit, c'était la liberté. Tous deux reparurent ensemble. La royauté antique frappait à la porte de nos cités désolées, en criant: Ouvrez! c'est la fortune de la France. La liberté se réveilla pour ouvrir. Elles se donnèrent la main. C'était le droit sous toutes ses formes, avec tous ses prestiges, avec toute sa puissance. La liberté se montrait liée à tous les souvenirs de la patrie, pure des crimes qui avaient profané son nom, défendue par son extrac-

tion royale du péril de se laisser entraîner à des excès nouveaux, féconde cependant en biens sans nombre, ainsi qu'en progrès sans terme. S'il fallait acheter au prix de combats opiniâtres le développement ou parfois le maintien des biens promis, j'aimais ces combats où se déployait le génie d'une grande nation, où tous les talens marchaient à la tête des camps divers, où chaque assaut valait l'affermissement d'une garantie de plus, où nous acquérions à la sueur de nos fronts chacune des richesses de la patrie; combats généreux qui, ayant une arène fixée par les lois, et venant se conclure nécessairement au pied d'un trône respecté, ne nous laissaient jamais craindre l'odieuse assistance de l'anarchie, et n'admettaient jamais la violence comme ennemie, non plus que comme alliée! C'est ce que l'orateur romain appelle: *Certamen honestum et disputatio splendida.* Que la France garde de ces jours de luttes glorieuses et de discussions magnifiques, bonne mémoire. Ils lui ont appris la liberté! Maintenant qu'ils sont loin de nous, j'aime à reconnaître tous les biens qu'ils ont versés sur la France, moi qui leur ai

tant demandé d'en verser davantage encore! Puissent-ils n'être pas de long-temps les plus calmes, les plus prospères, les plus libres que nous ayons comptés!

Au terme de cette carrière forclose par un abîme, il est deux choses dont je suis également heureux et fier, c'est de n'avoir jamais ni déserté ni corrompu la liberté constitutionnelle. Depuis seize années, depuis les jours de l'occupation étrangère, on ne citera point une faute de la restauration, une faute envers notre Charte, notre civilisation, notre gloire nationale, que j'aie laissé passer sans la combattre. Et, certes, je n'y avais nul mérite. Il est des natures malheureuses qui sont facilement en contrariété avec la fortune. Quand on voit un parti victorieux, quel que soit son nom, violenter la justice et les lois, on court à leur aide sans réflexion, et malgré soi-même, comme si on voyait un ami se débattant dans les flots, et emporté par le courant.

En même temps, on ne signalera point dans ma longue opposition, dans ma longue polémique, ni une alliance ni une doctrine qu'il me fallût dés-

avouer un jour. Ce fut dans le feu même de ma guerre opiniâtre contre la censure de 1827, et en prévoyance de réactions inévitables, que je traçai l'histoire de la Pologne, pour frapper mon pays des exemples terribles de cette malheureuse nation, qui, se relevant dix fois avec courage sous les coups de la fortune, a péri, parce que le corps électoral, sorte de bourgeoisie guerrière sous le nom d'ordre équestre, crut être plus libre en gouvernant lui-même, et assurer mieux son égalité jalouse en déniant au sénat, comme au trône, l'hérédité! « Le moment, di- » sais-je dans la Préface, peut paraître mal choisi » pour signaler les périls de la liberté et de l'é- » galité extrêmes. Mais quand j'ai devant moi une » montagne, je songe qu'il y aura bientôt à des- » cendre. » C'était le temps où j'écrivais dans un journal de l'opposition : « En visitant naguère » à Édimbourg, dans le sombre manoir d'Holy- » rood, toutes fleurdelysées encore et toutes pré- » parées, les salles où S. A. R. Monsieur, comte » d'Artois, aujourd'hui S. M. Charles X, tenait les » levers de l'exil, je ne puis dire quelle sensation

» a été la mienne. Mais non ! les Bourbons pros-
» crits auront trouvé des conseils de modération
» et de sagesse sur la couche des Stuarts !... »

Et Holyrood a resaisi ses hôtes augustes, ses hôtes infortunés. Les Bourbons, ce qui ne s'était pas vu encore, sont tombés du trône le lendemain et dans l'éblouissement d'une victoire. Ils sont tombés du premier trône de l'univers. Innocent de leur chute, je prie le ciel qu'une catastrophe si grande et si haute soit utile du moins comme leçon! Puisse-t-elle apprendre à tous les partis le destin qui les attend, s'ils n'obéissent dans toutes les fortunes qu'à l'instinct aveugle qui les pousse! une voix fatale leur crie toujours : marche! marche! Et ils vont jusqu'à ce que la mesure de la bonté du ciel soit comblée, jusqu'à ce que la terre manque sous leurs pas! Ces choses, je les ai dites cent fois à la monarchie qui a passé sans les entendre et qui s'est brisée. Je les redis à la liberté : j'en ai acquis le droit. Puissé-je être plus heureux !

La restauration portait dans son sein un ennemi public contre les envahissemens duquel elle

devait de perpétuelles sûretés à la France. Cet ennemi était l'esprit contre-révolutionnaire, en d'autres termes, la passion de déduire sans réserve toutes les conséquences du principe de la légitimité; la passion de renverser au profit des intérêts anciens l'état social et politique créé par la révolution et consacré par le temps, par la charte, par mille sermens. C'était le cancer qui la rongeait. On le lui a crié quinze ans; et il l'a dévorée.

La révolution de juillet nourrit dans ses flancs un autre fléau : c'est l'esprit révolutionnaire, évoqué du chaos sanglant de notre première anarchie au bruit de la rapide victoire du peuple sur la royauté. Cet esprit funeste pèse sur les destins de la France de 1830 comme son mauvais ange. J'écris pour signaler toutes ses œuvres, et je croirais n'avoir rempli que la moitié de ma tâche, si je ne combattais toutes ses doctrines.

La contre-révolution ne semblait redoutable que grâce à d'inévitables intelligences avec la royauté qui l'encourageait involontairement par son indulgence, et qui, tout en lui refusant

long-temps ses armes, lui prêta trop souvent son manteau. L'esprit révolutionnaire a aussi une alliée puissante, qui fait sa force par sa propre force, et lui donne l'autorité d'une sorte de droit par son propre droit. Cette alliée, c'est la démocratie qui règne sur la France en despote, c'est-à-dire sans modération, sans sagesse, et ne s'apercevant pas qu'elle règne au profit de l'esprit de désordre, ministre terrible qui la caresse pour mieux exploiter sa puissance et qui la perdra. Il est temps de parler à l'un et à l'autre un ferme langage, de rappeler à tous deux des principes vieux comme le monde, qui n'ont jamais été violés impunément par les nations, et qui disparaissent successivement du milieu de nous, étouffés sous le poids d'instincts grossiers, de passions téméraires, de concessions pusillanimes, de lois subversives. Les choses en sont venues à ce point qu'il faut du courage pour exposer, pour défendre ces principes sacrés; et cependant il y va de toutes les fins de l'état social, du progrès véritable des nations, de la dignité réelle de la nature humaine, de la liberté enfin,

cette liberté dont le nom brille au frontispice de tous nos monumens, à la porte de toutes nos cités, à la flamme de tous nos drapeaux, mais qui y brillera en vain, si l'air que nous respirons est chargé d'anarchie, comme d'une contagion inévitable, et que le fléau marque chaque jour de sa croix fatale une de nos maximes, une de nos lois, un de nos pouvoirs, en attendant qu'il puisse dévorer la société entière.

Quelle puissance exige le sacrifice de la pairie? Le ministère s'est chargé de répondre. Il l'a dit, et redit avec franchise, avec courage. C'est au *préjugé*, à la *passion populaire*, à l'*ivresse démagogique*, à la *haine aveugle de toutes les supériorités*, qu'aura été fait cet immense holocauste! Je ne crains pas de le dire: une nation, dont les législateurs auraient reçu en effet le mandat de sacrifier sur de semblables autels; une nation, qui seulement pourrait vouloir d'un tel sacrifice ou y consentir, se déclarerait, à la face du monde, ignorante encore et peut-être incapable de la liberté.

Ceci était la grande bataille de la politique révolutionnaire. Elle l'a gagnée. Ce n'est donc plus par

nos institutions seules que nous pouvons être défendus contre ses entreprises et ses folies. Le bon sens public est désormais notre première sauvegarde. J'y ai foi entière. J'espère en lui parce que la liberté ne lui sera pas ravie comme il y a quarante ans, que les saines doctrines pourront combattre et vaincre les mauvaises, que le calme renaîtra dans les esprits sous les auspices de la paix du monde, que la raison et la conscience nationale rendront à l'ordre compromis la force qu'il devrait trouver dans les lois. Car c'est précisément à cette fin qu'il y a des lois parmi les hommes.

Mais ne nous abusons pas. Si jamais l'esprit public s'abandonnait, c'en serait fait de nous. Il dépend à l'avenir d'un souffle de l'opinion que l'anarchie trône sans contrepoids au sein de tous les pouvoirs. Maîtresse du ministère par les élections, elle le serait aussitôt de la chambre haute par des fournées. Les fournées en effet auraient pu être crimes de trahison, quand, pour complaire à des fantaisies ou à des colères du moment, un ministre eût conféré à des familles sans illustration et sans

titres nationaux, la prérogative éternelle de l'hérédité. De plus elles étaient folies, des folies impuissantes et stériles, grâces à cette hérédité qui conquérait aussitôt à l'esprit de corps les membres nouveaux, à l'esprit de conservation les auxiliaires recrutés pour détruire. Aujourd'hui une fournée sera la condition vitale de tout système victorieux. La chambre inamovible risquera donc, à chaque renouvellement quinquennal, de devenir une chambre de parti, une chambre élue de seconde main par les colléges électoraux. Le parti dominant, au lieu d'avoir à transiger avec elle, ce qui fait la balance des trois pouvoirs et l'équilibre de la monarchie constitutionnelle, n'aura qu'à se l'incorporer; ce pourra être la faction révolutionnaire, au premier choc des partis ou des puissances : alors elle s'élancera du sein de nos institutions comme de son aire; et elle règnera sur la France comme elle sait régner.

Qu'on ne pense pas avoir échappé à ces chances funestes, à l'aide seulement d'un placage trompeur! On ne ruse pas avec la fortune. Comment se méprendrait-elle à une seconde chambre

établie, pour défendre l'ordre, sur le désaveu de tous les principes d'ordre qui sont les jambes-de-force des états ? Il fallait un pouvoir, non emprunté, non fictif, mais réel et robuste, pour soutenir le perpétuel assaut de la démocratie française, et plastronner une royauté d'hier. M. de Salverte, presque seul, a été de bonne foi. Il a bien compris que le nom de Chambre des pairs, conservé par la Charte révisée, quand elle avait cru assurer simplement à cette grande institution une sanction populaire, et en quelque sorte un baptême nouveau, ne pouvait être sérieusement imposé à un sénat sans avenir et sans passé !

Tout ce qu'on tente dans cette voie, aboutit à la constitution de 91, en la compliquant d'un rouage de plus, en la chargeant d'un mensonge, en attestant par ce mensonge que notre conscience à tous la réprouve, alors même que nous l'inaugurons. Un conseil des Anciens à la nomination royale, si la sagesse publique ne lui prête l'appui qu'elle devrait au contraire en recevoir, ne peut porter des forces au trône, puisqu'il n'aura que celles que le trône lui aura don-

nées. C'est donc toujours une royauté solitaire, une royauté chancelante comme un baliveau que battent tous les vents et qui est sans racines, une royauté destituée de tout appui, en présence d'une assemblée, dominatrice unique, à qui il suffirait, pour tout abattre, d'un coup de hache, et, pour porter ce coup, d'un vote par assis et levé.

Vainement les partis contraires s'entendent pour répéter que la révolution de 1830 ne ressemblera pas à la révolution de 1791. C'est précisément la question qui est posée, et j'accepterai toutes les espérances, si vous n'êtes pas aussi téméraires que vos devanciers, aussi prompts à détruire, aussi disposés à céder aux fantaisies populaires, c'est-à-dire, à la volonté des tribuns qui les allèguent. Mais il me sera trop permis de craindre qu'un peuple puisse, deux fois en quarante ans, fournir la même carrière de fautes et de malheurs, quand vous, qui parlez, vous recommencez toutes les fautes de vos pères. Je serai bien forcé de dire que la révolution de 1830 courra aux mêmes désastres que son aînée, si la

France lance son char sur le penchant des mêmes précipices. Partout l'esprit de 91 portera les mêmes fruits. Au ciel, il enfanterait l'anarchie tout comme sur la terre.

La monarchie de l'assemblée constituante, cette monarchie caduque en naissant, n'a point péri seulement, comme on le suppose d'ordinaire, par un équilibre imparfait des pouvoirs, par une délimitation mauvaise de la prérogative, par l'impuissance enfin de la royauté. Non, non, plus profond était le mal. Le vice ne résidait pas uniquement à la tête; il était aussi dans les entrailles. La vieille couronne d'Angleterre, à tout prendre, ne s'enorgueillit pas de beaucoup plus de fleurons que cette couronne remaniée de Louis XVI, roi des Français. Mais la couronne d'Angleterre possède, dans l'état social des Anglais, aussi bien que dans leur état politique, des étais puissans, et la nôtre n'en trouvait nulle part. Une constitution sans garanties reposa sur une société qui n'en avait pas elle-même, qui était aussi mobile que les sables d'Afrique, aussi friable sous le souffle des ouragans. La révolution,

qui venait de fonder cette société orageuse, avait eu le tort de l'asseoir sur des principes faux et destructeurs. Non contente de coucher dans la poussière l'édifice des vieilles hiérarchies, des vieux priviléges d'ordres, de corporations de villes, que le temps avait minés sans retour, elle renversa les garanties légitimes du même coup que les distinctions artificielles et les traditions féodales. Enfin, elle appela les masses, non à l'égalité, mais à la suprématie.

La constitution politique fut établie sur les mêmes maximes. Au mépris de l'expérience de tous les peuples et de tous les siècles, l'assemblée dédaigna toute institution intermédiaire ou puissante qui reposât sur ces principes de conservation, sans lesquels nul état au monde n'a fleuri. En un mot, elle appela les masses, non à la liberté, mais au pouvoir.

Nul moyen ne s'offrait dès lors pour donner à ce pouvoir terrible ni contre-poids, ni barrière. C'était vouloir un torrent sans digues, un Océan sans rivages. Par une loi de sa nature, il devait être furieux, indomptable, destructeur, changeant,

inhabile à rien laisser debout, hormis les échafauds sur lesquels la royauté et l'illustration, le talent et la vertu expièrent leur long règne, jusqu'à ce qu'enfin, fatigué de lui-même, et désenchanté de son ivresse fatale, le peuple abdiquât sa fausse et funeste souveraineté aux mains d'un grand homme. Tel il a été, tel il sera toujours. Mêmes vices, mêmes fléaux, mêmes châtimens.

Quand on n'entend pas marcher à un abîme, il ne faut pas prendre le chemin qui y mène. Quand on condamne un principe, il faut avoir le courage de repousser les prémisses, ou bien se résigner à voir la logique terrible des partis, la logique austère de la fortune, déduire toutes les conséquences. Autrement, c'est planter un arbre en ne voulant pas de ses fruits; c'est bâtir sur un volcan avec la prétention de dormir en paix.

Au début de notre grande tourmente, trois ans se passèrent dans cette perpétuelle illusion des gens de bien, qui faisaient faire chaque jour à la monarchie constitutionnelle un pas de plus vers la république et la démagogie, en ne voulant ni de la démagogie, ni de la république. Ce sys-

tème fit ses ravages nécessaires. La dissolution politique et sociale alla croissant. Bientôt les factions elles-mêmes tremblèrent de l'avenir qu'elles commençaient à voir ouvert devant elles. Les Trente, non encore maîtres pleinement de la France, s'effrayaient déjà de trouver des maîtres à leur tour dans les furieux qui les débordaient. L'évêque Lamourette monte à la tribune. Il expose que ce qui fait tout le mal de la patrie, ce sont les dissensions civiles : c'est le vœu des uns pour l'établissement des deux chambres, l'inclination des autres pour l'abolition de la royauté. Il démontre que si chacun renonçait à sa chimère, c'en serait fait de toutes les discordes, et que l'on aurait l'âge d'or. Il propose en conséquence de décréter à l'unanimité l'anathème contre la république et les deux chambres. C'était l'idéal du juste-milieu. La proposition, faite avec onction, est accueillie avec enthousiasme. Le côté droit et le côté gauche, les girondins et les feuillans se jettent dans les bras les uns des autres, en mêlant des pleurs de tendresse et de joie. On décrète que l'acte de réconciliation sera envoyé aux quatre-

vingt-trois départemens du royaume. Louis, en apprenant ces fortunés transports, accourt avec la reine pour consacrer le pacte d'alliance entre tous les enfans de la grande famille. Le cri de vive le roi! jaillit de tous les cœurs comme aux plus beaux jours de la monarchie : toute la France le répéta; et, précisément un mois après, le plus bienveillant des rois, la plus noble des reines et des femmes, tombaient du palais de leurs ancêtres dans un cachot, d'où le couple auguste ne devait sortir que par un attentat plus grand.

Pourquoi ce rapide retour? Parce que l'assemblée, dans son décret de réconciliation, et la France, dans son allégresse, n'avaient oublié qu'une chose; c'est qu'il n'était pas au pouvoir des hommes de repousser à la fois et la république et les deux chambres. Des deux systèmes, dénier l'un, c'était de toute nécessité se vouer à l'autre. On ne vit pas qu'il fallait choisir. La providence châtia l'aveuglement de nos pères en choisissant pour eux.

De tous les spectacles de cette triste époque, je ne sais lequel est le plus douloureux de ses crimes

ou de ses faiblesses. M. de Serre avait raison de le dire : « Toujours la majorité fut saine ! » Saine d'esprit, mais gangrénée au cœur, et c'est ce qui perdit tout. Sauf l'assemblée constituante, où les esprits étaient fascinés, où régnaient un éblouissement universel et une sorte de sublime délire, toutes les législatures firent le mal à contre-cœur et à bon escient. L'abolition de la monarchie fut une concession de la législative. La tête de Louis XVI fut une concession de la convention. Mais la Gironde, dans la législative, en livrant la monarchie, croyait sauver l'ordre, incapable qu'elle était avec tout son génie de reconnaître que l'ordre n'était déjà plus, et l'ombre en effet s'en évanouit avec la royauté. Mais la Plaine, dans la convention, en livrant Louis aux bourreaux, croyait rassasier avec ce noble sang la furie populaire ; et il fallut qu'elle donnât le sien, puis, avec le sien, celui de la France. On eut la terreur C'est ainsi que la pairie tombe victime de concessions déplorables. Puisse cette concession, qui embrasse plus d'intérêts, qui perd plus de principes qu'on ne suppose, qui ébranle à la fois

les colonnes de l'ordre social, ne pas préparer aussi, à ceux qui l'exigèrent, des regrets et des châtimens!

La justice divine a une manière sûre et facile de punir les exigences, les passions, les faiblesses subversives. C'est de laisser les partis entraînés s'enfoncer dans leurs voies fatales. Ils vont alors, sans s'inquiéter de la carrière qu'ils ont fournie, sans regarder derrière eux, n'attachant d'importance qu'au pas qu'ils s'apprêtent à faire, comptant toujours que celui-là sera le dernier, et disant à leur conscience qui s'épouvante, comme Louis XI à sa vierge de plomb : Ma bonne vierge, encore un! Mais le poids des fautes commises vous pousse, vous entraîne, et on périt écrasé sous ce rocher de Sysyphe.

Je ne tairai point ma pensée. L'état politique, l'état moral de mon pays m'épouvantent. Quand on contemple ces populations d'ordinaire si calmes, si laborieuses, si avides de jouir en paix des biens que la main de Dieu a versés sur le sein de notre riche et belle France, on prend espoir; on envisage d'un œil rassuré l'avenir. Mais si

vous reportez vos regards sur la région où grondent les partis, si vous assistez à leur tentative opiniâtre de soulever, jusque dans les masses, toutes les mauvaises passions de l'ordre social, de les réveiller lorsqu'elles sont assoupies, de les enrégimenter lorsqu'elles sont flottantes, d'en faire, au profit des bannières opposées, une même milice, pour marcher comme ces chevaliers de l'Arioste, sur un seul coursier, à la conquête d'une même proie qu'on se disputera ensuite dans le sang; comment s'empêcher de voir dans ce délire de la passion, dans ce mépris de l'ordre matériel, dans cet oubli des conditions auxquelles l'ordre véritable est attaché, les signes funestes qui suivent bien moins les secousses violentes! qu'ils ne précèdent les secousses nouvelles! Un peuple, au sein duquel le désordre marche durant seize mois le front levé et la sape à la main, n'a pas réglé tous ses comptes avec la colère du ciel.

Depuis que ma main traça ces lignes, tandis que je me demandais, en les revoyant, si elles ne feraient pas un contraste trop grand avec la sécurité publique, si je ne devrais pas faire fléchir

l'expression animée de ma profonde conviction devant le sentiment général de mon pays, voilà que la colère du ciel éclate sur cette France à moitié aveugle, à moitié délirante! La fortune s'est plu cruellement à justifier mes tristes présages. La révolte, l'assassinat, la guerre civile ont ensanglanté une grande cité, et il y aurait folie à s'en étonner. Nous avons semé l'anarchie à pleines mains; c'est une moisson qui ne manque jamais.

C'est aux hommes de bien de tous les partis que ce livre s'adresse; à ceux qui ne veulent pas de l'anarchie, quelles que soient ses promesses ou ses menaces; à ceux qui, en courant au devant d'elle, craindraient de lui livrer l'empire, et de répondre devant Dieu et devant les hommes des mauvais jours, de l'avenir inconnu de la France. Je m'adresse à eux, résolu de dévoiler aux regards de mon pays toutes nos plaies, de poursuivre jusque dans ses causes la maladie profonde qui nous tourmente. On verra qu'en définitive, les causes peuvent se réduire à une seule, à une grande méprise, celle précisément qui a une première fois

scindé en deux la patrie et conduit ce grand corps sur le penchant de sa ruine. Nous parlons de liberté, et c'est le gouvernemeut par les masses que nous travaillons à fonder. L'égalité est notre passion, et nous la confondons avec le nivellement. Je ne sais ce que Dieu réserve à la France; mais je ne crains pas d'affirmer que, tant que ce double préjugé régnera parmi nous, nous ne trouverons l'ordre que dans le despotisme, et ne trouverons nulle part la liberté : la liberté, l'ordre, dernier terme de la civilisation, les deux plus belles des conquêtes de l'homme, celles qui assurent toutes les autres et sans lesquelles toutes les autres sont incomplètes et fragiles ! Mais Dieu attache des conditions à ces biens. Puisse mon pays savoir enfin les comprendre et les remplir !

LIVRE PREMIER.

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DEPUIS QUARANTE ANS.

Combien de fois, pour ne parler que de ces temps-ci, tu as changé de lois, de monnaies, de magistratures, de mœurs, et renouvelé les chefs de la cité! Tu ressembles à cette malade qui ne peut trouver de repos sur sa couche, et qui tâche d'apaiser ses maux en changeant d'attitude.

Dante, *Purgatoire*, ch. vi.

On parle d'aristocratie! La nature a-t-elle donné à tous les citoyens également en partage la force, le courage, l'activité, l'industrie, la patience? possèdent-ils par portions égales la richesse, les connaissances, la réputation, l'esprit, la sagesse? Tout le genre humain répondra : non. Hé bien! la propriété, la naissance et le mérite doivent avoir leur poids dans l'opinion et les délibérations publiques, et l'auront toujours. Un grand service à rendre à l'humanité est de fixer au juste quel doit être ce poids.

John Adams (président des États-Unis), *Défense des Constitutions américaines.*

SEIZE MOIS,
OU
LA RÉVOLUTION
ET
LES RÉVOLUTIONNAIRES.

LIVRE PREMIER.

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DEPUIS QUARANTE ANS.

CHAPITRE PREMIER.

LA LIBERTÉ.

Pensée de cet ouvrage.

Quel que soit le prix de cette noble liberté, il faut le payer aux dieux.

MONTESQUIEU. *Dialogue d'Eucrate.*

Il est des hommes qui aiment la liberté de passion ; je suis de ces hommes.

Il est des hommes qui sous tous les régimes la

défendront envers et contre tous ; je suis encore de ces hommes.

Mais il en est qui commettent une perpétuelle méprise, qui parlent de la liberté, croient l'aimer, croient la vouloir, et c'est avec la démocratie qu'ils la confondent. Comme firent nos pères depuis le jeu de Paume jusqu'au 9 thermidor, ils disent fort sincèrement, toutes les fois que le pouvoir se fixe à un degré plus bas de l'échelle sociale, que la liberté est en progrès, qu'elle s'étend et s'affermit : je n'ai pas cette façon de voir.

Ceux-là pensent aussi que la liberté est le régime le plus facile à conquérir, qu'il suffit de descendre dans la rue, de mettre en déroute la force publique et de crier : *Vive la liberté!* Ils sont tout prêts à prendre la liberté pour une émeute. Moi, qui la révère, j'en ai une tout autre idée.

Ils imaginent encore qu'elle est non moins aisée à conserver ; qu'il suffit, pour rester libres, de le vouloir ; que, s'il y a lutte, tout consiste à être les plus forts ; qu'en ayant pour soi le nombre, on possède la liberté la plus solide de la terre. Ce sont, à mon sens, autant d'hérésies fatales.

A leurs yeux, renverser de fond en comble les vieilles institutions de la patrie, tenir à fleur de terre tous les pouvoirs anciens ou nouveaux, saper principalement les puissances morales, avoir

en dédain tous les souvenirs et toutes les croyances, niveler tous les rangs, encourager dans le citoyen la désobéissance au magistrat, dans le soldat le mépris du capitaine, dans l'avocat l'insulte au juge, dans le pauvre la haine du riche, dans le fils la dérision des opinions et des volontés du père, dans les masses la jalousie contre les supériorités, la colère contre les illustrations, extirper enfin du cœur des peuples tout sentiment de respect, énerver dans leur sein toute notion de devoir, proscrire de leurs pensées comme de leurs lois le nom du législateur souverain de la race humaine, c'est, dit-on, travailler pour la liberté. Mes doutes à ce sujet sont grands, et une autorité imposante les appuie. La Convention pensait comme moi. Elle ne se contenta point de donner par décret à l'homme une âme immortelle et à l'univers un être suprême; elle comprit dans la dédicace de ses fêtes la Vieillesse, les Ancêtres, la Gloire, aussi bien que la Raison et la Vertu. Il n'y avait qu'un malheur; c'est qu'elle n'avait plus le droit de consacrer de semblables hommages à Dieu, aux ancêtres, à la vieillesse, au passé de la patrie. C'était le parricide élevant un autel, de ses mains sanglantes, à la mémoire de son père.

Dans l'histoire, il fait beau voir les Romains, quand ils veulent changer les lois qu'ils ont héri-

tées de leurs aïeux, et qui ont assuré leur liberté comme leur grandeur, appareiller patiemment une flotte, pour envoyer, en cours de découvertes dans la Grèce, d'illustres citoyens chargés de consulter les dieux, de presser les oracles, de recueillir, comme les oracles de la sagesse antique, les institutions de Solon ou de Lycurgue, et les leçons d'un plus grand maître encore, celles du Temps. De nos jours, on ne regarde pas de si près à reprendre aux fondemens la constitution de tout un peuple. On commence par décréter l'abolition des établissemens qui importunent, sauf à voir ensuite ce qui devra être assis sur les déblais. L'*instinct de la foule* est le seul génie que l'on reconnaisse pour guide, le seul oracle que l'on consulte; et il s'agit de constituer la liberté d'un empire populeux et vaste deux cents fois comme la république de Sparte ou d'Athènes! Je ne puis penser que des lois ainsi faites soient destinées à durer autant que celles qui fleurirent à l'ombre du Capitole et même du Parthénon.

J'ai toujours cru que les gouvernemens libres étaient les plus compliqués de tous, les plus difficiles à instituer, ceux qui devaient réunir le plus de conditions pour s'établir, le plus de ressorts pour se mouvoir, le plus de garanties pour s'affermir.

Ces conditions, ces ressorts, ces garanties, je les exposerai dans le cours de cet ouvrage, tels que je les conçois, et que je les conçus toujours.

Ce grand et saint nom de liberté comprend deux choses entièrement différentes que l'on confond sans cesse, des droits et des pouvoirs. Les pouvoirs sont des garanties instituées pour la défense et le maintien des droits. Ceux-ci appartiennent au citoyen; ils constituent la liberté privée. Les pouvoirs, préposés à leur garde, constituent la liberté publique. Ainsi la liberté individuelle, la liberté civile sont des droits. L'élection au contraire est un pouvoir, puisque c'est la participatiou à la puissance législative par l'unique moyen qu'ait un grand peuple de l'exercer, par la représentation. Un citoyen est libre quand il jouit des immunités de la loi. Une nation est libre quand elle participe au pouvoir souverain par des corps qui sont les gardiens de toutes les immunités légales. Dans la monarchie prussienne, les sujets ont des franchises étendues; mais elles sont garanties par les institutions moins que par les mœurs; elles n'ont pas pour sauvegarde l'intervention du pays dans la conduite des affaires publiques. Là, les citoyens sont libres, et la nation ne l'est pas. Dans la monarchie anglaise, l'aristocratie gouverne par les deux chambres: elle gouverne pour

mettre à l'abri des empiètemens de la couronne les droits de tous. Là, les deux libertés fleurissent.

Or, la perfection de l'ordre social est lorsque les libertés privées sont à titre égal le patrimoine de tous les citoyens. Cette situation est, Dieu merci, celle de la France.

La perfection de l'ordre politique veut que les pouvoirs qui constituent la liberté publique soient attribués aux classes élevées. Ils doivent s'appuyer tous à la propriété comme au roc qui brave les tempêtes.

Encore l'état chancelle-t-il, s'il n'en est qui soient permanens, pour être plus sûrement conservateurs ; et ceux-là s'appuient à l'illustration comme à une garantie de plus haute nature, comme à la plus noble et la plus inviolable des propriétés.

Plus la société française est démocratique par ses mœurs et par ses lois, plus il faut lui demander que son gouvernement ne le soit pas, pour résister à ce flux et reflux de trente-deux millions d'hommes égaux et libres. Le temps des vieilles aristocraties, des aristocraties immobilisées et exclusives, est passé. Notre état social n'en peut admettre que de mobiles ; notre état politique, que d'accessibles à tous. Mais tous peuvent parvenir à l'illustration ; car les chemins qui y mènent sont ou-

verts. Tous peuvent parvenir à la propriété ; car la propriété est à une enchère éternelle, où l'ordre et le talent sont toujours assurés du succès. Dans un tel état social, est-ce crime de demander que le pouvoir ne soit dévolu qu'à ceux qui ont usé du droit universel et sont parvenus à la gloire ou à la propriété, à ceux qui se sont placés à la tête de l'échelle relative de la commune, du département, de l'état tout entier ? Non, ce n'est pas crime; car l'œil sur l'histoire du monde, je suis bien sûr qu'il n'y a de liberté qu'à ce prix.

Dieu a voulu que les sociétés et les nations marchassent comme les simples hommes : que ce fût la tête qui menât tout. Alors, seulement, c'est la puissance intelligente, ce sont les forces morales qui dominent, et la plus morale, la plus intelligente des combinaisons politiques, c'est la liberté.

Ensuite, quand vous l'aurez assise sur ses véritables fondemens, vous en confierez le dépôt à la monarchie, ou à la république, peu m'importera. Deux consuls peuvent faire d'un peuple le maître du monde : je le sais.

Dix archontes, un doge, un landamman, peuvent abriter sous leur toge l'ordre et les lois. Nous le voyons depuis trois mille ans dans l'histoire.

La seule chose qui ne se soit pas vue sous le soleil, c'est un peuple mené par en bas et bien

conduit; mené par en bas, et libre! ce serait une pyramide renversée sur le faîte. Il n'est pas de miracles qui puissent la tenir debout.

La république n'est si mal famée parmi nous, que parce que le parti qui la professe n'a point d'autre manière de la comprendre que démocratique; d'où il suit, que ceux qui la redoutent, la voient toujours coiffée du bonnet rouge, les bras nus, démagogique enfin, et par conséquent abominable, absurde, impossible. Ils ont raison, dès-lors. La démocratie, sans des contre-poids puissans, arrive de toute nécessité à l'anarchie populaire. Elle n'a qu'un moyen d'échapper à cette destinée, c'est le despotisme; et de là vient qu'elle finit toujours par aller, lasse et sanglante, se reposer à son ombre.

Aussi la monarchie constitutionnelle vaut-elle plus que la république la mieux ordonnée: elle donne un arbitre aux diverses classes; elle oppose un contre-poids aux forces diverses. Le prince, qui tient en main la balance, équilibre par son propre poids les bassins. D'un autre côté, il ne peut rien entreprendre contre la liberté; ou bien si, dans un moment de colère, d'emportement, de délire, il le tente jamais, toutes les forces se retirent de lui, et, dans cet impuissant effort, il tombe. Ceci ne nous ramène que trop à notre France.

CHAPITRE II.

LA RÉVOLUTION ET LA LIBERTÉ PROBLÈME DE LA MONARCHIE DE 1830.

La France se débat sous le poids d'un grand et difficile problème : celui d'accorder la révolution avec la liberté. Grand et difficile, ai-je dit ; car, livrée à elle-même, la révolution, en comprenant sous ce nom les intérêts auxquels elle s'appuie, et les principes qu'elle professe, peut bien régner du Rhin aux Pyrénées ; elle peut tenir tête au monde. Elle est incapable de la liberté.

Il n'y a de liberté sur la terre que par les classes riches, éclairées, polies. C'est une vérité qui n'a pas besoin de démonstration ; l'histoire du monde toute entière en dépose. Or, la révolution ne reconnaît pas de classes élevées, pas même celles qu'elle enfanta, ou ne les reconnaît que pour les déclarer toutes ennemies et les traiter en vaincues, quels que soient leurs drapeaux.

Ce n'est donc pas même vers la démocratie

qu'elle incline; car la démocratie vraie serait le gouvernement de toutes les classes. Il s'agit d'une démocratie partiale et mensongère, qui serait le gouvernement contre une classe, contre celle précisément que recommandent la propriété, la haute industrie, les lumières, les services, les illustrations, tous les titres à l'influence, tous les moyens d'ascendant. A ces conditions, il peut y avoir, dans es temps de fièvre et de crime, terreur; dans les temps de repos, dictature peut-être. Jamais il n'y aura liberté.

On conçoit que, pour soutenir l'assaut, à ciel ouvert, contre des mécontens qui se vengent suffisamment, quand on les a blessés, en retirant leurs capitaux au commerce, et leurs votes aux assemblées électorales, il faille s'adresser aux préjugés, aux haines, aux cupidités des masses; auxiliaires redoutables qui n'accorderont leur assistance qu'en imposant en échange les spoliations, les vengeances, l'anarchie.

Toute nombreuse et puissante que soit notre classe moyenne, elle ne le serait pas assez pour faire face long-temps à ce péril; et du moins, elle risquerait de ne le pouvoir à la longue qu'en commettant le bras d'un chef absolu à la garde de ses conquêtes. Cette classe dont on ne saurait élever trop haut l'amour de l'ordre, le bon sens, la mo-

ralité, les vertus privées et publiques, est le pivot nécessaire de tout gouvernement régulier. Elle fera la richesse, la force et l'honneur de tout gouvernement sage. Mais elle ne peut être le soutien unique d'un gouvernement libre, ne fût-ce que parce qu'elle n'a pas l'indépendance de fortune, la liberté des heures que ce régime réclame. Elle n'a pas le temps.

La restauration avait en soi, à côté d'infirmités inévitables, des forces plus grandes que ces difficultés; elle n'a péri que pour avoir douté d'elle-même en mettant les armes à la place des lois.

La monarchie de 1830 a hérité du redoutable problème. Etait-il en sa puissance de le résoudre? telle fut la question posée dès l'abord par la fortune à la royauté nouvelle et à la France.

J'établirai que l'unique solution prospère était de s'approprier, autant qu'il était en elle, les forces de la restauration. Je ferai voir que ce fut à cette condition expresse qu'elle reçut l'adhésion et les sermens de la France. Je dirai les fautes commises, notre plaie sociale agrandie sous des semblans politiques qui nous trompent, enfin, la nécessité flagrante de revenir aux seuls principes à l'ombre desquels l'ordre et la liberté puissent se donner la main. Ensuite, l'avenir conclura.

CHAPITRE III.

LA LIBERTÉ, LA RÉVOLUTION ET LA LÉGITIMITÉ.

Depuis quinze mois de grandes leçons nous ont été données : on a vu ce que coûte aux princes le renversement des lois; on voit aussi ce qu'il coûte aux nations, alors même qu'elles en sont innocentes. L'état ébranlé ne se rassied pas sans de longs efforts. Plus l'ébranlement a porté loin et haut, plus les imaginations émues, plus les passions déchaînées ont peine à se plier au joug des pouvoirs constitués et de la liberté légale. Cette liberté patiente, sage, régulière, gêne et irrite, comme un obstacle, ceux qui, ayant vaincu par le glaive, n'imaginent plus d'arbitre meilleur des choses humaines. A l'insurrection pour les lois, succède sans cesse et partout l'insurrection con-

tre les lois. De toutes parts, on veut des conquêtes nouvelles, un avenir nouveau, et cette inquiétude dévorante ne connaît plus de barrière devant laquelle s'arrêtent les ambitions et les haines, les théories et les destructions. Il semble que tous les droits aient péri dans un seul. Il n'est pas d'institution qui ne soit attaquée, pas d'intérêts qui ne se sentent compromis. C'est un désordre d'idées universel; universelle est aussi l'anxiété des esprits. La cité, avec cent mille hommes sous les armes dans ses rues, ne se croit pas en sûreté. Si l'esprit public se relève, c'est pour retomber aussitôt sous le poids d'excès et de périls plus grands. Long-temps encore règnera cette impuissance indéfinissable et partout présente, de rendre au corps politique sa vie, sa sécurité, sa foi en lui-même. Que s'est-il donc passé?

Simplement ce fait. La force, la force populaire est intervenue dans la décision des destinées publiques; et il faut bien que son apparition soit une atteinte profonde à l'ordre régulier des sociétés humaines. Car toutes les existences ont été mises dès lors en péril, et tous les principes en question.

La force est intervenue pour renverser un roi qui avait fait appel à la force; et dans sa chute les fils aînés d'une race royale, qui brillait sur la scène du monde avant que le monde moderne

fût sorti des ténèbres de son enfance barbare, ont disparu en un jour du milieu de nous : ils ont disparu emportant des siècles avec eux, emportant ce dogme politique qui est l'arc-boutant des trônes, et qui servait à notre liberté démocratique de digue à la fois, et de support.

Ici, on m'arrête.

Serait-ce que cet élément d'ordre est à mes yeux l'ordre tout entier? Suis-je de ceux qui le jugent une condition nécessaire de la vie des empires, la pierre angulaire des sociétés, celle sans laquelle tout périt, tout tombe, jusqu'à ce que l'empire, battu des orages, vienne s'y rasseoir, ou qu'il se perde dans la guerre civile et la conquête? De telle sorte que le citoyen devrait désespérer sans retour de sa patrie, comme le Troyen, quand Énée eut emporté ses dieux, et que rien ne resta d'Ilion si ce n'est des cendres et des ruines! Telle n'est point ma pensée, et je m'expliquerai dans les termes mêmes dont je faisais usage, au sein de la monarchie triomphante, pour enlever à des conseillers funestes l'aveugle confiance qui, en définitive, a tout perdu. « Le temps des superstitions poli- » tiques est passé, » disais-je[1]. « Ne nous fions » pas sans bornes au simple appui d'un dogme,

[1] Vues politiques.

» appui trompeur qui manquerait sous le premier » des pas que nous ferions en dehors des lois » Les peuples connaissent également aujour» d'hui et leurs immunités et leurs annales. » Ils savent que la légitimité est un bail sans terme, » une délégation à toujours : mais de qui? de » Dieu! Dieu a permis à tous les gouvernemens » et à toutes les révolutions de passer sur la face » de la terre. Le trône le plus ancien de la » chrétienté ne l'est pas tellement que nous ne » l'ayons tous vu s'élever dans l'histoire, que nous » n'ayons en quelque sorte entendu tous ce sei» gneur plus ancien que la royauté, qui disait » du chef des Capétiens: « Qui l'a fait roi? »

» De quelle source émane donc la légitimité? » D'un contrat antique, écrit dans le consente» ment des générations qui se sont succédé; con» trat auguste et saint, précisément par ce que les » affections, les intérêts, les doctrines de toutes » les générations y trouvent leur consécration et » leur garant. Mais à qui espérerait-on céler » aujourd'hui que les nations, en remettant cet » immense dépôt, tiennent en réserve, par une » clause tacite que révèlent les révolutions des em» pires, un droit terrible dont elles ne font usage » que dans des temps qui sont toujours des cala» mités publiques, quand une secousse violente

» les a réveillés du sommeil des siècles? C'est ce » droit de résistance et de salut par soi-même, sur » lequel la constitution anglaise se fonde, et dont » Fox a dit, qu'il serait bon que les rois s'en sou- » vinssent toujours, et que les peuples n'eussent à » s'en souvenir jamais. »

Ces maximes ont reçu, depuis le temps où elles furent tracées, une sanction mémorable dans l'ouvrage dont M. le vicomte de Châteaubriand, à l'heure même de la révolution de juillet, enrichissait nos fastes historiques. Ses *Discours sur l'histoire de France* subordonnent entièrement, dans notre patrie, le principe monarchique au droit national. L'illustre écrivain va jusqu'à contester l'hérédité du trône, au siècle même des Valois, de sorte qu'on ne saurait dire à quel fond se rattache dans ce système l'ancre de la légitimité. A la vérité, j'ose penser que c'était lire inexactement dans nos annales. L'hérédité du trône me semble la loi fondamentale de la monarchie française : flottante, sous la première race, au sein d'une famille parmi laquelle l'élection et le glaive prononcent; violentée, sous la seconde, par l'avénement de ce sang de Pépin-le-Bref, que la gloire de Charlemagne ne parvint jamais à nationaliser chez nos pères; fixée enfin, sous la troisième, en se ravivant. Et la légitimité de cette race glorieuse remonte, à

mon avis, au delà des Valois, au delà de saint Louis, au delà de Hugues Capet lui-même. C'est un contrat dont les premières pages, obscures et confuses encore, commencent à ces temps de Robert-le-Fort, d'Eudes, d'Hugues-le-Grand, où la nation mal régie, mal défendue, mal comprise par des princes à moitié germaniques, cherchait dans son propre sein un autre point d'appui, faute duquel elle allait tomber en lambeaux, comme il est advenu de l'Allemagne et de l'Italie. Elle le trouva dans cette lignée de vaillans princes qui surent à la fois la délivrer des dernières invasions de barbares et rallier ses membres épars autour de leur lance héroïque. Hugues Capet était déjà légitime quand il régna. Retranchez les travaux, les services, la puissance de ses pères, il n'y aura plus de France.

Il faut reconnaître, comme également incontestables, deux choses : c'est d'abord que jamais mariage ne fut plus antique, et mieux consacré que celui qui unit notre France au trône Capétien; c'est ensuite que les traces du vieux droit national ne se sont jamais entièrement effacées dans notre histoire. Le noble historien que je citais, rappelle avec raison que tous nos rois ont été sacrés à Reims sous l'auspice de cette formule : Peuple, est-ce bien là celui que vous élisez pour seigneur et roi?

Tous? Hélas, non! Il en est un qui, après huit cents ans, raya du rituaire de son inauguration ce témoignage des libertés antiques, et il n'a plus au front d'autre couronne que celle de l'adversité.

La vérité est qu'il n'y a point de pouvoir absolu sur la terre; le droit des trônes, qui est une délégation perpétuelle, et ce droit national, que l'école de Rousseau, au péril de plus d'un contre-sens, érige en souveraineté du peuple, se servent de contrepoids comme de barrières l'un à l'autre. Supposez-la sans limite, la légitimité sera supérieure aux lois fondamentales; elle sera la loi unique. La religion, les mœurs, la société civile, seront à sa merci. La nation entière appartiendra corps et biens à un homme, et tout pliera sous sa volonté, sous son caprice, jusqu'à ce qu'il se précipite avec toute sa monarchie dans les abîmes, comme ce Charles IV, il y a vingt ans, livrant sonpeuple, sa couronne, sa dynastie à l'étranger; la nation alors, rentrée en possession d'elle-même par le suicide de ses maîtres, comme l'Espagne héroïque des cortès de Cadix, avisera forcément en corps à son propre salut. Que le droit du pays au contraire s'intitule souveraineté, que cette souveraineté se prétende en permanence, qu'au lieu de reposer dans l'arsenal défensif des peuples, l'arme terrible soit suspendue

sans cesse à leur ceinture, ce ne sera bientôt plus le corps entier de la nation qui en aura seul le dépôt; chaque faction pourra s'en saisir, chaque jour la voir briller sur la place publique; il n'y aura non plus ni fixité dans les lois, ni sécurité pour les intérêts, ni ordre, ni liberté. Le parti vainqueur se croira toujours le droit de changer les institutions et le gouvernement de la patrie. Alors tout est violence, tourmente, subversion, jusqu'à ce qu'enfin le peuple, fatigué de son règne destructeur, échappe à son tour par l'abdication au suicide, et que la tyrannie de tous lui donne soif de la tyrannie d'un seul.

Des tentatives que fait la révolution de 1830, ce n'est pas celle de déplacer l'hérédité du trône qui est surhumaine. L'histoire du monde est pleine d'entreprises plus grandes. L'Europe est sillonnée des courses errantes de dynasties renversées; et les nations ont vécu. La Suède prospère. Est-il donc vrai de penser que la France soit nécessairement une nation condamnée du ciel; que le droit se trouve banni sans réserve de son sein; que la force puisse seule désormais y avoir l'empire; que toutes les chances d'ordre et de durée soient ravies à la société française; que nos misères aient une cause unique et insurmontable; que nous tous, qui croyons qu'il n'y a de salut que par la

monarchie dans la situation politique et sociale de la France, nous devions jeter, comme on dit, le manche après la cognée, et attendre de pied ferme que le désordre, deux cornes d'abondance à la main, verse d'abord sur nous tous les maux, dans l'espoir qu'ensuite il épanchera les biens? Non! Cette triste fatalité ne pèse pas invinciblement sur notre patrie. Si la France sait et veut, le droit, principe de toute stabilité, ne restera pas exilé du milieu d'elle. Nulle famille ne le possède d'une façon si intime, à un titre si saint, qu'elle puisse l'attacher à sa fortune et en déshériter l'avenir tout entier d'un peuple.

Mais j'ai dit : si ce peuple sait et veut. C'est-à-dire, s'il sait reconnaître et consent à respecter, au delà de la légitimité des rois, d'autres principes antérieurs à la légitimité elle-même, d'une origine plus haute encore, qui lui prêtaient leur force, et sans lesquels il ne s'est pas vu d'états se tenir debout et fleurir.

Ainsi, il est advenu à l'Angleterre de faire autant que les législateurs de juillet, et Dieu lui a dispensé depuis lors cent cinquante ans de grandeur. Mais je remarque qu'en se privant de la puissance politique de la légitimité, l'Angleterre ne répudia point sa constitution sociale. Je remarque qu'elle tint son aristocratie debout; que la

clef de voûte abattue, elle respecta les fondemens. Elle crut avoir fait assez en un jour de creér une royauté nouvelle, et elle se reposa; elle ajourna de cent ans et plus l'émancipation, l'abolition de la traite des noirs, la réforme, l'établissement de la liberté de la presse, toutes ces grandes entreprises auxquelles ses législateurs consacrent des trente années de discussions, mais qui durent toujours. Supposez que le peuple anglais eût prétendu renverser, du même coup que le trône des Stuarts, ses lois civiles et sa chambre héréditaire, accomplir la réforme, refaire le jury, changer l'administration du royaume et du comté, énerver tous les pouvoirs, courber tous les rangs sous le fléau populaire, étendre enfin ses innovations radicales à l'état, à la commune, à l'église, à l'armée, à la société même; supposez encore qu'il eût applaudi, entre mille autres folies coupables et subversives, la prédication d'une doctrine qui est l'anarchie même, la doctrine monstrueuse et immorale du suffrage universel, ou bien qu'il eût toléré la dédicace de temples nouveaux, où l'anarchie, restant logicienne et devenant mystique, fît une religion de la loi agraire; supposez enfin que ce fût sous le coup, en présence, dans l'ivresse d'insurrections furibondes, tantôt pour les prévenir et tantôt

pour les contenter, que le parlement eût promené la hache sur toutes les institutions existantes, que la royauté nouvelle eût été contrainte de proclamer la répudiation de tous les souvenirs, de renier le passé, d'abdiquer sa généalogie et son histoire! Je dis que la révolution de 1688 en procédant ainsi, eût conduit le peuple anglais à sa ruine, et qu'elle se fût hâtée de rétrograder avec effroi, ou bien qu'elle n'eût enfanté que la tyrannie, qu'elle aurait péri elle-même noyée dans le sang et dans les pleurs.

Il est donc des intérêts, il est donc des principes qui tiennent plus intimement que la légitimité à la vie des états. Ce sont ceux sur lesquels la société repose. Mais en même temps, gardons-nous de méconnaître que la légitimité est leur meilleure sanction, leur plus sûre sauvegarde, et que dans une monarchie qui a vécu des siècles, elle fait corps avec eux par mille attaches.

Car, si je ne suis pas de ceux qui croient qu'elle est tout, je ne suis pas non plus, à Dieu ne plaise, de ceux qui pensent qu'elle n'est rien, et qui, éloignés de nourrir le goût du désordre et les passions mauvaises, sont prêts cependant à s'applaudir de sa chute (qu'on me passe l'expression) comme d'un débarras. Qu'ils établissent que la renverser leur parut acte nécessaire, on les comprendra. Mais que

cette nécessité ne leur paraisse pas pesante; qu'ils ne mesurent pas le vide que cette grande institution, en tombant, a laissé parmi nous, je ne puis assez m'en étonner. Quoi! ne voient-ils pas que, ce droit abattu, tous les droits ont flotté sur leurs bases? Quoi! n'ont-ils pas entendu, depuis seize mois, la société elle-même mise en question chaque jour par des doctrines qui sont une sédition morale, et par des séditions qui sont ces doctrines armées? Quoi! n'ont-ils pas vu la Vendée émue jusqu'au meurtre, et Lyon emporté jusques à la Jacquerie? Quoi! ne sentent-ils point l'ordre tout entier chanceler sous leurs pas? et on voit qu'ils ne le sentent que trop, dans leurs pages admirables d'esprit et de bon sens!

Non, non : en présence des tristes et mystérieux spectacles qui nous ont entourés sans cesse, ne contestons plus les biens de la légitimité! Comment nier qu'il y ait là un principe tutélaire, une sanction haute et puissante, une consécration qui se lie à bien des besoins matériels et moraux, puisqu'on ne peut l'extirper sans que le sol tout entier ne tremble! La légitimité est à l'édifice des monarchies une clef de voûte donnée par l'histoire. Elle place la royauté sous l'abri des siècles; et, la rendant respectable par ce double sceau de l'avenir et du passé, elle appuie toutes les institu-

tions du pays à un élément éternel d'ordre et de stabilité. Elle fait plus : elle n'est pas le droit absolu ; elle en est l'image. Elle tient par là aux fondemens de l'ordre social, et c'est pourquoi le jour où elle est arrachée, il n'est pas jusqu'à la borne des héritages qui ne soit ébranlée du même coup. Sa chute attaque l'inviolabilité de la propriété, aussi bien que la sainteté des lois.

Ne dites donc pas aux peuples que ce triomphe soit tout plaisir et tout gain. Apprenez-leur bien plus tôt qu'ils ont renversé une muraille qui leur faisait ombre, mais qui les défendait ; qu'ils ont perdu un rempart, et que ce n'est pas trop de tous les efforts de la sagesse publique pour y suppléer.

Ce serait un point de vue bien étroit de ne considérer cette institution auguste que dans ses rapports avec l'intérêt ou le droit des têtes couronnées. Il faut la considérer dans tous les intérêts qui se groupaient autour d'elle, dans tous les droits qui fondaient sur elle leur repos, dans toutes les affections qui lui étaient acquises. Si les rois ont une cour et une armée, la royauté aussi a son cortége d'autant plus grand, d'autant plus nombreux, qu'elle est plus antique et plus auguste, qu'elle a plus de siècles à ses côtés, qu'au lieu d'être une étrangère comme la légitimité des

Stuarts, elle a vu la société se former dans son giron et croître sous son égide. Ce cortége, il faut de deux choses l'une: traiter avec lui, le conquérir et du moins le restreindre par degrés, ou bien le grossir, l'armer, le rendre toujours plus irréconciliable, et bien songer que ce sera le rendre plus fort. C'est donc une étrange inadvertance de faire fi des anciennes mœurs, des anciennes maximes, des anciens intérêts. Toutes ces ruines qu'on dédaigne ont une puissance d'inertie et quelquefois d'action, dont on devrait peser les effets en se rappelant que les hommes de talent et d'honneur, qui ont écrit l'histoire de la révolution française, ont été amenés à voir dans la terreur une nécessité. Ah! préservez de nécessités semblables, par la sagesse de vos lois, l'avenir de la patrie.

Voyez ce que la France a gagné de préférer, il y a quarante ans, aux conciliations, la guerre et la victoire. Elle expropria les nobles, tua les rois, brisa les autels; et nous avons vu la propriété se reconstituer dans les mêmes mains, le trône se relever pour les mêmes princes, et les mêmes hommes, qui avaient tour à tour aboli, décrété, bafoué l'Être suprême, border la haie au Saint-Sacrement et plier sous la Croix de mission. C'est qu'on modifie, on corrige, on perfectionne un ordre social. On ne le détruit pas. La violence qui

se croit bonne du moins à une telle œuvre, n'a pas même cette odieuse vertu. Elle ne détruit pas. Seulement, elle provoque des réactions égales à ses déportemens. Car n'en déplaise à un système ravivé par M. de Salverte, en politique les morts reviennent toujours.

Nous sommes, depuis quarante ans, les victimes des premières fautes de nos pères, de ces témérités, de ces destructions soudaines qui ont fait d'un peuple, deux peuples; d'une société, deux sociétés; d'une France, deux Frances, opposées de vues, d'esprit, de maximes. L'une des deux a triomphé au prix d'une génération toute entière immolée, au prix de l'Europe affrontée toute entière. Et à quoi bon? pour reconnaître, après quarante ans, que cette révolution, qui avait décrété de mort la proposition du rétablissement de la royauté, ne pouvait s'affermir que sous l'abri protecteur de la royauté? Car les révolutions qui ne sont presque jamais opérées que faute de consentir à transiger avec les partis contraires, n'ont pourtant qu'une manière de se clore; c'est par les transactions. La justice, qui règle les choses humaines, fait pour nous de cette grande et heureuse loi un cercle de Popilius.

Je sais, de reste, combien la révolution de 1830 diffère par ses procédés et ses intentions de toutes

les révolutions passées. Sans doute, elle veut être modérée; elle a su l'être, puisqu'elle a été clémente, puisqu'elle ne tua point; et mon cœur français lui en rend grâce, il s'en enorgueillit. Mais on oublie qu'il est quelque chose de tout aussi funeste, quoique de moins coupable asurément, c'est de blesser. On ne réfléchit pas qu'on peut porter des coups cruels, sans que la pique ou la hache frappent des têtes comme au début de nos orages. On ignore que telle pierre qui tombe ébranle des milliers de nobles cœurs, soulève des milliers de consciences loyales, que les résistances s'engendrent, se multiplient ainsi, et que, d'un sentiment imprudemment froissé, peuvent naître de profondes, d'irréconciliables dissensions.

Considérez ce qui s'est passé naguère. La semaine sanglante de juillet avait renversé le droit public de la monarchie française. Celle de février n'a fait qu'insulter une église, abattre une maison, abolir un pannonceau : eh bien ! celle-ci a été la grande semaine du désordre; c'est elle qui a ouvert un abîme entre les deux Frances, ranimé toutes les espérances et toutes les haines des partis, trouvé dans l'ouest des fermens de guerre civile, jeté partout dans les esprits une perturbation profonde, rendu enfin l'avenir redoutable à quiconque aime son pays. Pourquoi? c'est qu'elle a

frappé la société française au cœur; c'est qu'elle a blessé des sentimens qui sont de tous les lieux, et des intérêts qui sont de tous les âges. C'est qu'elle s'est attaquée à la propriété, aux autels, à l'esprit de famille, au passé de la patrie, à ce respect d'un peuple pour la mémoire de ses aïeux. L'ordre politique avait été seul atteint en juillet. En février, c'est l'ordre social qui a tremblé sur ses fondemens.

Je sais que l'esprit qui règne est de ne tenir nul compte des mécontentemens et des forces que je signale. On se méprend grandement aux ravages qui en pourraient naître, si le temps devait les irriter, au lieu de les amortir et de les restreindre par degrés. Croit-on par hasard que, dans la lutte de l'Angleterre et des Stuarts, ce soit l'Angleterre qui ait vaincu? Eh bien! non. Les Stuarts ont perdu la couronne: mais ils avaient sur le trône conteste la liberté à l'Angleterre. Dans l'exil, ils ont fait mieux, ils la lui ont ravie. Tant qu'il est resté un Jacobite vivant, les lois d'exception, les suspensions d'*habeas corpus*, les proscriptions, les meurtres juridiques, ont attristé la Grande-Bretagne; et, par ce suicide forcé de sa constitution, elle a donné satisfaction aux princes proscrits.

Croyez-vous que les amis du gouvernement monarchique aient succombé seuls dans la révo-

lution française? Point. Vous avez bien pu gagner le champ de bataille. Mais vous y laissâtes la liberté!

C'est qu'une grande erreur est de croire qu'on n'ait affaire, en pareille occurrence, qu'à la société ancienne, qu'à la société vaincue, et, cela fût-il vrai, il faudrait encore en avoir souci. On ne voit pas que tout se tient dans le vaste réseau de la société; que chaque maille qu'on arrache en déchire mille autres. Ainsi, quand on renverse la pairie, on frappe, des Alpes à l'Océan, tout un corps de sentimens, d'idées, d'intérêts qui n'avaient rien d'hostile, et l'ébranlement atteint, dans la confiance de Français nombreux, l'édifice entier des institutions nouvelles. Ainsi encore, des lois fondamentales qui donnent au prolétaire les armes, au fermier, au praticien la puissance, repoussent et aliènent la haute industrie, la finance, la magistrature, aussi bien que toutes les classes de la propriété. Chacun des contrecoups de la chute du trône aura, de cette sorte, une portée immense, tant que nos institutions ne s'efforceront pas de donner à l'ordre, pour le raffermir, des garanties qui satisfassent à la fois et tout ce qui pense et tout ce qui possède.

Déjà on sait, a dit M. Odillon Barrot, *dans quelles mains* est la propriété. C'est savoir qu'on est placé

sous la loi de s'enchaîner aux conditions d'ordre admises chez toutes les nations policées, ou de rentrer, un peu plus tôt, un peu plus tard, dans les voies de la terreur. Gouverner contre la propriété, ne se fait qu'avec les échafauds pour appui. Autrement, il faut gouverner avec elle, et jusqu'au jour où vous aurez pris un parti sur cette grande alternative, régnera un trouble insurmontable. Cette fois, il n'y a point d'émigration. La naturelle alliance des hommes que les mêmes intérêts, la même éducation, les mêmes habitudes rapprochent, ferait à la fin taire les dissentimens politiques devant les mécomptes et les dangers sociaux. Les noms-propres s'oublieraient dans un débat plus grand. D'un côté, se rangeraient toutes les supériorités: les talens et les lumières comme la fortune; de l'autre, les masses et leurs coryphées. Alors, il y aurait deux sociétés hostiles, et la lutte ne serait bonne à aucune des deux. L'une aurait le nombre; l'autre la richesse, le génie, l'éclat: laquelle, le droit? laquelle, la force?

Ce dernier point ne vous inquiète pas; vous seriez sûrs de la victoire. Prenez-y garde! il s'agira d'un intérêt puissant, qui est de tous les pays et de tous les siècles, qui ne peut pas être vaincu, ou bien ne peut l'être qu'en déchaînant la multitude, au lieu de la conduire, qu'en boulever-

sant la société, en faisant le chaos. Encore, faire le chaos, ne vous suffira-t-il pas. Il faudra, pour garder la victoire, que vous demandiez à Dieu de le rendre éternel.

Il est des considérations que les hommes sensés doivent avoir présentes à l'esprit. La nature des révolutions fait leur destinée, et elles ont des caractères aussi distincts que les gouvernemens même; un politique pourrait les classer suivant leur principe, comme ce naturaliste qui donne des noms et des lois aux monstres.

Il est des révolutions qui meurent où elles naissent, telles que ces êtres qui ne voient qu'un soleil. Celles-là se bornent à remplacer un prince par un prince, et même une lignée par une lignée, puis tout rentre dans l'ordre accoutumé. Ce sont les révolutions de palais. Elles appartiennent aux états despotiques. Car les révolutions les plus douces sont celles des nations que des gouvernemens violens régissent. Dans les empires absolus, si peu d'intérêts se lient à un changement de règne, que le corps politique n'en semble pas altéré. Comme il n'y a point de peuple pour jouir du bienfait des lois, il ne s'en trouve point pour abuser de leur ébranlement, non plus que pour s'en plaindre.

Dans nos monarchies, les tempêtes auront la

grandeur terrible des orages de la république, parce que, du fait seul d'une révolution, la monarchie est suspendue, la république commence. Ce qui distingue, en effet, essentiellement les deux régimes, c'est l'instabilité du pouvoir suprême.

La chute d'une dynastie n'est donc jamais dans un pays libre une révolution de palais. Elle a une autre portée, une portée si grande qu'en extirpant du sol la famille régnante, le tremblement de terre attaque la nation entière, et l'attaque jusque dans ses fondemens.

Si c'est l'aristocratie alarmée qui se sépare de la maison souveraine, la secousse sera circonscrite, rapide, passagère. Le caractère de l'aristocratie est l'amour et l'intelligence de l'ordre; elle se hâte de clore la révolution, contente de sa victoire quand elle a vaincu le trône, et qu'elle s'est assurée contre lui. Elle craindrait, en poussant trop loin ses conquêtes, de les compromettre sans fruit; en prolongeant sans nécessité l'ébranlement, elle craindrait de faire appel à des passions qui l'ébranleraient elle-même sur sa base.

C'est ainsi que sont tombés sans secousse profonde les Stuarts, il y a cent quarante ans, et de nos jours les Wasa.

Mais la pente inévitable, le péril constant des

révolutions populaires est de s'élancer hors des limites des intérêts politiques, pour aller, comme des torrens furieux, envahir et bouleverser l'ordre social. Alors, il n'est pas donné à l'homme de mesurer la carrière qui les attend.

La France a le sentiment de ce péril. Ivre de démocratie, elle se rend compte de sa propre fragilité. De là vient son horreur des révolutions, qui a fait la sécurité du gouvernement royal et qui le trompa. C'est par là qu'elle aurait tout souffert, hormis ce que ne pouvait souffrir une nation qui avait du sang dans les veines. C'est par là qu'elle a accepté, au lendemain de son ébranlement, la première combinaison qui s'est offerte comme un point d'arrêt, un dénouement, un pouvoir. C'est par là que les partis la trouveront long-temps inébranlable; que le gouvernement, qui est, aura toujours des chances de durée; qu'elle fera toujours des vœux pour sa conservation : mais sans lui prêter jamais cet appui qui fait la facilité du pouvoir et la force des états; mais sans comprendre que la liberté n'est possible, chez un peuple, que lorsque les garanties abondent; sans reconnaître enfin que, plus la fortune a brisé d'élémens d'ordre dans les orages qui nous ont agités, plus la sagesse nous commande d'y suppléer par nos doctrines et par nos lois.

Qu'on veuille bien y songer: les élections de Marseille, de Bordeaux, de Brionne, faites dans des contrées si diverses d'intérêt et d'esprit, les neuf dixièmes des électeurs absens, renferment, aussi bien que la facile victoire des prolétaires de Lyon, un profond et grave symptôme.

Deux classes de citoyens qui se retirent des pouvoirs politiques, l'une par colère, l'autre par ignorance, en faisant un acte funeste pour elles-mêmes et coupable envers le pays, accomplissent la plus terrible des révolutions : elles livrent tous les pouvoirs publics, toutes les forces locales en des mains incapables d'en bien user. Voilà comment on arrive, de degrés en degrés, à compromettre tous les intérêts parce qu'il en est que l'on a méconnus, à mettre en péril toutes les légitimités sociales, y compris la première de toutes, la propriété, parce qu'on n'a pas su comprendre et respecter les grands principes qui se rattachaient à la légitimité dépouillée, qui étaient les fleurons de sa couronne et qu'on n'entendait pas briser avec elle.

Il y a quelques années, j'écrivais sous d'autres auspices[1] : « L'histoire nous apprend que les grands » conflits qui déchirent les états, ne peuvent se

[1] Le ministère et la France.

» clore, comme les autres guerres, par la con-
» quête. Les partis ont la triste puissance de
» vaincre tour à tour; il ne leur est pas donné de
» remporter des victoires décisives : la durée n'est
» pas faite pour eux. A la justice qui termine ces
» guerres intestines par des transactions, à la jus-
» tice seule appartient cette gloire, parce qu'elle
» a pour elle la raison et le temps. »

Ce que je disais alors, je le répète aujourd'hui encore; et, si l'on me répond que les transactions sont impossibles entre deux sociétés séparées par des abîmes... alors, que la France se déchire! qu'elle passe de convulsions en convulsions! Des deux grands partis, il en est un que je défie d'exercer seul le pouvoir, l'autre de trouver seul la liberté.

Mais il est dans ma conscience que Dieu n'a pas condamné ma patrie à ces extrémités. Le bien est toujours possible à l'homme tant qu'il n'a pas fait avec le mal des pactes de sang. La transaction que j'invoque nous a été une fois donnée. Elle peut se retrouver encore. La plus grande différence est ceci : la légitimité devait plus de garanties à la liberté; c'est à l'ordre qu'en doit surtout la monarchie de 1830.

CHAPITRE IV.

LES DEUX FRANCES.
ORIGINE DE LEUR DIVORCE ET SES EFFETS.

La restauration de France a été sans cesse comparée à la restauration d'Angleterre, l'a été même par ses amis, ce qui est difficile à comprendre. Car le gouvernement des Stuarts fut l'un des plus dissolus, des plus tyranniques, des plus sanguinaires qui aient souillé l'histoire. Ces parallèles prouvent que, de tous côtés, on se rendait également mal compte et du présent et du passé.

La révolution anglaise n'a eu que des ressemblances extérieures avec la nôtre. Pour le fond, pour les principes, pour le but, pour les résultats, point de rapports.

Ainsi, la révolution de 1649 fut religieuse plus que politique, et politique plus que sociale. Elle naquit du combat des sectes plutôt que de celui

des pouvoirs. Elle ne toucha dans son cours à la constitution britannique, que par les démêlés du trône avec les communes, et ne toucha par aucun point à la société ni à ses bases. Elle n'eut garde d'attenter à la propriété. Elle laissa intactes toutes les hiérarchies qu'elle avait trouvées debout. La vieille aristocratie que les siècles avaient enfantée, et qui devait encore durer des siècles, ne fut pas un instant mise en cause. Quatre pairs seulement périrent dans la tourmente; et Charles II, en réparation de cet attentat, offrit à leurs héritiers quatre têtes de régicides au choix, sans compter les innombrables victimes qu'il ajouta de son chef à l'holocauste. Nous qui, au milieu de tout le sang versé depuis quarante ans dans notre patrie, n'avons la mémoire frappée que des vindictes de la restauration, où en serions-nous, si elle avait offert, aux vingt mille familles touchées par la hache révolutionnaire, l'affreuse indemnité du talion?

Cette différence dans le principe et les actes des deux révolutions en produisit une autre, toute à l'avantage des Stuarts : ils avaient quitté seuls le sol anglais, d'où ils étaient seuls proscrits; et quand ils rentrèrent, ils ne trouvèrent debout aucune des œuvres de la révolution. Elle n'avait laissé après elle ni de nouveaux intérêts, ni une législation nouvelle, ni de nouvelles maxi-

mes. Il ne régnait dans les esprits ni haine du passé, ni révolte contre ses souvenirs, ni inquiétude de ses résurrections. Par la réintégration de la royauté, le vieil édifice se trouvait tout entier replacé sur ses fondemens.

Ce vaste édifice avait tant de puissance qu'il ne fut pas ébranlé par la commotion qui brisa, au bout de trente années, le sceptre des princes du sang d'Écosse. La révolution de 1688 n'eut ni d'autres causes ni une autre portée que la première. Cette fois, tout le différend de l'Angleterre avec ses princes consista dans une croyance cachée au fond de leur conscience, et qui éclata enfin. Si la liberté s'affermit par suite de cette secousse rapide, ce fut parce que l'aristocratie y domina, comme les communes dans la révolution de 1649. Les communes avaient inauguré la tyrannie, faite homme dans Cromwell. L'aristocratie stipula, pour prix de la couronne qu'elle donnait, le bill des droits.

L'histoire ne l'oubliera point, en dispensant ses justices : les Bourbons étaient réservés à une tâche et plus grande, et plus difficile, et plus compliquée que les Stuarts ; car elle devait être proportionnée à la grandeur, aux difficultés, aux complications de cette révolution de 1789, qui fut autre chose que le triomphe passager d'une secte ou d'une faction,

qui accomplit une autre œuvre qu'une transformation accidentelle et passagère de l'État, qui passa au crible la *société* même; et, achevant l'ouvrage ébauché par Louis XI, continué par Richelieu, poursuivi par Louis XIV, coucha dans la poussière l'édifice entier de la constitution aristocratique à laquelle s'appuyait la monarchie française. Tel est son caractère véritable. Elle fut une sorte de loi agraire qui fit du sol une répartition nouvelle: elle marqua l'avènement du grand nombre à la propriété, et prépara l'avènement des classes moyennes à la puissance.

Ici, c'est bien la liberté qu'une grande nation veut tout entière. Né dans les hautes régions de l'ordre social, arrivé de la noblesse à la bourgeoisie, ce vœu est prémédité, mûri, exprimé d'une façon régulière, consigné enfin dans les *cahiers* des députés les plus librement et les mieux élus qu'il y ait eu dans le monde. Jamais volonté nationale ne fut, et plus authentique, et plus universelle. Mais en même temps la révolution qui commence tentera d'asseoir les institutions nouvelles sur un principe nouveau encore dans le monde, l'égalité; et, fatiguée de poursuivre à la fois ce double but dont un seul était l'affaire des siècles, elle s'épuisera dans l'enfantement d'une démocratie qui maintenant nous demande les lois que n'a pas su lui donner sa mère.

L'œuvre de l'assemblée constituante fut de briser le faisceau de l'ancienne constitution et de l'ancienne société françaises, pour exproprier de la puissance les classes qui en étaient investies depuis des siècles et attribuer aux masses, sous le titre de citoyens actifs, le dépôt de l'ordre et des lois. Mais mettre au néant un ordre social lié à toutes les habitudes, à toutes les existences, à tous les intérêts d'un grand peuple, des décrets pouvaient le proclamer, et point l'accomplir. L'esprit ancien restait vivant. Les débris renversés se rallièrent. L'aristocratie dépossédée se retira en armes sur le Rhin, comme eussent fait, vaincus, les Francs dont elle représentait l'héritage. La Vendée, la Bretagne, de leur côté, lui prêtèrent la main. C'étaient les vassaux s'insurgeant pour le maintien du pacte, à l'ombre duquel les générations s'étaient écoulées, et héroïques dans la défense des distinctions et des croyances, non moins que les armées de la révolution le furent pour sa querelle. L'émigration et la Vendée s'appuyèrent à la royauté, comme la révolution au sol de la patrie. C'était l'ordre ancien tout entier. Et la maison royale, vivante image de la patrie depuis tant de siècles, se divisa comme elle. Tandis que les Bourbons rassemblaient sous le drapeau historique les restes de cette société,

dont leur race était la représentante séculaire, la seconde branche du tronc antique, comme la minorité du clergé, comme la minorité de la noblesse, contractait avec la société nouvelle une alliance serrée au sein de l'assemblée constituante, scellée à chaque jour qui s'écoula, honorée à Jemmapes et à Valmy.

La démocratie française, maîtresse de la France, que fera-t-elle de la France et d'elle-même? Elle a remplacé le principe monarchique de l'État et le principe aristocratique de la société par la doctrine de la souveraineté du peuple; et voilà que le peuple souverain se comprend, moins le roi, moins les princes, moins les grands, moins les prêtres, moins les nobles, moins les riches, moins les doctes, moins tout ce qui n'est pas la multitude. La France n'a fait que changer d'aristocratie. Il y a toujours une classe suzeraine, dominante, exclusive. Seulement, celle-ci a le pied dans la boue et la main dans le sang.

En effet, la classe élevée, en prenant ce mot sans acception des distinctions abolies, cette classe élevée, qui était la tête de la démocratie et, à proprement parler, l'aristocratie du tiers-état, est dépossédée à son tour de la puissance, et elle n'a point le temps d'émigrer ou de fuir; elle périt sur les échafauds. L'esprit démocratique

débordé reconnaît un maître : c'est l'esprit démagogique, l'esprit révolutionnaire qui règne sans entraves,

Voyez-le renverser tous les fondemens de l'ordre social. Le passé de la patrie, il le mène à l'échafaud dans la personne de son roi; les supériorités naturelles ou acquises qui sont la gloire et la force des états, il les abat à coups de hache et tient la guillotine en permanence pour hâter le succès de l'œuvre. Au droit, il substitue l'insurrection, les piques, la lanterne, la mort, partout la mort. Les dissidens, il les extermine. La religion, *il écrase l'infâme*, suivant le vœu des philosophes, et l'écrase sans remords sous les roues du tombereau homicide. La propriété, il la broie comme sous le pilon; il applique la confiscation, comme il fait la mort, à des classes entières, à l'élite entière de la grande famille. Et le peuple gorgé de ce butin pris sur les siècles, le peuple par sa misère égale ses crimes. Il meurt de faim et de désespoir dans ce pactole qu'il a conquis; il est contraint d'aller, tout ivre de sang, tout insensé d'anarchie, adorer la Raison pour retrouver des dieux; il étonne le monde de ce que peut l'abandon des principes constitutifs de l'ordre social. L'ilote ivre de Sparte, pâlit auprès de cet orphelin parricide, de ce fanatique qui ne croit point, de cet

homme qui veut être libre et n'a rien respecté au ciel ni sur la terre, qui parle d'égalité et proscrit les illustrations, la vertu, le génie, la gloire. On s'est beaucoup demandé pourquoi les Romains avaient leurs saturnales. On a prétendu que c'était une pensée d'humanité, un dédommagement donné à l'esclave des ennuis de sa longue servitude. Non! Le dédommagement eût été cruel, puisqu'il n'aurait duré qu'un jour, et qu'il risquait d'empoisonner toute la vie. La vraie pensée devait être de faire voir ce que serait la puissance en des mains impropres à l'exercer. Le législateur espéra ainsi rendre cher et sacré à tous les Romains le joug des mœurs et celui des lois régnantes.

Voilà la suite des faits. Maintenant, où furent les causes? comment se consomma, d'abord au sein de la société toute entière, et ensuite au sein de la démocratie triomphante, cet ostracisme sanglant de leur plus saine élite?

L'assemblée constituante a laissé des leçons éternelles. Jamais plus grand spectacle ne s'offrit au monde: d'un côté Maury et Cazalès défendant pied à pied, à la tête de la noblesse et du clergé de France, cette vieille France qui s'écroulait; de l'autre, la phalange des Clermont-Tonnerre, des Talleyrand, des Mounier, des Malouet, des Lafayette, des Bailly, des Lameth, des Syèyes,

des Duport, des Barnave, des Boissy-d'Anglas, des Lanjuinais, des Touret, des Volney, par dessus tout des Mirabeau, l'élite enfin de la nation française et de toutes les nations, d'accord sur la résolution d'appuyer la monarchie à des institutions nouvelles. Hé bien, tant de beaux génies, tant d'âmes généreuses échouèrent dans ces tentatives violentes, de tout détruire et de tout refaire en un jour; de renverser jusques à ses bases l'ordre social qui était debout, pour en bâtir un nouveau avec des décombres; de fonder leurs lois avec l'assistance de la multitude soulevée, et de rendre leur ouvrage respectable aux hommes après n'avoir montré eux-mêmes nul respect pour l'autorité des siècles; de maintenir la royauté en abattant autour d'elle tout appui; de constituer aux mains d'une seule assemblée l'arsenal de toutes les forces de l'empire, et au sein des masses le dépôt de toutes ses lois; de créer enfin la démocratie en lui mettant au front une couronne, et d'établir la liberté sur de tels fondemens! C'étaient autant d'entreprises surhumaines. La fortune le leur apprit bientôt. Ces nobles cœurs se brisèrent au spectacle du mal qu'ils avaient fait à leur pays; ces génies puissans s'étonnèrent d'avoir été si funestes: ils eussent voulu n'avoir été qu'inutiles.

Tout le monde a dit combien cette illustre assemblée fut éclatante en talens et en vertus. Sa tribune est la plus haute peut-être qu'il y ait eu dans l'univers. Il y a été promulgué, comme du haut d'un Sinaï, au milieu des foudres et des tonnerres, des maximes qui sont la loi nouvelle du genre humain. Mais ce qu'on n'a pas dit, ce qu'on n'a pas recherché, c'est d'où vient toute cette gloire, d'où viennent toutes ces fautes.

Sans doute, les fautes appartiennent beaucoup à l'état de la société, à la direction des esprits, à l'universelle ignorance des élémens nécessaires d'un gouvernement libre, à la lutte animée des divers ordres, à cette mauvaise éducation de la monarchie absolue, qui n'avait pas enseigné, pendant un demi-siècle, à craindre la licence dans les lois, alors qu'elle-même professait la licence dans les mœurs et la propageait dans les esprits. Mais, assurément, il faut par dessus tout accuser ces six cents membres du Tiers, nouveaux aux affaires, animés de ressentimens jaloux, pressés, à leur propre insu, de se venger d'une longue impuissance par des destructions soudaines, et d'une longue infériorité par un rapide nivellement! On ne regarde jamais, dans les assemblées, que les chefs qui remplissent la tribune. Il faut voir le troupeau qui remplit les bancs. Là est l'instinct qui

ment, la volonté qui pousse, la force qui prononce. Par le doublement du Tiers, la royauté avait renversé la constitution antique et appelé la démocratie à l'empire.

Mais l'éloquence, mais le génie, mais la gloire en un mot, à quoi tout cela tint-il? Incontestablement, à cette cause unique que l'assemblée était la représentation, sinon prudemment ordonnée, du moins vraie et complète de la France; à ce qu'elle réunissait dans son sein, l'élite véritable de la nation; à ce que toutes les supériorités y furent conviées comme tous les intérêts; à ce que le génie national y parut dans tout ce que la monarchie avait de grand et de renommé. Si ce ne fut point assez la tête de la France qui mena la France, du moins ce fut elle qui représenta pour ce grand corps.

De cette double cause de grandeur et de témérité, veut-on une preuve? Supprimez les deux premiers ordres d'alors; croyez-vous n'enlever que la milice altière qui combattait derrière Maury et Cazalès? Point; vous enlevez au parti des idées nouvelles, Mathieu de Montmorency, Talleyrand-Périgord, Clermont-Tonnerre, Lally-Tollendal, Liancourt, l'abbé Syèyes, l'abbé Grégoire, Duport, les deux Lameth, le duc d'Orléans, enfin les princes de la révolution, Lafayette et Mirabeau!

A part les noms illustres, supprimez dans l'assemblée le contre-poids de l'aristocratie ancienne. Laissez le Tiers, seul maître de la France, seul aux prises avec une révolution, ayant à la museler sans secours ou à la précipiter sans obstacle. A quelles tentations, à quelles extrémités, livré ainsi à lui-même, n'eût-il pas été emporté d'abord? Ce qu'il eût fait, les deux années qui suivirent nous le révèlent.

L'assemblée législative laisse échapper en même temps la puissance et la renommée. Elle a renversé le trône, et ces grands coups ne lui ont pas valu la gloire. Pourquoi les a-t-elle frappés? Pourquoi ont-ils été stériles pour elle, et brille-t-elle d'un si faible éclat? C'est qu'elle n'était, de la France, qu'une image incomplète, qu'un torse mutilé; tous les partis ne siégeaient pas dans son sein, tous les intérêts n'y avaient point leurs représentans et leurs défenseurs. D'un autre côté, la puissance publique était descendue d'un échelon : et dès lors l'influence qui domina le pays, la passion qui maîtrisa les pouvoirs, la force qui les assista, d'où serait-elle venue, sinon d'une zône, où le penchant naturel est le renversement, où le génie est la destruction, où la politique est la force, et partant la tyrannie. La tyrannie, dis-je; aussi l'histoire de la démocratie, dans tout l'uni-

vers, se réduit-elle à ces deux phases : l'exercer ou la subir.

Une fois vaincue et dévastée la région sociale où réside le dépôt des lumières, de l'opinion, de la conscience publiques, voyez ce qui resta de la liberté : une grande profanation et une cruelle méprise.

La convention, jusqu'au 31 mai, a une tribune encore. Elle compte dans ses rangs les Vergniaud, les Guadet, les Gensonné, les Isnard, cette Gironde éloquente qu'elle a reçue de la législative et qu'elle brûle de passer aux échafauds. Comment fait-elle pour les réfuter? L'insurrection prend séance, escalade la tribune, gourme le talent, saisit au collet le courage, trouve plus simple de jeter bas ses adversaires que de les entendre, et plus facile, comme Lanjuinais le dit si bien, de les assommer que de leur répondre. Mis au monde pour exercer les pleins pouvoirs de la multitude, le sénat populaire se distinguait encore de la multitude par tous ces hommes qui avaient dans l'esprit une autre liberté que le nivellement, et dans le cœur une autre politique que la vengeance. Derniers représentans de l'indépendance des opinions, ils ne trempaient qu'à regret dans le crime. Derniers dépositaires de la parole, ils ne cédaient pas sans

protestations à la violence brutale. La convention les rejette de son sein: elle les livre à la furie populaire; et, à dater de ce jour, il se fait silence dans son enceinte, comme dans le forum quand la démocratie romaine eut vaincu. On ne parle plus qu'aux cordeliers pour dénoncer, et aux jacobins pour proscrire. La convention a cessé d'être une assemblée représentative qui discute: c'est une cour étoilée qui frappe. La France, avec sa liberté révolutionnaire, est arrivée au silence comme au deuil des tombeaux. La liberté de la presse s'évanouit avec celle de la tribune. Le malheureux Camille Desmoulins a cru que les membres de ce corps qui régnait sur la France, ceux au moins qui venaient de condamner *le tyran* Louis XVI, étaient en droit de faire de l'opposition contre les tyrans subalternes du jour, contre un Lebon et un Carrier: point; le régicide ne dispense pas de la servitude. Sa tête tombe, parce que sa main a écrit. Les intérêts, les talens, les partis aux prises ont perdu jusqu'au dernier vestige de ces arènes indépendantes que l'ère de 1789 avait promises à la France, et qui constituent la liberté. Il n'y a plus de luttes d'opinion qu'entre la voix de Marat demandant toujours des victimes, et le poignard de Charlotte Corday qui lui répond. C'est alors que brillent,

l'injure à la bouche et la hache à la main, les Saint-Just, les Barrère, les Robespierre enfin, tous ces monstres dont on s'est mis depuis quelques années à célébrer le génie. Ah! il y a plus homme de génie qu'eux tous : c'est le bourreau!

Le malheur de la démocratie est ce perpétuel entraînement à substituer la force à la loi, à trancher tous les différends par le glaive, à compter le nombre pour le droit et la justice? Et accepte-t-on, pour vider les débats des opinions et des partis, un autre glaive que la parole, un autre champ de bataille que la tribune, un autre jugement de Dieu que le succès de discussions sans entraves, la liberté n'est plus. Quand madame Roland marcha, poussée par la furie populaire, vers l'échafaud où Marie-Antoinette avait porté sa tête sacrée, elle dut se rappeler qu'elle avait trouvé tout simple, une année auparavant, que la furie populaire, se levant contre une constitution entourée des sermens de la France, chassât Marie-Antoinette, avec toute sa race, d'un trône gardé par l'autorité des lois nouvelles en même temps que par huit siècles assis sur ses degrés.

Certes, la terreur fut grande justicière, et grâce à la haine des factions pour leurs chefs dissidens, il en sera toujous ainsi. Elle promena son glaive impitoyable sur toutes les têtes qui

avaient invoqué le règne de la force, qui avaient mis, à la place de la liberté, la guerre et son ivresse. Les Chabot comme les Camille Desmoulins, les Barbaroux comme les Danton, vinrent expier leur faute sur l'autel sanglant, et les sacrificateurs ne furent pas épargnés par la vindicte du ciel. La terreur en expirant se replia sur ses auteurs, sur Robespierre et ses complices; elle les dévora. Si Louis XVI, qui avait ouvert, comme un roi, cette marche lugubre, avait aussi expié des fautes, ce n'étaient pas les siennes du moins: c'étaient celles de la royauté absolue, celles de ses pères. Aussi demanda-t-il en vain que son sang ne retombât point sur la France. La prière du fils de Saint-Louis ne fut pas exaucée: tout son sang devait retomber sur la France.

Je sais quelles explications ont été données aux attentats et aux folies de cette ère de sang. On a fait de l'échafaud un champ de bataille, de la terreur une guerre défensive, et sans décorer ces affreuses vindictes du nom de justice, on les a inaugurées sous celui de nécessité. C'est une excuse, trouvée après coup par des hommes d'esprit et de cœur, qui, se laissant prendre à cette perpétuelle confusion des mots de démocratie et de liberté, se sont crus obligés de justifier à tout prix la première, pour l'honneur de la seconde. Leurs

commentaires sont tous des anachronismes. Ce n'est pas pour parer à des périls que la révolution a assouvi ses fureurs, et certes le moyen eût été mal choisi. C'est pour obéir à ses instincts grossiers ; c'est parce qu'elle était le suffrage universel en action, voilà tout. Car si elle tua le prince que l'assemblée constituante avait par décret, surnommé le restaurateur de la liberté, ce fut quand elle venait de vaincre la coalition, de conquérir la Belgique, d'emporter Mayence, de prendre Francfort et de faire trembler l'Allemagne. Ce fut au contraire cet attentat qui ranima la coalition, souleva la Vendée, la Bretagne, le midi, Lyon enfin, et mit la révolution à deux doigts de sa perte. Elle aurait péri par ses crimes, si elle avait pu périr.

Mais elle était invincible; ce qui faisait sa tyrannie et ses spoliations, faisait aussi sa force. Elle avait les masses avec elle ; ces masses furent héroïques contre l'étranger. Elles enfantèrent les armées, les capitaines, les victoires; aussi ne servirait-il de rien aujourd'hui d'accuser l'origine de la société nouvelle, de lui objecter les méfaits qui veillèrent sur sa naissance. Il en est des révolutions comme des enfans des barbares qu'on livrait au cours des fleuves pour les éprouver, et n'avouer que ceux qui résistaient aux flots. Elle

a résisté à toutes les tempêtes. Telle est sa nature, qu'elle a revêtu d'une insurmontable puissance tous les gouvernemens créés ou reconnus par elle, soit qu'elle se chargeât elle-même de se régir sous l'ombre d'un comité de salut public, soit qu'elle ceignît avec le plus grand de ses fils le bandeau des rois, et poursuivît les restes des projets de Pilnitz dans toutes les capitales et sur tous les trônes. Et si l'Europe finit par prendre sur les armes françaises une revanche terrible, les intérêts nouveaux n'étaient plus en question depuis long-temps. Ils avaient depuis long-temps assuré leurs conquêtes. L'Europe à Campo-Formio, à Amiens, partout, les avait reconnus sans retour. Plus tard, ce fut l'esprit militaire, l'esprit de conquête, Napoléon en personne, Napoléon seul qui succomba. De tout cet assaut de principes, de toute cette guerre commencée au nom de la liberté et de l'égalité, il n'était resté qu'un duel de rois.

Au dedans, il restait de cette tempête effroyable la division des propriétés, une nouvelle loi civile et l'égalité devant la loi; biens immenses qui avaient besoin d'être fécondés, qui attendaient un soleil pour produire des moissons de liberté. Ce soleil, quel était-il? la fin de nos désordres; le retour à la justice; la réconciliation des deux

Frances divorcées pour leur commun malheur. Et les termes du pacte nouveau devaient être faciles à trouver, puisque deux choses demeuraient également constantes ; c'est que l'ancienne aristocratie, l'Europe, le monde étaient impuissans pour détruire l'ordre nouveau, comme l'ordre nouveau pour enfanter des institutions libres.

Ses conquêtes matérielles terminées, la révolution se reconnut, sous la longue épreuve des misères publiques, incapable du pouvoir comme de la liberté. Elle eut horreur d'elle-même, elle se chercha un maître. La France fatiguée, comme Tacite le dit de Rome, après le règne des triumvirs, se réfugia sous les lois d'un despote. Napoléon rendit ce service immense, de former dans le chaos de la société bouleversée, un gouvernement fondé sur les seules maximes que puisse accepter une nation généreuse et policée. Il prit la propriété pour point d'appui, et les supériorités de toute nature pour remparts. Il n'eut qu'un soin, afin d'assurer sa grandeur et celle de l'empire ; ce fut de convoquer dans ses conseils tous les talens, dans sa cour toutes les illustrations, dans ses camps tous les courages. Les Larochejacquelin lui paraissaient bons pour se faire écharper sous nos aigles aux champs de la Moskowa. A ces conditions, l'ordre renaît et

nous sommes le grand peuple. Mais nos châtimens ne sont pas finis : l'ordre n'est venu qu'avec le despotisme. Nos châtimens touchent à leur terme : le despotisme vient avec la gloire.

Quand la société aura repris son assiette et ses lois; quand nous nous serons rendus, à l'école de toutes les adversités, dignes de destins meilleurs, quand la grande famille sera réunie sous un même drapeau, la liberté reparaîtra par la Charte sur la terre de France, et la gloire y restera. Elle aura d'autres champs de bataille où brilleront d'autres Bessières et d'autres Masséna, où le génie de la France fera aussi d'immenses conquêtes; et celles-là ne nous seront plus ravies : ce seront des conquêtes de civilisation, des conquêtes pacifiques et fécondes. Nous aurons pour champ d'honneur la double tribune sortie de dessous les traces effacées de nos crimes et la poussière de nos victoires. Le trône de Napoléon, en se brisant, devait suffire à faire de ses vastes débris des trônes pour la liberté à côté de celui des rois.

CHAPITRE V.

LES TROIS RESTAURATIONS.

Une longue restauration avait précédé celle de la royauté capétienne. Une autre l'accompagna. Une troisième pouvait suivre.

C'était une restauration que le rétablissement des autels, le retour au calendrier, aux locutions, aux usages de la société ancienne, le rappel de ses restes fugitifs, la renaissance de la puissance paternelle, celle des cens électoraux, celle des distinctions honorifiques, celle des titres transmissibles, celle des majorats héréditaires, celle d'une cour, celle d'un trône. Aussi Napoléon obtint-il de la justice de ses contemporains le titre de restaurateur de l'ordre; et c'était celui qui flattait le plus son orgueil.

Or, cette restauration était indispensable à la

révolution même, puisque c'était l'ordre introduit dans son sein, cet ordre de haute nature et de puissance infinie, sans lequel l'état social n'est pas. Otez du milieu des hommes les lois, le pouvoir, les distinctions, un culte: la bête fauve n'a point de plus grossiers destins. Aussi la société nouvelle s'affermit-elle sous la main du géant qui la régla. Son pouvoir impartial et tutélaire pacifia les esprits, accoutuma le Bleu et le Vendéen à vivre et combattre ensemble; mit la France, théophilantrope la veille, aux genoux du chef de l'église romaine; restitua aux pontifes, à leurs pompes, à leurs rites les hommages de la foule; plia le républicain et le démocrate à voir, à servir des têtes couronnées; apprivoisa l'opinion avec la renaissance de l'aristocratie ancienne par la création de la nouvelle: assit enfin cette France flottante, au sein de laquelle pas une institution et pas un principe n'étaient restés debout, sur ces grandes lois qui étaient en quelque sorte incarnées en lui: le respect des croyances, des supériorités, des pouvoirs.

Mais l'ordre social n'était reconstitué par le premier consul et l'empereur qu'au profit des intérêts nouveaux. Si un trône s'élevait au sein de cette terre, où la charrue révolutionnaire avait passé, il portait un fils de nos tempêtes. Sa cour

brillait surtout de gloires récentes. Les rejetons des vieilles races ne semblaient admis aux rangs secondaires que pour donner du relief et des supports à toute cette improvisation d'une noblesse sans aïeux. Un Montmorency pouvait bien arriver au titre de comte, point à celui de duc, de peur que l'ancienne société ne se crût réintégrée en lui: une superbe jalouse ne lui permettait pas même le titre de baron, comme si le premier baron chrétien eût fait ombrage au premier soldat de la révolution et de l'univers. Dans cette monarchie faite de main d'homme, il fallait que rien ne sentît la main du temps; il fallait que tout continuât à dater des ruines de la Bastille, et on conçoit que par cela même l'ordre ancien restait vaincu.

On conçoit aussi que la liberté ne pouvait trouver place dans ce régime. L'ancienne France eût fait un perpétuel effort pour prendre, sur ces champs de bataille de la liberté où le nombre ne fait pas la victoire, des revanches de ses longs revers. L'aristocratie impériale se serait vue sans défense contre les héritiers de cette autre aristocratie, plastronnée de siècles et rehaussée de malheurs, qui eussent attaqué sa suprématie avec toutes les armes. Les feux croisés de l'esprit républicain et de l'esprit royaliste l'auraient criblée. L'empereur même n'y

eût pas tenu; il ne serait resté que le grand homme. Alors tout croulait.

Il résulte de tout ceci que la chute de Napoléon était la suite de sa mission immense. Il n'avait pu dompter l'anarchie qu'à l'aide du pouvoir absolu. La condition du pouvoir absolu était de donner à la France la perpétuelle distraction de la gloire, la perpétuelle indemnité de la conquête. Mais la conquête pouvait-elle avoir un autre résultat que la réunion de tous les peuples et de tous les rois dans un intérêt commun, en même temps que la lassitude, l'épuisement, l'animadversion de la France? Le jour devait venir où la France se retirerait du colosse. Ce jour vint, et il tomba faute d'appui.

Ici, la seconde, la grande restauration commence. Mais plus de méprises sur ces gigantesques événemens! Elles n'ont déjà été que trop fatales.

Il n'est pas vrai, d'une part, que la révolution tomba vaincue avec l'empire; il n'est pas vrai, de l'autre, que la restauration s'accomplit par l'étranger.

J'ai dit plus haut, je répète que Napoléon tomba, sans que la France nouvelle fût le moins du monde vaincue. Par qui l'aurait-elle été? Par l'ancienne France? depuis quinze ans, elle n'avait pas com-

battu. Par les rois conjurés? les rois ne le croyaient pas. Ce n'est plus à elle qu'ils faisaient la guerre, et tel était leur effroi de la voir redescendre sur les champs de bataille, qu'ils n'intervinrent dans nos affaires domestiques que pour hâter la proclamation de cette charte, qui consacrait sans exception tous les intérêts, tous les principes, tous les droits nés au sein de nos orages.

Cette préoccupation alla trop loin pour qu'ils eussent la pensée de proposer la dynastie proscrite: je ne dis point de l'imposer, à Dieu ne plaise! L'Europe connaissait mieux la France, que tous ces orateurs qui trouvent plaisant de mentir à l'histoire pour insulter à des princes malheureux, et qui ne voient pas qu'ils insultent d'abord à leur patrie. Je ne sais s'ils eussent été d'humeur, pour leur compte, de plier devant un Tartare, un Allemand, un lieutenant enfin de l'étranger. Mais mon cœur français me crie qu'on ne règne pas *par la grâce de l'étranger*, comme dit M. Salverte, sur notre France; que la première condition, pour marcher à sa tête, est d'être Français et d'être voulu par elle. Qui ne sait les hésitations, les *répugnances*, les combats des hauts alliés? Qui ne sait que ce fut malgré eux, peut-être, que Bordeaux, Nancy, Troyes, Paris enfin, appelèrent les Bourbons pour s'interposer entre la patrie

et ses revers. Rapprochées et réunies, comme les partis, par le malheur, par ses leçons, par la Charte, par des sentimens généreux, par la fortune enfin, les trois branches du tronc antique, lié au sol national par toutes ses racines, reparurent, comme reparaît, après le passage du torrent, l'arbre séculaire que le torrent a couvert de ses flots.

La révolution avait rétabli la monarchie : le trône vacant, une dynastie émérite s'offre à le remplir. L'empire avait créé une noblesse : une autre noblesse, consacrée par les mœurs quand elle ne l'était pas par les lois, se fait voir dans ce grand naufrage de l'empire, agitant au dessus des vagues un drapeau, et criant : *Vive le roi!* La France, affamée de repos, demandait la paix à grands cris : ce drapeau l'apporte. La France, écrasée de tyrannie, demandait d'une seule voix la liberté : ce roi promet le système représentatif. La France, épuisée d'impôts, demandait non moins haut la destruction des droits réunis : la révolution royale fait comme toutes les révolutions passées et futures; elle crie : Plus de droits réunis!

C'est ainsi qu'elle s'opéra. Ce fut la chambre des députés de l'empire, ce furent les conseils généraux de l'empire, ce fut ce sénat, pairie de la révolution, qui proclama le rappel des Bourbons

au trône de leurs pères. C'était l'homme d'état qui avait marqué dans l'ordre nouveau par plus de services et par plus de gages, celui qui avait le plus complètement rompu avec l'ancien régime, qui venait de négocier le pacte par lequel il ne devait plus y avoir, au lieu de deux sociétés et de deux Frances, qu'une société, qu'une France; et on dirait qu'il resta, pendant tout le cours de la restauration, attaché à la première marche du trône, comme ce serviteur du roi de Macédoine, pour rappeler aux Bourbons qu'ils étaient mortels.

Quand donc de ces deux sociétés, de ces deux Frances, il en est une qu'on accuse de nos revers, injustice et mensonge. Ce n'est pas elle qui était allée chercher au fond du nord l'avalanche sous laquelle l'empire tomba écrasé. Le second envahissement ne fut pas plus que le premier conduit par elle et pour elle. Il y eut, au 20 mars, soulèvement unanime des peuples, des aristocraties, des rois de l'Europe contre la réapparition du génie des conquêtes, qui eut beau subir, non sans dégoût assurément, la loi de se retremper dans le Styx révolutionnaire: c'était accuser son infirmité sans se rendre moins vulnérable à toute cette Europe épouvantée. La dynastie antique ne servit là qu'à une chose : ce fut le lendemain des nouveaux désastres, si témérairement provoqués, à

opposer aux vainqueurs le seul rempart qui pût nous préserver des effets et de la prolongation de nos malheurs. L'armée revenait du champ de bataille, délabrée, sanglante, mutilée par la fortune. La chambre des représentans se met elle-même à la mutiler de nouveau par le plus pusillanime et le plus ignare des calculs : elle enlève aux soldats leur chef; elle les dépossède de son genie, et lui de sa couronne, dans l'espoir de tendre plus heureusement sa main désarmée à l'étranger qui la repousse. Alors paraît, malgré les efforts de deux puissances, un vieillard qui, du sein de la capitale envahie, jette entre la France et l'étranger, son bien et son arme uniques, son bâton de voyageur. Mais ce bâton est le sceptre de nos soixante rois. Louis XVIII couvre de son droit le royaume entier, comme il a voulu couvrir de son corps le pont d'Iéna. Les rois s'arrêtèrent devant ce principe de la légitimité, à l'aide duquel le représentant de la France vaincue, avait su, à Vienne, sauver la Saxe, et qui à Paris combattit pour la France.

Dans les traités conclus, M. Thiers vient de le dire avec sa haute raison, il n'y avait pas honte. Il y avait malheur pour la France; il y avait défaite pour la démagogie et pour l'Empire; honte pour personne. Il n'y en a pas, d'être vaincu quand

on est seul contre tous, comme la première fois, et que de plus on est divisé comme la seconde. C'est seulement un avertissement de ne point se mettre seuls contre tous, et de ne point se diviser. Le premier parti peut ne pas dépendre de nous; le second en dépend toujours; et, pour y parvenir, il faut d'abord bannir ces récriminations violentes et iniques. Il faut d'abord être vrais, bienveillans entre nous, comme des frères qui se sont disputés un commun héritage, qui ont tous eu peut-être leur part de torts, mais que mille liens attachent, qui ont dans les veines le même sang, qui sont nés sur la même couche, qui doivent vivre du même sillon, qui ne peuvent y prospérer qu'ensemble, et qui tous portent des âmes également émues à ces grands noms de France et de patrie.

Or, le caractère de la restauration du trône antique fut précisément d'effacer les distinctions de vaincus et de vainqueurs. C'était la réconciliation de la société française avec les sociétés européennes, avec elle-même, avec ses propres annales. C'était la restitution de tout ce que le passé a d'auguste et de sacré, avec le maintien de toutes les conquêtes présentes, et la garantie de tous les progrès futurs. La charte réintégrait simplement le passé dans son droit. Elle l'élevait à l'égalité; et, en même temps qu'elle rendait à la classe

déshéritée les titres de ses pères, aux illustrations parées de siècles le droit d'ancienneté, à la postérité de Henri IV le sceptre des quarante rois dont elle est issue, elle rendit à la nation la possession pleine et entière des institutions politiques qu'appelait le vœu national de 1789.

Il y eut ainsi transaction entre les deux camps rivaux: l'un attacha la couleur de Fontenoy aux enseignes de la patrie; l'autre imposa ses codes, ses mœurs, ses maximes tout imprégnés d'égalité. Le premier plaça l'hérédité au faîte des pouvoirs; le second assura aux hommes nouveaux la majorité dans l'assemblée héréditaire, dans les conseils, dans la cour. Alors le clergé prit place au sein des corps politiques, mais avec l'unique mission de représenter le grand intérêt de l'église dans le conflit de tous les intérêts sociaux. Le grand seigneur des anciens temps, nos capitaines chargés de victoires, l'avocat, le citoyen que la tribune avait élevés au niveau des degrés du trône, se croisèrent dans les conseils du prince, mais ne purent exercer l'autorité que sous la condition de la faire sanctionner par les majorités, du haut de ces tribunes puissantes qui se relevaient du même coup que le trône de Louis XIV.

En un mot, la restauration selon la charte, était à l'état politique ce que la restauration selon

la gloire avait été à l'état social. C'était l'ordre encore, mais cette fois, à un degré plus haut, avec toutes ses garanties et tous ses bienfaits.

Dans ce régime, il y avait à gagner pour tous. L'aristocratie ancienne reprenait ses honneurs, sans offense à la nouvelle. Que dis-je? La nouvelle y trouvait une sanction auguste et un lustre inattendu. Elle avait plus de foi en elle-même, depuis qu'elle marchait côte à côte avec les illustrations antiques, au lieu de les primer. Cette alliance était une généalogie toute faite pour nos gloires. De son côté, la nation s'élevait de plusieurs degrés en même temps que sa double élite; elle s'élevait par ces institutions généreuses qui sont la noblesse des peuples; elle s'élevait par les richesses matérielles et morales dont l'inépuisable mine était cachée au pied de ce triple trône du roi, des pairs, des élus du pays, sanctuaires de toutes les grandeurs, buts de tous les talens, remparts de tous les droits, berceaux de tous les perfectionnemens et de toutes les prospérités. Ainsi, pour le peuple, pour le commerce, pour l'industrie, pour les arts, pour les lettres, le repos, la paix, l'ordre, l'indépendance personnelle, la liberté publique; pour les Grands nouveaux, les jouissances après la conquête, une cour sans despote, et le pouvoir héréditaire de la

pairie; pour tout le reste, à la place de l'abaissement ou de l'exil, une patrie, des grandeurs, un trône! France! France! combien j'avais raison de dire alors que *la Charte était un fonds commun*, *grâce auquel nous avions tous fait fortune en même temps!*

Par malheur, une troisième restauration pouvait être tentée, ou plutôt rêvée : les jours de 1815 furent et son aurore et son déclin. Comme la précédente avait eu pour programme la déclaration de Saint-Ouen, celle-ci trouva le sien, avant le 5 septembre, dans le livre aussi habile qu'éloquent de *la monarchie selon la Charte*, et, après le 5 septembre, dans ce manifeste opiniâtre et magnifique du *Conservateur*, où M. le prince de Polignac mit son caractère, M. de Villèle son autorité, MM. de Castel-Bajac et de Frénilly leur passion, M. de Chateaubriant ses foudres et son génie. Ce régime eût mis, à la place d'une transaction entre les partis, la victoire de l'ancienne France sur la nouvelle. Elle eût livré l'éducation et la vie civile au clergé, et la puissance politique à quelques hommes par département. L'inégalité eût été rétablie dans les fortunes pour l'être plus sûrement dans les rangs. La grande propriété eût été reconstruite par les lois, et, suivant d'autres conseils, plus promptement que par les lois. Au gré des publi-

cistes divers, elle eût complété le rétablissement de l'ordre, relativement aux personnes, en ne comptant que les services royalistes ; relativement aux classes, en restituant les priviléges ; relativement aux intérêts, en ressuscitant le droit d'aînesse et les substitutions; relativement aux pouvoirs, en relevant les couvens abattus, les sociétés abolies, les corporations supprimées, quitte à couronner l'édifice, soit par la puissance absolue du Saint-Siége, soit par celle des rois. Cette restauration subversive et impossible est ce que la polémique a nommé particulièrement contre-révolution, bien qu'à proprement parler, les trois restaurations fussent également contre-révolutionnaires, puisque toutes trois répudiaient les témérités de la révolution à des degrés divers, et au même degré ses crimes.

La restauration contre la charte différait de l'autre, en ce qu'elle n'était bonne pour personne au monde. La France ? elle pouvait la bouleverser. Les Bourbons ? les perdre; voilà toute sa puissance.

Il ne s'agissait pour elle de rien moins que d'une révolution politique et sociale tout ensemble ; d'une révolution aussi complète, aussi vaste, que celle de 1789, mais à rebours, mais à contre-courant, mais en brisant la force par laquelle la

Vendée, l'émigration et le monde avaient été écrasés vingt-cinq ans! Son premier résultat devait être de mettre les bouleversemens à la place de la stabilité; son premier acte eût été de substituer à la liberté le pouvoir absolu ; et ceci, quoi qu'on en ait pu dire, de toute nécessité. Comment espérer que le système représentatif représentât autre chose que les intérêts régnans? Ou, si on pouvait passagèrement obtenir de ce vaste instrument un mensonge , la nation ne s'y serait pas trompée. Un moment soumise à la fiction , elle eût bientôt pris les armes contre la réalité. Aussi ses défiances réunissaient-elles toujours ces deux fléaux : pouvoir absolu , contre-révolution, sans s'inquiéter quel serait celui des deux qui mènerait à l'autre. Or, ces entreprises à la fois coupables et surhumaines étaient précisément les dangers contre lesquels les Bourbons avaient entendu rassurer la France, quand ils s'étaient hâtés de donner la charte *à toujours*.

On n'a pas voulu l'entendre : en disciplinant la société, en quelque sorte fébrile, qui était sortie des flancs de l'anarchie indocile et violente comme sa mère, Napoléon n'avait pas eu besoin de donner de charte à la France; sa charte, c'était son extraction et ses batailles. La révolution n'avait enfanté jusqu'alors que des intérêts matériels. Elle avait englouti bien des principes, mais n'en avait pas

mis au monde ou avoué un seul : car elle ne s'inquiétait de l'égalité que comme de l'intérêt positif du grand nombre. Comme principe, comme règle divine, comme accomplissement d'une amélioration sociale, la révolution ne l'entendait pas; et la preuve, c'est qu'elle traitait en ilote l'élite de la nation. Aussi des garanties matérielles pouvaient-elles parfaitement lui suffire; et la communauté d'origine, la communauté d'intérêt et de destinée assurèrent la puissance du soldat du 13 vendémiaire, du pacificateur de Campo Formio, du héros des Pyramides. Encore se crut-il obligé d'y ajouter une communauté de plus : celle du crime. Il compléta sa charte dans les fossés de Vincennes; et, quand il eut mis du sang des rois à ses mains, il n'hésita plus à saisir la couronne, certain que la révolution le reconnaîtrait, à cette grande tache, jusque dans le cortége des rois. Heureuse en effet de jouir enfin de sa fortune, elle s'endormit sous un despotisme protecteur, oubliant sans peine la liberté dont elle n'avait connu que des impostures hideuses, rassurée sur l'égalité, parce que les couronnes ducales ne brillaient qu'au front des soldats de la république ou de ses tribuns, et que le chef de l'empire avait beau rappeler les pompes de Versailles, il n'était au milieu de ses pompes que le premier des ac-

quéreurs de biens nationaux; car il régnait au Louvre.

On a parlé sans cesse de la force de Napoléon, et Dieu sait les contre-sens funestes qui en sont nés! Il semble que la force des trônes consiste à nourrir des résolutions immuables et passer des revues[1]. On ne doute pas que si de plus on fait quelques expéditions brillantes, que si on joint la gloire à la fermeté, on n'ait rempli toutes les conditions voulues pour ressaisir la succession entière de l'empire, et prendre son fonds en quelque sorte, sans que la France s'aperçoive que la dictature a changé de main. Erreur étrange et fatale! M. de Bourmont pourra attacher son nom à la conquête d'Alger, sans pousser des racines dans l'esprit public. La restauration pourra briller de l'éclat de la victoire sans imposer davantage à la France. Si sa politique alarme les intérêts nouveaux, elle ne fera que dépopula-

[1] Ce chapitre, le suivant et le dernier de ce livre tout entiers, sauf quelques mots qu'on va lire, ont été écrits il y a dix-huit mois. Ils faisaient partie d'un ouvrage sur la situation de la France auquel les ordonnances vinrent couper cours. Je n'ai rien changé que des considérations ou des expressions aujourd'hui intempestives. On sent bien que je ne puis parler du gouvernement de Charles X comme je le faisais alors.

riser la victoire. C'est que la force en politique ne réside ni dans le caractère d'un homme, ni dans son génie : leviers puissans, leviers inutiles s'ils n'ont un point d'appui ; et le point d'appui est tout entier dans les intérêts dont le pouvoir se fait le représentant. Napoléon avait la force de la révolution incorporée en lui tout entière. Il avait la force de la multitude qui jouissait de le voir, roi lui-même, vaincre et humilier les rois, parce qu'elle les humiliait en lui. C'étaient pour le peuple les émotions de la place de la Révolution continuées, avec des remords de moins, avec de l'orgueil de plus. De là vient la popularité profonde que ce grand nom conserve. Napoléon est toujours resté peuple malgré lui-même. Il était le peuple couronné ; c'est pourquoi il put régner comme le peuple règne, par la tyrannie.

M. de Chateaubriant a donc raison de railler, dans son dernier écrit[1], les *grosses cervelles* qui croyaient, en 1814, que les Bourbons n'avaient rien à changer au régime de Bonaparte, hors *les draps du lit.* Mais ce n'est point parce qu'il avait la gloire pour *compagne de couche.* Des princes, qui représentaient parmi nous dix siècles de nos

[1] Sur la proposition Briqueville.

annales, n'étaient pas une nouvelle connaissance pour la gloire, qui d'ailleurs n'était qu'une des figurantes de la cour impériale. La compagne véritable de Napoléon, c'était la révolution même, et elle dormait tranquille dans les bras du despotisme impérial comme une mère auprès d'un fils. La guerre et la victoire n'étaient là que pour servir à bercer ce salutaire sommeil. Mais, à l'approche de la légitimité, elle devait se réveiller, et n'y manqua pas. Carnot, qui s'était tu sous Napoléon, écrivit sous les rois. On vit les hommes de l'empire, le front encore marqué du joug d'or qu'ils avaient porté, la main à peine libre du joug de fer qu'ils avaient appesanti sur les peuples, ne plus trouver assez de liberté sous le soleil pour respirer en paix. Il suffisait d'avoir été lieutenant de mameluks pour compter parmi les libéraux, d'avoir brillé dans la cour impériale comme chambellan, page, comte ou duc, pour se montrer intraitable en fait d'égalité; et il n'y avait pas inconséquence, quoi qu'on en pût dire. Tous ces hommes se sentaient désormais contraints de défendre en personne des intérêts que le despotisme impérial défendait auparavant pour eux.

En vain les Bourbons, une fois absolus, auraient proclamé, sous la foi d'un serment nouveau, à chaque soleil qui se levait, l'inviolabilité des

propriétés nationales, le maintien des pensions, des grades, des honneurs de toute origine, la tolérance religieuse, l'égalité civile; même en croyant à leur loyauté, la France ne se serait pas abandonnée à leur parole. Car la parole des princes est subordonnée aux intérêts et aux passions des partis qui les dominent, et elle voyait autour d'eux l'ancienne monarchie sortie d'exil ou ranimée du tombeau à leur aspect. Le paysan, ennemi de la corvée; l'ouvrier, des jurandes; le bourgeois, du privilége, auraient tous regardé comme une menace permanente le drapeau blanc qui flottait sur leur clocher.

Auraient-ils eu tort? Entendons M. de Peyronnet[1]. « Il eût fallu, dit-il en parlant du coup » d'état, tant de modération après l'avoir achevé! » Il fallait de la force pour en user, *plus de force* » *encore pour n'en pas abuser; de la force envers* » *les autres, plus de force sur soi-même!* » C'est justement pourquoi le despotisme, eût-il été possible à tout le monde, ne l'aurait pas été aux princes de la vieille France. La légitimité qui faisait leur force au sein d'institutions tutélaires, eût

[1] Questions de juridiction parlementaire à l'occasion du procès des anciens ministres de Charles X.

fait, avec un pouvoir sans garantie, leur perpétuelle fragilité !

Il fallait à la France nouvelle des places de sûreté, comme en donnaient jadis les rois à la faible minorité protestante, pour gages des promesses du trône. Mais de nos jours les places de sûreté, ce sont les lois; c'est l'intervention des peuples dans la direction de leurs destinées. Or, le système représentatif était le boulevard donné par les Bourbons, sous le nom de droit public, aux Français. La Charte fut, on peut le dire aujourd'hui, la condition de l'adhésion nationale, le *sinon non* de la France; condition heureuse qui rattachait tous les progrès à tous les souvenirs, et faisait une nécessité aux Bourbons, pour conserver leurs droits, de nous restituer les nôtres et de les respecter !

La liberté était donc, en un mot, le garant nécessaire de la réconciliation opérée par la restauration entre les deux principes, entre les deux élémens de la société française, comme cette réconciliation était à son tour l'indispensable fondement de la liberté !

Reste à voir si le gouvernement de la Charte suffisait à ce double mandat.

CHAPITRE VI.

DU GOUVERNEMENT DE LA CHARTE ET DE SES RÉSULTATS.

Le gouvernement de la restauration était une monarchie constitutionnelle, aristocratique et libre.

Il était monarchique par son essence ; il l'était par les prérogatives réservées à la couronne.

Il était libre, on ne le conteste plus. L'inviolabilité de la propriété et celle du domicile, la liberté individuelle, la liberté religieuse, la liberté de la presse, l'égalité devant la loi, l'indépendance de l'ordre judiciaire, l'établissement du jury, la fixité des juridictions, la responsabilité des agens du pouvoir, comprenaient tout ce qu'il y a jamais eu de libertés privées dans l'univers. La liberté publique consistait dans la division des pouvoirs, le partage de la puissance législative entre le roi et le peuple, l'indépendance de l'une des deux Chambres, le principe électif de l'autre, la responsabilité des ministres devant toutes deux, le

vote annuel de l'impôt, le vote annuel et minutieux des dépenses, la liberté de la presse périodique, l'institution enfin du gouvernement représentatif tout entier.

Il était aristocratique par le maintien de la nouvelle et de l'ancienne noblesse, par la création d'une pairie héréditaire, par l'attribution de la seconde branche du pouvoir législatif aux quatre-vingt mille citoyens les plus imposés du royaume, par l'obligation de choisir, comme à Athènes, les représentans dans le premier quart des électeurs, enfin par le cens de deux cent mille francs imposé, comme garantie envers l'ordre public, pour l'établissement de ces tribunes mobiles qu'on appelle les journaux. La loi du double vote avait fortifié cette tendance générale et positive de la charte.

La démocratie dans ce régime n'était, à Dieu ne plaise, ni méconnue ni désarmée. Car dans un régime où l'aristocratie est une hôtellerie ouverte à quiconque sait et veut, elle fait partie de la démocratie, comme la tête fait partie du corps. Le corps entier de la société avait pour soi l'égalité universelle devant la loi, l'universelle admissibilité et l'admission réelle de tous à tous les emplois publics, l'égalité forcée des partages, l'égalité des charges publiques, l'accès du pou-

voir électoral et du droit d'éligibilité moyennant une année de cens, l'introduction des patentes dans les quotes contributives, la prépondérance manifeste et inévitable de la classe moyenne dans les colléges électoraux en dépit de toutes les restrictions de la loi, et enfin, non plus un droit, non plus une faculté, mais un pouvoir dont l'esprit démocratique a presque le monopole et qui est immense, la domination de la presse périodique.

De ce régime ainsi constitué il a été dit, par de grands esprits, que la démocratie y coulait à pleins bords. Personne n'a dit qu'exécuté loyalement, il mît les libertés publiques en péril, qu'il leur laissât trop peu de gardiens, que le pouvoir absolu y pût émerger à jamais.

Il faut se souvenir que, lors de la promulgation de la charte, la France n'avait aucune notion des principes d'un gouvernement libre et de ses conditions. Cette révolution de quarante années, qui avait passé sur nous en mugissant sans cesse le nom de la liberté, s'était écoulée tout entière sans laisser une idée, un sentiment de liberté parmi nous. Des coups d'état, c'est-à-dire des coups de force du parti populaire composaient toutes ses annales, comme toute sa science; et ces coups d'état ne blessaient pas l'opinion et la conscience publiques, comme contraires à la liberté véritable

qui repousse toujours la force et cherche toujours la justice. Non ! ces victoires successives des factions ne faisaient que l'envie, que le désespoir des partis contraires. C'était à qui s'arracherait ces armes terribles. D'un côté on était disposé à nommer *ordre*, les triomphes obtenus ainsi; de l'autre on les appelait *liberté*. Mais violence, mais iniquité, mais attentats aux lois de la civilisation, mais retour aux temps barbares, on ne les nommait, on ne les jugeait ainsi nulle part.

Aussi Napoléon avait-t-il trouvé sa tâche facile. Dès les premiers jours du consulat, sa main hardie frappe sans relâche des coups d'état sur l'anarchie ; il déporte par ses décrets les citoyens, casse des jugemens, supprime des libertés, renverse des lois; enfin, il confisque la république tout entière au profit de son épée, et la France attentive fait silence, ou plutôt elle applaudit. Car la tyrannie frappe les tyrans, et si le parti vaincu murmure, c'est d'être vaincu, non pas de l'être par de telles armes ; c'est d'être dépossédé du pouvoir, non pas de l'être de la liberté. La sainteté des lois, leur puissance, le droit des nations de n'obéir qu'à des règles convenues et par là légitimes, point à l'autorité injurieuse des baïonnettes, personne n'invoque ces maximes. Les mécontens même, gens au génie inventif, ne les inventent pas. C'est

que la démocratie n'a jamais mis au monde des idées, jamais compris des droits. Ce qu'elle entend bien, c'est le fait, le nombre, la force, et comme je l'ai dit: la tyrannie; ce mot embrasse tout le reste.

L'esprit constitutionnel est le premier-né de la charte de 1814. Il a dû le jour au mariage de raison des Bourbons avec la liberté. Il a puisé à cette source le respect et l'intelligence du droit, unique base sur laquelle la liberté puisse s'établir parmi les hommes. Il a fait des progrès rapides, des progrès universels, des progrès irrévocables, parce qu'il a grandi au sein de toutes ces classes auxquelles le nom de la liberté, promulgué quand on prenait des têtes, fit long-temps horreur. La propriété, l'industrie, le commerce, se sont attachés au système représentatif, comme à un gardien assuré qui ne pouvait pas tourner contre eux ses armes. On sentait qu'il défendrait le pays contre le trône, et le trône contre lui-même, sans jamais rappeler la multitude à son effroyable dictature. Et, qu'on le croie bien, il avait fallu, pour que l'ordre pût être accepté de la France révolutionnaire, qu'il lui fût présenté par un soldat heureux, par un roi parvenu. Pour qu'après tant de préventions et de mécomptes, la liberté véritable trouvât accueil dans la seule région où elle pût croître et fleurir, il fallait qu'elle y fût apportée par les Bourbons.

L'ère de la restauration marquera éternellement dans l'histoire par ce long labeur du gouvernement représentatif, faisant son établissement parmi nous sans autre force que la libre controverse, sans autre secours que le bon sens public, sans autre milice que ces orateurs des partis opposés qui se sont succédé dans l'arène parlementaire, combattant avec la puissance du talent pour la recherche du vrai, du juste et de l'utile. La France, dans ces quinze années, a offert l'un des plus magnifiques spectacles qu'ait donnés un peuple; celui de vieilles factions aux prises dans le sanctuaire seul des lois, celui de libertés nouvelles conquises par la discussion, et conquises seulement après avoir été méritées.

Pour la première fois alors, la loi régna sur la France. Pour la première fois aussi, toutes les classes, toutes les forces, tous les talens, toutes les richesses, au milieu de la lutte inévitable des partis, concoururent à un but commun : la grandeur de la patrie. Pour la première fois, la pensée affranchie de toute entrave, se trouva maîtresse dans l'univers, put sonder sans obstacles les profondeurs de la philosophie, interroger la religion sur son trône, poursuivre la science dans tous ses mystères, refaire enfin le passé comme le présent, émanciper aussi l'histoire, et porter la lumière

dans toutes les routes de l'intelligence, chercher partout la vérité, partout la justice, tout tenter, tout accomplir dans l'intérêt du bonheur et de la dignité des hommes. Pour la première fois, il y eut un travail réfléchi et uniforme de la société, pour étendre aux classes inférieures les bienfaits de l'ordre social, les relever par l'instruction, les rendre plus heureuses en améliorant à la fois leur condition et leur moralité. La vertu d'un tel régime fit éclore de toutes parts un bien-être inaccoutumé: dans le peuple, le goût du travail et de l'enseignement; dans les ateliers, une activité immense; dans les cités des constructions, des villes entières; partout l'aisance, les découvertes, la prospérité! Elle enfanta sans mesure les travaux littéraires, les conquêtes scientifiques, et multiplia enfin les miracles de ce génie national qui trouvait, pour la première fois, dans son essor, le secours de la paix, de la concorde et de la liberté.

Aussi, avons-nous remporté, des combats pacifiques de la restauration, un bien plus précieux que les provinces soumises par le glaive: c'est le sentiment, la passion de la légalité, sentiment auquel le peuple même s'éleva rapidement, et qui n'était pas, il y a quarante ans, deviné de ses chefs. Ce sentiment est puissant et noble comme la justice; il

est le fils de la civilisation, et le père de la liberté.

C'est lui qui, dans les journées de juillet, fit l'ordre au sein d'une révolution à main armée, et maintint le respect des lois quand il n'y avait plus de lois. C'est lui qui nous retient depuis lors sur le penchant de tous les abîmes. C'est lui qui fait que la révolte, même violente, même ensanglantée, même victorieuse, s'abdique tout d'abord; et que, dans cette France qui pourrait tant être heureuse si elle connaissait ses biens, la multitude, quand elle a secoué le joug de la loi, s'épouvante d'elle-même, comme l'enfant qui a frappé sa mère.

Un progrès si grand ne pouvait pas s'accomplir seul. Il faut le dire, la France, durant ces quinze années, a dépassé tous les peuples, moins un peut-être, dans la carrière de la civilisation comme de la liberté; et pas un du moins n'a le pas sur elle.

La tolérance a presque partout conquis, sinon les lois, du moins les mœurs. L'Europe, à peu près tout entière, la professe. Mais la charte de 1814, en proclamant la religion catholique, ce qu'elle est depuis dix-huit siècles, la religion de la France, avait la première, avait seule, dans le monde, établi l'égalité des sectateurs de toutes les croyances devant la loi politique. L'Angleterre reconnaît en-

core des distinctions, même depuis la récente émancipation de l'Irlande, et la plupart des constitutions de l'Amérique du Nord exigent, pour l'exercice des fonctions publiques, le serment de croire, soit à l'ancien et au nouveau Testament, soit à la religion protestante, soit simplement à la révélation. M. de Lafayette n'a jamais songé à dire ces détails. Il reconnaîtra que la France, dès la restauration, avait fait un pas de plus.

La France eut une autre gloire: ce fut d'avoir mieux compris, plus complètement appliqué qu'aucune autre nation l'égalité devant la loi. Elle seule jusqu'à ce jour l'a proclamée tout haut, et c'est Louis XVIII qui l'écrivit en propres termes sur frontispice de ses codes. Le Etats-Unis qu'on vante conservent l'esclavage, cette honte de l'humanité, et il y est plus cruel qu'ailleurs.

La confiscation s'adoucit par toute la terre. Mais il n'est encore qu'une seule nation qui ait rendu par ses lois au droit de propriété son inviolabilité souveraine; c'est toujours la France. La charte de 1814 a eu encore cette gloire d'abolir, pour la première fois dans l'univers, une loi barbare dont la révolution avait si affreusement abusé contre la vieille France toute entière; et Louis XVIII eut un mérite plus grand que celui d'inscrire cette magnifique conquête de la civilisa-

tion dans ses lois, ce fut d'y tenir, au lendemain des cent-jours, quand l'Europe armée prêtait force à toutes les réactions, quand de longues misères sollicitaient une vengeance. Le parti de la révolution venait de faire d'ailleurs beau jeu. Il ne s'était assis qu'un jour au pouvoir, et s'était hâté d'abolir l'article tutélaire de la charte royale, et d'écrire dans la sienne : Je confisquerai. Certes, j'ai assez haut protesté, lorsque tant d'autres se taisaient, contre les excès de 1815. Maintenant que le parti qui en fut coupable s'est dissous depuis bien des années, et que ses débris sont vaincus, je veux lui dédier cette inscription équitable et glorieuse : Il ne confisqua point.

Ceci me donnerait à penser que tout régime qui s'appuie à la propriété vant mieux par cela même que les systèmes qui s'appuient à la multitude.

La peine de mort charge encore le code de toutes les nations. Partout encore s'accomplissent d'un bout du monde à l'autre, sur des théâtres élevés au milieu des places publiques, ces drames d'hommes, de femmes, de jeunes filles, de vieillards se débattant, au milieu de cris de rage et d'horreur, contre un homme qui les apprête pour les égorger de par la loi ; et on convie les peuples à ces spectacles de sang, afin de les prémunir, dit-on,

contre le goût du sang! Cependant, partout s'adoucissent et les lois et les supplices, et c'est un bonheur pour moi de retrouver mon pays à la tête des nations dans cette heureuse voie. Nos codes s'épurent de tout ce qu'ils avaient encore de cruel. Le législateur émonde la superfluité des châtimens. La mort cesse d'en attrister toutes les pages, et grâce à cette heureuse combinaison de la double latitude laissée désormais aux juges et aux jurés, l'échafaud n'ensanglantera plus nos places publiques. Mais à l'ombre de quelles institutions, des publicistes généreux ont-ils pu éveiller des scrupules inattendus dans la conscience humaine, demander compte à la loi de ce sang qu'elle répandait sans remords depuis six mille ans au milieu des nations, l'interroger sur son droit, l'intimider sur cet usage universel de sa puissance, la faire reculer par l'intervention des mœurs publiques, en attendant qu'elle abdique le glaive, et reconnaisse que l'homme n'a sur l'homme, quand le crime le domine, qu'un seul droit, c'est de le rendre impuissant; qu'un seul pouvoir légitime, c'est de le rendre meilleur?

Nos révolutionnaires, en écrivant sur leurs drapeaux la liberté ou la mort! en résumant ainsi avec un laconisme effroyable toutes les barbaries des temps passés, avaient laissé une longue et pro-

fitable horreur. La mort pour des opinions et des croyances commence à révolter la conscience humaine. Les amnisties, dont les rois couvrent les crimes politiques, alors même qu'elles semblent le plus insuffisantes, marquent encore le passage du droit ancien au droit nouveau. Je veux rappeler, dans l'intérêt de toutes nos Frances et de toute notre histoire, qu'il y eut parmi nous une révolution qui s'accomplit sans représailles sanglantes, et qui fut la première dans le monde à donner ce magnifique exemple. La restauration de 1814 à laquelle ne manquaient pas les griefs, resta pure de vengeance. Pas un Français ne fut ni emprisonné, ni banni. Tandis que nos journaux libéraux pensent que les princes de la Moskowa ne peuvent siéger auprès des juges de leur père, on se heurtait, dans le palais des princes de Bourbon, aux juges de Louis XVI. La charte avait eu cette gloire nouvelle de stipuler, comme loi du pays, le commandement de l'oubli. A la vérité, il y fut dérogé en 1815, et ce fut un tort: je l'ai dit pendant toute la restauration, Dieu sait au prix de quelles calomnies. Mais ce n'était point la charte; je ne parle que du gouvernement selon la charte, et toute fois il est juste de reconnaître que la charte avait reçu une autre infraction bien grande, celle du 20 mars.

Depuis lors, la révolution de 1830 a fait plus : entre ses plus beaux jours, elle compte celui où la chambre des députés cria à cette pairie si digne de l'entendre : Tu ne tueras point. Mais enfin sous l'empire de quel régime, de quelles lois, de quelles discussions fécondes se sont formées les mœurs publiques qui ont doté l'humanité de cette conquête immense ? Je viens de le dire.

La guerre tombe dans tout l'univers comme tous les autres fléaux. Il a été secoué, depuis quinze mois, mille fois plus de brandons qu'il n'en eût fallu autrefois pour mettre le feu au monde, et le monde est resté en paix. C'est que les congrès des seize dernières années ont commencé une ère nouvelle. La conférence de Londres consacre cet incommensurable progrès. La force n'est plus l'unique truchement des états dans leurs discords. Les rois ont appris à aimer un autre arbitrage que celui du dieu des batailles. La loi des transactions pénètre dans le droit des gens. On peut prédire qu'elle s'y sera bientôt affermie, si la France en délire ne proscrit pas de son droit public cette loi bienfaisante, et n'allume pas dans son sein, par la conflagration des partis, un incendie qui s'étendrait bientôt à l'univers. Mais ce changement de l'état du monde, quelle part n'y a pas eue la France de ces dernières années avec ce régime de

débats pacifiques qui ont remué toutes les questions, éclairé tous les droits, instruit tous les peuples, jeté sur tous les rapports des partis et des états un jour nouveau! Ajoutons que la nature de notre gouvernement a créé un élément de paix qui n'existe nulle part ailleurs. Nos discussions de budget à livres, sous et deniers, inconnues à toutes les autres monarchies constitutionnelles sans exception, et propres, sous bien des rapports, à entraver le pouvoir, ont du moins ce résultat heureux de faire un contrepoids puissant au droit royal de paix et de guerre, et de rendre les guerres plus difficiles, plus rares, en obligeant les gouvernemens à ne tirer l'épée qu'avec l'adhésion des peuples. Quand nous réclamions de M. de Villèle et obtenions *la spécialité*, combien peu d'esprits se doutaient que cette conquête nouvelle des libertés publiques renfermât le germe d'une bienfaisante révolution pour l'univers!

Si on me demandait quels ont été les principaux ressorts de ces progrès de la civilisation française sous la restauration, les principaux mobiles de l'affermissement de l'ordre constitutionnel pendant ces quinze grandes années, j'en citerais trois sans balancer.

D'abord, la puissance d'une royauté, source

auguste de toutes les institutions et image de tous les droits; donnant à la société, née de la révolution, un gouvernement antérieur à la révolution et supérieur à ses orages; ralliant aux institutions nouvelles tous les partis, toutes les classes, et, en quelque sorte, tous les siècles de la patrie; relevant le pouvoir dans tous les degrés de hiérarchies politiques par cela seul qu'il émanait d'elle; contenant la liberté, et la renfermant dans des bornes légitimes, comme une digue inviolable, au pied de laquelle venait nécessairement se briser l'esprit d'innovation et de bouleversement;

Ensuite, la prudence du système électoral qui, dans ses variations successives, a toujours maintenu la puissance législative dans une région conservatrice, et empêché l'esprit de désordre et de sédition, non de pénétrer dans les assemblées, mais d'y régner;

Enfin, la sagesse de la chambre haute, corps puissant en principe et en fait, qui a défendu nos libertés naissantes contre leurs ennemis et contre elles-mêmes, opposé un égal boulevard aux passions contraires, tenu avec fermeté la balance entre les partis, et contraint quiconque conspirait la chute des lois, sous des motifs divers, de

se jeter, par des entreprises désespérées, en dehors des lois.

Je résume ainsi le régime sous lequel nous avons accompli les plus belles conquêtes que jamais nation ait faites, des conquêtes dont l'Angleterre n'a obtenu que la moitié, la partie politique, au prix des siècles, et dont je tremble qu'elle ne poursuive l'autre moitié, la partie sociale, dans les convulsions :

L'ordre régnait avec toutes ses conditions dans l'état social. L'égalité était consacrée par les mœurs et par les lois; tous pouvaient arriver et arrivaient à tout. La noblesse de sang était reconnue par la constitution, mais primée par la noblesse d'intelligence et par la noblesse de cœur, c'est-à-dire, par l'honneur et le talent. Le talent était une magistrature souveraine. La parole, l'esprit, le droit régnaient.

Dans l'ordre politique, les masses faisaient silence autour des pouvoirs publics; il y avait une royauté puissante et respectée, des élections circonspectes, deux tribunes indépendantes, et, de ces deux tribunes, il en était une qui garantissait un long avenir à la liberté française, parce qu'elle était également forte contre le trône, contre la multitude, contre les factions; parce qu'elle reposait sur le premier des intérêts, sur le premier

des sentimens, développés au sein des sociétés humaines, je veux dire cet instinct conservateur qui a besoin d'avenir, et n'y croit que lorsqu'il s'appuie au passé.

C'était donc la perfection? va-t-on dire. Hélas! non. Car ce qui est parfait n'est pas vulnérable aux coups de la fortune. Je ne reconnais à personne le droit de m'apprendre quels étaient les côtés faibles. Je vais les retracer. Mais j'ai dit qu'ils ne faisaient point partie de la restauration selon la charte.

CHAPITRE VII.

PLAIES DE LA RESTAURATION.

La restauration avait une grande infirmité, et la voici. Elle versait sur la France, d'une main, des trésors de liberté, d'instruction, de prospérité; de l'autre, des trésors d'ingratitude. A côté de tous les biens, un seul manquait, mais celui dont l'absence neutralise tous les autres dans l'esprit des hommes, celui que Napoléon donnait avec son lourd despotisme, et qui le rendait acceptable aux Français, celui qui est le premier besoin des nations: la sécurité.

Et la sécurité ne fut pas seulement absente des foyers populaires. Elle avait aussi déserté la couche du monarque. Le roi, au milieu de sa grandeur et de sa puissance, le peuple, au milieu de son bien-être et de sa liberté, ne s'endormaient pas sans se demander ce que serait le lendemain.

Je ne rechercherai pas à qui était la faute, qui suscita le premier des alarmes fondées, ou en conçut le premier d'illégitimes. Devant des coups de la fortune comme ceux que nous avons vus, je risquerais de ne plus être impartial. D'ailleurs qu'importe aujourd'hui? Ce qui importe, et ce qui n'est que trop certain, c'est que des deux côtés on avait un fantôme qui entretenait l'épouvante. Le peuple croyait sentir la contre-révolution s'avancer sous terre; le monarque voyait face à face la révolution.

Là était notre grande plaie. On l'envenime, depuis seize mois, de suppositions qui tombent d'elles-mêmes.

Ainsi, il n'est pas vrai qu'une haine vivace n'ait cessé de fermenter dans le cœur des Français contre la maison royale. C'est oublier la popularité que Louis XVIII conserve, les acclamations des deux avénemens, les fêtes de l'Alsace, et je dirai même ce milliard, payé, sinon toujours sans regret, du moins sans résistance, pour réparer l'expropriation violente de la noblesse française, et rendre, s'il se pouvait, le manoir paternel aux compagnons de ces princes par les lois de qui le manoir était désormais inviolable et sacré au pouvoir suprême. Des années d'une obéissance universelle, paisible, facile, empressée, sont des

témoignages d'assentiment beaucoup plus authentiques à mon sens que tous les votes d'assemblées primaires. Je ne crois pas aux comédies de quinze ans, sauf des natures privilégiées peut-être. Mais ce rôle ne va pas à tout un peuple. Il est trop long et trop habile pour un tel acteur. Nul doute que la restauration selon la charte ne fût le vœu unanime de la France; et, ce qui le prouve, c'est qu'au milieu de toutes les déclamations, on ne cesse de répéter que, sans le coup d'état, la monarchie fût éternellement restée debout.

Il n'est pas vrai non plus que, dans sa peur de la France, la restauration nous tint sous la loi de l'étranger, pour y trouver force et appui. Les hommes qui ont vu les affaires de près, savent que le gouvernement royal a été l'un des plus incommodes à l'Europe, et des plus rebelles à cet esprit d'assimilation qui la dominait. L'évacuation fut le premier vœu, la première sollicitude de Louis XVIII et de ses ministres. La guerre d'Espagne s'accomplit malgré l'Angleterre; la guerre de Grèce, malgré l'Autriche; la guerre d'Alger, malgré tout le monde. C'est aussi malgré tout le monde que fut entreprise une autre grande guerre, celle du 25 juillet, contre la charte et les lois. Toutes les cours, et la Russie plus qu'aucune autre, multiplièrent en vain les représentations

et les conseils. La charte avait l'appui de l'étranger, et non pas le coup d'état. La meilleure preuve de l'indépendance de Charles X, c'est sa chute.

Je veux le dire de ce prince malheureux, dont j'ai assez souvent blessé le cœur sur le trône pour avoir le besoin et le droit d'envoyer une vérité consolante à son exil. Il avait trop de hauteur d'âme pour être le vassal de personne. Sa fierté ne mesurait que trop bien la grandeur de la couronne de France. Il ne l'eût pas humiliée devant l'étranger ; il l'a perdue pour ne pas l'incliner même devant les Français.

Ce qui est vrai en même temps, c'est qu'il y eut un malentendu constant entre lui et son peuple. Ce que son peuple nommait liberté, Charles X l'appelait trop souvent révolution ; ce qu'il appelait royauté, prérogative, droits de la couronne, était contre-révolution aux yeux de la France.

Ce qui est vrai, c'est que dans la pratique de la liberté, la France voyait surtout le droit, lui les excès, et il ne pouvait entendre que les excès étaient la conséquence du droit, et, en quelque sorte, ses preuves. Dans la prérogative, au contraire, il ne voyait jamais et ne voulait voir que le droit rigoureux, tandis que le peuple voyait toujours l'application, les circonstances, les noms-propres, et par suite, les intentions, les arrière-

pensées, enfin le fantôme, la contre-révolution.

Ce qui est vrai, c'est qu'il y avait, et surtout qu'il y avait eu, aux premiers jours de la restauration, un parti contre-révolutionnaire, graduellement affaibli, transformé, conquis par la Charte; que ce parti avait eu le comte d'Artois pour chef, que, roi, il ne sut jamais se résoudre à rompre hautement avec les restes de ce parti, vieux compagnon qui le flattait jusqu'à le perdre. Ce qui est vrai encore, c'est qu'acculé aux limites de la charte pour la querelle de la prérogative, il devait accepter, plutôt que de fléchir, les interprétations de l'article 14, que lui offrait ce serviteur funeste; et la France savait qu'il en viendrait là avant qu'il en fût convenu avec personne, ni peut-être avec lui-même.

Ce qui est vrai en même temps, c'est que l'esprit révolutionnaire, endormi quinze ans aux pieds de Napoléon, s'était réveillé au seul aspect de la monarchie antique. Tantôt caché à l'ombre de l'opinion loyalement constitutionnelle, tantôt marchant à découvert, il traitait le pouvoir en ennemi public, parce que ses dépositaires étaient les princes qui avaient armé les Charette et les Bonchamps. L'impiété s'était agenouillée devant les autels relevés par Bonaparte; elle se rua sur les autels hantés par les Bourbons. La démagogie

sortit de terre en même temps. Voltaire et Rousseau, alors délaissés, redevinrent subitement des idoles. La restauration de M. de Lafayette, oublié depuis vingt-deux ans, fut le contre-coup de celle du trône. On le tira, populaire, de son impopularité de 1792, simplement parce qu'on se rappela que la reine Marie-Antoinette, qui l'avait bien traité à Versailles, parlait mal de lui aux Tuileries, et qu'on répandit que les Bourbons, qui l'auraient tué avec un sourire, venaient de le lui refuser. Dans le choix des noms, les plus hostiles étaient toujours recommandés à l'opinion publique. Les élections allèrent jusqu'à montrer aux Bourbons ces hommes qu'on ne montrait plus à Bonaparte couronné, ces hommes à qui la restauration anglaise avait arraché la vie dans des mutilations et des supplices abominables, que la restauration française avait, Dieu merci, laissés vivans, mais qu'elle ne s'attendait pas apparemment à se voir opposer en insulte ou en dérision. Enfin tous les mauvais noms de la révolution étaient évoqués à la fois avec toutes ses mauvaises maximes, comme si elle ne pouvait assurer ses conquêtes qu'à l'aide de toutes ses armes et de tous ses héros.

L'autorité royale, au milieu des écueils contraires, se fourvoyait sans cesse dans le départ qu'elle avait à faire entre le pouvoir et la liberté,

entre le passé et le présent, entre les droits de la couronne et ses intérêts bien entendus. Ainsi, croyait-elle faire merveille pendant de longues années, de conserver la nomination des conseils généraux, au lieu de les instituer sur des bases solides, de manière à y trouver des points d'appui. Ainsi, employait-elle une chambre dévouée à conserver dans les lois l'arme de la censure, qui blessait la France en menaçant la sentinelle nécessaire de tous les intérêts et de toutes les libertés, au lieu de profiter d'élections favorables pour régler définitivement toutes nos libertés incohérentes ou incomplètes encore, et recevoir en force ce qu'elle eût donné au pays en garantie. Ainsi, avait-elle assez souci de l'opinion pour ne pas nourrir un seul jour, dans les quinze années, la pensée de restituer à nos provinces leurs noms historiques; ce qui eût été possible, sans blesser la circonspection administrative, grâce aux circonspections judiciaires, académiques, militaires; ce qui eût été pour l'ancienne France une inoffensive et légitime satisfaction; ce que la France nouvelle n'aurait pu voir de mauvais œil, quand les associations libérales ressuscitaient elles-mêmes sans cesse ces noms antiques de Bretagne ou de Lorraine : ce qui n'eût rien fait au bout du compte, que de naturaliser nos enfans dans l'his-

toire de leur patrie, au lieu de les laisser dépaysés et perdus dans la géographie nationale comme des étrangers. Et, tandis que la couronne avait de ces circonspections, elle s'opiniâtrait à ne montrer nul ménagement pour le sentiment public dans le sujet qui avait le plus besoin de réunir tous les sentimens et tous les vœux, l'éducation du jeune héritier de la couronne; en vain lui criait-on que *ce n'était pas assez qu'il fût l'enfant du miracle, qu'il fallait le faire l'enfant de la France; qu'il ne s'était pas vu que des miracles eussent jamais empêché un trône de choir, ou relevé un trône abattu, tandis que la sympathie et la confiance des peuples avaient suffi souvent à l'une et l'autre tâche*[1].

La grande calamité de la restauration était que la royauté, dans ses alarmes et ses griefs, justes ou non, n'imaginait pas de moyen plus sûr, pour se défendre d'un extrême, que de demander à un autre des forces qu'il n'avait pas. C'était s'enfoncer dans la nue en voulant fuir l'orage.

Il arrivait de là que chaque réaction portait aux intérêts légitimes du pouvoir, aux élémens de l'ordre, aux saines notions de la liberté, un coup funeste; l'esprit public en restait profondément

[1] *Journal des débats.*

faussé. Le désordre faisait des progrès sérieux et rapides. L'opinion constitutionnelle s'en laissait entamer à son insu; la France devenait manifestement ingouvernable, et on sait des gens qui l'écrivaient dès lors. L'administration étant tournée à des fins impopulaires, toute administration, toute autorité devint déception, fraude, tyrannie. L'animadversion pour la religion, ses pompes et ses ministres, s'égala aux fautes du sacerdoce. Ce fut assez de la tentative avouée de reconstruire la grande propriété, pour faire à la propriété même des ennemis. Il est advenu ainsi, par une étrange fatalité, que la restauration a beaucoup nui à ces doctrines conservatrices dont elle semblait porter en elle-même la source et le dépôt. On pouvait craindre quelquefois que la France ne reculât de tout le chemin que l'empire lui avait fait faire dans les voies de l'ordre et du pouvoir.

Tels étaient les résultats funestes du perpétuel qui-vive du pays et du trône. Il vint un moment où les bons esprits purent mesurer, dans toute son étendue, la grandeur du mal.

On a dit que la charte, excellente en soi, resta stérile seize ans; que sa nature était de fonder le gouvernement de la majorité; qu'il n'en fut rien: erreur de fait.

Pendant les seize années il n'y eut pas un minis-

toire de leur patrie, au lieu de les laisser dépaysés et perdus dans la géographie nationale comme des étrangers. Et, tandis que la couronne avait de ces circonspections, elle s'opiniâtrait à ne montrer nul ménagement pour le sentiment public dans le sujet qui avait le plus besoin de réunir tous les sentimens et tous les vœux, l'éducation du jeune héritier de la couronne; en vain lui criait-on que *ce n'était pas assez qu'il fût l'enfant du miracle, qu'il fallait le faire l'enfant de la France; qu'il ne s'était pas vu que des miracles eussent jamais empêché un trône de choir, ou relevé un trône abattu, tandis que la sympathie et la confiance des peuples avaient suffi souvent à l'une et l'autre tâche*[1].

La grande calamité de la restauration était que la royauté, dans ses alarmes et ses griefs, justes ou non, n'imaginait pas de moyen plus sûr, pour se défendre d'un extrême, que de demander à un autre des forces qu'il n'avait pas. C'était s'enfoncer dans la nue en voulant fuir l'orage.

Il arrivait de là que chaque réaction portait aux intérêts légitimes du pouvoir, aux élémens de l'ordre, aux saines notions de la liberté, un coup funeste; l'esprit public en restait profondément

[1] *Journal des débats.*

faussé. Le désordre faisait des progrès sérieux et rapides. L'opinion constitutionnelle s'en laissait entamer à son insu; la France devenait manifestement ingouvernable, et on sait des gens qui l'écrivaient dès lors. L'administration étant tournée à des fins impopulaires, toute administration, toute autorité devint déception, fraude, tyrannie. L'animadversion pour la religion, ses pompes et ses ministres, s'égala aux fautes du sacerdoce. Ce fut assez de la tentative avouée de reconstruire la grande propriété, pour faire à la propriété même des ennemis. Il est advenu ainsi, par une étrange fatalité, que la restauration a beaucoup nui à ces doctrines conservatrices dont elle semblait porter en elle-même la source et le dépôt. On pouvait craindre quelquefois que la France ne reculât de tout le chemin que l'empire lui avait fait faire dans les voies de l'ordre et du pouvoir.

Tels étaient les résultats funestes du perpétuel qui-vive du pays et du trône. Il vint un moment où les bons esprits purent mesurer, dans toute son étendue, la grandeur du mal.

On a dit que la charte, excellente en soi, resta stérile seize ans; que sa nature était de fonder le gouvernement de la majorité; qu'il n'en fut rien : erreur de fait.

Pendant les seize années il n'y eut pas un minis-

léon revient mutilé du champ de douleur et de revers, parlant de déchéance alors que c'eût été le cas de parler de gloire, de guerre, de désespoir; se hâtant de prendre les devans sur l'Europe, d'achever le lion qu'elle a écrasé, de gagner à l'Élysée-Bourbon sa victoire de Waterloo, à la vue de l'étranger ; humiliant enfin le grand homme comme a fait la fortune, le contraignant, pour dernier outrage, d'abdiquer à ses pieds, lui contestant le titre de soldat après celui de prince, l'enlevant injurieusement du milieu de cette armée qui l'appelle, de peur qu'il ne se réhabilite par une victoire, et l'obligeant d'aller s'offrir seul, nu, découronné, aux mains de l'Anglais; gens qui semblaient n'avoir d'autre ambition que de laisser l'histoire indécise s'il tomba devant M. de Lafayette ou devant lord Wellington.

C'était le moment de combattre? point; de traiter? point. Les soldats, les capitaines multiplient en vain d'inutiles miracles de dévoûment et de courage. Les hommes qui, depuis seize ans, ont toujours la bouche pleine des hontes de la France, ne sont occupés qu'à cette œuvre de briser aux mains de Napoléon le sceptre et l'épée, dans l'espoir de faire, à ce prix, leur paix avec le monde; et, quand ils l'ont brisée en effet cette épée qui intimidait encore les rois, ils ne s'occupent plus que

d'une chose, c'est d'élaborer une constitution qu'ils dédient aux générations futures, et à laquelle, du reste, eux-mêmes n'ont plus songé depuis. Voilà qu'au miieu de la discussion de l'article 90, s'il y a un article 90, ou tel autre, l'étranger apparaît sous les murs de Paris consterné; alors on songe au salut public, et M. de Lafayette s'achemine vers les camps ennemis, pour aller, de quartier-général en quartier-général, quêter un roi.

Vient la réaction de 1815. D'autres parlent, d'autres écrivent, d'autres protestent, d'autres plaident la cause de la mansuétude, de la politique, de la charte enfin; d'autres demandent *qu'on réponde à coups de cloche aux exigences de l'étranger, que les Vêpres siciliennes soient nos traités avec la coalition* qui tenait notre grande France sous ses lois; et, si je me le rappelle bien, celui qui laissait échapper ces accens périlleux resta tout seul: sa voix n'eut d'échos qu'au fond des cœurs français. Mais dès qu'un ministère qui a lié sa cause à celle des intérêts nationaux s'est affermi au pouvoir, le parti se montre: superbe et intraitable, le premier usage qu'il fait de l'affranchissement de la presse est de célébrer, par amour pour la liberté, Napoléon et le comité de salut public. Le premier usage qu'il fait de l'affranchissement de la tribune est de demander le rappel

des conventionnels. Le premier usage qu'il fait de l'affranchissement des élections est d'asseoir l'un d'eux à la Chambre, comme on plante un drapeau. Ces violences provoquent dans les esprits une réaction qui, en un jour de deuil et d'épouvante, passe aisément des esprits dans les conseils. Le duc de Cazes tombe, et le parti abandonne sans défense aux plus cruelles calomnies un ministre qui n'a soulevé des haines qu'en se faisant auprès du trône le représentant et le gardien de la France nouvelle. Un ministère conciliateur encore et sage, loyal, succède. Le parti imagine de s'allier, pour l'abattre, aux royalistes de 1815, sachant bien que ce n'est pas à lui que servira la victoire: il ne se trompe pas à ce point sur l'état de la cour et de la France. Non; il pousse aux roues de la réaction, simplement parce que le char n'ira point trois mois, dit-il, et qu'il y aura culbutis universel : c'étaient les expressions consacrées. Ce tour d'affranchis élève un pouvoir qui dure sept années.

Une tel succès obtenu, le parti recourt au carbonarisme, aux conspirations, aux révoltes sanglantes, pour renverser son ouvrage, et il ne fait qu'aggraver le régime qu'il a ainsi créé. La guerre d'Espagne éclate : il émigre; il fait émigrer avec lui le drapeau tricolore; il le promène

en Catalogne, marié aux bandes étrangères; il les ressuscite enfin et se les approprie, pour les faire battre par des Français, ces couleurs qui ont vaincu le monde; et il grandit d'autant le triomphe des adversaires qui ont trouvé en lui un marche-pied officieux pour arriver à la puissance. Leur victoire est complète; elle domine les élections; elle envahit les journaux même du parti, qui se livrent, se vendent, s'effacent à l'envi. La chambre des pairs reste seule inébranlable, comme un roc que battent tour à tour les flots contraires; seule elle défend, seule elle représente cette restauration selon la charte dont elle semble l'expression la plus haute et la plus vive image. Du reste, tout faisait silence et pliait la tête, quand un géant arrive, du camp ennemi qui l'a follement chassé de ses conseils; il tend à la liberté constitutionnelle sa main gantelée, la couvre du drapeau blanc, lui rend courage à son ombre et rallie une armée par ses grands coups qui valent des armées. Tout habile, tout opiniâtre que pût être la défense du pouvoir, on voyait chaque jour tomber de la place assiégée un pan de muraille, chaque jour se détacher du faisceau rompu de nombreux, de riches tronçons qui prêtaient du lustre et de la force à la cause de la restauration selon la charte. De progrès en

progrès la victoire est acquise. Qui l'a obtenue? Consultez les listes des écrivains, des candidats, des élus. Mais qui se chargera de la corrompre et de la perdre? Laissez faire au parti! le voilà.

Une loi qui brise le glaive de la censure, une autre qui assure la sincérité des élections sont promises à la France par le ministère nouveau. C'est une charte tout entière; c'est le gouvernement représentatif élevé à sa plus haute puissance. L'Angleterre a mis cent ans pour arriver à la première de ces libertés, et elle n'a pas l'autre. Toutes deux sont présentées. La France pousse un cri de gratitude et de joie. Ce cri, M. de Constant le formule, pour son compte, dans un journal, et y attache son nom. Mais tout à coup le parti se ravise. Tout ceci n'est que de la liberté; par conséquent du repos, l'ordre, la monarchie. Le parti déclare les lois *vandales*, et c'est M. de Constant qui est chargé d'ouvrir l'assaut. Tous s'y précipitent; et, à dater de ce moment, harceler, calomnier l'administration, multiplier les coups que l'on sait le plus sensibles au monarque, c'est l'œuvre de tous les jours. A la fin, les lois communales et départementales arrivent à la tribune. Le parti qui a demandé ces lois, et qui même s'avoue satisfait de l'une des deux, trouve plaisant de s'allier, contre le ministère qui les a laborieusement

obtenues du trône, avec ceux qui ne veulent ni de l'une ni de l'autre, avec ceux qui condamnent toutes les concessions et auxquels la fortune l'a, depuis lors, si bien rendu. Le ministère demande qu'on discute d'abord celle qui satisfait les esprits, qui est la base naturelle du système, qui pose et résout des questions dont la solution est indispensable au reste des débats, qui a été apportée la première, rapportée la première, présentée la première à l'ordre du jour. C'est assez pour que le parti décide que tout sera bouleversé, qu'on commencera par ce qui fera orage, par ce qui ajournera d'une année, au moins, les libertés municipales dont on se dit avide. Pourquoi cette décision? simplement pour molester à tort et à travers un pouvoir, coupable de se montrer constitutionnel et débonnaire. Qu'on donne une autre raison : j'en défie.

L'autre loi se présente à la discussion : au premier article, les conseils d'arrondissement sont nommés; on propose de les abolir, de renverser, par un amendement auquel personne n'a songé, sans discussion préalable, le système entier de l'administration française et toute l'économie de la loi. Le ministère déclare que cette folie, que cette offense à la prérogative royale comme au bon sens, ne seront point subies. Raison de plus; il

faut voir si le roi osera. Cette expérience est le seul intérêt qui tente; car les conseils d'arrondissement ne font rien à personne; la preuve en est que, depuis juillet, le parti a eu carte blanche, qu'il a pensé à tout, et n'y a plus songé. Cependant il renonce à de grandes institutions pour recommencer le jeu de 1822. Il vote avec l'autre extrême, en criant que, si les lois étaient retirées, il remuerait ciel et terre. Le roi retire à l'instant les lois. Le parti fait silence; et la France lui a obligation du ministère du 8 août.

Ce parti n'a donc pas le droit d'accuser la restauration; car, il a fait les ministères par qui les actes impopulaires se sont accomplis.

Il n'a pas le droit de se plaindre des quatre cents millions de la guerre d'Espagne et du milliard de l'indemnité. Il n'a pas le droit de parler d'économie; car il a coûté à la France, outre ces deux chapitres, les deux milliards du 20 mars et le *quantùm* de la révolution de 1830.

Il n'a point le droit de parler liberté; car il ne l'a jamais comprise. Il n'a jamais su l'accueillir, quand elle s'est offerte à lui. Il ne connaît qu'une chose : les révolutions. Encore exige-t-il, infatigable artisan, que ce soient des toiles de Pénélope.

CHAPITRE IX.

MINISTÈRE DU 8 AOUT.

Le malheur du trône et de la France fut que le roi sentit ces torts, moins en successeur de Louis XVIII qu'en fils de Louis XIV.

Le malheur du trône et de la France fut que le roi vit dans ces fautes, moins la preuve du mal produit par les réactions précédentes, que l'occasion et le motif légitime d'une revanche pour la royauté.

On ne peut douter que l'opinion publique ne fût vivement frappée de toutes les violences de l'opposition. L'ivresse de popularité qui avait entraîné beaucoup d'hommes honorables et loyaux à incliner leurs votes devant le parti, cette ivresse funeste était tombée. La mise en coupes reglées de tous les services publics, dans la discus-

sion des deux budgets, avait frappé tous les gens sensés, comme le symptôme d'un travail de désorganisation qui accusait une grande plaie sociale et politique. Le parti royaliste constitutionnel, que de grands esprits, de nobles cœurs et un beau génie, par une méprise fatale, avaient entraîné trop souvent dans une alliance mortelle, était résolue à rompre avec la faction qui venait d'annoncer hautement le dessein d'asservir et de perdre la monarchie. Nul doute que l'autorité royale n'eût trouvé dans la session suivante, au sein de la charte, et avec l'appui de la raison puplique, les forces qui lui avaient manqué.

Le roi préféra une autre expérience : au lieu de conformer plus long-temps ses conseils aux mouvemens de la majorité, il résolut de plier la majorité à ses desseins, persuadé que la faiblesse du trône faisait l'audace de ses ennemis; que tout plierait devant des déterminations assez décidées, pour ne pouvoir sembler fragiles ; qu'en restant de fait dans la charte, il ne trouverait pas de chambres qui ossassent tenir tête à la couronne, et que, si elles l'osaient..., accepter cette pensée, c'était avoir franchi le Rubicon.

Le roi confondit tous les élémens de sa monarchie. Rester soumis à la lettre de la charte, et tendre la main à des hommes qui, par leur longue

hostilité contre les intérêts et les maximes de la France nouvelle, s'étaient mis en position de ne pouvoir s'approcher du trône sans y faire monter avec eux, comme à un assaut, le cortége entier des alarmes publiques, c'était une inutile contradiction : c'était une méprise fatale. Il se trouva qu'il n'y avait qu'un Français qui crût le roi fidèle aux lois de l'ordre constitutionnel : c'était le roi.

Quels que fussent les desseins, il y avait faute dans ce luxe, dans cette recherche, dans cette ostentation d'impopularité; car la couronne se rendait plus laborieux à opérer, et le mal, et le bien. Il lui était plus difficile de rester dans la charte, plus difficille même d'en sortir.

Cependant le roi était loin de s'abuser sur l'étendue des voies où il s'engageait. Il savait très-bien qu'il mettait son trône au hasard de deux batailles; l'une dans les chambres, l'autre dans les rues. Mais il ne faisait pas un doute qu'il ne dût gagner la première, et comptait bien, par conséquent, n'avoir pas besoin de livrer la seconde. Celle-ci, il en pesait toutes les chances. Les journaux redirent son mot souvent répété : Qu'après tout, il aimait mieux être un roi exilé qu'un roi avili.

Une pensée fatale l'entretenait dans la résolution d'affronter toutes les menaces de l'avenir. Il

voyait sous un faux jour celles du présent: lui aussi croyait à la comédie de quinze ans. Lui aussi croyait à une conspiration permanente contre sa couronne. Il prenait pour un complot ce qui n'était que du désordre, pour une trame contre son gouvernement ce qui était l'impuissance de plier sous aucun gouvernement régulier. Périr pour périr, il aimait autant que ce fût par les armes que par les lois.

La France comprit le 8 août tout entier avec un admirable instinct. Elle prit les noms qui lui étaient jetés comme des cartels, et le défi l'épouvanta. Elle vit qu'il s'agissait de la charte; les hommes qui avaient quelque prévoyance dans l'esprit, eurent l'âme navrée: ils comprirent qu'il s'agissait aussi de la royauté.

Jamais situation plus extraordinaire ne se vit dans l'histoire. Le trône et le peuple s'observaient comme sur un champ de bataille; on semblait s'attendre. La couronne faisait ses préparatifs en s'occupant de ranger la gloire de son parti; le peuple mettait du sien la loi. Tandis que le prince déclarait ses résolutions immuables, un arrêt des magistrats, rendu au nom du roi, déclara *crime* toute entreprise contre la charte et nos sermens.

De part et d'autre, cependant, la charte restait fidèlement observée: le ministère poussa la cir-

conspection au point de laisser intactes les ordonnances de juin, celles qui avaient coûté le plus d'efforts et valu le plus de haine au ministère renversé. D'un autre côté, la royauté continuait de recueillir une soumission universelle; le pays donnait sans murmure et ses trésors et ses soldats. La restauration ne fut jamais plus grande au dehors, qu'à ces derniers jours où une invisible main la tenait suspendue sur un abîme. C'est qu'elle ne fut jamais plus obéie au dedans. Jamais non plus la France n'avait professé si haut le principe fondamental de la monarchie qu'elle ne le fit alors, par l'organe de l'opposition même, dans cette adresse des 221, qui, en revendiquant la charte tout entière, déclara la légitimité nécessaire aux peuples, encore plus qu'aux rois.

L'adresse ne renversa point le ministère, parce qu'il n'y avait plus de ministère. Nous étions déjà placés en dehors de l'ordre constitutionnel. Le roi et la France se voyaient face à face.

Toute la France! car l'opposition comptait dans son sein tous les corps littéraires, commerciaux, politiques, les deux chambres comme les académies, les colléges électoraux comme les chambres, et la cour même comme tout le reste. En arrivant aux confins de la charte, le pouvoir était arrivé à la solitude.

Le parti de 1815 n'existait plus; il lui restait, çà et là, des échos; mais il n'avait plus de corps. Tout était changé. Les pères avaient fait place à des fils imbus de l'esprit nouveau, grandis avec la charte, et fiers de leur part de liberté. L'opinion constitutionnelle s'était fortifiée d'illustres conquêtes, et chaque nom représentait tout un ordre d'idées et de rangs, que le même progrès avait entraîné avec lui. Seize années de formes constitutionnelles avaient lié à ce régime toutes les classes et tous les esprits. Les plus rebelles s'y étaient soumis, comme à la nécessité même. La cour presque toute entière s'y était attachée par les habitudes de la chambre des pairs et les conseils d'une expérience de tant d'années. Quelqu'un remarquait un jour dans la salle du trône, que le système dominant n'y comptait pas une voix sur dix. Qu'attendre du reste de la France?

Et le système dominant n'était pas encore le coup d'état! Ce système s'annonçait comme une sorte de torysme monarchique; il recevait l'appui de royalistes qui croyant la prérogative intéressée dans la lutte de la Chambre contre un ministère pris en dehors de la majorité, lui prêtaient secours sans entendre qu'il s'agît de sacrifier la charte et la paix publique à ce funeste débat. Le

coup d'état, mis aux voix, dans la cour, ou bien dans la garde royale, n'y aurait pas eu dix partisans. A peine en avait-il dans le conseil.

La société française était donc parvenue à ce point où la transaction, commandée par les intérêts de tous, et écrite dans les lois, avait passé dans les esprits et dans les mœurs. Et c'était alors que cette grande transaction allait être brisée!

Le duel se réduisait à ces deux contendans, la société française toute entière unie, et un roi qui, dans sa fierté blessée, dans ses préventions persévérantes, dans ses alarmes et ses témérités conjurées, demandait à la monarchie absolue la solution de difficultés, la vengeance d'agressions inhérentes à la monarchie constitutionnelle.

C'était un roi de soixante-dix ans, et deux fois éprouvé par l'exil, qui allait mettre sa couronne à la pointe de l'épée, de peur de la transmettre amoindrie à ses neveux. C'était un prince, de religion sincère, qui, parvenu aux limites de la charte, ne s'arrêtait pas à une barrière gardée par des sermens. Cependant, d'un côté, était la France, le retenant par toutes les voix des pouvoirs, de la fidélité, du dévouement, de l'amitié, du sang même; de l'autre, cette région de l'autorité absolue, désert terrible où Charles X allait s'avancer seul et sans appui. Pour le peupler à ses yeux, les voix

solitaires qui exhortaient sa résolution, et celles qui la bénissaient, lui crièrent qu'il aurait pour lui les soldats, le peuple, la gloire!...La gloire! Hâtez-vous de recueillir ses trophées, pour en parer une grande ruine. Que cette monarchie de mille ans tombe d'une façon digne d'elle! Que ce soit en gagnant des batailles, en imposant à l'univers, et que du moins les clefs d'une ville conquise brillent sur ses restes, comme celles de Randan sur la dépouille de Duguesclin!

LIVRE SECOND.

LA RÉVOLUTION DE 1830.

Ce serait bien mal à propos que nos ancêtres, à l'époque de la révolution de 1688, auraient mérité leur réputation de sagesse, s'ils n'avaient pas trouvé d'autre sécurité pour leur liberté qu'en affaiblissant le gouvernement et en rendant son titre précaire, s'ils n'avaient pas trouvé de meilleur remède contre le pouvoir arbitraire que la confusion de l'état.

Burke.

LIVRE II.

LA RÉVOLUTION DE 1830.

CHAPITRE PREMIER.

LES GRANDES JOURNÉES.

Quò tenditis ultrà ?
Si cives, hùc usque licet . . . .
. . . .
Ignoratque datos homini, ne serviat, enses.

LUCAIN.

Le dimanche 25 juillet, le soleil se coucha pur et radieux sur une monarchie florissante et victorieuse, sur un peuple heureux et libre, qui vaquait en paix à ses fêtes. Le lundi 26, il se leva, toujours éclatant et pur, sur un peuple, peu d'heures après, inquiet, morne, pressé tout entier dans les rues comme dans une même attente, les boutiques closes comme dans les jours de calamité publique.

On n'entendait que ces mots : la charte est renversée..... La monarchie n'était déjà plus!

Le lendemain, 27, à la pointe du jour, des officiers de police et des soldats se présentent à la porte d'imprimeries qui étaient fermées. On ordonne d'ouvrir de par la loi. Mais il n'y a plus de lois, et les portes restent fermées. Les magistrats appellent un homme du métier pour ouvrir. On le somme d'ouvrir, au nom du roi; et, à Paris, à Lyon, au Havre, à Bordeaux, dans toute la France, il ne se trouve pas un artisan, pas un apprenti qui obéisse! En dehors de la charte, il n'y a point de roi.

L'autorité recourt aux tribunaux. Les tribunaux la repoussent. Il n'y a plus de justice.

Reste la force. On ébranle des bataillons; on les pousse sur ces masses de peuple désarmées, immobiles, silencieuses; on commande de faire feu. Des officiers brisent leur épée ; d'autres croisent les bras et attendent que la mort vienne, n'importe d'où, affranchir leur conscience bourrelée. Les soldats hésitent. Il n'y a plus d'armée.

Et, si deux ou trois régimens plient, l'âme navrée, sous la loi militaire, la population à son tour, court aux armes, et tout devient arme dans sa main terrible. Elle livre une bataille à chaque

coin de rue, s'embusque derrière chaque borne, combat enfin et meurt à ces seuls cris : *Vive la ligne!* car la ligne, c'est-à-dire l'armée, n'a pas consenti à tirer sur ses concitoyens qui ont de leur côté les lois; *Vive la charte!* cette charte que les Bourbons ont écrite, et qui est la restauration même.

A ces nouvelles, le mercredi 28, le roi de France absent déclare sa capitale en état de siége. Il faudrait y mettre toutes les villes de son royaume, car toutes se sont émues. Les gardes nationales se sont partout levées; partout l'autorité s'est abdiquée elle-même et a résigné ses pouvoirs aux mains de la cité armée, comme si on ne reconnaissait plus pour loi que ce statut de ls première restauration, qui remettait aux gardea nationales le dépôt de la charte et sa défense. Un seul préfet dans tout le royaume voudra tenir bon pour l'autorité royale emportée hors de sa base, et il restera seul dans la ville du 12 mars. Du Rhin aux Pyrénées, dans cette France si divisée longtemps, il ne se rencontre pas un Français qui prenne fait et cause pour les ordonnances subversives. Personne n'a suivi le roi au delà de la barrière sacrée. Partout, il se fait une convention, entre l'autorité qui tombe et la cité qui se lève, de se remettre du soin de conclure ce grand

débat, à la décision qu'apportera la malle-poste de Paris.

A Paris, la garde nationale, depuis trois ans condamnée, a reparu vêtue de son uniforme, armée, résolue à repousser la force par la force. Paris est une place de guerre. En arrivant aux barrières, vous êtes surpris de les voir munies de palissades, de chevaux de frises, comme des camps retranchés que l'art militaire aurait fortifiés de longue main; plus surpris au dedans de ne trouver aucune trace d'autorité, de police, de gendarmerie, de gouvernement. Tout a disparu. Il ne reste que des soldats de la ligne qui rient en voyant tomber les insignes de l'autorité royale, des grenadiers de la garde qui meurent pour le serment militaire, et puis tout un peuple qui défend ses lois.

Tout un peuple; car le même sentiment rassemble et les rangs et les âges divers. L'artisan, le bourgeois, l'étudiant n'ont qu'un cœur et qu'une âme. Le citoyen qui rencontre un citoyen n'a pas l'inquiétude d'y trouver un ennemi: l'ennemi, c'est la mousqueterie qui retentit de toutes parts, c'est le canon qui gronde sur cette cité infortunée. Chaque rue est une citadelle. Elles sont dépavées, garnies de palissades épaisses, défendues par une pluie de pierres, de meubles, de balles, qui tombent des fenêtres et des toits. Bientôt le

peuple ne se défend plus ; il attaque. A défaut d'armes, on saisit ces gothiques armures conservées comme curiosités historiques dans nos musées, et qui servent une fois encore, mais se retournent contre la dernière réminiscence des anciens jours ; à défaut de gibernes, les femmes portent de la poudre, les enfans marchent à la tête des colonnes : c'est un enfant qui casse la jambe d'un coup de pistolet au brave duc de Fimarcon ; un autre renouvelle sur nos ponts le prodige d'Arcole; un autre demain emportera le Louvre. Dès aujourd'hui, à cette armée il ne manque que des chefs. En voilà : des jeunes gens, qui ont sur la tête le chapeau militaire et au collet de leur habit une fleur de lis d'or, se distinguent de la foule par leur uniforme ainsi que par leur courage. On assure aussi qu'ils s'en distinguent par leur science. C'est assez pour le peuple. Il reconnaît ces titres au commandement, quand tous les autres se sont perdus dans cette soudaine éclipse de toutes les autorités et de tous les droits. On les suit donc, ou plutôt on les porte, on les entraîne à la victoire. Car au fait, c'est ainsi qu'obéissent les nations. Devant des généraux de vingt ans, tombent les casernes, les palais, le Louvre enfin. Le Louvre! sur ce champ de bataille connu, les Suisses meu-

rent comme au 10 août; mais moins bien, dit-on, qu'au 10 août, car ils ne défendent point les lois.

A Saint-Cloud, on ignorait tout encore; on croyait encore régner, quand tout à coup un enfant, le premier, s'étonne, une jeune femme crie, un vieillard tressaille: ils voient au loin, sur le pavillon des Tuileries, flotter un drapeau qui n'était pas celui du Béarnais et de ses descendans. Ce drapeau était sorti de terre, pour ainsi dire de lui-même, sous les pas de Français aux prises. Il en fallait un. On avait pris ici le noir, ailleurs le rouge, et quelques jeunes gens s'étaient avisés de celui-là, parce qu'ils avaient ouï dire à leurs pères qu'il avait l'habitude d'entraîner la victoire.

Mais d'intervenir dans la décision des destinées publiques, de faire ou défaire une monarchie, de mettre la main sur le gouvernail pour le tenir lui-méme ou le briser, ces pensées ne vinrent pas au peuple, qui ne se croyait qu'une mission, celle de prêter sa force aux lois opprimées. Il pose des sentinelles sous les portraits du roi qui donna la charte et la respecta; il trace le nom conservateur de la charte sur le monument qui attend la statue de Louis XVI; et, de même qu'il a suivi dans le combat les plus vaillans et les plus habiles, il cherche dans la victoire les plus autorisés pour abdiquer dans leurs mains. Il renverse avec res-

pect les barricades devant le député, devant le pair du royaume, ces princes de la charte, qui courent à leurs palais pour saisir les rênes de l'état. Et si, parmi les membres de la chambre héréditaire, la foule en reconnaît quelqu'un illustre par le génie, illustre par les monumens que sa piété féconde éleva à la religion de ses pères, par son culte pour le passé de la patrie, par sa haine du régime impérial, par son dévouement de toute la vie au sang des rois et à la doctrine de la légitimité, par ses combats des dernières années en faveur de la charte constitutionnelle, aussitôt le peuple l'emporte dans ses bras.

Voilà la politique du peuple; voici sa religion. Avant de retourner à ses foyers, il a un dernier devoir à remplir. Il recueille les morts de ces trois grands jours, où la mort a régné sur tous, comme auparavant régnaient les lois; il creuse au pied du Louvre une fosse profonde, va à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, demande un prêtre, réclame de lui les bénédictions de l'Église pour tous ces citoyens, ces soldats, ces chrétiens que l'éternel sommeil a surpris au milieu de ce réveil de tout un peuple. L'homme de Dieu revêt ses ornemens : on l'entoure, on le presse, on le suit avec respect sur le bord du sépulcre, et le peuple, le sabre ou la pique à la main, incline

la tête sous le crucifix, et finit par une prière à Dieu cette bataille qu'il a commencée en invoquant les lois.

Certes, de quelque point de vue qu'on juge les événemens qui suivirent, personne ne peut méconnaître dans cette émotion universelle de la grande semaine, grande, a dit M. de Chateaubriant, par la *justice* de la cause comme par *l'héroïsme*, l'un des plus beaux spectacles et des enseignemens les plus instructifs qui se soient jamais offerts dans l'histoire des hommes. Au jour où de coupables conseils, après seize ans, répudient le pacte émané du trône, renversent les lois, jettent une nation généreuse dans l'alternative de tout subir ou bien de tout risquer, tentent enfin ce que l'illustre pair a si durement appelé *une terreur de château organisée par des* ...., ce jour-là tous les liens semblent brisés en même temps d'un bout de la monarchie à l'autre; la vie est suspendue dans ce grand corps.

Tout reposait sur la foi d'une loi et d'un serment. Le serment s'efface, la loi tombe: la nation se lève. Ces cent mille hommes qui ne sont pas électeurs, ces cent mille autres qui ne savent pas lire peut-être, se lèvent comme une immense armée pour la querelle de la liberté des élections et de la liberté de la presse, parce qu'ils ont tous des

intérêts et des droits dont ils savent que ces libertés sont les remparts.

Et ce n'est point Paris seul: l'ébranlement est universel; toute la campagne environnante est en armes, toutes les villes envoient des renforts. Le magnifique régiment des hussards de la garde, qui arrive de Provins deux jours après, poursuivi, traqué dans les plaines par la population entière, ne trouve pas un village dont il ne fallût faire le siége pour y entrer. Le roi, dans sa fatale demeure de Saint-Cloud, entend derrière lui Versailles rejeter violemment la monarchie absolue en même temps que Paris; et, à cent lieues de là, la fille des rois, qui a uni en vain sa voix à celle de la France, pour arrêter aux mains du prince la foudre destinée à se replier si vite sur lui, l'auguste Marie-Thérèse a vu, dès les premiers momens, le sol trembler sous ses pas, comme à Saint-Cloud sous ceux du monarque qui a porté ce grand coup.

Ensuite, il se trouve que la multitude victorieuse sait respecter les lois, comme elle a su, désarmée, combattre et vaincre pour les défendre. L'histoire dira que Paris ne fut jamais plus calme que dans ces terribles jours, où des hommes qui n'ont ni habits, ni pain, avaient seuls des

armes; jamais l'ordre ne fut mieux compris et mieux respecté.

L'esprit constitutionnel fit ces miracles. C'est contre lui, par une méprise funeste, autant que contre l'esprit révolutionnaire, que la bataille des ordonnances illégitimes avait été livrée. C'est lui qui a soutenu l'assaut et qui a vaincu, lui seul. Et la preuve, c'est le cri unique de vive la charte! sous lequel les citoyens marchaient au combat; la preuve, c'est le respect que le peuple a fait voir pour toutes les propriétés, toutes les existences, tous les droits, tous les pouvoirs, quand lui seul avait la force; la preuve, c'est qu'il a déposé ses armes victorieuses, dès qu'une autorité régulière s'est offerte pour prendre en main, à sa place, la garde et la défense des lois. Ce peuple, admirable quand on ne le déprave pas avec effort, sous prétexte de le servir, comme font les précepteurs de princes, qui corrompent leurs pupilles pour les dominer; ce peuple s'est montré, dans ces terribles jours, plus digne de la liberté véritable et plus jaloux d'elle que la plupart de ses guides. Veut-on

Des dieux que nous servons savoir la différence ?

Quinze années de monarchie constitutionnelle

ont fait la semaine de juillet; six mois de doctrines révolutionnaires feront la semaine de février.

Et ce n'est point seulement la semaine militante de juillet qui a fait voir ces prodiges de la raison publique. La révolution que la semaine suivante va accomplir, se fait, se consomme sans que le peuple en ait pris l'initiative. Il n'a pas fait un pas en dehors de la charte pour laquelle il a donné sa vie. Il n'a pas exprimé un sentiment ni un vœu contraires à cette charte qu'il avait reconquise. Ceux qui prétendent parler en son nom, avoir mission de lui, s'autoriser de ses exploits pour violenter nos destinées, mentent à l'histoire que nous avons vue vivante au milieu de nous.

Et, d'un autre côté, c'est une illusion déplorable de chercher à des événemens immenses de mesquines explications. On fait, par exemple, d'une revolution, une affaire de stratégie. Combattre avec plus de dévouement que l'ont fait les régimens qui ont combattu? hélas! ils ont eu tout celui que pouvaient avoir des cœurs français. Mais, dit-on, il fallait abandonner les rues palissadées, ne pas y enfouir et y perdre des bataillons, quitter Paris et l'assiéger! Oui, commencer un coup d'état par une fuite! entrer dans la monarchie absolue, en se proclamant chassés de la

capitale! préluder à une guerre civile par la perte de Paris! Quel général, grand dieu! aurait pu prendre une aussi redoutable initiative? D'ailleurs, la fortune l'a fait. Cette situation, on l'a eue : on l'a eue, le jeudi 29 juillet; qu'a-t-elle produit? On l'aurait eue le 28; qu'eût-elle produit de plus?

Un homme d'esprit qui, dans ses narrations historiques, a surpris les gens de l'art par sa stratégie, et qui en fait à la tribune de meilleure encore, s'étonne qu'on n'ait pas profité des buttes Montmartre..... Quoi! bombarder! détruire! brûler Paris! Par le bras de qui? Il n'y avait là que des Français! Il était tout simple qu'on n'y songeât point. L'étranger n'y eût pas songé.

Non! le chef malheureux de cette malheureuse armée ne pouvait pas plus combattre autrement qu'il ne pouvait s'abstenir de combattre. Pour refuser au roi son épée le 27, il aurait fallu l'avoir brisée le 26. C'était, je crois, le devoir de tous, qu'on fût surtout ami du trône ou bien surtout ami des lois. Mais personne ne l'a fait; et le trône, qu'on n'a pas abandonné au jour de ses fautes, on ne l'abandonne pas à l'heure de ses périls.

D'autres supposent une conspiration éclatant à point nommé sous un trône qui comptait seize ans de durée et tenait le gouvernement, le trésor,

l'armée; conspiration si grande qu'elle l'était plus qu'une monarchie, et dont pourtant, dans une année, M. Mangin n'avait pas découvert les fils! Une seule réflexion détruit tout. Voyez si le peuple a eu des chefs? Voyez si un seul des généraux *du mouvement* a paru à sa tête avant qu'il eût vaincu!

Cherchons, une fois, les causes des révolutions où Dieu les a placées. Sans doute il y avait des conspirations souterraines, des passions révolutionnaires; mauvais vouloirs de faction qui n'ont jamais renversé les trônes. La cause unique du soulèvement public, la voici. Le rapport ministériel qui motivait le coup d'état, après avoir longuement établi que le roi n'avait pas le droit de changer la charte, qu'en conséquence il ne la changeait pas, qu'il ne faisait que la rendre immuable, ce rapport terrible finissait par ces mots: la force restera à la justice!... Hé bien! on avait raison: la force resta à la justice.

CHAPITRE II.

RÉVOLUTION.

Une voix éloquente a nommé ces catastrophes le suicide de juillet [1]. Le voici qui se consomme. Le 25, le 29 juillet n'avaient tué qu'un roi. Les derniers jours de cette semaine immense, la monarchie tombe.

Le 25 juillet avait tué un roi; car le coup d'état avait épuisé la vertu du sacre de Reims. Comment Charles X vaincu aurait-il régné? C'eût été le retour de Varennes, et bien pis encore. Il fallait le sacrifice du roi pour le salut de la royauté!

La royauté pouvait être sauvée, même après la chute du Louvre, si elle eût apparu à l'instant même, renouvelée d'une génération, tendant la main à la Charte victorieuse, donnant un gouver-

[1] M. de La Martine, *Politique rationnelle.*

nement à ces huit cent mille hommes qu'étonnait leur indépendance redoutable, ou convoquant à Saint-Cloud les grands pouvoirs et appelant de l'insurrection, dès lors dénaturée, à la Charte elle-même et à la France. Il faut se rappeler que la veille, à quatre heures du soir, M. Laffitte, M. Mauguin, les représentans de l'opposition, attendaient, dans ce même Louvre, une audience de M. de Polignac, heureux d'obtenir un changement de ministère et n'élevant pas leur ambition plus haut. Au moment où le peuple emportait les Tuileries, Charles X s'était fait annoncer, et les mêmes députés s'apprêtaient, comme tout le peuple, à le recevoir en sujets heureux de pouvoir traiter avec leur roi.

Jusqu'alors personne n'avait cru à toute la portée des événemens accomplis. On aurait pu se méprendre à Saint-Cloud; on se méprenait dans Paris même. Le miracle passait la croyance de ceux qui avaient le plus de foi à la puissance du nom de la charte et du bon droit de la France. On pourrait dire en quel lieu on délibérait sur la question de savoir si l'impôt devait cesser sur-le-champ d'être payé, ou s'il n'était pas obligatoire pendant l'exercice entier de 1830, tandis que déjà le glaive populaire avait tranché le nœud. La bataille gagnée, on était loin de croire la campagne

finie; plus loin de penser qu'elle eût décidé d'une couronne. La journée du 29 tout entière se passa dans l'attente d'une agression des troupes royales. Le vendredi 30, les arbres chenus des boulevards, justifiant ce vieux nom, tombaient encore pour dresser de nouvelles barricades. Alors on s'inquiétait et de Saint-Cloud, et de la France, et de l'Europe. Il fallut deux jours presque entiers à Paris pour pénétrer le voile qui cachait Saint-Cloud, savoir l'aspect de tout le pays, et sentir enfin la victoire. Il est vrai qu'une fois sentie, elle fut bien pesée. Ce fut un éclair. Il frappa, il éblouit en même temps tous les yeux. Toute cette monarchie de Saint-Cloud disparut, aux regards de Paris et de ses chefs, comme dans un abîme.

Ainsi, personne ne pourrait dire qu'aux premiers instans un changement de ministère n'eût pas été accepté de ces masses, qui ne parlaient que de la charte dans leurs transports. Personne au moins ne peut nier que, le jeudi soir, un changement de règne n'eût suffi aux plus intraitables. Par malheur, ce fut un changement de ministère qui arriva. Le lendemain 30, toute la journée, on en fut là encore. Annoncée depuis dix-sept heures, l'ordonnance qui appelait à la tête du conseil M. le duc de Mortemart et restituait la charte, n'arriva que ce vendredi fatal, au

milieu du jour; quand déjà, dans cette longue attente et ce besoin universel de point d'appui, le pouvoir flottant s'était incliné vers d'autres mains. Dans ces deux journées où les minutes étaient dévorantes, la fortune voulut que la cour se trouvât toujours en retard du quart d'heure, comme elle avait été trop souvent en retard du siècle.

Je dis la fortune : car Charles X sentit sa défaite, presque aussitôt que Paris son triomphe. La grandeur de cette catastrophe, sa rapidité surnaturelle, cette sorte de mort subite d'une monarchie qu'un coup de foudre met à néant, confond aujourd'hui quand on songe combien alors les minutes étaient longues, combien les décisions semblaient lentes, tandis qu'au point de vue de l'histoire, Charles X paraîtra sûrement avoir fait de lui-même bien prompte justice : car le troisième soleil depuis qu'il ne régnait plus sur la capitale, le huitième depuis celui où il avait lu dans un article de la charte le droit de la réduire tout entière à néant, ne descendait pas encore sous l'horizon, que sa main avait tracé l'acte d'expiation. La monarchie finissait comme l'empire; Charles X et Napoléon brisaient eux-mêmes dans leurs mains le sceptre et l'épée, l'un se punissant de s'être attaqué à l'Europe, l'autre à la France.

Et Charles X fit plus que de s'immoler sur-le-

champ à ses doctrines vaincues. Dans sa préoccupation des intérêts de la royauté, il condamna un règne après le sien. Ce prince, qui avait exposé la monarchie pour défendre ses ministres, voulut maintenant, dans l'espérance de relever le trône, sacrifier avec lui son fils et la compagne de son fils, la fille de Louis XVI, qui, après avoir vu la couronne brisée tant de fois autour d'elle, ne devait pas avoir le front touché même de ses débris. Charles X supposait que la tempête de cette impopularité sanglante tomberait mieux devant le visage d'un enfant; mais il ne calcula point qu'une main d'enfant ne pourrait pas fermer des plaies si grandes, qu'un berceau ne pourrait pas s'élever au dessus de tant de ruines!

Cependant M. de Mortemart n'avait eu que le lendemain de sa nomination, les pouvoirs nécessaires pour se rendre dans la capitale. L'histoire dira par quelle fatalité nouvelle il ne put, malgré les plus pénibles efforts, réussir à y pénétrer que de longues heures plus tard, tandisqu'une dernière fatalité, la plus grande de toutes, fit négliger les intérêts les plus pressans. Ainsi, veiller à soutenir, à lier les restes de la monarchie qui s'écroulait, maintenir un gouvernement autour du nouveau roi quel qu'il fût, publier ailleurs que par la communication de l'Hôtel-de-Ville, l'abandon des ordon-

nances fatales, rappeler ainsi hautement le droit pour tenter de rappeler la force, raffermir l'armée, prévenir et interroger les départemens, convoquer près de soi les députés et les pairs du royaume, appeler les représentans de l'Europe comme ceux de la France, ces pensées ne vinrent à personne. Personne ne souçonnait là, non plus qu'à Paris, que chaque heure qui s'écoulait, emportât, comme les torrens emportent, un pan de cette monarchie, dont les premières assises, contemporaines de notre histoire, étaient cachées dans la nuit des siècles.

Il sembla donc convenu, de part et d'autre, que le gouvernement était aux Tuileries, en quelques mains que tombassent ces pierres historiques. Tout autre centre d'action, tout autre autorité s'évanouirent. Ce fut par les combattans des barricades que les provinces apprirent qu'il y avait eu un combat, une victoire, une monarchie. Le télégraphe pliait aux lois de cette puissance nouvelle Toulon et Bayonne, quand on ignorait encore à Orléans ou Châlons sa naissance ; et rien n'empêchait que M. de Bourmont n'eût déjà repris la cocarde tricolore, et ne l'eût fait arborer à sa belle armée, avant que la France eût opté entre les deux drapeaux.

Le gouvernement avait donc passé sans con-

testation, sans obstacle, sans compétition même, du côté de Paris, avec la charte et la victoire. Ce gouvernement quel fut-il?

Il y en avait déjà deux. Les chambres, et l'Hôtel-de-Ville.

La cité avait combattu seule, avait seule vaincu. Ses chefs, l'Ecole polytechnique les avait fournis : il n'y en eut pas d'autres. M. Marrast, dans ses *documens historiques*[1], raconte bien que, dans la nuit du mercredi 28 au jeudi 29, à une heure du matin, à la clarté des réverbères, M. le général Lafayette passa en revue une centaine de gardes nationaux qu'il rencontra sur son passage. Mais, d'après les même *documens*, ce ne fut que le jeudi même, quand le Louvre était tombé au pouvoir du peuple, qu'il se *promena en habit militaire*, *sur les boulevards*, c'est toujours M. Marrast qui parle. L'illustre général, après avoir inspecté la victoire, se rendit à l'Hôtel-de-Ville pour la gouverner.

J'ai dit le respect de la cité militante pour les pairs, pour les députés, seuls représentans légitimes de l'autorité absente et du peuple armé. Le même respect les entoura le lendemain du combat. Ils étaient tout ce qui restait de la monarchie au

[1] A Paris, chez tous les marchands de nouveautés.

milieu de ce chaos. Personne ne contesta leur droit. Les députés se hâtèrent d'instituer, sous le titre de commission municipale, une sorte de gouvernement par intérim qui alla sur-le-champ s'établir à l'Hôtel-de-Ville. Autour et bientôt au-dessus de la commission, bouillonna une autre autorité, anonyme, multiple, flottante, tumultueuse, et toute-puissante dans le quartier. Son origine et son but n'étaient pas bien définis. Là régnaient, mis en commun et fermentant ensemble, des exaltations de jeunesse, des ivresses de victoire, des passions de faubourgs et des étourderies de vieillard. On peut croire que l'aspect du lieu suscitait des souvenirs et des émulations de la commune de Paris; et, comme il s'y exerçait de la puissance, l'intrigue y était déjà installée, au dire de M. Marrast, ce qui prouverait qu'on en trouve également dessous et dessus les pavés. Voici le tableau que fait M. Marrast de ce gouvernement sorti de terre.

« Dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville, un gou-
» vernement. A gauche, deux pièces où se tenait
» la commission municipale. A droite, le général
» Lafayette et ses aides-de-camp.

» Quel tableau à faire que celui de ce mouve-
» ment perpétuel de l'Hôtel-de-Ville! Quels hom-
» mes y sont venus! quelles pétitions y sont arri-

» vées!... INTRIGUE! INTRIGUE! Mais je n'écris pas » l'histoire complète de ces jours.

» A vrai dire, le général Lafayette et ceux qui » agissaient en son nom étaient le seul gouverne- » ment réel. Là venaient les nouvelles; là se pré- » sentaient les députations; mais le général, il faut » le dire, montrait une trop facile condescendance » pour ses collègues; les représentations ne lui » manquèrent pas cependant: il vint des députés » des barricades, braves amis, camarades du peu- » ple. Ils parlèrent haut, ils avaient l'arme au poing. » On les ménagea, on leur fit des promesses. »

Tel était le gouvernement de l'Hôtel-de-Ville. Ses promesses n'étaient pas, à ce qu'il paraît, suivant M. Marrast lui-même, des promesses de vertu. Ce n'étaient pas, ce semble, non plus des promesses d'ordre. Étaient-ce des promesses de légalité, de liberté, de fraternité? Voici comment on l'entendait. Cette autorité improvisée se mit d'abord à lancer des mandats d'amener contre tels ou tels, notamment contre des députés, et en particulier contre M. Casimir Périer. « Le coupa- » ble qui dicta cet ordre, dit M. Marrast avec or- » gueil, est celui-là même qui écrit ces documens. » Ce gouvernement, on le voit, ne promettait pas poire molle à la France.

Fort peu de députés se trouvaient alors réu-

nis dans la capitale, et encore moins de pairs. Les députés appartenaient presque tous à la gauche ou à l'extrême gauche. Cependant l'Hôtel-de-Ville les épouvanta. L'effervescence croissante des esprits, cette fermentation, cette attente terribles de tout un peuple qui n'avait plus ni autorité, ni lois, ce passage soudain de l'ordre à la perspective de l'anarchie, la crainte que la guerre civile ne s'éveillât dans les départemens, l'impatience de tranquilliser l'Europe, tout leur fit sentir vivement les misères de ce veuvage de la patrie; ils se réunirent dans le palais de la chambre, et délibérèrent d'appeler à la lieutenance générale du royaume le premier prince du sang après l'orphelin de Saint-Cloud, le chef de cette branche des Bourbons qui s'était mariée à la révolution depuis quarante ans, prince si naturellement appelé dans cet immense désastre à soutenir la monarchie tombante, que la même pensée s'offrit en même temps à Paris et à Saint-Cloud : les intentions seules différaient. M. le duc d'Orléans accourut, comprenant sa mission comme elle lui était offerte. Il accourut, criant qu'il venait préserver la France de la guerre civile et de l'anarchie ; l'unique promesse qu'il fit à ceux qui l'appelaient fut que la charte serait désormais une vérité.

En même temps, les deux chambres furent con-

voquées, et le furent pour le 3 août, jour fixé par l'ordonnance royale. Ainsi la charte régnait encore toute entière. Les deux chambres tenaient les rênes. Sur la première marche du trône désert se montrait avec sa jeune famille un prince qui y avait sa place naturelle; et le ministère, formé d'abord par la commission municipale qui siégeait à l'Hôtel-de-Ville, se composait des chefs de l'opposition loyale et modérée. La commission municipale avait compris la nécessité de rassurer, d'entraîner la France et l'Europe. Elle n'avait attribué dans le conseil, à l'extrême gauche, qu'une voix, celle de M. Dupont de l'Eure; qu'une autre au côté gauche, celle de M. Bignon; trois des ministres, l'amiral Rigny, le baron Louis et M. Guizot, étaient des serviteurs constitutionnels de la restauration. Les deux autres furent le maréchal Gérard et le duc de Broglie. Ces choix devaient rassurer tous les esprits.

Personne, la veille, n'avait réclamé contre un tel ministère enfanté à l'Hôtel-de-Ville. Mais l'Hôtel-de-Ville s'ébranla, quand on vit un lieutenant-général du royaume, et qu'on pressentit une monarchie. A la nouvelle de l'effervescence suscitée dans les masses, la chambre se serre autour de M. le duc d'Orléans, et le prince se rend avec elle à l'Hôtel-de-Ville pour faire reconnaître et

consacrer dans ce lieu, berceau de l'ère nouvelle, sa royauté qui s'apprêtait. C'était son voyage de Reims.

Quand l'honorable M. Auguste Portalis a dit naguère à la tribune qu'il y avait un citoyen qui donna la couronne ce jour-là, ce fut apparemment comme évêque de ce sacre populaire. Car de prétendre que M. de Lafayette aurait pu disposer à son gré de la couronne, la donner à tel ou à tel, la ceindre lui-même par exemple, ou bien la mettre dans sa poche, y prendre le bonnet phrygien, et en coiffer la France qui se fût laissé faire, le cou tendu et les yeux fermés; c'est trop de moquerie. Ce qui est vrai, c'est que M. de Lafayette avait le pied dans les deux gouvernemens de ces quarante-huit heures. Il était comme le pont de Milton qui unit le ciel aux enfers. Ce fut pour rester appuyé à ses deux culées qu'il afficha, à l'arrivée du prince, le manifeste célèbre de la monarchie populaire reposant sur des institutions républicaines. Cet illustre non-sens était exactement le juste-milieu entre l'ordre et le chaos, entre l'anarchie et la royauté, entre la charte et la commune. Et depuis lors prétendre que la France est liée par ce programme, qu'elle est tenue par corps envers l'Hôtel-de-Ville de fournir à ces messieurs une monarchie républicaine, c'est

dire qu'elle est condamnée à trouver, pour leur complaire, la quadrature du cercle.

L'unique programme fut une déclaration de la chambre des députés, lue à l'Hôtel-de-Ville par M. Viennet, établissant trois choses, dont aucune n'impliquait le renversement de la restauration et de ses lois, savoir : que la cause qui venait de triompher par les armes était celle qui avait triomphé par les élections; que, suivant une parole auguste, la charte devait être une vérité; qu'enfin des lois règleraient :

L'intervention des citoyens dans le choix des officiers de la garde nationale;

Leur intervention dans la formation des administrations départementale et municipale;

Le jury pour les délits de la presse;

L'état des militaires légalement assuré;

La réélection des députés promus à des fonctions publiques;

La responsabilité enfin des ministres et des agens secondaires de l'autorité.

Tout cela n'était ni la république, ni la révolution.

La république n'était évidemment qu'un fantôme, qui s'évanouit sur-le-champ; Paris n'en entendit plus parler. On n'a pas ouï dire que la France l'ait réclamée; et, suivant toute apparence,

ce fut pour l'avoir entrevue à l'Hôtel-de-Ville deux jours durant, telle que M. Marrast nous la montre, moitié intrigue, moitié faubourg, faisant des députations et des remontrances, ayant l'arme au poing et l'accusation à la bouche, que M. de Lafayette, embarrassé de tenir tête au monstre, jugea avec une grande raison que la monarchie était décidément la meilleure des républiques.

La révolution eut un meilleur destin; elle s'établit sans qu'on pût dire quel jour et à quelle heure elle apparut. Seulement, Paris et la France reconnurent le lieutenant général du royaume, sachant bien que c'était reconnaître un roi. Ce fut la chambre des pairs qui prit l'initiative de cette proposition, dès le 4 août. En même temps la chambre des députés s'occupa, non de détruire la charte, non de la refaire, mais de la réviser. Il fut expressément déclaré qu'elle n'était pas en question, qu'on ne votait que sur les articles nouveaux; qu'elle restait (c'est son titre), la charte constitutionnelle de 1814. Les changemens ne comprenaient que des libertés de plus. Il n'avait pas été, un seul moment, question d'entamer aucune des garanties de l'ordre social, quand le gouvernement de l'Hôtel-de-Ville, assoupi depuis quelques jours dans son abdication forcée, se réveilla. Il se réveilla sous une forme nouvelle,

changé en émeute, sosie incomplet de la grande semaine, ayant les mêmes colères contre les lois que la grande semaine pour les lois, montrant également des pavés à ses adversaires, mais manquant de force pour les soulever, ne ralliant plus la cité tout entière, et ne faisant qu'attester les maux auxquels la France entendait échapper. L'émeute voulut avoir un lambeau de sa monarchie républicaine; elle prétendit intervenir comme pouvoir, et pouvoir prépondérant dans le vote des lois. C'était une branche nouvelle, une pousse spontanée de la puissance législative qui se produisait témérairement comme entée sur les barricades.

Les *documens historiques* de M. Marrast nous apprennent ce fait curieux, que, prévenu du tumulte, M. de Lafayette, dans sa confiance séculaire, ne prit aucune précaution pour défendre l'ordre public, parce qu'il obtint de l'émeute parole d'honneur de ne pas bouger. Il faut avouer que la charte fut malheureusement gardée.

Je sais bien que l'émeute se vantera d'avoir été honnête, de s'être arrêtée devant les représentations du grand citoyen, de n'avoir point pénétré dans l'enceinte législative qui était ouverte, point violé l'inviolable pouvoir. C'est une erreur. Elle l'a fait; elle pénétra dans l'enceinte sacrée. Sa

pensée, sa politique, son attache mortelle envahirent l'article 23 de la charte, qui fut déclaré passible d'un nouvel examen, et la pairie a succombé sous le coup.

A la vérité, cette déclaration, *mezzo termine* déplorablement trouvé pour faire face à une difficulté du quart d'heure aux dépens de l'avenir, ne sembla à tout le monde qu'une simple formalité. On imagina que dans un an l'émeute aurait lâché prise; et, comme il s'agissait dans cet instant à la chambre de soumettre à révision le droit royal des nominations illimitées de pairs, on ne trouva pas d'inconvéniens d'étendre à l'article entier la disposition projetée. Ce ne fut autre chose qu'un moyen de police, une manière de suppléer aux patrouilles omises par le général Lafayette. Grande leçon aux dépositaires des destinées publiques! Il est des points sur lesquels nul n'a le droit de faiblir un jour. Frapper de provisoire une des colonnes de l'état social, c'est l'ébranler tout entier. La monarchie, il y a quarante ans, ne périt pas non plus par l'ébranlement du 6 octobre, ce ne fut que trois ans après.

M. Marrast raconte encore que l'émeute à qui fut faite cette concession, se composa de jeunes gens qui s'étaient réunis place de l'Odéon. Voyez quelle gloire pour notre patrie! C'est sur la place

publique que la question de la pairie fut tranchée, et peut-être le fut-elle par gens dont aucun n'était majeur!

Personne alors ne réfléchit aux conséquences. On ne vit que l'ordre rétabli ; ou plutôt maintenu et assuré. Les trois pouvoirs délibérèrent dans les formes légales les actes qui modifiaient le pacte constitutionnel. Le 9 août, le lieutenant-général du royaume monta l'unique degré qui le séparât du trône. Et le cri de *vive la reine*, pour la première fois après quarante ans, put se joindre à celui de *vive le roi!*

La révolution se trouvait ainsi à la fois close et consommée.

Je dis la révolution; car de quel autre nom appeler le renversement du principe fondamental de la monarchie, de celui sur lequel reposait l'ordre constitutionnel lui-même, de celui que l'adresse des 221 avait promulgué au nom de la France, de celui dont la violation, alors même qu'elle semblait unanimement consacrée, allait laisser, au sein de la société entière, un mystérieux et long malaise? C'était un coup d'état contre le trône par représailles de celui qui, du trône, était allé frapper les libertés publiques. L'Angleterre appelle la même catastrophe sa glorieuse révolution.

Cette révolution s'étendait-elle à la société ? embrassait-elle même l'état tout entier? se bornait-elle à la dynastie? Voilà le point qu'il importe d'établir, puisque là réside le contrat qui a été consenti par la France, qui oblige également et tous les pouvoirs et tous les partis, qui comprend enfin le code des véritables promesses de juillet, et nous autorise, chacun et tous, à rechercher si elles sont tenues.

Je dis à mon tour les promesses de juillet, car c'est un point sur lequel il était besoin de s'expliquer enfin. On a parlé fort souvent de l'Hôtel-de-Ville et peu de la France; on a parlé des promesses faites aux combattans des barricades et à ceux qui se sont, depuis le triomphe, déclarés leurs chefs. Il est temps de parler de ces trente millions d'hommes qui n'ont pas combattu, qui n'ont pas eu le temps de combattre, et qui n'auraient pas indifféremment accepté toutes les victoires. Or leur acceptation pouvait seule donner à l'ordre nouveau, quel qu'il fût, le droit et la force, la paix du présent et la sécurité de l'avenir.

CHAPITRE III.

PROMESSES DE JUILLET.

La révolution de 1830, à son origine, eut le mérite de s'effrayer d'elle-même. Son premier sentiment fut de redouter l'invasion de l'esprit révolutionnaire; son premier besoin, de prendre des sûretés contre les entraînemens subversifs; son premier acte, de s'enchaîner dans les liens d'un pacte fondamental qui sauvât la société, non seulement de tout ébranlement, mais aussi de toute alarme. C'est là son caractère natif, celui qui la distingue de toutes les révolutions passées. Le peuple armé, ce peuple qu'on a tant invoqué, dont on a tant de fois usurpé le nom, dont on devrait respecter les vœux et les exemples, le peuple eut hâte d'abdiquer aux mains des représentans légitimes du pays, comme ceux-ci aux

mains du prince qu'ils destinaient à la couronne. Le 9 août, il fut dit que l'ordre constitutionnel recommençait son cours, et le programme unique était cette première parole de Louis-Philippe, si répétée long-temps qu'elle sembla recevoir de la voix du peuple une sanction souveraine : « La charte sera désormais une vérité. » Lisez, relisez toutes les proclamations de toutes les autorités d'alors, les actes signés Mauguin, Laffitte, Lafayette, le programme fameux, tous les documens enfin émanés de l'Hôtel-de-Ville aussi bien que du Palais-Bourbon : vous ne verrez pas une disposition menaçante, pas un vœu destructeur. Au milieu de toutes les nomenclatures de changemens désirés dans lesquelles se complaisent le général Lafayette, l'Hôtel-de-Ville, les premières réunions de députés, il est fort question de l'établissement de lois municipales ou d'abolition de la censure, et point d'abolition de la pairie. La préoccupation commune, la préoccupation constante qui y éclate à toutes les lignes, est *le rétablissement de la stabilité des lois*. L'ordre y est plus souvent invoqué que la liberté. Vous y verrez partout redouter et proscrire les révolutions et la guerre ; vous ne verrez promettre nulle part ces deux fléaux.

Pourquoi? parce qu'il y eut deux choses qui

devaient être et qui étaient également désirables aux chefs de la révolution, deux choses qui pouvaient seules la propager et l'affermir : c'étaient l'ordre et la paix. Aussi est-ce l'ordre et la paix qu'ils ont hâte d'annoncer à la France.

La paix! J'en parle d'abord, parce que ce fut d'abord à quoi la révolution songea. Elle eut garde d'aller se ruer, comme on l'a vu plus tard, sur l'hôtel des ambassadeurs, si étrangement oubliés à Paris par la cour. Elle ne proclama point que la guerre des trois journées eût été faite à l'Europe; que la victoire des barricades eût rompu le pacte qui nous liait au monde; que l'élan qui avait emporté les Parisiens, de l'Hôtel-de-Ville sur les Tuileries, eût la vertu de reporter les drapeaux de la France sur cette frontière du Rhin, si déplorablement perdue par le génie dévorant de l'empire! Point! Les premiers soins se tournèrent à nouer avec le corps diplomatique des relations amies, et à le convaincre du bon droit de la révolution. La députation qui, le vendredi 30, porta à M. le duc d'Orléans le titre de lieutenant-général du royaume, redit à la chambre que le prince l'acceptait, afin d'éviter *et la guerre civile et la guerre étrangère.* Ce sont là les premiers linéamens du contrat dressé alors. Tout le monde applaudit. Aucun des chefs de parti ne s'avisa de déclarer

qu'il voulait, pour son compte, la guerre étrangère, non plus que la civile.

Le dimanche matin, les journaux du gouvernement publièrent que les ambassadeurs avaient donné les assurances les plus pacifiques. Cette fois, encore, personne ne réclama.

En ouvrant, le surlendemain, 3 août, la session des deux chambres, le lieutenant-général du royaume s'exprima ainsi dans son discours du trône :

« La France montrera, dit-il, à l'Europe qu'elle » chérit la paix aussi bien que la liberté, et ne veut » que le bonheur et le repos de ses voisins. »

Ce fut en réponse à ce langage que les deux chambres, au lieu d'adresse, firent au prince la proposition de la couronne. Le jour où il la ceignit, il compta, parmi les espérances qu'il voyait briller sur la France, *la paix de plus en plus affermie*. Et, cette fois encore, personne n'imagina de faire des réserves ou des objections. Qu'on se rappelle l'accord de tous les pouvoirs à répéter les mêmes déclarations; qu'on se rappelle l'applaudissement public avec lequel le gouvernement nouveau envoya, pour ainsi dire, du milieu des barricades, d'illustres citoyens dans les cours étrangères, apparemment afin de notifier autre chose que des hostilités; qu'on se rappelle la

joie qu'éprouvaient nos cités, que nos journaux de toutes les opinions exprimèrent à l'envi, de ces reconnaissances empressées des couronnes qui apprirent à la France qu'elle pourrait se livrer en paix au soin d'affermir ses institutions, au lieu d'avoir à les défendre ; qu'on n'oublie pas les transports dont étaient salués dans les théâtres les bulletins qu'on avait soin d'y envoyer de ces victoires de la sagesse sur les préventions des cours; et qu'on dise la surprise douloureuse que tout le monde aurait ressentie si l'Europe eût posé la doctrine que les principes étaient contraires, que tous les traités étaient anéantis et tous les liens rompus. La révolution de 1830, comme Napoléon aux cent-jours, entendit donc accepter de la restauration, son plus douloureux héritage, ces traités qu'elle n'avait fait que souscrire, que d'autres que les Bourbons avaient appesantis sur la France comme une nécessité de fer.

La révolution de 1830 dût agir ainsi. Paris, en se levant en armes, avait-il entendu reconquérir des provinces, ou bien des droits? Et si ces droits étaient chers à la France, pensait-on qu'elle y tînt, pour faire des essais nouveaux et tendre à un but douteux, à un but, suivant des théories diverses, perdu dans les nuages ou caché sous des ruines? Non, non! il n'y eut d'abord qu'une fa-

çon de sentir dans les camps divers que la révolution rallia sous ses drapeaux. Tous voulurent de concert rassurer la France contre la crainte de voir de nouveau les principes éternels de l'ordre social mis en question parmi nous. C'est pourquoi l'ordre conserva intacts ses deux grandes garanties, ses deux grands appuis : la charte et la royauté.

La royauté resta ce qu'elle était, puissante, inviolable, héréditaire. Or, la royauté, c'est l'ordre placé sous la garantie des siècles.

Y avait-il donc révolution sociale? pas l'ombre. Y avait-il même révolution de dynastie? ni plus ni moins qu'en Angleterre. On entendit passer le sceptre à la branche protestante, à celle qui avait reçu le baptême de 1789, à celle qui avait dès long-temps donné des gages aux institutions victorieuses, et qui donnait maintenant le plus grand, le plus sûr de tous, celui d'accepter la couronne.

Je ne sais pas si un autre Bourbon que M. le duc d'Orléans était, ou non, possible alors. Mais ce que je sais, car tous les faits et tous les actes l'assurent, c'est qu'il fut appelé au trône Capétien, comme Capétien lui-même, comme Bourbon possible. C'est qu'on résolut de perpétuer les bénéfices de la restauration, en conservant, avec des garanties de plus pour les libertés publiques, les

mêmes institutions dans le pays et la même race royale sur le trône.

Alors on avait la prudence de redouter les déchiremens, de tenir à ce que l'est et l'ouest, le nord et le midi, la grande et la petite propriété restassent unis d'affection, et que le faisceau national ne fût pas brisé par les dissensions civiles. On espéra qu'un dénouement, écrit déjà dans l'histoire, s'adapterait plus aisément que tout autre à nos annales; on calcula que les intérêts, dont la résistance avait ébranlé le monde deux fois, pourraient, sinon vaincre la révolution, au moins l'ensanglanter, la flétrir, la faire expier à ses auteurs par ses propres violences, la laisser désarmée aux prises avec l'Europe. On espéra que les Français, de toutes les contrées et de toutes les classes, s'accorderaient à s'incliner devant un choix qui donnait des gages à tous les intérêts légitimes du pays; que ceux-ci salueraient le prince de Jemmapes; que ceux-là accepteraient cet autre représentant de la première des familles françaises.

Tout ceci, ce n'est point moi qui l'ai dit, c'est la charte constitutionnelle qui, considérant que tous les princes de *la branche aînée des Bourbons* sortent du territoire français, appelle au trône *Son Altesse Royale* le duc d'Orléans; c'est,

avant la charte, M. Alexandre de Laborde motivant l'avénement du chef de la branche d'Orléans, sur ce qu'après tout, ce prince était, de plusieurs degrés, plus proche que ses cousins de ce roi dont le peuple a gardé la mémoire, de Henri IV; c'est, après la charte, M. Dupont de l'Eure contresignant cette ordonnance sur la Légion-d'Honneur, où repoussant à l'avance l'odieuse supposition produite depuis que, par l'acceptation du trône, il aurait répudié ses aïeux, Louis-Philippe rappelait avec une légitime fierté *son aïeul, de glorieuse mémoire*, le Grand-Henri; c'est M. le général Lamarque mettant son érudition à rechercher lequel de ses ancêtres, entre les Philippe-Auguste, les Louis XII, les François I[er], le prince, qui a la plus belle généalogie de l'univers, choisirait les modèles; c'est enfin la voix de la France entière qui, dans les milliers d'adresses déposées au pied du trône nouveau, remerciait la fortune de nous avoir gardé, dans nos bouleversemens, ce médiateur naturel entre les couronnes aussi bien qu'entre les factions, apparemment parce que, si la révolution aimait à voir en lui un citoyen comme tous les citoyens, l'Europe pouvait y voir un roi comme tous les rois.

La royauté tient une telle place dans la société européenne qu'on ne fait pas de dynastie sans

aïeux. Napoléon même y a échoué. Si la maison d'Orléans n'obtient vos respects qu'à la condition de renier son origine, vos respects sont des parjures. Vous avez un autre roi dans le cœur. Nommez-le; nous verrons qu'il a pour ancêtres les cinquante batailles rangées de son père.

Établir qu'on a élu le plus digne, abstraction faite de ses aïeux, et sous la condition de les répudier, c'est pousser trop loin la louange; c'est flatter le roi aux dépens de la royauté, et cacher des pensées de tribun sous des phrases de courtisan ; c'est mentir à la charte, au bon sens public, aux souvenirs de la France, à tous les sentimens gravés dans l'âme de l'homme; c'est insulter à ces princes dont on dévaste à la fois l'orgueil et la couronne.

Dites quelle secrète vertu le duc d'Orléans sentait en lui pour s'écrier quand vous vous jetâtes dans ces bras : « J'accours pour vous préserver des calamités de la guerre civile et de l'anarchie! » Cet engagement extraordinaire, par quel miracle de sa fortune Louis-Philippe pouvait-il le prendre? par quel prestige la France imagina-t-elle qu'il eût des chances pour le tenir?

Si le plus grand de nos citoyens, je veux dire M. de Lafayette, en arrivant de Lagrange, eût lancé cette promesse, aurait-il régné? La France l'aurait-elle cru sur parole? En ne doutant pas de

son bon vouloir, aurait-elle eu foi dans sa puissance?

Si le duc de Reichstadt fût arrivé nous offrant le palladium de sa royauté future, le duc de Reichstadt, le fils, l'héritier du plus grand des potentats, le fils du roi de la révolution, le fils du prince que Pie VII a sacré, roi lui-même à sa naissance, appelé Napoléon II par le peuple dans ses souvenirs, par le vieux soldat dans ses attendrissemens! si ce jeune Héraclide, qui rayonne de prodiges paternels, eût crié qu'il allait nous sauver de l'anarchie, l'anarchie aurait-elle fui en effet à sa voix? Tous les départemens seraient-ils passés docilement d'un sceptre à un autre? La malle-poste, qui aurait porté cette nouvelle à toutes nos cités, eût-elle fait et consommé une révolution dans le temps de changer de chevaux, et le sang n'eût-il coulé dans aucune de nos provinces, non plus que sur aucune de nos frontières?

Personne ne le pense, personne ne l'a pensé alors. Les bonapartistes n'ont pas plus proposé leur prince légitime, que la révolution son patriarche. Ne serait-ce point qu'il n'y avait en dehors de la branche régnante qu'un Français sans égaux, qu'un candidat sans compétiteurs?

C'est que lui seul tenait à toutes les Frances et avait la chance de les toutes rallier. Certes, si on

eût voulu répudier pour une race nouvelle celle qui régnait depuis dix siècles sur nos pères, c'était chose facile dans notre France, où tant d'essais se sont multipliés depuis quarante ans que nous avons de tout dans le garde-meuble de la révolution, même des dynasties de rechange. Mais Napoléon II, c'eût été la monarchie de la classe moyenne; la républïque était le gouvernement, je veux dire l'anarchie de la multitude, pérorée par des écoliers et exploitée par des praticiens. Il n'y a que le sang bourbon qui pût promettre aux classes pauvres le travail, enfant de la paix; à la classe moyenne, la liberté, fille de la propriété et des lumières; à toutes, l'ordre, qui naît des siècles.

Si la charte reçut des modifications, ce fut en vue de la fortifier, de la rendre invulnérable au trône comme aux factions, mais non de la détruire, non de la refaire, non de déplacer les pouvoirs politiques qu'elle avait fondés, et d'altérer les rapports à la faveur desquels la société avait fleuri seize ans. La Chambre supprima le préambule du pacte constitutionnel, comme incompatible avec la révolution de 1830, comme reposant sur une donnée politique démentie par notre histoire, comme contraire à ce vieux droit national qu'atteste la filiation de nos assemblées, de nos parlemens,

de nos états généraux, de nos champs de mai, noblesse publique égale en ancienneté à celle du trône. Mais elle n'entendit pas revenir aux rêves anarchiques de l'Assemblée constituante. Elle refusa la proposition faite légèrement par un de ses membres, l'honorable M. Persil, de rendre au droit national le nom monstrueux de souveraineté du peuple qui, fondant la constitution des états sur deux équivoques subversives, fausserait la vérité même, et ne serait qu'un non-sens, si la révolution n'avait eu l'art d'en faire une calamité.

Le sentiment public était si arrêté, qu'un homme s'étant avisé de promener, au milieu du peuple de juillet encore ému de sa victoire, un drapeau qui portait écrits ces mots: *Souveraineté du peuple*, il fut incontinent arrêté! Toutes les délibérations, tous les actes de cette époque marquent nettement le point d'arrêt où la révolution comptait se tenir, et rien ne le marque mieux que le maintien dans la charte de la vieille maxime que toute justice émane du roi. La révolution entendait donc qu'il y eût un roi, que la royauté fût réelle; que ce trône antique, qui existait depuis des siècles par sa propre vertu, ne fût pas tout entier brisé. Autrement, on aurait dit: toute justice émane du peuple. Mais on fit plus sagement. On suivit le conseil du cardinal de Retz,

qui a dit si bien que ces droits respectifs des peuples et des rois ne s'accordent jamais mieux que dans le silence.

La constitution politique de la France ne fut changée qu'en un point; c'est qu'on fit passer dans la charte toutes les modifications de nos lois que l'opposition avait accoutumé les esprits à regarder comme des perfectionnemens du système représentatif. Il fut entendu que la même transaction continuait à régner entre les partis, mais avec des libertés de plus; et les libertés sont un patrimoine commun à tous les Français. Du reste, déplacer les bases de la liberté publique, livrer la puissance à une classe nouvelle, déshériter celles qui en étaient investies, toutes ces entreprises de l'assemblée constituante ne vinrent à l'esprit de personne. Tous les pouvoirs restèrent au poste où la législation antérieure les avait fixés. La Chambre des députés n'eut pas un moment la pensée de se croire investie de ce pouvoir constituant dans lequel venait de s'engloutir Charles X. Elle n'imagina point de le ramasser parmi les ruines de la monarchie au pied des barricades. Elle ne s'avisa pas de lire sur ces barricades fumantes un article 14 à son usage. Les formes légales ne furent pas interrompues un jour. Tous les actes passèrent successivement à la sanction

des trois pouvoirs; et, en parlant de la charte même qui le faisait roi, Louis-Philippe, au jour de son avénement, marqua bien le caractère de contrat que ce grand acte devait avoir, en disant: « Les sages modifications que *nous venons* d'apporter à la charte constitutionnelle... » Personne ne se plaignit alors.

La charte, dans ce temps où, je l'ai déjà dit, les diverses fractions de la gauche formaient l'immense majorité, la charte conserva les tribunaux, les cours de la restauration, tous les grands corps, la chambre des pairs enfin. Je dis la chambre des pairs; car, en brisant violemment quatre-vingts pairies, on donnait du moins une consécration nouvelle et définitive à toutes les autres.

Je dis la chambre des pairs; car, en soumettant l'un des dix articles de la charte qui la concernaient à un examen postérieur, on crut si peu abolir l'hérédité qu'on ne prit même pas le soin de la suspendre. On décida trois mois après, par une loi expresse, que l'hérédité restait le droit public de la France; et, depuis seize mois, les fils ont continué de succéder aux siéges paternels.

Je dis la chambre des pairs; car conserver la disposition de la charte qui établit que les pairs du royaume prennent séance à vingt-cinq ans, et

n'ont voix délibérative qu'à trente, c'était préjuger la constitution de la chambre haute, en consacrant des distinctions qui ne s'appliquent qu'à l'hérédité.

Je dis la chambre des pairs, car laisser la première chambre décorée de ce nom historique, ne pas prendre sur-le-champ celui que M. de Salverte a proposé naguère et qu'on pouvait inventer sans y réfléchir un an, c'était proclamer l'heureux dessein de perpétuer l'alliance du présent avec le passé de la patrie.

Cette alliance utile, voulait-on l'affaiblir? Voulut-on que nos lois régnassent sur une société nouvelle? Voulut-on seulement étendre quelque réforme à la société existante et comprendre dans la chute de la légitimité, des intérêts, ses contemporains, ses appuis long-temps? Point. On ne nourrissait qu'une seule crainte; c'était que la société française se sentît en butte à un esprit novateur qui menaçât d'altérer ses mœurs, ses croyances, ou même ses préjugés. La religion catholique fut nommée par honneur et à dessein dans la charte révisée comme la religion de la grande majorité des Français. A dessein fut maintenu l'article qui reconnaît les deux noblesses et place sous la protection de la loi fondamentale leurs titres et leurs honneurs. On ne s'attendait pas

alors aux dérisions que substituerait, plus tard, à cette disposition conservatrice, la chambre des députés actuelle, docile à de facétieuses motions de M. de Lafayette. Alors, on craignait de froisser des sentimens de famille et des intérêts monarchiques qui méritaient des égards. Placardées sur tous les murs de la capitale, encore agitée, ces dispositions loyales et sages ne suscitèrent pas un cri populaire ; il n'y eut pas une ombre d'opposition dans les rues plus que dans les chambres. Personne ne prétendit avoir démoli la charte en la défendant, avoir vaincu ce qui n'était pas en ligne. On avait eu en face un roi, on l'avait vaincu ; on le dépossédait, et, non seulement lui, mais toute sa postérité. On s'en contenta.

Aussi, eut-on soin que les regards restassent comme les esprits frappés partout de cette transaction, maintenue par la France constitutionnelle, comme elle avait été créée par la monarchie. La révolution, tout en relevant le drapeau tricolore, l'arborait sur l'écusson de la vieille France. Ce fut sur un trône tendu de fleurs de lis que s'assit le lieutenant-général du royaume, et une ordonnance rendue dans le feu même des passions belligérantes (le 13 août), conserva au sceau de l'état les trois fers de lance , les trois fleurs guerrières des anciens temps. Cette

ordonnance était contresignée Dupont de l'Eure.

Rappelons-nous les sentimens qui régnaient en ce temps-là; car ils forment, à côté du pacte constitutionnel, le contrat non écrit qui lie d'honneur tous les partis. Personne ne protesta contre la manière dont la révolution était entendue : personne ne revendiqua ni plus de liberté, ni plus de subversions, ni plus de territoire.

Pourquoi les armes avaient-elles été prises? uniquement pour reconquérir le gouvernement représentatif sur le coup d'état qui le renversait. La preuve, c'est le nom de cette charte *invoqué dans le combat*, dit Louis-Philippe, *invoqué encore après la victoire.* Si donc les premiers députés qui se réunirent poussèrent plus loin la victoire populaire, ce ne fut que dans l'espoir d'acheter, à un prix toujours très-cher, celui d'une révolution, un bien dont, après tant d'orages, la France entière était avide; la possession tranquille désormais et incontestée de ses institutions, la confiance dans leur avenir, la sécurité enfin qui ne naît que de la stabilité des lois, et pour tout dire en un mot, le repos dans la liberté.

Il est manifeste que loin de vouloir se jeter dans de nouveaux hasards et tout recommencer, on ne voulait que tout finir.

La révolution était la restauration de la charte:

voilà tout. Elle perpétuait la grande transaction de 1814, avec cette différence que le système représentatif n'était plus la sûreté unique des intérêts nouveaux : ils en trouvaient jusque sur le trône.

C'est pourquoi ceux qui prirent cette grave initiative, n'eurent-ils qu'une sollicitude, ce fut, on le voit, de rassurer et l'Europe et la France, de se concilier l'adhésion de l'une et de l'autre, d'imprimer à ce coup de force rapide le caractère d'une soudaine et unanime conciliation. Ils crièrent, en un mot : rien n'est changé, il n'y a que des garanties et des libertés de plus. Telle est la première des promesses de juillet, celle qui les comprend toutes.

A ces conditions, il y eut adhésion et paix universelle. Toutes les passions se soumirent sans obstacle. On vit les serviteurs, les amis personnels des princes frappés par le sort, les chefs de l'émigration de 1789 baisser la tête sous la loi d'une nécessité qui apparaissait irrévocable, parce qu'il y avait modération et sagesse; on les entendit, dans un noble et touchant langage, attester leur résolution d'éviter à tout prix les désordres, et immoler leurs affections brisées à ce besoin de ne point diviser le sein de la patrie. Alors les feuilles publiques virent autant de victoires dans ces ac-

cessions éclatantes qui arrivaient de Saint-Cloud, de Trianon, de Rambouillet. On en jouissait comme de la preuve que nos misères étaient finies. On en jouissait sans mesurer la grandeur de ces sacrifices, sans comprendre que ces nobles cœurs auraient offert tout leur sang avec moins d'effort que le serment qu'ils apportaient ; mais en comprenant que ce serment, prix des gages donnés par la révolution et de ses promesses, avait un long retentissement dans nos provinces, et qu'il servait de sceau à la paix publique.

C'est ainsi que l'ordre régna, ce qui ne s'était pas vu encore dans le renversement d'un trône. Le cours de nos longues prospérités ne sembla pas interrompu. On avait vu des changemens de ministères qui s'étaient fait sentir a la Bourse plus que ce changement de charte, de drapeau et de royauté.

CHAPITRE IV.

MOBILES DE LA RÉVOLUTION.

Telle fut la révolution dans son principe. Il est facile de juger que plusieurs pensées se réunirent dans ce sentiment rapide qui substitua tout à coup le droit public de la première race à celui sur lequel la France reposait depuis mille ans. Il y eut concession réfléchie à l'esprit subversif qui s'agitait, en même temps que résolution de préserver l'avenir des réactions funestes dont on venait de porter le poids. Il y eut, d'un côté, précaution contre l'esprit qui avait dicté les ordonnances fatales, bien qu'après la victoire populaire, il eût cessé d'être à craindre; et, d'un autre côté, sentiment de périls nouveaux, effroi de l'anarchie, effort pour trouver le rempart d'un trône plus solide que tous

ces pouvoirs éphémères qui étaient tombés faute du point d'appui des siècles. Il y eut enfin application à maintenir la paix du monde et à consolider cette union de la société française, élément nécessaire de notre puissance et de notre prospérité, aux yeux mêmes de ceux qui ne sentent pas que notre liberté y est intéressée comme notre grandeur.

Ce qui fit la révolution, il faut le dire, ce fut l'histoire d'Angleterre. En renversant la loi fondamentale pour trouver à la fin cette sécurité qui n'avait que trop manqué jusqu'alors, on ne vit pas que les périls qui venaient d'attrister la France constitutionnelle étaient écartés à toujours par son triomphe; que la charte était désormais, non plus un octroi de la couronne, mais la conquête et le patrimoine de la France; que la sécurité qu'on voulait s'assurer d'un côté de l'horizon, manquerait au contraire à l'autre; que l'esprit révolutionnaire, amorcé en quelque sorte, et irrité par cette satisfaction, deviendrait la terreur et la calamité permanente de l'avenir. On calqua le modèle fourni par l'histoire sans songer que, profondément démocratiques, nous ne pouvions pas impunément nous jouer avec les élémens d'ordre, quand nous n'en possédions plus, pour parler exactement, qu'un seul.

Mais aussi, soyons sincères: ces réflexions, combien y eut-il d'esprits qui les firent alors? On ne voyait qu'un grand attentat, un grand ébranlement, de grands dangers. Rappelons-nous l'état de l'opinion, la situation violente de la capitale, ce sang qui fumait encore, ces barricades partout dressées qui accusaient un désordre immense, ce peuple armé qui gardait demi-nu nos palais et nos trésors, dont on admirait la vertu en se demandant si elle était immortelle, et n'oublions pas deux choses: c'est que l'anarchie à Paris eût été l'anarchie dans la France entière, que la monarchie légitime au contraire, ne pouvait pas être faite dans la capitale. Si elle pouvait l'être, c'était à Saint-Cloud. Elle ne s'y montra pas.

Rappelons-nous, pour expliquer à la fois et Saint-Cloud et Paris, ce délaissement universel des princes du milieu de qui était parti le foudre du coup d'état, cette conviction générale d'une sentence sans appel, cette solitude croissant autour d'eux de seconde en seconde, ce désert que j'ai dit avant le coup d'état, mais qui trompait alors par le mirage inévitable de la puissance, et maintenant touché au doigt et à l'œil, morne, terrible. Tout le monde savait qu'il n'était plus question que de départ et de retraite. Je sais quelqu'un qui pensa que les princes n'étaient pas hors la loi

commune qui veut qu'on prenne congé de ceu qu'atteint le malheur et qui partent pour l'exil. Ce n'était encore que *le samedi* 31. Il se heurta contre les plus grands noms de la monarchie, de la cour, de la Vendée, qui revenaient. Il ne rencontra personne occupé à affronter ce soleil dévorant et ces infortunes, ces fautes plus dévorantes encore. Lui-même s'arrêta, après avoir frappé à la porte de Saint-Cloud et de Trianon, en n'y trouvant que des escadrons de la garde royale débandés et le drapeau tricolore.

Rappelons-nous la préoccupation universelle des esprits qui était cette peur de l'anarchie, et des vengeances dont elle serait accompagnée, de la réaction sanglante à laquelle elle servirait d'instrument. Quels intérêts eussent été immolés, quelles têtes prises les premières, comment le méconnaître? Qui oserait dire que, sans ce calque de la révolution d'Angleterre, nous n'aurions pas eu la contre-épreuve de la nôtre?

On peut interroger les monumens qui restent, de l'opinion qui passe. Relisons les journaux royalistes quand ils reparurent, car je ne sais s'ils reparaissaient déjà; comparons le langage qu'ils tenaient alors avec celui qu'ils parlent aujourd'hui, et gardons-nous d'une grande injustice, celle de juger le passé avec le calme facile du pré-

sent, et d'accuser un événement accompli avec la sûreté personnelle, la liberté légale et le repos d'esprit qu'il nous a donnés.

Si l'on voulait se bien rendre compte des sensations dont tous les esprits étaient frappés alors, il faudrait revoir l'admirable discours que M. le vicomte de Chateaubriant prononça, au sein de la chambre des pairs, en y défendant seul la légitimité; je dis admirable, par la puissance des aperçus, par l'élévation des pensées, par la beauté, par la magnificence des louanges prodiguées à la victoire de Paris: je n'ajoute pas par le luxe des malédictions lancées sur les derniers jours de cette monarchie que le grand orateur sembla abîmer sous le poids de sa colère, comme pour la secourir de plus haut. Je ne puis répéter aujourd'hui, de sang-froid, ses pages écrites dans le feu du combat et de la douleur. Je ne saurais davantage retracer les couleurs avec lesquelles son éloquence peint, accroupis sous la cocarde tricolore, ceux-là même qui venaient de faire chasser les fils de Henri IV *à coups de fourche*. Pour foudroyer ainsi une cause foudroyée déjà par la fortune, il faut annoncer la résolution et trouver en soi la puissance de la relever. D'ailleurs, ces accusations n'étaient pas toutes fondées. La monarchie tomba, comme César, avec dignité, et jamais

parti ne s'est moins abjuré que les hommes qui avaient eu le malheur de pousser le trône aux abîmes. Je me bornerai à transcrire des paroles plus douces, qui attestent bien, et l'état des esprits, et la disposition générale à accepter la monarchie nouvelle comme un port offert dans la tempête, et la résignation qui éclata jusque dans le langage du petit nombre de serviteurs du trône, dont les convenances personnelles ne purent se plier à la loi du plus douloureux des sacrifices.

« Loin de moi, s'écriait l'illustre pair, de jeter » des semences de division dans la France; et c'est » pourquoi j'ai refusé à mon discours l'accent des » passions. Si j'avais la conviction intime qu'un » enfant doit être laissé dans les rangs obscurs » et heureux de la vie pour assurer le repos de » trente-trois millions d'hommes, j'aurais regardé » comme un crime toute parole en contradiction » avec le besoin des temps : je n'ai pas cette con- » viction. Si j'avais le droit de disposer d'une cou- » ronne, je la mettrais volontiers aux pieds de » monseigneur le duc d'Orléans; mais je ne vois » de vacant qu'un tombeau à Saint-Denis et non » pas un trône.

» Quelles que soient les destinées qui attendent » M. le lieutenant-général du royaume, je ne serai » jamais son ennemi tant qu'il fera le bonheur de

» ma patrie. Je ne demande qu'à conserver la
» liberté de ma conscience et le droit d'aller mou-
» rir où je trouverai indépendance et repos. »

Et quelques jours après, confirmant le sentiment conciliateur qui animait cette éloquence, si écrasante par la grandeur de ses reproches pour la monarchie tombée qu'elle secourait, si propice par l'ascendant de sa modération à la monarchie naissante qu'elle se dévouait à récuser, un journal, qui ne fut pas démenti, se déclara *autorisé* « à révéler que, loin de cher-
» cher à isoler par l'influence de son nom et de
» son exemple un pouvoir qui s'élevait si heureu-
» sement pour nos destinées, l'illustre pair ne se
» servait de cette influence que pour prêcher l'o-
» béissance et l'union. »

Mais cet accord, dans des situations, même divergentes, à quoi tint-il, sinon à ce que des conditions acceptables étaient faites à tous les partis? A l'un l'égalité victorieuse, à l'autre la royauté, la liberté à tous, une liberté qui ne répudiait ni toutes les traditions, ni tous les souvenirs, ni toutes les croyances, ni toutes les garanties, ni toutes les distinctions, ni même toutes les ruines. La vieille France pouvait passer sans murmure sous les trois couleurs vieilles de gloire. La France nouvelle avait bien plié quinze ans sous le dra-

peau blanc qui, du reste, a bien payé cet hommage, puisqu'il attacha à nos fastes les grands noms de la Grèce affranchie et de l'Atlas vaincu.

Ces points établis, que signifie l'application d'un autre camp à réclamer depuis seize mois des démolitions nouvelles, des institutions démocratiques, et, comme on dit, républicaines, au nom de telle ou telle classe, de tels ou tels hommes qui ont fait la révolution de 1830?

D'abord, personne n'a le droit de demander un bénéfice pour prix de la révolution à laquelle il s'est dévoué, attendu que personne, entre les combattans de juillet, ne crut, en prenant les armes, faire une révolution, que peu en formaient le désir, que moins encore auraient eu la hardiesse d'en nourrir le dessein, et que ceux-là n'auraient pas osé s'en confesser à la France.

Ensuite, la prétention d'avoir déterminé la nature de nos institutions par la composition de l'armée qui gagna la bataille des trois journées, est une des plus brutales folies qui aient passé par l'esprit des hommes. Dans toutes les guerres, il y a plus de *peuple* que de propriétaires sous le drapeau; et les prolétaires n'en concluent point le lendemain de la victoire, qu'ils soient par cela même devenus les maîtres de l'empire que leur courage a défendu et sauvé.

La révolution de 1830 appartient, dit-on, au peuple parce qu'il l'a faite! Quel peuple? celui des campagnes? Combien ont bougé? Est-ce l'Ouest ou le Midi? Celui des villes? quelles villes? nommez-les; dites leur nombre, déclarez que ces villes ont été ce jour-là conquises par la multitude, quand la garde nationale, dans toutes hormis une, était seule armée. Bâtissez à l'usage de celle-là, s'il est vrai qu'elle appartienne désormais à vos clients, une constitution démocratique, quelque chose de pareil à ce dont Lyon a joui pendant huit jours. Mais de quel titre infliger ce privilége au reste de la France? Patriotes, tout votre argument est d'établir que vous avez non pas vaincu pour la patrie, mais vaincu la patrie. L'argument de tous ces amis du peuple est de prétendre que le peuple s'est levé non pour les lois, mais contre les lois, non contre un pouvoir égaré, mais contre tous les pouvoirs, non pour la liberté, mais pour l'usurpation, la tyrannie, la spoliation. Par bonheur, le peuple a partout donné le démenti à ces assertions et à ces doctrines ; il l'a fait à Paris, en résignant la puissance, dès qu'il l'eut conquise, aux mains de ses légitimes dépositaires; il l'a fait à Lyon, en s'en saisissant d'une façon criminelle, pour s'en reconnaître incapable le lendemain, et chanceler sous ce fardeau,

comme l'homme ivre, jusqu'à ce qu'il ait retrouvé l'appui sauveur des lois !

D'ailleurs, que fais-je, en acceptant votre hypothèse des vœux *du peuple?* Est-il vrai qu'il veuille moins de monarchie, moins d'aristocratie que nous n'en avons? qu'en savez-vous ? en quel lieu a-t-il répondu à vos élans pour la république, à vos cris contre les hautes clases, à vos tentatives d'abaissement perpétuel des cens électoraux, à vos penchans dépravés pour les subversions! Dieu merci, il n'en est pas là encore; il est défendu si bien par sa droiture et son bon sens contre vos doctrines que seize mois n'ont pas suffi partout à le pervertir.

Tout ceci roule sur une erreur de fait, qui est que l'œuvre des trois journées ait été celle d'une seule classe, qu'il y ait eu ce jour-là des vainqueurs et des vaincus. La charte, c'était la France entière. Elle seule a triomphé. Personne ne s'est rallié au drapeau levé pour l'abattre. Et sait-on pourquoi? c'est parce que les classes élevées, riches, industrieuses, éclairées étaient entrées tout entières dans le mouvement du système représentatif, qu'elles en avaient fait leur vie et leur gloire, qu'elles avaient rempli l'atmosphère de ces idées, de ces sentimens de liberté, au milieu desquels le pouvoir absolu a péri

dès son premier pas. C'est par elles que ces généreuses notions étaient descendues aux derniers rangs de la société, par elles que le peuple avait appris la vertu du grand nom des lois; par elles qu'il s'était élevé à comprendre le devoir de combattre, de mourir pour les institutions de la patrie, et de les respecter après les avoir délivrées, comme on respecte les captives dont on a brisé les fers. Si vous ne voulez pas que ce soit tout le monde, c'est la classe intelligente, propriétaire, éclairée, riche, cultivée, qui a vaincu.

A la vérité, elle n'a pas tout entière souhaité ou voulu l'usage qui a été fait de la victoire; mais elle s'est tout entière soumise.

Les plus grands noms de la monarchie se sont rappelés la parole de Cazalès, qu'il fallait savoir penser à la monarchie plus qu'au monarque; et, tandis que les pères portaient au Luxembourg leurs sacrifices et leurs exemples, les fils, le sac au dos dans les rangs de la garde nationale, étonnaient leurs concitoyens de leur dévouement loyal et courageux au maintien de l'ordre, ce premier des intérêts de la patrie. Tout le monde a vu faire patrouille dans les rues, pour garder propriétaires et marchands comme autrefois ils eussent gardé les rois, des Richelieu, des Osmond, des Saint-Priest, des Sesmaisons, des Doudeauville,

des Rohan. Rien ne prouve mieux que la grande famille n'entendait pas se diviser, et que toutes les classes ont adopté la devise qu'affectait Napoléon : *Tout pour la France!*

Or pense-t-on que ce dévouement ait été stérile ? Les hommes qui sont au courant des choses de ce monde savent quel effet a produit au dedans et au dehors tel nom qui donna son accession. Ils savent que l'intervention de la chambre des pairs a seule déterminé la reconnaissance des couronnes; et on devine dans quel abîme de sang, dans quelle carrière de vicissitudes sans terme, nous eût jetés la guerre alors, la guerre même avec la victoire. Car c'est la seule que sache prévoir un cœur français.

Le parti de la révolution n'a donc rien fondé à lui seul, tant il y est impuissant, pas même la monarchie bâtie sur les barricades. Suivant sa nature, il a pu détruire; mais édifier, il ne l'a pas fait. La vie, l'ordre, la paix, sont venus d'ailleurs. D'où je conclus que le gouvernement, qui est, n'appartient à personne, qu'il n'appartient, qu'il ne se devait qu'à tous. Sacrifier aux intérêts et aux passions révolutionnaires, c'est, pour la monarchie de 1830, manquer également à ses promesses et à ses dettes, à sa politique et à sa dignité.

CHAPITRE V.

RÉSULTATS DE LA RÉVOLUTION SELON LES PROMESSES DE JUILLET.

J'ENTENDS l'objection éternelle. A ce compte, ce n'était pas la peine de faire une révolution ; et le peuple qui l'a faite, qu'y aura-t-il gagné? Je pourrais négliger cette objection. Elle ne s'adresse point à ceux qui n'ont point fait la révolution. J'y veux répondre pour mettre les gens au pied du mur. Je réponds que, si on prend pour point de départ la restauration selon la charte, je ne connais pas de système digne d'examen qui pût gagner à la renverser; j'ajoute que, loin de vouloir la renverser, c'est précisément pour la reconquérir que Paris se leva comme un seul homme; que le point de comparaison doit être pris, non du régime légal, mais du régime des coups d'état, mais

de l'avenir qui s'ouvrait devant nous, mais, enfin, de la restauration contre la charte. Des amis de la liberté ne sont pas admissibles, dès-lors, à demander ce qu'ils ont gagné.

Pour ce qui est du peuple, nous entendons sans cesse glorifier le peuple des trois millions de vies qu'il a prodigués pour opérer les conquètes de la première révolution. Comment traiterait-on d'inutile le sacrifice des quinze cents citoyens morts pour ressaisir ces conquètes et les assurer? N'eussent-elles fait que remettre la France au point où le coup d'état l'avait prise, les trois journées n'auraient donc pas été infécondes, et elles l'auraient été si peu, que c'était leur unique ambition : c'est même là leur gloire. Mais la révolution qui est survenue n'a-t-elle rien fait de plus pour les intérêts qui l'avaient accomplie? Non! jamais en si peu de temps et à si peu de frais, cause favorisée du ciel n'avait tant obtenu. Sans doute, ceux qui voulaient des révolutions, puis des révolutions, toujours des révolutions, ne recevaient pas contentement; mais les hommes de bonne foi qui cherchaient la liberté, pour jouir, dans le meilleur des régimes, des conquètes de la révolution de 1789, ceux-là avaient une seule grâce à demander à Dieu : c'était de tout affermir.

Par cette révolution de huit jours qui renver-

sait un droit consacré par huit siècles, la France s'était reconquise au dedans et au dehors.

Au dedans, elle était parvenue et fixée au but de ses longs travaux. Elle possédait désormais, sans nul trouble, sans appréhension aucune, le gouvernement représentatif le plus vrai, le plus complet qu'il y ait sur la terre. Il lui appartenait comme sa conquête et son ouvrage. La nouvelle charte s'appuyait au double principe de l'égalité civile et du droit national. Dites un autre peuple qui n'ait rien à craindre pour son repos que de sa liberté, ni pour sa liberté que de lui-même! Dites une immunité qui ne soit pas comprise dans le pacte écrit sous le feu de la victoire populaire! Toutes les libertés inventées chez les nations y trouvent une consécration assurée ; et les trente-deux millions d'hommes, qui vivent sous la même loi, jouissent au même titre, ce qui ne s'est pas vu encore sous le soleil, du bienfait de ces libertés immenses! Le principe nouveau de la constitution, cette victoire populaire, la mise en action complète et sincère du régime constitutionnel, l'entier affranchissement des élections, tout assure aux représentans directs du pays la haute main sur la direction générale des affaires publiques. La carrière des améliorations s'est ouverte devant vos pas, sans bornes comme sans obstacles. Le génie

actif de la France n'attend que l'ordre et la paix pour la parcourir tout entière. Et ce vaste système n'a point à craindre les répugnances, les prétentions, les complots domestiques du pouvoir, toute cette contre-révolution menaçante que vous poursuivez encore chaque jour de vos malédictions. Il repose sous la garde d'un trône plus jeune que la liberté, lié à sa cause par ses intérêts autant que par son origine, impuissant contre elle, et devant avec elle vivre, grandir ou succomber.

Au dehors, régnait, depuis quinze années, un droit public sorti du milieu de nos revers. La bataille de Waterloo, mal engagée, parce qu'elle le fut entre les alarmes sincères de l'Europe et l'apparition du génie des conquêtes, la bataille de Waterloo avait été perdue. Elle pesa longtemps, on ne peut le nier, sur nos destinées; car elle avait affermi l'ouvrage du congrès de Vienne; elle avait de plus permis à l'étranger de prendre par les traités de 1815, sous sa double garantie, et notre charte constitutionnelle et notre royauté! En vain, les Bourbons avaient secoué cette tutelle, la clause restait écrite. Elle a été abrogée au milieu des barricades; et les cabinets trouvèrent plus facile d'y souscrire que de protester. Cette fois, toutes les frontières et toutes les cours

s'ouvrirent devant les trois couleurs. Notre position nouvelle fut si bien acceptée qu'à peine la révolution accomplie, le cabinet du Palais-Royal put s'interposer dans les conseils des rois, en faveur d'une autre révolution qui blessait les sentimens personnels de deux puissans monarques et les intérêts directs de tous. La France eut la gloire de faire recevoir une nation de plus dans la grande famille; et dès lors les traités, faits à notre préjudice, se trouvèrent modifiés jusque dans leurs bases. Qu'on veuille bien réfléchir au déplacement de forces et de barrières qu'entraînait l'indépendance de la Belgique! Un peuple dont la coalition avait voulu faire son avant-garde contre nous pouvait maintenant être notre avant-garde contre l'Europe. Les forteresses, construites ou réparées avec des frais énormes pour battre la France et la tenir en bride, pourraient de nouveau compter dans nos lignes de défense. Elles étaient maintenant condamnées par les cours à tomber. Trois mois n'étaient pas écoulés encore, et déjà la bataille de Waterloo se trouvait ainsi regagnée sans coup férir.

Et d'où venait cette revanche de nos revers? d'où venait cette disposition des rois à tendre la main à la France de 1830, quand ils n'avaient pas craint d'affronter la France de 1815 conduite par

le génie d'Austerlitz et d'Iéna? De sa foi dans nos assurances pacifiques ; de sa confiance dans la stabilité d'institutions conservatrices; de la sagesse d'une révolution qui donnait des gages à tous les intérêts légitimes de l'ordre social; de l'autorité d'un trône qui avait une double consécration royale et populaire; par dessus tout, de ce calme imposant de la France; de ce silence universel des passions; de cet accord des partis à multiplier de chaque côté les efforts pour conserver à notre grande France le vieux symbole qui a fait sa puissance historique: un seul roi et une seule loi!

Si on prétendait tout changer, si on ébranlait la société dans ses fondemens, si on brisait à plaisir la chaîne des temps, si on détruisait toutes les garanties politiques et morales de l'ordre, si on trompait sans relâche cette soif de repos qui est l'instinct universel de la France, si on faisait effort pour la mettre en guerre avec elle-même et avec le monde, si on violentait tous les sentimens généreux, si on insultait à toutes les supériorités et à tous les souvenirs, si on plaçait la puissance publique dans une région incapable d'en bien user, on fausserait tous les engagemens et on remettrait tous les biens en question.

M. Thiers a établi que les partis dissidens eussent été impuissans à vaincre la révolution; mais il

leur reconnaît la puissance de l'ensanglanter. Pour échapper dès les premiers jours à ce destin dont l'histoire nous apprend la portée, quelle fut la vertu de la révolution de juillet? ses promesses, telles que je viens de les dire. Pour s'affermir, sans recevoir l'affreux baptême du sang, quelle était sa loi nécessaire? leur strict et loyal accomplissement.

CHAPITRE VI.

LES DEUX POLITIQUES.

La monarchie de 1830 avait à faire le choix d'Hercule, ce choix qui décide s'il triomphera des monstres et sera immortel.

Il n'y a dans le monde que deux politiques, l'une est la politique régulière, sensée, légitime; elle s'appuie, non pas sur les forces vives des sociétés, comme dit l'éloquent M. Odilon-Barrot, mais sur leurs forces morales; en d'autres termes, elle donne le pouvoir, non pas à la force, mais au droit, et reconnaît le droit, moins au nombre qu'aux lumières, aux garanties, aux services, à l'amour de l'ordre, et ce qui vaut mieux encore, à l'intelligence nécessaire des conditions auxquelles l'ordre s'affermit chez les nations.

Cette politique haute et sage respecte au de-

dans les lois et au dehors le droit des gens, qui est la loi de l'univers. Elle conduit l'espèce humaine à ces améliorations éternelles dont Dieu a fait le but de nos travaux et la compensation de nos misères; mais elle sait que la providence a mis au progrès deux conditions : la patience et la justice. Semblable à elle-même dans la prétendue démocratie antique, dans les républiques modernes, dans la monarchie puissante et sage, reposant au sein de ces régimes divers sur les mêmes bases, c'est surtout dans la république qu'elle s'est montrée partout, depuis l'origine du monde, difficile en fait de garanties, parce que de tous les régimes, celui de la liberté, qui donne toute carrière au génie de l'homme et à ses passions, a plus que tout autre, besoin d'accepter des puissances morales pour soutiens et pour remparts.

L'autre politique a de tout autres règles, et de tout autres procédés. La force, la force brutale est son principe et sa loi! Vous la reconnaîtrez à ceci : qu'entre les citoyens, les partis, les états, partout et toujours, elle ignore la justice; le salut du peuple, c'est-à-dire la nécessité, telle que ses passions la lui montrent, en d'autres termes la force lui en tient lieu. S'agit-il du dedans? la dissidence est crime; le soupçon, arrêt; la peine, la mort; c'est-à-dire qu'elle n'a qu'une loi, la force,

pour régir les hommes. S'agit-il du dehors? elle ne connaît pas les traités, le droit des neutres, l'inviolabilité de leurs territoires, les conditions acceptées, la foi promise : sa diplomatie n'est autre chose que la guerre, c'est-à-dire encore la force; la guerre à tout propos et à tous risques, la guerre sauvage, la guerre avec toutes les armes. Dans son gouvernement, elle ne recourt pas à la discussion, aux formes protectrices, aux délibérations lentes et libres. Non! chez elle le caprice, la colère, le meurtre, c'est-à-dire toujours la force, tranche toutes les questions, décide toutes les affaires, sans voir ni entendre. Chez elle en un mot, la force pense, délibère et veut, de même qu'elle exécute. Admet-elle l'autorité du temps? à Dieu ne plaise! Le passé, elle le détruit; l'avenir, elle le dévore. Il lui faut tout envahir, tout abattre, tout essayer en un jour. Marchant à la tête des masses soulevées, elle fait fléchir toutes les volontés, toutes les résistances, le génie, les grandeurs, la vertu, devant ces flots terribles où il n'y a d'éclairé que ce qui est pervers, et de probe que ce qui est ignare; c'est là son conseil, sa cour, son armée. Ce qu'elle appelle la liberté, consiste à dicter ses caprices, tour à tour imbéciles ou cruels, au juge sur son siége, au citoyen à ses foyers, au législateur dans sa chaise curale, au

roi sur son trône. Aussi, elle va, elle bouleverse, elle détruit. Mais ne lui parlez pas de bâtir ; fonder n'est pas en sa puissance. C'est le monstre d'Asie qui tue et ne produit pas.

Son origine, son nom, ne le demandez point. Elle le dira en violant, avec des cris de mort, la maison du journaliste, du député, du ministre, de l'ambassadeur, du prince. Elle le dira, en ne trouvant rien de mieux, pour rendre gloire au restaurateur de l'ordre dans notre patrie, que de danser sous la colonne *la Carmagnole* immonde. Elle le dira, en faisant éclater sa justice, à démolir le temple en haine du prêtre; son économie, à dévorer pour un million de monumens publics en un jour; son patriotisme, à piller les boutiques et ensanglanter les rangs de la garde civique à coups de pierre. Elle le dira, en jetant à ses bandes soulevées, comme du vin à l'homme ivre, les calomnies grossières, les calomnies homicides avec lesquelles, dans les bons temps, on faisait les 2 septembre et les 31 mai; elle le dira, en montrant comme elle tenait en réserve des apologies pour honorer les crimes de Varsovie et des crimes pour honorer ses malheurs. Elle le dira, en décernant des louanges au prolétaire chargé de sang, et des reproches au soldat mort pour la propriété, l'ordre et les lois. C'est la politique dé-

magogique, la politique révolutionnaire. Antisociale comme il y a quarante ans, fulminant les mêmes maximes, souflant au cœur du pauvre la même haine du riche qui le nourrit et l'éclaire, ayant des clubs contre les pouvoirs et des prêches contre la propriété, elle a inauguré tous ses grands hommes, et prodigué ses dithyrambes à ceux qui *coupèrent la tête des rois;* ses larmes, pour venger du 9 thermidor Robespierre et Saint-Just; ses brigues, pour avoir à la Chambre Barrère vivant.

Par ses apothéoses, elle a publié sa généalogie, et ses programmes; ses programmes, Dieu merci! car elle a les siens, à l'exemple des constituans de l'Hôtel-de-Ville, et ils l'ont trahie. Elle s'était si bien reconnue dans la terreur, comme une fille dans les traits de sa mère, qu'elle a cru que la France y reviendrait naturellement comme elle. Elle a oublié qu'il fallut cinq ans de renversemens, de démoralisation, de folie, d'effroi, pour amener là nos pères. Nous, elle a voulu nous y porter d'un bond, et s'est heurtée à la conscience publique. Faute de pouvoir suspendre à sa ceinture *le triangle d'acier* que vantent ses poëtes, elle s'est coiffée du bonnet rouge dans Paris, dans Dijon, et a offert à toutes nos villes ses arbres de la liberté. Un petit nombre de nos villes a accepté leur funeste ombrage. Louvain,

Gand, Varsovie ont fait voir qu'on a beau les transplanter; les lieux et les temps n'y font rien. Ils n'ont qu'une sorte de fruits.

L'Angleterre a deux édifices voisins l'un de l'autre; dans l'un se rassemble, de génération en génération, pour défendre les droits du pays et ses libertés antiques, tout ce que les trois royaumes comptent d'illustre et de respecté; c'est Westminster. Là ont combattu Pitt et Fox; là nous avons vu aux prises Brougham, Peel, Canning: nobles luttes qui réveillent l'idée de tout ce qu'il y a d'élevé dans la nature humaine, dont le spectacle attache l'esprit et l'âme à la liberté pour le reste de la vie! A quelques pas, vous trouvez l'autre enceinte, une autre arène, d'autres combats, d'autres champions, enfin d'autres forces aux prises; la force brutale luttant avec la force brutale, l'homme luttant avec l'homme corps à corps, luttant sans d'autre but qu'un gain honteux, et n'y employant un rayon de son intelligence que pour porter à son adversaire des coups mieux assénés, jusques à ce qu'à la fin tous deux roulent dans leur écume sanglante et quelquefois périssent l'un par l'autre. Il y a de ce spectacle à celui qu'on trouve dans le parlement, précisément la distance qui sépare la liberté constitutionnelle de la liberté révolutionnaire.

Laquelle des deux est voulue par la France? Ce point ne fait pas question, je suppose. Laquelle des deux lui a été promise par la révolution de 1830? Ce point est éclairci. Laquelle se cache au fond de nos doctrines, de nos actes, de nos lois? Ce point reste à fixer.

LIVRE TROISIÈME.

LE PARTI RÉVOLUTIONNAIRE.

Socrate. — Les démagogues sont la maladie à laquelle doit avoir attention tout médecin d'état, tout législateur. Les plus ardens parlent et agissent. Les autres entourent les tribunes, bourdonnent, coupent la parole à tout le monde, en sorte que tout se gouverne par eux. Échansons dépravés, ils versent la liberté sans mesure à un peuple altéré; quand il est enivré une fois, il ne loue et n'honore entre les magistrats que ceux qui s'abaissent au niveau des particuliers, et entre les particuliers que ceux qui s'élèvent au niveau des magistrats. Les enfans s'accoutument à parler aussi haut que leurs pères, à ne plus les respecter pour être libres. Les pères respectent leurs fils, le maître ses disciples. Les nouveaux-venus s'égalent aux anciens; les vieillards s'assimilent aux jeunes gens pour ne pas paraître despotiques ou ridicules. Ce bouleversement s'étend à la famille et à tout. Pour maintenir le peuple dans leur dépendance et l'attirer aux assemblées, les démagogues ne manquent pas de lui promettre la dépouille des riches. Comme ce ne sont pas les hautes classes qui ont cherché à innover, on les accuse de conspirer contre le salut et la liberté du peuple. Ce sont, dit-on, des oligarques; s'ils le deviennent bon gré mal gré pour se défendre, à qui la faute? Le peuple alors, pour se garder d'eux et de lui-même, se cherche un chef : voilà la tige des tyrans! Aussi, l'effet uniforme de l'excessive liberté est-il de conduire à l'excessive servitude.

Platon, *Répub.*, l. vii.

LIVRE III.

LE PARTI RÉVOLUTIONNAIRE.

CHAPITRE PREMIER.

NATURE DU PARTI RÉVOLUTIONNAIRE.

Monstrum immane, ingens, cui lumen ademptum.
VIRGILE.

La France est aux prises depuis seize mois avec la difficulté capitale des révolutions, celle de trouver un point d'arrêt, ou bien de s'y tenir après l'avoir trouvé.

Le gouvernement est depuis seize mois aux prises avec la difficulté capitale de tout pouvoir nouveau, celle de choisir entre ses alliés divers, et de rompre avec les plus passionnés d'entre

eux, pour ne pas compromettre et flétrir sa fortune.

Les premiers jours des révolutions sont des temps d'effusion et de générosité. Le parti vainqueur est d'abord content de tout, parce qu'il l'est de lui-même. Il s'applaudit de son ouvrage; il mesure les obstacles qu'il a surmontés, ou qui restent encore; il jouit de la victoire. Le lendemain, on songe à l'appliquer, et on se divise, ou plutôt on se ravise. Les uns continuent à ne vouloir que ce qu'ils voulaient d'abord; ils trouvent bon et sage de se borner à profiter des grâces du ciel, et assurer l'avenir. Ils craindraient de lasser la providence, s'ils se montraient inquiets et exigeans encore. D'autres veulent davantage, aujourd'hui, demain et toujours. La pensée d'un point d'arrêt permanent les importune comme un obstacle ennemi. Parce qu'ils ont beaucoup conquis, ils croient pouvoir conquérir tout ce qu'ils ont rêvé. Parce que de grandes vicissitudes se sont accomplies, ils croient avoir fait tout ce qu'ils ont vu. Aussi ne proposent-ils pas leurs systèmes; ils les imposent comme une dette contractée envers eux par le gouvernement qui s'élève. Prétention audacieuse, prétention intolérable! un gouvernement n'a de dettes qu'envers le pays tout entier, et un pays libre revendique ce

qui lui appartient par l'organe des pouvoirs légaux.

Heureux les peuples, quand l'autorité, pesant et tous les intérêts et toutes les obligations, sait rompre à temps avec cette politique exigeante, égoïste, aveugle, destructive! Le repos public et son propre salut sont à ce prix. Car, n'en déplaise aux victorieux de tous les temps, il s'est vu dans le monde plus de causes perdues pour avoir trop fait que pour n'avoir pas fait assez.

L'histoire atteste que là est l'écueil de tous les gouvernemens formés au sein des orages politiques. La force qui les a élevés les pousse encore, et il n'y a jamais eu de partis restés maîtres du pouvoir que ceux qui ont su accepter des barrières. Il ne s'est jamais trouvé de princes qui se soient affermis que ceux qui ont eu, comme Henri IV et Guillaume III, le courage de se séparer de quiconque pensait avoir acquis, en élevant un trône, le droit de le dominer. Ce n'est point infidélité ni ingratitude; c'est devoir, c'est nécessité.

Hélas! la restauration a péri à l'œuvre. Tant qu'elle tint au point d'arrêt marqué par la charte, elle triompha sans effort de tous les assauts de ses ennemis; aussi eut-elle à lutter pendant ses quinze années de fidélité à l'ordre constitutionnel, contre une opposition active d'amis ardens, mais du

moins sincères, de loyaux serviteurs, logiciens rigides, logiciens funestes, qui lui demandaient d'appliquer au corps social tout entier le principe sur lequel elle reposait. Ils ne s'apercevaient pas que c'était réclamer une autre charte, une autre royauté, une autre France. A la fin, au 8 août, la logique domina; et, un an après, jour pour jour, Louis-Philippe d'Orléans était roi.

Tout le monde s'en souvient : pendant les quinze années, on ne cherchait pas les causes *de l'inquiétude vague*, disait-on, *mais réelle*, qui en effet troubla obstinément les prospérités infinies de la France, sans que des voix puissantes ne criassent, à la tribune, dans le *Conservateur*, au pavillon Marsan, que tout le mal tenait à ce vertige de la royauté hostile pour les royalistes, de la royauté vouant à la disgrâce ceux qui avaient combattu pour sa cause, et par qui elle avait vaincu, s'éloignant d'eux au lieu de se jeter dans leurs bras, se privant à plaisir de ses naturels appuis, désertant leurs intérêts et leurs principes, pour complaire à ses seuls ennemis; et mille autres folies éloquentes dont la fortune a fait raison à la fin d'une manière si terrible. Poursuivait-on la conspiration du bord de l'eau, ou bien enlevait-on un commandement immense, celui des gardes nationales de France, au premier

sujet du royaume, au frère du monarque, au comte d'Artois, que d'accusations formelles de trahison lancées contre le ministre qui avait, écrivait-on, rompu ainsi tous les liens du roi et de la France! Lorsque, roi à son tour, ce prince crut, un jour, à la nécessité de contenir, par deux ordonnances célèbres, les associations du temps, les colères portèrent parfois jusque sur la royauté! Un journal, qui n'est plus, alla jusqu'à intituler un de ses articles, Julien l'Apostat! L'apostasie consistait à garder la parole donnée, à ménager la charte, à reculer, par une secrète et religieuse épouvante, devant les abîmes.

Il est triste et humiliant de voir le même cercle d'égaremens se rouvrir tour à tour devant les partis contraires, d'entendre exactement les mêmes doléances, les mêmes colères, au sein de tous les partis régnans, seulement avec moins d'éloquence que naguères, et il faut le dire avec moins de prestige, avec moins de retentissement dans les cœurs généreux. Mais c'est une loi de ce monde. La vérité, la justice, sont en butte aux mêmes assauts, quelle que soit l'opinion victorieuse. Les factions opposées battent tour à tour de leurs flots ces anges gardiens de l'humanité; c'est le géant Adamastor debout sur le cap des Tempêtes. Les mers contraires viennent, des deux bouts de

l'horizon, bouillonner, mugir à ses pieds, et s'y briser.

Aujourd'hui, comme aux débuts de la restauration, un parti veut contraindre la France à déduire sans pitié toutes les conséquences du principe auquel la révolution de 1830 se lie; et, comme ce principe est l'insurrection populaire, sa conséquence directe et nécessaire serait, ainsi entendue, la permanence de l'anarchie. Cette logique fatale est le fléau qui tourmente la France depuis seize mois, qui l'a profondément divisée au dedans, affaiblie et déconsidérée au dehors, qui lui a rendu difficiles et la paix et la guerre, qui lui a fait sentir enfin, au sein de l'ordre matériel, toutes les angoisses et toutes les misères de l'anarchie.

Il ne s'est agi de rien moins que d'établir nettement que la révolution de 1830 se fit sous la loi de tout recommencer et de tout refaire, tandis qu'elle s'était offerte à nous, qu'elle n'avait demandé et obtenu nos sermens d'allégeance que sur la promesse de tout clore et de tout affermir. Il y a donc dans les opinions un malentendu terrible. La France est affamée de repos, d'ordre, de liberté, de cette liberté véritable qui se fonde sur l'ordre et assure le repos. Ces biens lui sont si chers, qu'elle est toujours prête à les

prendre de toutes mains ; qu'elle se livre tout entière à quiconque les lui promet un jour. Et il est un parti qui demande une autre liberté, une autre France; il veut que cette France prenne d'autres inclinations, et se fasse d'autres intérêts; il veut pour elle d'autres lois et en même temps il exige d'autres frontières. Ce parti campe à la fois en dehors de la charte , et en dehors des traités. Il ne reconnaît ni notre droit public, ni le droit des gens. En un mot, il veut une révolution dans la révolution; et celle-ci, il s'efforce de l'étendre à l'univers.

Ce parti, je l'appelle franchement de son nom, je l'appelle le parti révolutionnaire, lui et tous ceux qui se font ses desservans par niaiserie, ou ses complices par lâcheté. Je l'appelle révolutionnaire, parce que la multitude est son instrument, la révolte son moyen, le nivellement son but; parce qu'il est anti-social dans ses actes comme dans ses doctrines. Les mauvais penchans de la révolution de 1789 sont ceux qu'il est dans sa nature de raviver pour s'en faire des appuis ; et il ne pourrait y réussir qu'en précipitant de nouveau la France dans les mêmes misères et dans les mêmes attentats.

Ce n'est pas que je confonde et tous les hommes et toutes les opinions. Je sais très-bien que ce

parti est comme les nuages gros de tempêtes. En éclatant, il crèverait. Mais les exclusifs de la monarchie étaient aussi divisés en sectes profondément diverses. On aurait pu en distinguer mille. Il y avait des abîmes entre le système aristocratique, l'absolutiste, le théocratique. Les uns qui se croyaient les sages, et portaient en pitié la folie de tous les autres, n'entendaient remonter le temps que jusques à 1789, et, arrivés à ce port prochain, ils comptaient jeter l'ancre. D'autres naviguaient en espoir jusques aux jours de Louis XIV; de plus hardis génies ressuscitaient Grégoire VII et rebâtissaient sa monarchie sacrée, en ne manquant que d'une chose, qui ne les inquiétait pas, d'une terre pour porter le colosse. Cependant vous appeliez d'un même nom toutes ces opinions divergentes qui ne s'accordaient qu'en un point : c'était à porter mal à l'aise le joug de la charte tutélaire de Louis XVIII. Acceptez les représailles de la justice publique, pilotes nouveaux qui voguez à pleines voiles vers les systèmes de 90, ou bien de 91, ou bien de 92, ou bien encore du 21 janvier et du 31 mai. Que m'importent les différences, si vous vous prêtez un mutuel appui, si vous marchez ensemble au combat, sauf à vous diviser après la victoire, si vous montez à l'assaut du même élan, sauf à livrer

toujours, comme vos devanciers, les débris de la première ligne pour marche pied à la seconde? Dieu pourra distinguer dans son équité ou dans sa miséricorde. Mais l'estime des contemporains et celle de la postérité n'ont qu'à voir si, sur cette pente glissante d'une révolution populaire, on accepte l'unique point d'arrêt où il y ait des chances de salut, si on l'accepte loyalement avec ses conditions de force et de stabilité. Quiconque se place en dehors ou cherche à le mettre au néant, est, à bonnes ou mauvaises intentions, un révolutionnaire. Les plus aveugles sont ceux qui veulent les moyens sans vouloir le but; les plus coupables, ceux qui, ne voulant ni du but ni des moyens, ferment les yeux, et, tels que des bêtes de somme dociles, mènent leur patrie où les pousse le fouet insolent de la faction. Il les pousse à un second essai, dirai-je de l'anarchie ou du despotisme révolutionnaires ? Qu'importe ? sous ces deux formes, c'est même fléau. L'un ne diffère de l'autre qu'en ce que le premier met plus de passion, l'autre plus d'ordre dans le crime.

Le parti proteste en vain contre cette destinée, en trouvant l'appui étrange d'utopistes d'une autre nature, qui ont inventé d'établir que cette fois l'anarchie, vers laquelle nous poussent leurs prières, sera clémente, bonne, pacifique; que, de plus, elle

ramenera inévitablement la légitimité, et le fera par des sentiers fleuris. Ce désordre couleur de rose est une des plus déplorables imaginations de l'esprit de parti. Moi, je le vois couleur de sang; et ce n'est pas l'histoire qui me le montre tel, c'est la nécessité: non pas que je croie, dans le cas où la providence nous jetterait dans ces vindictes, à une répétition exacte des mêmes scènes, à un comité de salut public tenant d'un seul bras la France entière assujettie, et de ce bras de fer promenant la mort sur cette malheureuse France. Sans doute, nous ne reverrions pas cette centralisation abominable de la terreur, cette régularisation et cette discipline de la furie populaire; mais ce que nous verrions, ce serait une terreur à domicile, plus courte et plus atroce; plus destructive que la première fois, parce qu'elle aurait plus de passions, plus de caprices et plus d'amorce, parce qu'elle aurait une vue plus prochaine du butin. Ce qui en sortirait, Dieu le sait! probablement rien de ce que rêvent les partis. Mais je dis que, maître de la France, le parti révolutionnaire tuera et spoliera, comme il a tué et spolié; je dis qu'il décimera les classes élevées, comme il les a décimées déjà, en tentant de les détruire. Je dis que ceux de ses chefs d'aujourd'hui (et assurément ce serait le plus grand nombre) qui résisteraient à cette

horrible pente, tomberaient les premiers sous les roues du char follement lancé par eux. Je dis que c'est là une loi de sa nature, une condition de son existence, son principe, sa vertu enfin, son odieuse vertu. N'existant, en effet, que par les masses, n'ayant de puissance que par leur concours, il n'a de génie, sous peine d'être abandonné par elles, que leur génie. Il est dès lors condamné, pour vivre et régner, à se modeler sur la multitude, à vivre et régner à son image. Et la multitude, M. Odilon-Barrot l'a dit dans un de ses rares momens d'abandon, la multitude est *empreinte de barbarie par toute la terre!*

De là vient que tout état qui s'est ouvert un jour aux doctrines démocratiques chancelle sous ce breuvage, et tombe s'il ne le rejette aussitôt. De là vient que toute société qui les accepte, qui s'y complaît, qui s'en enivre, abjure la raison humaine; elle se voue aux convulsions de l'anarchie; elle dit un long adieu à la civilisation comme à la liberté. Car le parti révolutionnaire, tout en parlant sans cesse d'améliorations et de perfectionnemens, est plus contraire mille fois aux progrès de l'ordre social et à ceux de l'esprit humain, que ce parti de l'ancien régime, qui avait du moins son siége dans les classes élevées de la société; région cultivée, région féconde, où abon-

dent les lumières, et où les progrès, suspendus un instant par des caprices de parti, ne pourraient manquer de reprendre promptement leur cours, comme les sources, un moment emprisonnées dans les hauts lieux, s'échappent bientôt et vont au loin fertiliser la terre. Nous reprochions à ce parti de vouloir revenir aux jours de la vieille monarchie. Les révolutionnaires font mieux : ils nous ramènent aux temps barbares et nous y ramènent de plein saut. Toute leur politique se réduit à deux points : au dedans la révolution; au dehors la guerre. C'est partout le retour au droit du plus fort. C'est la barbarie même. M. Odilon-Barrot a bien dit.

CHAPITRE II.

RÉPONSE A UNE OBJECTION.
SERVITUDE DES CHEFS DU PARTI.

Une objection attend tout ce qui va suivre; j'y veux répondre de prime-abord. Quand j'attaquerai les actes, les efforts, les complots de la faction, ces hommes éminens, qui colorent de leur talent ou de leur renommée les nuances diverses, se plaindront de l'injustice: ils se déclareront, ils seront en effet étrangers à ces actes; et, de cette sorte, la justice du pays restera sans vindictes.

De tous temps, en effet, les chefs d'un parti s'étonnent et se scandalisent que dans ses rangs on voie autre chose qu'eux-mêmes. C'est leur prétention éternelle, qu'on juge de la faction par eux, et non pas d'eux par la faction. De ce qu'ils en sont la gloire, ils croient en être l'âme et la pensée. Ils

se prennent pour le parti tout entier. Illusion fatale contre laquelle crie l'histoire de l'univers! L'expérience des siècles nous apprend qu'il ne faut pas regarder le front des camps politiques, mais percer les premières lignes, arriver aux dernières, pour savoir tout ce qu'ils renferment, pour pressentir tout ce qu'ils préparent. Là bouillonnent les opinions qui constituent le fond du parti et en sont le lien; là s'agitent des hommes, obscurs encore, méprisés de tout ce qui marche avec eux, mais destinés à un grand avenir. Une fois qu'on se met en marche, le premier rang tombe, puis le second, puis enfin le pouvoir arrive à ces déclamateurs jeunes ou dédaignés qu'on appelait naguères insignifians, étourdis, médiocres, et qui ont un moyen de se grandir, c'est de mettre le pied sur le billot.

Mais, que dis-je? est-ce seulement dans la victoire que les derniers rangs régneront? Ils règnent dans le combat même. Les chefs sont comme ces princes qui n'ont derrière eux que des condottieri, qui sont obligés, pour les conserver sous le drapeau, de leur prodiguer des caresses, de les mener où ils veulent aller. Voyez si les protestations de dévouement au roi, dont la tribune retentit parfois, trouvent, dans le parti, des échos. Voyez, au contraire, si le parti, voulant avoir la joie

d'écrire encore une fois, à côté l'un de l'autre, les mots de Bourbons et ceux de peine de mort, les chefs, et le corps tout entier, ne se sont pas levés d'une façon mécanique. Les journaux ont nommé même ce vieillard illustre qui avait honoré sa vie par sa constance à réclamer dans tous les temps l'abolition de la peine de mort. M. de Lafayette, votant la mort de Charles X, commandait-il ? Je lui rends plus de justice. Non ; il obéissait.

Cependant, c'est une prétention commune de croire qu'on sera toujours à temps de calmer la tempête; on croit être plus fort que ses devanciers, plus fort qu'on ne l'a été soi-même. Leçon vivante, on proteste contre les leçons du passé. Que le présent en serve du moins! Qu'on regarde autour de soi : M. Odillon-Barrot a la gloire de chercher à secouer le joug. On voit clairement que les destins de Canning lui plairaient mieux que ceux de Pétion. Qu'arrive-t-il ? On patiente avec lui ; car on pèse cette voix qui a du talent pour les cent cinquante muets du parti ; mais elle n'a de puissance que sur ses adversaires. On le suit comme les républicains suivaient Dumouriez, parce qu'il fallait vaincre. N'y eût-il que ses procédés honorables avec Charles X captif, on se sentirait d'autres inclinations, d'autres destinées: aussi n'a-t-il pas même l'autorité d'obtenir à ses opi-

nions sur l'organisation de la pairie, le facile honneur d'être formulées en proposition d'amendement. On garde cette gloire pour des inconnus.

Qu'on examine quelque chose de plus marqué encore : dans la semaine de décembre 1830, lors du procès des ministres, quel nom n'avons-nous pas entendu outrager, quel buste briser à coups de pierre ? Ceux de princes, de rois, peut-être? Bien plus que cela ! M. de Lafayette peut-il nier encore que le peuple ne soit capable de tout!

Mais voyez vous-même de quelle manière vous traitez les hommes qui ont fait la révolution de 1830, que vous reconnaissiez pour vos guides ou vos émules, et qui prétendent lui imposer le frein de ses propres lois. Vos journaux, vos écrits, vos discours les accusent du crime de trahison. Ce sont des ennemis de la nation qui conspirent avec l'étranger, qui sont les agens d'Holy-Rood. Que faisait-on de plus il y a quarante ans? Ce qu'on faisait de plus, je le sais bien. Mais s'il n'y a encore de pareil que le langage, la faute n'en est pas au parti révolutionnaire. Tout ce qu'il tente atteste tout ce qu'il fera si jamais il triomphe. Ayant les mêmes maximes, les mêmes procédés, souvent les mêmes chefs que dans sa jeunesse, il fournirait la même carrière; car, il n'a rien oublié, ni rien appris.

Ici on m'arrête; on se récrie sur ces rapprochemens. M. de Tracy a imaginé d'interdire aux hommes les lumières de l'histoire; il ne veut pas que l'on compare des époques où tout est divers, dit-il, et il nous cite en témoignage l'amour que la France porte à son roi. On ne peut faire à M. de Tracy cette concession de dépouiller les souvenirs, d'oublier les leçons de l'expérience , de bannir de la mémoire les abîmes qu'on a traversés déjà, quand une faction, qui semble parfois dormir comme l'athlète au lendemain d'une grande victoire, a tout fait, pendant plus d'une année entière, pour nous jeter dans les mêmes voies. Les raisons qu'on invoque sont mal choisies. Quel roi plus que Louis XVI a été environné de témoignages d'amour? Les trois premières années de la révolution, où lui aussi s'appelait roi des Français, n'ont-elles pas été une sorte de concert de bénédictions et de louanges? N'y avait-il pas rivalité entre les pouvoirs, les classes, les écrivains pour adoucir les plaies de son cœur par le baume consolant de l'amour public? Quelques jours avant le 10 août, l'assemblée législative ne consignait-elle pas, dans ses procès-verbaux, des expressions de confiance et de dévouement sans bornes? Nous ne pouvons accepter ce gage de sécurité, quand nous avons vu le parti révolutionnaire tout tenter pour

substituer l'insurrection aux pouvoirs légitimes et la force au bon droit; quand nous avons entendu, comme il y a quarante ans, un député généreux, habile, loyal comme Barnave, céder à cet entraînement funeste des partis, au point de s'étonner, comme Barnave, lorsque des assassinats populaires venaient d'ensanglanter la Belgique, qu'on se préoccupât de *légers excès!* Tout le sang de Barnave a coulé pour effacer une parole fatale : je sais que M. de Tracy serait des premiers à donner le même désaveu. Mais nous avons le droit d'en repousser les occasions dans l'intérêt de la patrie, et c'est ce que nous faisons en dénonçant à la France, et au besoin à lui-même, le parti aveugle ou coupable qui joue avec la force, comme le chasseur avec l'arme toujours prête à éclater dans ses mains. Ne pas accepter le point d'arrêt des lois, c'est se condamner à ne régner que sous le bon plaisir des masses, par leur force, pour leurs passions.

CHAPITRE III.

GUERRE DU PARTI CONTRE LA CHARTE.

Depuis l'avénement de la révolution, la charte populaire de 1830 a été poursuivie, au nom de la liberté, de mille fois plus d'agressions que la charte royale de 1814 ne le fut jamais au nom de la monarchie. Le parti révolutionnaire n'a pas craint d'invoquer tout haut la chute des lois, de susciter contre les chambres, au milieu desquelles le trône nouveau s'est élevé, les fureurs populaires; de comprendre dans les mêmes menaces et les mêmes haines, le corps électoral tout entier. Nous avons eu, en un mot, la contre-partie fidèle de ce qui s'était fait quinze ans : essais multipliés de créer des pouvoirs et des armemens illégaux; influences cachées qui prétendaient s'élever à côté

et au dessus du trône; appels à la force; associations si semblables à celles que nous avons tant combattues que l'on croit rêver. Caisse commune, cotisation, du fameux sou par semaine chefs mystérieux , rien n'a manqué au parallèle; pas même ces coquetteries réciproques des extrêmes qui n'étaient empêchés, disaient-ils, de s'entendre et de s'embrasser que par les opinions intermédiaires qui les séparaient; pas même ces agressions violentes, ces dénonciations calomnieuses contre les hommes de modération et de prudence, vieux témoignages de la fureur qu'ils inspirent toujours aux factions dominantes, la fureur du navire mouillé dans le port contre le câble qui l'attache au rivage.

Nous avons eu jusqu'à un rapprochement qui semblait devoir manquer, jusqu'à ces menaces de retraite derrière la Loire et de marche armée sur Paris, qu'un journal révolutionnaire a répétées à plusieurs reprises, du moment que Paris se fût prononcé pour l'ordre et les lois, et qui nous ont rappelé ces temps où le *Conservateur* menaçait Louis XVIII et ses ministres des armes de la Vendée, « ces armes des vieux Francs, disait le grand écrivain à ses adversaires, trop pesantes pour vos bras. »

Nous avons vu de plus les efforts faits de toutes

parts pour soulever les masses ; la garde nationale, par exemple, signalée à l'animadversion de la multitude, comme autrefois à celle du trône ; et les autorités secondaires, les préfets de la Seine s'attaquant aux pouvoirs attaqués par les factieux, et s'abstenant, avec un soin égal à celui de quelques préfets de la restauration, de recommander les droits de la charte en même temps que ceux du prince à l'obéissance du peuple et à sa confiance, ou même ne rappelant les séditieux dans le sentier du devoir qu'au nom de *promesses solennelles et sacrées*, comme si parler de conquêtes à faire et point des conquêtes accomplies, ce n'était pas proroger la sédition au lieu de la dissoudre !

Et ce n'est pas sans intention que ce nom de la charte, qui ralliait naguère au combat les citoyens de juillet, fit place tout à coup à d'autres symboles, bien que la révolution l'eût fortifiée de garanties et de libertés nouvelles.

Il y eut accord entre les chefs du parti pour déclarer tout à coup à la France l'avenir nouveau qu'on entendait créer pour elle. M. de Lafayette se chargea de formuler, sous le nom de programme de l'Hôtel-de-Ville, cette autre constitution différente de la charte, antérieure à la charte, qui n'avait pas empêché les sermens à la

charte, et par laquelle pourtant la France se trouvait, à son insu, régie, alors qu'elle croyait l'être par cette charte que tous avaient jurée.

Dans le même temps, M. Odilon-Barrot se mit à déclarer, de son côté, que ce qui lui paraissait bien, c'était de reprendre les choses à 1789 et de refaire toutes nos destinées. L'extrême droite d'autrefois n'avait jamais dit si bien.

Un plagiat restait à tenter; celui du pouvoir constituant. Le parti n'y a pas manqué; et ce pouvoir illibéral fut-il un simple rève, une utopie, ou bien un projet, une entreprise, un complot? Quand on ne se sentait pas en mesure de le prendre soi-même, à qui voulait-on le déférer? Qui renouvela, six mois après la dictature mortelle de Charles X, les projets de dictature? Qui offrit à Louis-Philippe le coup d'état comme un fleuron inattendu de sa couronne populaire? Qui inventa ce moyen d'en finir avec les deux chambres, devenues importunes aux réacteurs nouveaux autant et plus qu'aux réacteurs précédens? Qui nourrit ces pensées, dans les jours même où un peuple furieux demandait la tète des ministres, coupables d'avoir assisté Charles X dans cette funeste entreprise? L'histoire le dira.

Toutes ces folies se lient à une autre plus grande encore. C'est la prétention affichée par quelques

hommes, en déclarant nulles et non avenues les promesses faites à la France, d'en revendiquer d'autres inconnues, mystérieuses, faites à eux seuls, et qui sont leur charte, qui sont leur conquête. Leur conquête, sur qui? Apparemment sur la patrie!

L'admirable est que ces mêmes hommes qui disent: « *Le concitoyen que nous avons fait roi...* » assurent hardiment que le roi leur a promis des institutions républicaines. Et en quel nom l'eût-il fait? En vertu de quel droit? Leur roi est l'homme de Pope : ils en font tour à tour un ver et un Dieu. Quoi! il dépendait de lui ou bien de vous de nous condamner à la république? Et la France! la France!... Disposez-vous d'elle comme les prétoriens faisaient de l'empire? Pensez-vous que vous pussiez, à leur instar, marchander le prix du diadème; et, parce que vous avez une théorie qui vous est chère, vous la faire assurer par le prince, comme un salaire pris aux dépens du peuple brocanté?

Ces hommes ont une forfanterie bizarre. Ils répètent, à satiété, au prince, qu'ils l'ont fait roi, et que, par conséquent, il est leur vassal, leur débiteur, obligé par corps envers eux; puis ils se retournent vers le pays, et se glorifient de ne nous avoir pas fait république, de nous avoir

laissé monarchie, quand nos destinées dépendaient de leur bon plaisir.

Mais de deux choses l'une. Si vous jugez la république mauvaise, ou bien si vous reconnaissez qu'elle était impossible, et par rapport à la France, et par rapport à l'Europe qui vous préoccupait alors, de quoi vous vantez-vous? Si, au contraire, la république est si belle à vos yeux, et que vous ayez pu, à votre fantaisie, en doter votre heureux pays, pourquoi nous en avez-vous sevrés?

Vous ne l'avez pas pu. Vous avez compris la volonté de la France; vous avez reculé d'épouvante devant la tentative de lui rendre ouvertement un régime qui l'a baignée de sang, et qui noierait dans le sang vous et elle. Mais ce que vous n'avez pas compris, c'est qu'en restant attachée à la monarchie, elle la voulait de bonne foi, sérieusement, sans alliage destructeur; ce que vous n'avez pas compris non plus, c'est qu'en demandant un roi, elle n'en voulait pas deux, parce qu'elle sait bien que ce n'est pas le gouvernement de Lacédémone qu'on appellera jamais *la meilleure des républiques.*

CHAPITRE III.

LE PAVILLON MARSAN DU PARTI RÉVOLUTIONNAIRE.

J'ai commencé un parallèle que je suis contraint d'achever; s'il est vrai jusqu'au bout, la faute n'en est pas à moi. Les exclusifs d'aujourd'hui ont, comme ceux de 1815, leur centre d'action, leur diplomatie particulière, leurs notes secrètes, leur congrégation active, leur gouvernement occulte, en un mot, un pavillon Marsan tout entier! Là aussi règne un chef de parti, noble de sang et charmant de manières, spirituel, bienveillant, cher à tout ce qui l'entoure; couvrant la vivacité de ses opinions par la bonne grâce de son air et de ses paroles; traitant d'affaires avec cette aménité d'un homme qui aurait soupé, de la veille, chez la reine Marie-Antoinette; portant dans

l'étude et la poursuite des révolutions, la confiance légère des cours, et oubliant trop, par habitude de grand seigneur, de tenir compte dans ses combinaisons du sang des peuples et de la paix du monde; plus généreux, du reste, que son parti tout entier, voulant pour son parti la victoire, en souhaitant du fond de l'âme qu'elle fût douce et agréable à l'univers; ayant dans ses opinions une foi qui sert d'excuse aux écarts par sa sincérité, mais ne s'apercevant pas qu'il ne serait pas plus facile d'arrêter la révolution aujourd'hui qu'il ne le fut il y a quarante ans, et que vouloir faire rétrograder la France vers un âge d'or placé au point de départ de ces quarante ans de misère, est une entreprise non-seulement surhumaine, ce qui est un inconvénient; mais fausse, mauvaise, égoïste, ce qui est un tort. Égoïste, ai-je dit: car c'est nourrir la prétention de ramener le monde à des temps qui risquent fort de ne nous sembler enchantés, s'il faut en croire l'auteur des Lettres Persanes, que parce qu'on avait des succès alors et qu'on n'avait pas la goutte.

L'ancien régime de 1791 est aussi de l'ancien régime; il y a également violence à vouloir l'imposer à d'autres mœurs, à d'autres opinions, à une autre sagesse. Mais c'est le malheur de tous les camps d'avoir leurs *demeurans d'un autre âge*,

comme M. de Chateaubriant l'a dit si spirituellement en d'autres temps, lesquels ne rèvent que de passé, même quand ils parlent sans cesse d'ordonner l'avenir. Peut-être, au fait, tous les hommes sont-ils comme le dieu au double visage. En marchant dans la vie, les yeux qui regardaient en avant s'éteignent et se ferment ; ceux qui voient en arrière restent seuls ouverts : ils n'éclairent que le lointain qu'on a traversé déjà. Ce sont en politique des flambeaux trompeurs.

Les souvenirs des États-Unis sont aussi des souvenirs d'émigration. Il y a de plus l'inconséquence de *patriotes* reconnaissant pour chef un citoyen avoué des deux mondes. Du reste, c'est le même péril de préoccupations opiniâtres, de comparaisons fausses, de folles illusions, de préjugés funestes, d'entreprises subversives. On ne sait où serait mieux marqué le lit de Procuste, à vouloir enserrer la nouvelle société dans les regrets de Coblentz, ou la monarchie de France dans les règlemens de Fayette-Ville.

Un gouvernement par association nationale est aussi un gouvernement. Pour être ministres *in partibus*, les hommes d'état qui le composent ne nourrissent ni des prétentions moins hautes, ni une moins active ambition. Ajoutons qu'il y a deux ministres de la guerre, trois ou quatre grands-juges,

on ne sait combien de chefs de l'intérieur ou des finances ; et comme ils sont tous irresponsables, que leur gestion est secrète, ils jouissent de tous les avantages qu'avaient les ministres de l'empire. C'est de leur citadelle imprenable qu'ils tirent à boulets rouges sur chaque ministre patent, lequel combat à découvert, agit au grand jour, et répond également de ce qu'il fait ou de ce qu'il ne fait pas. La France se trouve ainsi posséder, comme au temps de madame de Pompadour, deux ministères rivaux, dont l'un est nécessairement le plus occupé, puisqu'il n'a d'autres attributions que des intrigues, et d'autres limites que son zèle. Il arrive même quelquefois, comme alors, aux puissances étrangères, d'accréditer, apparemment par économie, les mêmes plénipotentiaires auprès des deux cabinets. C'est ainsi que dans une discussion mémorable, quand le gouvernement croyait devoir garder le silence sur des négociations pendantes, on a vu le ministère occulte tout ébruiter au moyen de dépêches à lui adressées officiellement par les négociateurs, qui voulaient aussi, de leur côté, donner du fil à retordre au ministère ostensible. Le parti n'a du reste que pour la forme des secrétaires-d'état au département des affaires étrangères. La direction spéciale de ce département est placée plus haut. C'est

encore une tradition d'ancien régime : on sait l'amour de Louis XV pour la diplomatie. Charles X y avait aussi un goût particulier ; ce prince possédait même une connaissance approfondie des rapports des états ; il aimait à revoir, à corriger lui-même toutes les notes, et portait dans ce travail une haute intelligence des intérêts extérieurs de son royaume. La grande différence est qu'il avait sur son échiquier des états tout faits. Son Sosie n'admet sur le sien que des états à faire.

Une cour libérale est aussi une cour. Le maître est exposé, comme sous les lambris du Louvre, à se voir entouré de serviteurs passionnés qui s'abusent avec lui, et de flatteurs impitoyables qui l'égarent. Dans ces levers, royaux pour l'affluence des assistans comme pour l'affabilité du maître, lorsqu'on a caressé ceux-ci du regard, ceux-là de la main et tous du sourire, on croit avoir payé la dette de son rang. Mais point! Il en est une autre qu'il faut acquitter, celle de se laisser imprégner de folles louanges et de plans plus fous encore. Tant de fidèles n'accourent pas en vain de tous les coins du pays et du monde, comme des musulmans qui se pressent sur les avenues du saint tombeau. Chacun est arrivé avec son grief, chacun avec son utopie. Tous ces architectes à vide ont en poche un devis de révolution qu'il

faut peser, mûrir, mettre en cours d'exécution, sous peine de déchéance. On vous crie que vous fûtes le précurseur de la révolution de 1830, comme Mgr le comte d'Artois l'était de la restauration, que vous seul avez tout fait, que vous vous devez à vous-même de veiller sur votre ouvrage et d'avoir soin qu'il soit mené à bien. On vous somme de pousser à bout l'expérience de vos théories, pour justifier cette louange de Charles X, disant à M. Royer-Collard qu'il ne reconnaissait qu'un homme, pour aussi conséquent que lui, et que cet homme c'était vous. On vous montre l'établissement des bons principes dans le monde entier, comme faisant aussi partie de votre mission et de votre gloire. On exige d'autres guerres d'Espagne destinées à relever des tribunes comme celle de 1823 à en renverser. On vous engage, on vous lie, ainsi que font les princes entre eux par l'envoi de leurs ordres : au lieu de plaques et de cordons, ce sont des uniformes de gardes nationales qu'on échange ; et vous parez votre front chenu de la coiffure martiale du grenadier polonais, comme un autre roi, pour complaire à son voisin, porterait en sautoir le mouton illustre de la Toison d'or. Vous devenez ainsi par degrés un centre européen. Toutes les réactions, toutes les tentatives subversives de l'univers, vous nomment dans leurs

espérances. Il y a des émissaires de tous les peuples; il faut des envoyés auprès de toutes les insurrections. On semble, d'une main, ébranler le midi; de l'autre, soulever tout le nord. Cependant le sang coule à flots; et au milieu de ces spectacles, on songe avec béatitude à tout le bien qu'on souhaite aux hommes, à tout celui qu'on leur fera, si jamais la France, l'Europe et le temps voulaient se rendre à discrétion, et, comme des métaux qui ont besoin d'une refonte, passer docilement au creuset.

Que ce soit la pierre philosophale de la république qu'on croie avoir trouvée, ou bien le grand *arcanum* de la monarchie, toujours est-il qu'un noble caractère, de hautes vertus, une âme, un esprit, une imagination de vingt-cinq ans, enfin, toute une jeunesse septuagénaire se perd sans profit dans cette alchimie désastreuse, où l'on dépense, sans y prendre garde, comme des ingrédiens vulgaires, le repos de son pays et l'avenir de l'humanité. Comment ces incendies de peuple peuvent-ils ne sembler à un cœur pieux et bienveillant ni plus ni moins que des expériences *in anima vili?* C'est que les courtisans populaires sont bien autrement funestes, et, je suis fâché de le dire, bien autrement passionnés, ignorans, serviles, que ceux qui foulent l'aire dorée

des palais. L'étourdissement de leurs louanges suffit à étouffer les plaintes de nations entières, gratuitement bouleversées par l'intervention universelle des apôtres de la non-intervention.

Un homme de talent vient de tracer [1] un tableau animé qui atteste, bien contre sa pensée, ce malheur inévitable des existences royales; plus l'admiration du spirituel narrateur est profonde, plus elle révèle les dangers auxquels est en butte un mortel traité non pas comme les princes de leur vivant, mais comme les Césars après leur mort, c'est à dire en quasi-dieu.

J'ai parlé de levers. « C'est, dit M. Luchet, un » salon public, une intimité universelle, où les » amis amènent leurs amis, *les fils leurs pères*, les » voyageurs leurs camarades. Autour du vieil- » lard, fier de *l'enthousiasme* qu'il inspire, voyez » courir cette multitude qui rit, éclate, se fâche,

[1] Voir le curieux *Livre des Cent-et-un*, publié par M. Ladvocat, au tome II, que rendent si remarquable, entre autres pièces attachantes, de nouvelles esquisses de M. Bazin, des pages où M. Janin s'est élevé à la plus haute éloquence, et celles où M. le comte Alexis de Saint-Priest a fait du monde le plus brillant, le plus spirituel et le plus élevé un tableau parlant. Le morceau que je vais citer n'a pas fait naître mes réflexions. Il est venu les justifier, comme ont fait les événemens pour tant d'autres assertions. Mon chapitre a une date certaine. La *Revue de Paris* l'a publié en octobre dernier.

» se raccommode devant lui. Voyez toutes les illus-
» trations politiques, scientifiques, littéraires,
» populaires, battre pêle-mêle ce parquet bruyant,
» en bottes crottées, en bas de soie, en uniformes,
» en redingote boutonnée, en habit à revers qui
» s'envolent. Au milieu de la chambre est un groupe
» serré : ceux qui le composent *s'amincissent* et
» *s'allongent*, les bras collés au corps. Tout autour
» on *se hausse sur la pointe des pieds*, et les mots :
» *c'est lui!* circulent. » M. Luchet croit-il qu'on *s'amincisse* davantage dans le palais des rois? La plus grande différence est assurément que, chez les rois, ce sont encore les pères qui présentent leurs fils.

J'ai parlé d'un corps diplomatique, de représentans de l'univers. « Là, continue M. Luchet,
» tous les pays, toutes les classes, toutes les *espèces*
» se trouvent, se mêlent, s'embrassent. Là toute
» la France, toute l'Europe, toute l'Amérique ont
» envoyé leurs députations. »

Cette cour est-elle du moins plus morale qu'une autre? Hélas! notre auteur la juge, comme a fait M. Marrast de l'Hôtel-de-Ville. Après la nomenclature des figures historiques, des gloires nationales, des nobles caractères, de MM. Odilon-Barrot, Cavaignac, Puyraveau, « J'aperçois, dit-il,
» tant de figures ternes, louches, dégoûtantes à
» voir, hideux repoussoirs sur ce noble tableau;

» elles s'agitent autour du bon vieillard qui leur » sourit inoffensif et confiant; elles le trahissent » et se moquent de lui. Elles lui volent ses poignées » de mains. Intrigans de tous les ordres, ils ont » toute honte bue; et les signaler aujourd'hui ne » les empêcherait pas de revenir demain. » Labruyère ni Saint-Simon n'ont rien d'aussi dur.

Maintenant veut-on savoir quelles passions et quels hommes attisent le feu de ces révolutions, qui ensanglantent ou menacent le monde, attristent les populations, détruisent le travail, troublent enfin le repos et suspendent les progrès des nations? « Voyez tourbillonner cette nuée de jeunes » gens à moustache, républicains d'estaminets, » avocats sans procès et médecins sans malades, » qui font de la révolution par désœuvrement, » ambitieux de se lire inscrits sur les registres de » la cour d'assises ou bien à l'écrou de Sainte-» Pélagie. »..... Et c'est pour de telles ambitions peut-être que le sang a coulé en Italie, en Pologne, à Lyon! Celles des princes ont-elles jamais fait plus de ravage? Et qu'importe que le sang des peuples coule pour une place en cour d'assises, ou bien au temple de mémoire?

A quels destins sera réservé le monde, si jamais ces ambitieux prennent crédit, si leurs conseils sont écoutés; si, à défaut de leurs conseils, leurs

louanges seulement sont entendues : et les leurs ne le fussent-elles pas, il en est de plus redoutables, celles qu'un zèle sincère et pur dicte à un homme d'esprit comme M. Luchet, alors qu'il s'écrie : « Son image, le soir, vient me visiter. » Je m'en empare, je l'embrasse, je la caresse ! » je l'appelle honneur, patrie, liberté, gloire ! Je » la vois incarnée, faite homme, majestueuse, au » front serein, calme et belle, semblant me bé- » nir..... Attendrissante bénédiction, que je croyais » être celle DE DIEU, un jour que je la reçus en » effet, et que, se penchant sur moi, il me dit » d'une voix altérée : *Au revoir, mon ami!* » Puis l'écrivain ajoute qu'il n'y a que deux noms dans l'histoire : l'autre est Napoléon ! Faut-il admirer ou plaindre davantage la vertu qui est en butte à ces tempêtes d'encens? Charles X s'est perdu à beaucoup moins.

A la vérité, on me criera que les courtisans de la république n'obéissent du moins qu'à des convictions, que l'ambition leur est étrangère, qu'ils n'adulent que la disgrâce et la vertu, que ce sont enfin des courtisans modèles, des courtisans désintéressés. Il y a un malheur; c'est que dans les cartons des huit ministères se sont accumulées depuis seize mois, soixante mille apostilles de placets signées LAFAYETTE.

CHAPITRE IV.

GUERRE DU PARTI A LA ROYAUTÉ DE JUILLET.

Le trône populaire n'est pas mieux traité que la charte revisée, pas mieux que le trône légitime. Si le renversement soudain de la royauté de juillet figurait parmi les premières conséquences de juillet, le parti pourrait être content de lui-même. Il n'a pas perdu un jour pour travailler à la coucher dans la poussière.

Cette royauté populaire, le parti l'aura dépouillée à plaisir de tout prestige ; il lui aura contesté tous les souvenirs et toutes les filiations ; il lui aura interdit tout reflet des gloires du passé ; il aura dit et écrit ces paroles dont le bon sens s'épouvante, Dieu merci ! autant que la nature : que le roi citoyen *a cessé d'être le fils de Henri IV*, ou qu'il n'est pas roi. Et ce n'est pas assez encore.

Refus d'honorables subsides, tentative avouée de le réduire à l'impuissance, contestation de ses plus nécessaires prérogatives, application journalière à le contrister et à le flétrir, appel à des promesses personnelles, allusions injurieuses, toutes les armes semblent de bon aloi pour frapper un trône coupable de n'avoir pas cru qu'il eût y place dans la monarchie constitutionnelle pour un maire du palais, et pour des pairs à la manière de ce comte de Périgord disant à tout propos : Qui l'a fait roi ?

Des poëtes intitulent leurs chants : Le parjure! et ils n'hésitent pas sur le châtiment que veut leur furie. Tout ce qui a été fait contre Louis XVI, on l'annonce, on le promet à cet autre roi des Français. Tout ce qui a été dit contre les princes, les élus des siècles, on le répète, et mille fois plus, contre l'élu de la grande semaine. On recourt à tous les monstres pour leur livrer cette royauté qui prétend sortir de page. C'est tantôt à la république, tantôt à l'empire, tantôt à la légitimité, quelquefois à tous trois ensemble. L'anarchie est le Géryon antique. Elle a trois têtes : le bonnet rouge, la couronne à aigles, le saint chrême de Reims, consacrent tour à tour ou tout ensemble son triple front. Pour bien marquer le mépris profond qu'on fait de la France, le même journal qui prêcha d'abord

la démagogie, se déclare le défenseur de la cause et des droits du fils de Marie-Louise, et en même temps il empruntera au défenseur d'un autre enfant, l'appui de ses colères, comme Patrocle prenait les armes d'Achille, sans qu'on puisse dire qui, dans tous ces amalgames adultères, est courtisé sérieusement ou raillé, de la légitimité, de la république, ou de l'empire!

Admirez comme on s'en prend à la France et à la royauté de tous les mécomptes soufferts. Il semble qu'on veuille les dompter, et au moins les punir toutes deux. Tantôt on essaie, sans l'ombre d'un motif vrai, les démissions soudaines, comme si on voulait s'assurer que les retraites sur le mont sacré aient cours encore, que ce soit un moyen de réduire l'autorité à merci, de l'amener repentante et soumise à subir les compositions qui lui sont offertes. Tantôt on la met au défi; on la contraint de marquer elle-même le divorce par des destitutions éclatantes; et le pouvoir affronte-t-il tous ces périls? alors on crie que les hommes de juillet sont traités en ennemis, que la révolution est abjurée, que c'est la restauration, avec les mêmes fautes, les mêmes misères, les mêmes pensées. M. le général Lamarque va plus loin: il dit que ce sont les mêmes hontes. C'est de hontes qu'il déclare le trône *ci-*

menté. On ne peut mieux présager des catastrophes prochaines et méritées. M. Mauguin ajoute ces graves paroles, que ce sont les amis de la restauration qui se trouvent être ceux de la royauté de 1830. Hommes d'inapplicables théories, vous ne voyez pas une chose : c'est qu'en n'abdiquant pas vos maximes, vous êtes incompatibles avec tout gouvernement régulier ; c'est que vous êtes voués à l'opposition sous tous les régimes; c'est que vous ne pouvez arriver au timon qu'en un jour de tempête, et vous ne sauriez y rester dans le calme. Le talent, la vertu sont chez vous de funestes parures et des armes funestes. Ce sont des moyens de malfaire, et voilà tout! Vous n'êtes propre qu'à renverser. Bâtir n'est pas dans votre puissance. Si le pouvoir vous était livré, comme la Thébaïde aux dragons de Cadmus, vous ne sauriez comme eux que vous entre-détruire. Pourquoi? parce que vous poursuivez des chimères anti-sociales, que vous ètes antipathiques à la liberté comme au pouvoir; que ce que vous nommez liberté par une méprise fatale est démagogie, et que ce que vous nommez pouvoir est, un jour plus tôt, un jour plus tard, le régime du comité de salut public.

CHAPITRE V.

SPÉCULATION SUR LES HONTES DE LA PATRIE.

La langue des *patriotes* ne se lasse pas de redire que la patrie, au sein de laquelle Dieu a placé notre berceau, est tellement d'humeur à souffrir la honte qu'elle porte paisiblement pendant dix-sept années cet horrible fardeau. Mais quels sont les hommes qui tiennent ce langage? Est-ce, par exemple, ce brave général Durosnel qui, ne voulant pas séparer sa cause du drapeau sous lequel il avait illustré sa carrière, l'a enfouie dix-sept années de sa vie dans une retraite profonde, et n'a reparu à la lumière qu'à l'heure où il a vu briller sur le clocher de l'église prochaine le drapeau de ses grands jours? Non; celui-là n'insulte pas au malheur; il n'insulte pas à un gouvernement que lui ne reconnaissait point, et que reconnaissait

son pays. Il craindrait trop d'insulter la France même dans les princes, dans les lois qu'elle accepta ; et probablement, à ce réveil d'Épiménide s'étonne-t-il de toute cette démagogie de chambellans de l'empire, et de tout ce délire d'hommes d'état blanchis. Ceux qui parlent ainsi sont des hommes qui, pour la plupart, inclinaient devant les Bourbons leur révérence assidue, qui paraient leurs collets de fleurs de lis , qui ne dénièrent jamais un serment, ce que d'autres ont su faire, depuis seize mois, quand leur conscience l'a voulu!

Pendant notre grande lutte contre M. de Villèle, que faisait M. Laffitte? Il trempait dans les plans financiers de M. de Villèle, dans la conversion des rentes courageusement démolie par la chambre des pairs, et il contraignait son quartier, ses amis, ses journaux, à lui imposer la pénitence de la non-réélection!

Que faisait M. Mauguin? Il gémissait de *la licence de la presse* dans un procès célèbre, et opposait aux vindictes de la chambre de 1828, l'éternel et mystérieux *ad referendum* qui couvrit le ministère des sept années, comme un talisman protecteur, comme un bill d'indemnité!

Que faisait M. de Cormenin, tellement pointilleux à l'égard de la charte et de la royauté libéra-

les, qu'il leur refuse tout, excepté un serment? Il restait attaché au service ordinaire du conseil d'état, sous tous les ministères de la restauration, c'est-à-dire pendant les seize ans entiers; et obtenait de M. de Peyronnet, entre autres récompenses de ses bons et fidèles services, la dispense des droits de sceau dus pour tous les titres nobiliaires qu'il lui avait plu de se faire successivement inféoder.

Que faisait celui de tous les orateurs qui a le plus employé son éloquence à ressasser nos hontes? M. le général Lamarque publiait des écrits, éloquens comme toujours, mais qui m'obligeaient d'accuser dans le Journal des Débats ses concessions à la politique de M. de Clermont-Tonnerre. Et si, à propos d'élections où il avait été battu, une Gazette (celle des Landes) se félicitait de la victoire de la légitimité, « Militaire, écrivait-il » (le 7 décembre 1827), je ne puis m'empêcher » de relever le gant. Vous savez fort bien que » je n'ai fait que céder au vœu d'un grand nom» bre d'électeurs. Si j'y ai cédé, en professant » hautement mon dévoûment au roi et à la pa» trie, mon attachement *sincère*, *entier*, *sans* » *restriction*, à la charte et à la dynastie qui » nous l'a donnée, ces sentimens animaient » *tous ceux* qui m'ont honoré de leurs suf» frages. Comment donc a-t-on pu dire que la

» victoire était restée à la légitimité? Le drapeau
» blanc ne flotte-t-il pas sur ma tête comme sur
» celle de M. le marquis de Lyon? Ah! plaçons,
» il en est temps, le trône des Bourbons, *ce trône*
» *légitime*, autour duquel ont vécu nos pères,
» autour duquel doivent vivre nos enfans, au
» dessus de l'atmosphère où se choquent nos pas-
» sions d'un jour ! »

Non; un gouvernement accepté ainsi au nom de nos pères (car on avait des pères alors), et au nom de nos enfans, accepté par les chefs du peuple, et de l'armée; accepté pour *le compte de tous ceux* qui leur avaient donné des suffrages, ce gouvernement, que nous adulerions encore s'il avait voulu, n'imprimait pas de tache au front de la France. Non; un pavillon qui *flotta sur la tête* du général Lamarque n'était pas sans honnenr. Mais pourquoi l'attaque-t-on, sinon pour renverser la promesse fondamentale de juillet, la transaction définitive de la société française? On voit dès lors pourquoi on sappe et le trône et la charte, qui sont ses garans, comme on sappa cette charte et ce trône qui l'avait créée. On veut reprendre la guerre domestique de 1789, la reprendre tout entière; reste à dire par quels moyens et à quelles fins.

CHAPITRE VI.

BUT DU PARTI.
LE DÉPLACEMENT DE LA PUISSANCE PUBLIQUE.

Ce parti, qu'on appelle tantôt bonapartiste, tantôt républicain, parce qu'il est composé d'élémens très-divers, passe pour n'avoir point de tendance uniforme, point de dessein commun; grave erreur. On peut facilement découvrir une même pensée à travers des emblèmes opposés. Cette pensée, je dois la signaler en distinguant les chefs de la foule, et le but des moyens ou même des résultats, mais en montrant que ce qui condamne le but, c'est que moyens et résultats en sont les conditions nécessaires. Il faut les subir ou s'abjurer.

Le but est-il d'avoir des révolutions pour des révolutions? Personne ne le pense, ou bien c'est la passion de ce ramas qui s'attache à la fortune des

partis. S'agit-il pour les uns de république, pour les autres de bonapartisme, ce qui ne serait encore qu'une question de forme ou de personnes? Pas davantage. Voyez si vous pouvez reconnaître l'école impériale dans ces orgies de carrefour qui sembleraient bien plutôt inventées pour outrager le génie qui nous rendit un trône et des autels que pour rendre hommage à sa gloire? C'est un bonapartisme subalterne et corrompu; ou plutôt ce n'est qu'une amorce à des souvenirs qu'on voudrait exploiter, une levée faite à l'ombre d'un nom héroïque pour enrôler plus de soldats. Et quant aux républicains, le moyen de prendre au sérieux, comme gens de théorie, les bandes employées depuis seize mois à montrer par nos villes une république, *flottante* comme celle d'Angleterre, car elle tient le pied dans le ruisseau. Il n'y a dans tout cela que des besoins de désordre, qui, par le choix des cris de ralliement, trahissent seulement une préférence pour l'anarchie ou bien le despotisme. Voilà tout.

Non, non, il s'agit d'une entreprise plus sérieuse, parce que les complices abondent, et qu'il y a en même temps des hommes d'action, des hommes de talent, des hommes de bien parmi les chefs. Avec des intentions différentes, tous s'accordent dans un système que je respecterai

tant qu'il ne sera qu'une utopie, qu'une vue abstraite des intérêts et de la destination de l'humanité. Mais si des entreprises inconstitutionnelles font cortége à l'utopie, si une tourbe aveugle la traduit en clubs, en émeutes, en attentats qui révoltent les nations civilisées, j'en prendrai de l'épouvante dans l'intérêt de ma patrie compromise, de la liberté profanée. Or, le propre de ce système est, par sa nature même, de passer bientôt de la théorie à l'action. Et l'action, c'est le drame que nous avons vu, il y a quarante ans.

Le fond de ce système est le déplacement de la puissance publique. Ici philanthropie, là préjugé, ailleurs envie, ailleurs passion, haine, cupidité, partout la tendance générale est de porter la puissance publique au sein de ce que les chefs du parti appellent les *forces vives* de la société. Hé bien ! là est le vice fondamental de ce parti, ce qui le rend impie et funeste. Car les forces vives sont des forces matérielles, des forces brutales, et c'est par les forces morales que l'humanité doit être régie; ou la société ment à son auteur.

CHAPITRE VI.

PRINCIPE DU PARTI RÉVOLUTIONNAIRE. LE SUFFRAGE UNIVERSEL.

Les chefs du parti reculent parfois devant leurs propres doctrines. Mais la France ne doit pas oublier celles qu'ils professèrent quand la société tout entière était émue, que l'archevêché tombait sous les coups de la multitude, et que des bandes armées marchaient sur le palais des chambres, en menaçant de marcher sur celui du prince. Alors les journaux n'invoquaient pas seuls les prérogatives infinies de la souveraineté du peuple. Alors la tribune retentissait des mêmes maximes. Et la souveraineté du peuple, ce n'était plus le principe sur lequel s'étaient appuyés les auteurs de la charte révisée, puisqu'ils avaient cru fonder une monarchie héréditaire. Ce n'était plus

ce droit suprême et terrible, tenu en réserve par les nations, pour ramener au pacte social méconnu les pouvoirs insensés ou coupables. Non! c'était la participation des masses au gouvernement des affaires publiques; c'était leur droit à une intervention active et constante; c'était la confiscation de toutes les supériorités naturelles ou acquises, de toutes les influences légitimes, de toutes les forces intellectuelles et morales, de tous les intérêts compactes et permanens au profit d'une seule force, d'un seul droit qu'on appelle le nombre. En un mot, c'était le suffrage universel. Les orateurs le proclamaient à l'envi comme le patrimoine nouveau du peuple; et M. de Lafayette, sans en réclamer d'une façon expresse l'application immédiate à notre patrie, mais sans taire ses prédilections, ni songer au péril d'offrir à la multitude de telles pierres d'attente; M. de Lafayette, au témoignage de qui on devait croire, appuyait cette doctrine fatale sur deux exemples fautifs, sur deux souvenirs erronés : l'assemblée constituante et les Etats-Unis.

L'assemblée constituante a commis bien des fautes; mais jamais celle d'instituer le suffrage universel ou même d'y penser. Ses citoyens actifs n'avaient d'autre mission que de choisir des électeurs dans un cercle fort restreint, environ les

soixante mille plus imposés du royaume. Les États-Unis sont plus circonspects encore. Toutes les constitutions des républiques particulières dont la fédération se compose, diverses de formes et de principes, s'accordent en un point : c'est que l'ordre y est placé sous la garantie de hiérarchies électorales, plus restreintes, plus graduées que les nôtres; n'admettant au cens électoral la fortune industrielle et mobilière qu'avec des réserves infinies; attentives, en un mot, à prendre pour point d'appui la propriété foncière, seule base possible des états, et de là vient que cette république, qui d'ailleurs n'a pas de voisins, qui repose sur l'esclavage, et est occupée à vaincre la nature, à défricher les déserts, a fleuri quarante ans à l'ombre de ses lois.

Le suffrage universel n'a été proclamé qu'une seule fois sur la terre. Ce fut par la Convention dans sa constitution avortée qui l'épouvanta elle-même. Elle lança bien ce décret, mais le suspendit aussitôt. La grandeur de cette folie, la grandeur de cet attentat passa son courage.

Cependant le suffrage universel est le fond de toutes les opinions du parti. Le proclamer et le renier tour à tour est une faiblesse. Le proclamer et se contenter de quelques cent milliers d'électeurs, est une inconséquence. Si le droit est

au nombre, livrez-lui le pouvoir sans balancer; car le droit est le maître de ce monde, un maître absolu devant qui nous devons tous fléchir. Aucun de nous n'a reçu du ciel la permission de transiger à ses dépens; il n'est pas de périls qui doivent être invoqués. Si Dieu a fait les sociétés humaines pour que le nombre soit la loi vivante, fiez-vous à lui du soin de faire sortir de la loi ainsi ordonnée le bien-être et la grandeur de l'humanité.

Si au contraire le nombre n'est pas la base légitime de la répartition des droits politiques, gardez-vous de lancer comme un appât de sédition ces mots terribles; cherchons loyalement où le droit réside. Il ne peut être dès lors que dans les garanties d'ordre, et vous examinerez en votre âme et conscience quelle est la région sociale qui réunit la triple condition de vouloir l'ordre, de comprendre ses lois et de pouvoir les maintenir.

Parlez de M. le vicomte de Cormenin! Voilà un apprenti qui donne aux maîtres des leçons, un soldat qui donne aux généraux des exemples. Publiciste, il ne recule devant aucun péril; logicien, devant aucune conséquence. M. de la Fayette lance le principe et s'arrête. C'est un encens dont il n'envoie au peuple souverain que la fumée. M. de Cormenin au contraire promet à la multitude l'é-

tat tout entier et le lui livre sans miséricorde. Aussi faut-il dire que c'est l'un des esprits les plus progressifs qui se soient vus. Dans les voies de la restauration il montait un à un tous les degrés de l'échelle nobiliaire. Quelques ministères encore, et Dieu sait où cette échelle l'aurait porté. Maintenant il ne s'arrête dans le gouffre démocratique, que lorsqu'il a touché le fond, lorsqu'il a rencontré le droit égal du pair de France et de l'homme en haillons : c'est lui qui l'a dit. Si jamais l'honorable publiciste fait une fois encore renouveler ses armoiries, il aura le droit de mêler à ses lambrequins la devise fameuse qui offusqua Louis XIV : Jusqu'où n'irai-je pas?

La doctrine du nombre est impie. Elle se fonde sur le principe que l'homme intelligent n'existe pas ou qu'il est sans droits, que l'homme physique est tout. Elle nous traite comme des unités égales, comme des chiffres dont la valeur ne varie point; elle ne fait nulle acception de lumières, de capacité, de services. Pour rendre tous les hommes égaux entre eux, elle les ravale tous au niveau de la brute et de la pierre. C'est le poids dont elle tient compte, et non pas la valeur ; la force et non l'intelligence ; le nombre enfin, et non la capacité. Elle dépossède le riche de ses richesses, le lettré de ses lumières, le magistrat, le guerrier de leurs ti-

tres à la gratitude des hommes; elle prend le valet de ferme, le piqueur de bœufs, le maçon, le terrassier; puis un Tacite, un Démosthènes, un Scipion, et leur dit : Vous êtes tous égaux en science et en autorité. Ou plutôt, non, ce n'est point là le langage qui sera tenu. On dit à l'élite des nations : Rampez, soyez des ilotes; à d'autres que vous, aux plus nombreux, c'est-à-dire, aux plus forts, le droit et la puissance. Abominable système qui dépouille la nature humaine et la flétrit tout entière pour avoir le droit de compter le peuple par têtes, comme les troupeaux. Encore, est-ce bien par têtes que l'on compte les troupeaux? Non. Parmi eux on distingue. Celui qui vend, celui qui achète ne prend pas en bloc. Le berger reconnaît, dans ce peuple qu'il mène, des différences, des qualités, des mérites. Il place les plus intelligens à la tête. Pâtres du genre humain, vous nous traitez plus durement; vous passez sur nous un niveau mortel; votre égalité d'argile et de poussière sera l'unique privilége de l'humanité.

C'est que vous n'entendez pas l'égalité elle-même mieux que la liberté; vous portez partout votre confusion des droits et du pouvoir. Vous ne savez pas que l'égalité des droits est une admirable fiction de la loi, qui dit au faible, à l'indigent,

à l'illettré, à l'incapable, au mineur : Je vous prête ma force, mes lumières, mon autorité; chacun de vous sera libre et fier envers tous; le fort, le docte, l'adulte, le riche, l'illustre resteront sans puissance contre vous : je fais tous les hommes égaux en indépendance et en dignité. Maintenant, de cette fiction généreuse, le chef-d'œuvre de la civilisation, le bienfait de l'ordre social, législation toute divine dont ma patrie a seule la gloire complète et le complet partage; de cette fiction, dis-je, on veut faire une réalité sans voir que c'est tout détruire. De ce que le faible, l'indigent, l'illettré, ont droit à la liberté, on veut leur reconnaître le droit à la puissance, c'est-à-dire, substituer à leur droit personnel le droit sur autrui. On ne se contente plus que la société s'interpose tout entière pour leur assurer, des biens le plus grand, celui de ne dépendre que de soi : on entend que les autres en dépendent encore. Ce n'est pas assez de leur faire part égale dans le fond commun des richesses sociales; on leur livre la société à régir. Car ils ont la majorité ; et on ne voit pas qu'on anéantit l'égalité, la liberté, la civilisation : tous ces fleurons de la couronne de l'humanité qui sont les créations de la partie intelligente des nations. Votre système nous fait donc rétrograder du droit social au droit naturel, et le droit naturel est le règne de l'inégalité,

d'une inégalité universelle, impitoyable qui ne se relâche point, ne fait pas de lois contre elle-même, n'invente pas des fictions pour élever à soi tous les hommes. Cette inégalité sauvage, cette oligarchie grossière s'appelle le droit du plus fort.

Voilà où mène la doctrine du suffrage universel, en se consolant, par la gloire de la rigidité de sa logique, de tous les maux qu'elle prépare au monde. Eh bien! cette gloire, il faut la lui ravir; il faut montrer qu'elle aboutit à se montrer barbare sans être conséquente. Est-elle en effet fidèle à elle-même? applique-t-elle son propre principe? Point. Car elle ne compte pas toutes les têtes; elle ne s'appuie pas au grand nombre. Elle laisse en dehors de ses calculs les trois quarts de la société. Pourquoi les femmes? pourquoi les mineurs? Les femmes n'ont-elles pas une tête à compter, une vie, des intérêts, des droits à défendre, une main pour tracer un vote, et (chose que vous appréciez peu, mais que nous autres nous comptons) une âme qui sent, un esprit qui pense, enfin une volonté intelligente qui, chez les Marie-Thérèse, les Staël, les Rolland et dans toutes les hautes classes, vaut bien celle du bûcheron et du tourneur? Dites de quel droit vous frappez toute une moitié de la population d'esclavage politique?

Et les mineurs! à quel titre les proscrivez-vous?

N'admettez-vous pas, simplement parce qu'ils sont adultes selon le calendrier, toute une classe d'hommes qui, selon l'esprit, est éternellement en minorité? Vous n'en avez point le droit, car tout votre système repose sur la folie de Rousseau : qu'il n'y a point de représentation légitime, que chacun fait valoir ses droits en personne. Les mineurs n'ont-ils pas des droits à protéger? Vous voyez bien que votre suffrage universel n'est pas universel; qu'il est dévolu à la minorité; qu'il constitue un privilége. A la vérité, le privilége ne consiste qu'à être mâle et à avoir déjà du poil au visage. Eh bien! ce n'est que le plus brutal de tous ceux qui ont été encore inventés parmi les hommes.

La plupart des publicistes de cette école nous font même une concession qui circonscrit encore le privilége. C'est aux propriétaires du sol que ceux-là le restreignent. Pourquoi? on ne peut le dire. L'indigent n'est-il pas un homme, un membre de l'association, un sujet de la loi? N'a-t-il pas des intérêts dans la société? n'y apporte-t-il pas une mise de fonds dans ses moyens de travail et de production? Ne lui importe-t-il pas que des lois équitables et protectrices régissent le corps politique? On le voit donc : dès lors tout l'édifice tombe. Ce n'est plus chaque tête qui compte. Le pouvoir ne

reste plus attaché au simple fait d'être partie de la société. Il n'appartient plus à l'individu ; mais seulement à l'appréciation de la mise sociale. Le droit n'a plus pour règle l'intérêt de chacun, mais le bien de tous. Il repose enfin sur les garanties. C'est précisément notre système politique, celui de tout ce qu'il y a eu de législateur sensés dans l'univers. Mais vous n'êtes conséquens ni selon vos doctrines ni selon les nôtres. Vous répudiez le nombre, sans adopter nettement la capacité. Quelle garantie en effet vous donne le propriétaire à quarante sous d'impôts, qui vit aux gages de son voisin, dépendant, illettré, incapable, semblable de tout point au prolétaire ? Et si vous voulez bien prendre garde à la manière dont la propriété est répartie parmi nous, si vous voulez bien jeter les yeux sur une carte cadastrale, vous reconnaîtrez que c'est cet homme qui sera le maître dans vos assemblées primaires. A quoi bon alors déserter votre principe? Ayez la gloire de lui rester fidèles ; maintenez les prolétaires : vous serez moins inconséquens. Vous ne serez pas plus destructeurs.

Il faut de deux choses l'une : que la société soit régie par ceux qui possèdent et qui savent, ou bien par ceux qui n'ont ni les intérêts ni les lumières. Votre choix est fait. Vous déclarez que le

droit est aux derniers. C'est aux premiers que notre conscience le défère, ou plutôt qu'elle le déclare déféré de toute éternité par le législateur souverain de la race humaine. Eux seuls en effet sont capables d'exercer le pouvoir selon les fins pour lesquelles la société est instituée : la conservation de ses acquisitions matérielles ou morales, et leur accroissement.

De là vient que cette doctrine n'est pas seulement à nos yeux anti-sociale; elle est immorale autant que subversive. Dieu merci! elle n'est pas moins insensée.

Les logiciens du suffrage universel ont encore des concessions à faire; et en voici qui les accusent de délire. Leur soi-disant suffrage universel a des périls à leurs yeux comme aux nôtres. En conséquence, ce ne sera pas un instrument dont on fasse un usage journalier. Le peuple étant un pilote terrible et funeste, on ne l'appellera au gouvernail que de loin à loin. Apparemment dans les temps calmes? Point; dans les jours de tempête.

Le peuple étant reconnu pour un législateur ignare, on ne lui donnera que de rares problèmes à résoudre. Les plus faciles et les plus simples? Dieu nous en garde! Les plus épineux et les plus compliqués.

En un mot, c'est seulement dans les temps de

révolution que l'on interrogera le peuple. Ce sont les constitutions entières sur lesquelles on prendra son avis.

On soumettra les questions de division, de balance, d'équilibre des pouvoirs, de constitutions civiles, d'organisation judiciaire, administrative, financière, coloniale, de répartition des droits de l'état et de l'église, d'amovibilité ou d'inamovibilité de la magistrature, enfin toute une charte constitutionnelle à la décision du pâtre et du charpentier. Voilà des questions bien tranchées, des lois bien faites, une nation bien régie! Je voudrais savoir si M. le général Lamarque consulte son chasseur pour envoyer un plan de campagne aux Bolonais, si M. de Salverte soumet au jugement de son portier ses savans ouvrages sur l'alchimie, si M. de Cormenin s'en rapporte à ses gardechasses pour asseoir ses majorats.

Une remarque curieuse, c'est qu'un article de loi sur la pêche fluviale, voté par les trois pouvoirs, est au sein de chacun d'eux l'objet d'une délibération longue et méthodique. Mais pour ces grandes questions sociales, il n'en sera pas ainsi. Là point de formes, point de degrés, point de délais, point de sanction. Et comme l'arbitre souverain est ignorant, incapable, livré à ses passions ou aux passions d'autrui, on ne réclame de ce

docte juge ni examen ni discussion ; il fait une charte par un vote, et ce vote, c'est une acclamation.

L'inconséquence la moins grossière de nos rigides logiciens n'est pas asssurément leur prétention de borner le suffrage universel aux cas de révolution. De quel droit fixer au souverain des limites? à quel titre? et pourquoi?

Pourquoi, si l'intervention du peuple est utile, ne pas y recourir toujours? Si vous la jugez périlleuse et funeste, d'où vient que vous y recourez quelquefois?

A quel titre, après avoir proclamé son droit et le lui avoir fait exercer, lui en déniez-vous l'usage? S'il lui plaît de l'exercer encore, qui l'en empêchera?

Serait-ce que vous admettez qu'il n'ait usé de sa puissance que pour la déléguer à toujours? Rousseau, en niant la délégation, était un meilleur dialecticien que vous. Si les masses ont le droit de délibérer sur leur destinées, c'est un droit qui ne saurait être abdiqué. Le père n'a point licence d'y renoncer pour son fils. Une génération tout au plus peut disposer d'elle-même; toutes les fois que la moitié plus un de la génération qui vota se trouve renouvelée, il faut convoquer le peuple pour disposer de lui-même. Le suffrage

universel sera une fièvre périodique. Il y aura tous les quinze ans un accès. Ce seront les jubilés de la démagogie. Pourquoi pas des saturnales?

On voit que, dans la meilleure chance, la monarchie héréditaire serait un bail de trois, six, neuf, en supposant qu'il plût aux masses de n'user de leur droit qu'avec discrétion, et à époques fixes, comme on célébrait dans la Grèce les olympiades. Je dis en supposant, car il n'est pas de puissance capable de prévaloir contre la foule. Son bon plaisir est le bon droit. Si elle veut revenir sur la délibération prise, sur la concession faite, elle le peut constamment. Dans ce système, ce qu'on nous a dit de la charte royale pendant long-temps, sera vrai des chartes populaires : « concédé à toujours » voudra dire « tant que bon nous semblera. »

On le voit : le suffrage universel, c'est la révolution permanente. Il n'est pas de doctrine qui attaque plus profondément au cœur la sécurité de tous les intérêts et la stabilité de toutes les institutions. Le peuple pouvant tout ce qu'il veut et voulant tout ce qui satisfait sa pasion du moment, il n'y a dans ce système fixité ni pour les lois, ni pour les hommes, ni pour les choses : le sol temble sans repos.

On a beaucoup dit, dans une discussion récente et mémorable, que les deux pivots de l'ordre so-

cial sont l'esprit de stabilité et l'esprit de progrès. On a oublié le plus essentiel de tous, l'esprit de transmission. Or, vous adresserez-vous, pour servir ces grands intérêts et pour les concilier, au génie des masses? Comment vous offriront-elles, pour conserver l'ordre établi, un point d'appui, un centre commun et durable? Quelle est, dans la multitude, l'opinion uniforme, le vœu soutenu, l'intérêt permanent? Qui peut dire que le peuple en corps voudra demain ce qu'il veut aujourd'hui, suivra les mêmes desseins, s'attachera aux mêmes lois? Et sans fixité dans les institutions, sans suite dans les vues, comment se tracer une route où l'on marche d'un pas ferme vers un but donné? Où trouver, dans les mouvemens violens et désordonnés, des lumières pour conduire les hommes vers des destins meilleurs? Qui aura, au milieu des masses agitées, cette prévoyance, ce souci du lendemain, cette méditation mûre et lente qui agrandit le domaine des arts et féconde celui de la pensée?

Tout ce qui s'appuie au peuple est voué à l'instabilité, comme cette mer mouvante. Il suffit même que les maximes, auxquelles je réponds soient seulement invoquées, pour que tout chancelle sur ses fondemens, au sein de l'empire coupable du crime de les porter dans ses flancs. Toutes

les factions se raniment et s'exaltent par cette force même sous le poids de laquelle on prétend les écraser un jour.

L'instabilité aura-t-elle du moins pour conséquence et dédommagement le progrès ? Ne le croyez pas. Une aristocratie étroite et un pouvoir populaire sont également contraires au développement de la civilisation, qui veut à la fois ordre et liberté; ils sont également condamnés à la routine. Des novateurs, appuyés à la force brutale, peuvent bien revendiquer le progrès comme leur domaine, mais ils ne feront que parer de ce nom une perpétuelle tentative de retour à tous les vieux procédés des révolutions passées. On voudra tuer parce qu'elles tuaient. On opposera à des discussions éloquentes des cris de mort, parce qu'on procédait ainsi, il y a deux mille ans. On entendra faire de la liberté dans les carrefours, parce qu'il y a deux mille ans les choses se passaient ainsi dans les rues de Rome ou d'Athènes. On en appellera sans cesse des pouvoirs constitués qui tiennent leur mandat du pays et de la loi à des attroupemens tumultueux qui ne tiennent leur autorité que d'eux-mêmes. On excitera le peuple en dénonçant à ses inimitiés les riches, les bourgeois, les marchands, parce qu'il fut des temps où le peuple s'ébranlait à l'appât de conquêtes criminelles. Ces

hommes ne comprennent pas que la liberté ne peut plus se faire sur les places publiques à coups de masse populaire ; que c'est là une des plus belles découvertes de la civilisation moderne que cette liberté pacifique, intelligente, domestique, qui n'est pas à la merci des mouvemens oratoires de quelque tribun, de la furie changeante de la multitude, de la retraite sur le Mont-Sacré de qui que ce soit au monde. La liberté antique n'était qu'une succession, un échange, une lutte de tyrannies contraires ; nulle tyrannie n'a de prise sur la nôtre.

Si la souveraineté des classes inférieures n'est pas profitable au corps entier du peuple, l'est-elle au moins à ces classes même qu'on investira de la puissance ? Non : elle les corrompt, les égare, les livre à l'oisiveté, à la misère, au pillage, seul moyen de vivre que leur propre gouvernement enfante pour elles. Le progrès ne peut venir à la multitude que de ce qui est au dessus d'elle. Loin d'en avoir la puissance, elle n'en a pas le désir. Quand l'avez-vous entendue demander des écoles, s'insurger pour obtenir une caisse d'épargne, porter en triomphe les propagateurs de l'instruction primaire, prendre les armes pour la cause de l'enseignement mutuel ? Mais vous l'avez vue, pour améliorer son

sort, demander les têtes des riches et des grands, ou même les prendre; pour propager l'industrie, briser les machines; pour ranimer le commerce, saccager les boutiques; pour avoir du pain, piller les marchés, les fermes, les châteaux. Voilà l'économie politique des législateurs de M. de Cormenin! ou plutôt voilà leur politique tout entière. Quand ils ont renversé une église, un palais, une fabrique, de fond en comble, ils sont au bout de leur science. Le peuple, avec son *énergie* formidable, qu'on a tant célébrée à la tribune, ne peut rien autre chose que détruire. C'est à lui, à ce tyran multiple et fantasque, que s'applique la définition de Hobbes: il est l'enfant robuste. Aussi n'y a-t-il pour lui ni charte ni loi écrite. Sa loi suprême, c'est le caprice, c'est la fureur du moment. Et le peuple en corps n'a que de loin à loin, dans les tempêtes comme celles du 26 juillet, des volontés exprimées. Ce caprice terrible sera celui de quiconque usurpera le nom du peuple; le caprice, il y a quarante ans, des hordes qui couraient les rues, tenant à la main des piques sanglantes et se croyant le peuple souverain ; le caprice, aujourd'hui, d'hommes graves qui, au nom de la même souveraineté, trouvent tout simple de substituer leur association à celle de l'état, pour *suppléer* (le mot était écrit) le gou-

vernement légal, entreprendre à son lieu et place la défense commune, faire enfin de tous points acte d'usurpation, et comme on disait dans les républiques anciennes, acte de tyrannie.

Faut-il rechercher s'il y a liberté sous ce régime? Qui ne voit que, de toutes les doctrines politiques, c'est la plus profondément contraire à toute notion de justice et partant de liberté? sa loi est la volonté du peuple; sa justice; l'utilité présente; sa règle, elle n'en a pas. La puissance populaire est sans contre-poids, comme sans limite. Le même instant voit éclore la pensée et la loi, le soupçon et le châtiment. Ah! soutenez un tel régime; parez des dons du talent, des grâces de l'éloquence, des armes de la logique, de tout ce qui fut créé pour une fin meilleure, les principes qui sont comme les avenues de ce régime abominable; fournissez le rameau d'or qui guide au sein de cet antre infernal: mais, pour Dieu! n'inscrivez pas à l'entrée des mots trompeurs! Prévenez-nous, comme le Dante, qu'il faut laisser là l'espérance. L'hypocrisie ne va pas au géant populaire. Vous qui parlez en son nom, avouez que vous voulez la tyrannie, la tyrannie par le peuple, et, s'il faut vous en croire, pour lui. Dites en un mot que le gouvernement révolutionnaire est votre utopie! Et que la fortune vous la donne si

notre patrie a besoin encore de châtimens! Mais laissez libre, intact et pur le saint nom de liberté. Vous savez bien que la liberté n'a rien à voir à vos maximes ni à vos œuvres.

Elle n'existe qu'à la condition de ne compter pour instrumens et pour supports, entre les *forces vives* des nations, que les forces intelligentes et morales. Appelée à mettre en action tout ce qu'il y a de généreux, d'élevé, de vraiment libre dans la nature humaine, elle distingue les droits individuels et le pouvoir politique. Elle dispense les droits à tous, comme une mère qui allaite du même sein ses enfans jumeaux diversement traités par le ciel; mais, tutrice bienfaisante, elle ne donne le pouvoir qu'à ceux qui lui répondent de cultiver et d'agrandir le patrimoine intellectuel du genre humain, d'accroître ses richesses en comptant sa dignité pour la première et la plus noble de toutes.

Et ne nous reprochez pas de bâtir ainsi le gouvernement de la minorité. Ce reproche, nous vous le renvoyons. C'est bien au droit de la majorité que la liberté s'appuie. Seulement l'homme extérieur n'est pas tout pour elle. Et en fait de majorité, ce qu'elle apprécie par dessus tout, c'est la majorité des garans donnés, des lumières acquises, des charges supportées, des services rendus.

Les masses n'ont point de goût à la politique ; leur instinct, ce génie populaire qu'on invoque, leur révèle qu'elles sont impropres à gouverner. Quand on leur offre paisiblement des droits politiques, elles s'étonnent et répondent : « Vous raillez. » On ne citerait pas une seule insurrection spontanée de la multitude pour obtenir du pouvoir plus que pour obtenir de l'instruction. Elle sent que, tenant peu à l'une, elle n'a point droit à l'autre. Quand nos lois électorales ont soulevé des émeutes, vous n'auriez pas rencontré dans les rangs de la sédition un homme qui fût intéressé aux succès des demandes de l'opposition. C'étaient tous des prolétaires ou des imberbes, c'est-à-dire des gens qui plaidaient pour d'autres que pour eux-mêmes, et par conséquent s'étaient armés pour autre chose que ce qu'ils annonçaient.

Dans la révolution nous l'avons vu. On trouvait le peuple pour des coups de main; mettre des citoyens à la lanterne, outrager une reine, traîner un roi prisonnier, tout cela était de son ressort : mais fallait-il délibérer aux jacobins, s'assembler aux sections ? la multitude disparaissait. La bande noire qui procédait alors à la destruction universelle restait sans artisans de démolition ; c'étaient des lieutenans sans soldats. Pour avoir du peuple qui fît de la liberté dans les clubs, succursales de

la convention, la convention fut obligée d'assigner par décret, aux assistans, une solde de quarante sous par jour.

Quelle meilleure preuve de ma doctrine sur la différence infinie qui sépare les droits du pouvoir? A-t-on jamais vu qu'il fallût payer des citoyens pour jouir de la liberté individuelle, de la liberté de conscience, de la liberté d'industrie? Mais délibérer, voter, élire, ce sont autant de manières de participer à la puissance publique; et quand vous placez la puissance publique dans une zône qui n'a pas l'indépendance de la richesse, vous n'avez personne comme il nous arrive déjà, ou bien vous donnez des traitemens comme la convention.

Les apôtres du suffrage universel sont les Saints-Simoniens de l'ordre politique; ils le renversent de fond en comble, et dans ses ruines il entraîne de toute nécessité l'ordre social. La civilisation y périt. On le sait; on va voir que la propriété y succombe en même temps. La logique de M. de Cormenin est la logique de la torche et du glaive, la logique vandale. Elle n'est qu'un supplément oratoire à cette autre logique véritable de la faction, celle que *le National* a nommée *la logique des pavés.* Je dis un supplément. Il me prend un remords; je devais dire, un appel.

CHAPITRE VIII.

PASSION DU PARTI. LE NIVELLEMENT, ET POURQUOI.

J'AI pris le suffrage universel au sérieux; j'ai tort. Le parti se moque de la France.

Quand, à propos de l'une de nos émeutes, des écrivains s'enthousiasmaient sur *les bras nerveux*, ou versaient des larmes d'attendrissement sur les *mains calleuses*, de même que nous aurions exalté de grandes âmes et de beaux génies, ils n'exprimaient qu'une chose, leur désir de voir ces mains calleuses et ces bras nerveux s'emparer des rênes pour les remettre en de plus délicates et de plus habiles mains. Si jamais le peuple, devenu maître, prenait au mot ses coryphées, et entendait tenir lui-même les faisceaux consulaires, il ferait beau voir les cris que pousseraient tous ces chantres de la démagogie. Comme on a

remarqué dès long-temps qu'il n'était pas de plus âpre despote qu'un républicain au pouvoir, on peut croire que nos démocrates désappointés nous épouvanteraient de leur aristocratie.

C'est qu'il y a de l'aristocratie, et beaucoup, dans toutes les déclamations révolutionnaires. Les déclamateurs n'ont pas envie que les masses s'égalent à eux; ils entendent seulement être supérieurs à autrui, et, comme il y a des classes qui leur font obstacle, ils trouvent plus simple de briser l'obstacle que de le traverser noblement et de le dominer. Ce monde est livré à deux ambitions, la difficile, la profitable, la légitime, la bonne enfin, qui consiste à s'élever au dessus de ses pareils: l'autre consiste à tout rabaisser au dessous de soi; celle-là est la mauvaise: c'est elle, par exemple, qui a condamné la pairie. C'est celle qui agite, tourmente la France et cherche à l'asservir.

Je serais fâché que personne prît ceci en mauvaise part; mais j'ai souvenir du spectacle qui a été offert une première fois au monde. Les démocrates d'il y a quarante ans avaient donné plus de gages que les nôtres; j'aime à le dire pour la gloire du parti que je combats. Ses devanciers tuèrent prêtres, nobles et rois: nous les avons vus comtes et ducs.

Et ceci n'est pas particulier à la France; c'est de tous les lieux et de tous les temps. On sait l'histoire de Licinius Stolon, grand ami du peuple, qui fit passer une loi, pour que nul ne pût posséder plus de cinq cents acres de terre: quelques années après il fut condamné en vertu de sa propre loi: le grand citoyen en possédait dix mille.

Le nivellement cache toujours ces deux choses, de l'orgueil et de l'envie; quelquefois la cupidité s'y joint. Or, la fierté conserve l'édifice social; mais l'orgueil jaloux le sape, l'orgueil cupide le renverse, et brocante ses ruines.

Tout se réduit donc, pour le parti révolutionnaire, non pas à laisser le peuple sans guides, mais à lui en donner de nouveaux. Certains hommes regardent comme trop laborieuse la tentative de se faire les chefs de la société; ils trouvent plus commode de s'établir les princes de la multitude. Il est une féodalité d'écritoire qui enserre la France: elle attend, pour régner sans contestation, d'avoir détruit l'ordre social, qui lui fait ombrage. Il n'y a, dans le parti, que deux nuances marquées; les uns voient, et les autres ne voient pas que, pour arriver là, il faut une nouvelle invasion de barbares. Mais ce que tous comprennent et sentent, c'est la nécessité de se constituer les ministres du peuple, et de se faire d'abord ses

courtisans. Car le peuple est un souverain comme tout autre : pour le conduire, il faut le flatter ; pour le flatter, pour le séduire, pour l'enchaîner, il faut le corrompre. On vante son génie en comptant lui en prêter. On caresse ses mauvais penchans dans l'espoir de les dompter un jour quand on aura reçu de lui-même la puissance de le maîtriser; et c'est ainsi qu'on arrive à exalter en lui toutes les passions destructives, comme, pour marcher en avant, un chef de guerre lève une armée.

Il est des principes conservateurs qui ne peuvent être méconnus au sein d'un peuple, par les prétentions et les débats des partis, sans que le désordre ne fasse irruption de toutes parts. Alors il envahit les théâtres, domine la presse, subjugue les écoles, leur dicte des paroles coupables contre les grands pouvoirs et des paroles les entraîne aux actes. A la fin il règne sur la place publique; et ose prétendre à dicter des lois au pouvoir ou à le renverser. Il lui commande la paix et a guerre ; il insulte tout ce que les peuples honorent. Il viole le domicile du député, du ministre, du prince, de l'ambassadeur ; il menace les églises à Paris, les hôpitaux à Dijon, les châteaux dans l'Arriége; partout les douanes, les octrois, les caisses publiques. Il ne craint pas d'arborer ce bonnet, armoirie sanglante de la terreur. Au spec-

tacle de ces miseres, ceux qui ont infesté leur pays de doctrines subversives peuvent déclarer qu'ils n'ont de foi et de goût qu'aux moyens légaux; qu'ils condamnent la force, la révolte, c'est-à-dire, le génie même de ces masses qu'ils invoquent. Leurs protestations peuvent être sincères. Mais il faut que toutes les vérités soient dites : désavouer les violences et les émeutes, tout en portant l'esprit de désorganisation aux sources mêmes de la confiance et de la stabilité publique, c'est frapper sur un clavier, et ne pas vouloir qu'il résonne.

CHAPITRE IX.

GOUVERNEMENT DU PARTI. L'ÉMEUTE.

Quand les Wilberforce et les Canning voulaient conquérir l'abolition de la traite des noirs et l'émancipation des catholiques, ils se recueillaient dans le silence du cabinet, s'entouraient de lumières, animaient leur génie à la pensée de tout le bien qu'ils feraient aux hommes, élevaient vers Dieu, avant d'engager les grandes luttes de la tribune, leur âme religieuse, et comptaient, pour assurer le succès de ces grandes causes, sur l'éloquence, les lois et le temps.

Il est parmi nous des hommes qui, lorsqu'ils veulent qu'un point soit changé à la législation de leur pays, connaissent des moyens meilleurs: c'est de refuser obéissance à la loi, et de poursuivre à coups de pierre ses organes.

Quand lord Chatam ou son fils ne se fiaient pas assez à eux-mêmes et voulaient descendre sur le champ d'honneur avec toutes leurs armes, ils recrutaient des alliés, en relisant Tacite, Cicéron, Démosthènes, et enrôlant tous ces puissans génies sous leurs drapeaux.

Il est des hommes qui, voulant intervenir dans une discussion et avancer ses résultats, portent aux orateurs de leur parti, et d'autres alliances, et d'autres renforts. Dès le matin, ils achètent de la poudre et des armes. Ils chargent leurs pistolets à balles, mettent double charge si le cas est difficile et la délibération ardue. Ils courent chez tous leurs amis, les ramassent, bondissent de joie si beaucoup de forçats sont disponibles : c'est M. Baude qui a donné ce détail à la France. Avec un tel renfort, on peut espérer de faire passer, suivant ce que l'on désire, ou bien avorter la loi.

Quand Burke veut rompre avec Fox son ancien ami, et qu'il entend l'écraser, il lui dénonce en plein parlement ses dissentimens et son inimitié. Tous deux exposent leurs raisons au jugement de leur pays. Le sang ne coule pas dans cette grande querelle; mais il y est versé de nobles larmes qui vont émouvoir, à ce spectacle, tous les cœurs qui sentent que le débat roule sur le

plus cher intérêt des nations, la liberté. Deux partis, groupés autour des deux grands citoyens, essaient d'entraîner cette patrie bien aimée du côté de leurs doctrines. Car ils savent que l'adhésion calme et réfléchie de l'Angleterre, c'est la victoire.

Il est des hommes qui, rompant aussi avec un éloquent citoyen et voulant l'accabler, vont au cabaret du coin, recrutent quelques portefaix, et grisent quelques mendians. Cette bande ivre et nue possédant une part de souveraineté tout aussi légitime et bien plus respectable que le collége électoral qui a choisi pour député le grand orateur, le mandat donné par le collége sera infirmé. La bande souveraine abrogera en même temps, sans avoir besoin du concours de trois pouvoirs, la loi qui protège l'inviolabilité du domicile et cette autre loi qui assure l'inviolabilité du député. Elle envahira sa maison, pour lui apprendre une autre liberté que celle qu'il défend; et afin de le réfuter une fois pour toutes, si elle peut, elle le tuera.

Toutes les questions, soulevées depuis seize mois au sein de la France, ont été traitées de la même manière. L'émeute, ce supplément de la puissance législative et judiciaire, a été constamment en action.

La politique et la diplomatie ont tour à tour fixé la sollicitude de l'émeute. On sait comment elle traite les questions d'administration et de finances. Elle fait aussi de la justice. Quelquefois, elle intervient pour prêter appui aux défenseurs, d'autres fois pour assurer la victoire au ministère public. Si un journal est poursuivi, elle applique le principe de la responsabilité de l'imprimeur : elle jette ses presses par la fenêtre et abat ensuite sa maison. Si une démonstration hostile a lieu dans une église, la magistrature des estaminets et des carrefours apparaît pour punir sur des pierres la faute des hommes, frapper le tabernacle en haine du prêtre, démolir une maison sainte, en ravager une autre comme un incendie, étendre l'insulte à tous les signes respectés, selon la charte, de la grande majorité des Français, comprendre, dans la profanation et la ruine, de riches trésors littéraires, comme pour outrager à la fois tous les sentimens des nations civilisées, et bien marquer que la justice de l'émeute a passé là. Puis vient la justice du pays, qui déclare au milieu de tous ces décombres, que l'acte si terriblement châtié ne constituait ni crime ni délit. N'est-il pas heureux que le verdict du jury ait été ainsi prévenu, que la loi ait été suppléée ! Voilà la différence de la loi de l'état et de celle des

rues, de la justice spontanée des amis du peuple et de la justice réfléchie de ses jurés légaux. Ce qui est digne d'observation, c'est qu'à l'heure qu'il est, un homme revêtu d'un caractère public, un membre des grands pouvoirs, un député, après huit mois de méditation, après le verdict d'acquittement juridique, donne raison hautement, sans détour, à la vindicte soi-disant populaire. Ceci peut donner à penser.

Il en résulte au moins deux choses : c'est d'abord que, pour tout ce qui risque d'être suspect, croix, pierres, livres ou hommes, la procédure légale, aujourd'hui comme il y a quarante ans, vaut mieux que la procédure révolutionnaire; et c'est ensuite que les actes de cette procédure sauvage, aujourd'hui comme il y a quarante ans, trouveraient encore des instrumens et des apologies, les uns en s'appuyant à l'intérêt sacré du peuple, les autres à l'irritation trop légitime que les traîtres provoquent. Car, ainsi qu'il y a quarante ans, la faute sera toujours aux victimes.

Ces doctrines, ces actes, l'aspect seul de l'émeute, accusent une plaie sociale d'autant plus alarmante que le mal est dans une région où semblerait devoir se trouver le remède.

Le peuple, le vrai peuple, était étranger à la sédition et la poursuivait de ses anathèmes; de

sorte qu'en même temps qu'elle prétendait suppléer les lois, il lui fallait suppléer le peuple dans ses rangs, et pour se parer d'un nombre présentable, pour opposer à la puissance publique une force quelconque, elle était contrainte de recourir à une force flétrie. Nous avons vu, toujours selon M. Baude, des étudians, victimes d'une politique anti-sociale, subir ce supplice de Magallon contre lequel nous avons tant protesté tous, celui d'être accouplés à des forçats. C'était le premier châtiment de factieux qui prétendaient secouer ce joug des lois dont Rousseau a dit si bien que les têtes les plus fières et les plus élevées s'y plient docilement, précisément parce qu'elles sont faites pour n'en point porter d'autres.

N'oublions pas à quel point le gouvernement s'est trouvé impuissant pour rassurer le pays contre cette anarchie artificielle, impuissant pour la contenir et la châtier ; tant, en dehors et au dessus des masses, elle trouvait d'appui et de sanction ! Aussi joignait-elle la méthode au désordre, et la discipline au vandalisme. C'était une sédition régulière qui se promenait par les rues, en bon ordre, avec méthode, enseignes déployées, ayant seulement la précaution de mettre un crêpe au drapeau national. Au fait, on ne pouvait lever ce drapeau, qui a tant renversé de capitales et de trônes,

pour forcer les portes d'une prison et casser les vitres d'un ambassadeur, sans se rendre la justice de sentir qu'on le déshonorait.

On me demandera si c'est que j'impute l'émeute et tous ses attentats au parti que je combats, au parti tout entier. Non, sans doute. La passion ne me fait pas confondre les hommes qui ont simplement le désordre dans l'esprit comme leur génie familier, le génie de Socrate ou de Platon, et ceux qui le veulent dans les rues, lui mettent le fer à la main et lui disent : « Va! » Mais si le parti révolutionnaire n'est pas dans l'émeute, l'émeute est dans le parti révolutionnaire. Elle en fait une portion intégrante, et il me suffit pour la lui imputer.

D'ailleurs, que veut le parti? appeler le peuple au pouvoir. Que fait l'émeute? elle le lui donne. Elle est le peuple associé, s'il veut, à l'empire. Ceux qui célèbrent dans l'un tous les droits et toutes les vertus ne peuvent accuser dans l'autre beaucoup d'imperfections. Elle tient à leurs doctrines comme le corollaire au principe.

Je dis les choses telles que je les pense : on le voit de reste. C'est donc fermement que je crois la plupart des chefs de l'opposition étrangers à l'organisation, au soulèvement, à la marche de l'émeute. Mais je crois non moins fermement qu'ils ne s'en

effrayaient point, qu'ils ne s'en affligeaient pas assez, qu'ils y voyaient des pièces à l'appui de leur système, qu'ils lui trouvaient des excuses; et cela, j'ai le droit de le croire, parce qu'ils l'ont dit. D'où vient que jamais aucun des orateurs populaires n'a désavoué ces entreprises factieuses que quand elles étaient vaincues? D'où vient qu'ils se croyaient tenus d'excuser les cris de *vive la république!* dont retentissaient nos rues? D'où vient qu'à la nouvelle de l'entreprise formée contre un député, ils ne s'élançaient pas à la tribune pour décourager et flétrir à jamais les auteurs de semblables attentats? D'où vient que, lorsque des colonnes furibondes sillonnaient nos rues, on avait, non pas des malédictions pour les perturbateurs des lois, mais des railleries pour les pouvoirs près desquels la garde nationale se pressait en armes? D'où vient que lorsque la sédition était tombée devant les baïonnettes si long-temps patientes de la garde citoyenne, c'était contre cette garde généreuse que les plaintes s'élevaient en foule? D'où vient que lorsque l'audace des journaux et leur délire allaient jusqu'à menacer ce grand corps de cent mille citoyens des vindictes du peuple et de celle de la chambre, il se trouvait des députés pour faire écho à ces menaces et se lamenter sur les victimes de la sédition , sans se

rappeler que des victimes aussi étaient tombées en grand nombre dans les rangs de ces pères de famille, de ces sages citoyens, gardiens inoffensifs des lois? D'où vient que cette élite de la bourgeoisie parisienne, poursuivie d'outrages par les feuilles publiques, ne trouve pas de défenseurs dans les rangs de ceux qui doivent se croire le plus d'autorité sur les agitateurs? D'où vient que le lendemain du jour où l'émeute demandait la tête d'un ministre, le lendemain même, on l'accusait à la chambre de trahison, et comment, dans de si graves occurrences, en lui reprochant *des soins mystérieux pour une mère et son fils*, ne pensait-on pas qu'il fallait moins de cet équivoque homicide pour faire tomber les têtes il y a quarante ans, et les temples il y a dix mois? D'où vient enfin que l'émeute, lorsqu'elle venait de commettre l'une de ses plus coupables infractions à l'ordre, celle qui portait sur le droit des gens même, trouvait tout simple de se présenter au logis d'un personnage illustre, de lui rendre visite, d'échanger des civilités avec lui, sans craindre qu'il la repoussât en criant: « Vous qui violez les lois et le droit des gens, je ne vous connais pas. Vous qui insultez par vos acclamations républicaines au roi que nous avons fait, je ne vous connais pas. Vous qui mêlez le nom de Napoléon à des entreprises démagogi

ques, à ce double titre, je ne vous connais pas. »

Mais non; on subit la rude loi d'une nécessaire alliance avec les feuilles révolutionnaires de tous les degrés; on a besoin de conserver la clientelle des démagogues, pour ne pas rester seul en présence de toute cette société qu'on blesse et qu'on offense. Puis, on entend n'être pas confondu avec les hommes et les actes qui répugnent à la conscience publique. Il serait trop commode à ce compte d'être chef de parti. On doit savoir qu'on répondra devant ses contemporains et devant l'histoire des alliés même dont on rougit. La solidarité des louanges, la solidarité des ovations, entraînent toutes les autres.

Il faudrait une bonne fois opter; il faudrait une bonne fois répudier toutes les complicités de doctrine ou d'éloge; et s'abstenir des déclamations arides, des accusations calomnieuses, des professions de foi subversives, ou bien imiter le marquis de Saint-Huruge qui unissait la logique au courage: il se montrait à la tête des bandes soulevées pour donner gain de cause à ses maximes.

CHAPITRE X.

CONDITIONS D'EXISTENCE DU PARTI. GUERRE A LA PROPRIÉTÉ.

Les doctrines et les actes que nous avons vus ont des conséquences nécessaires. Le nivellement amène l'émeute. L'émeute ne peut vivre et triompher que sous une condition, un bouleversement social.

Déjà la tribune, les journaux, les écrits, une religion tout entière travaillent à renverser directement et de front la propriété même. Le dernier ministère entendit professer, du haut de la tribune nationale, les maximes les plus destructives qui aient retenti dans aucun pays. Il entendit les déclarations de guerre quotidiennes aux propriétaires que M. d'Argenson appelait *les détenteurs de la richesse publique*; et, pas une fois,

il ne crut devoir protester contre la direction proposée à la révolution de juillet et imprimée aux esprits.

On ne peut, comme la Convention, promettre des appointemens au peuple entier. Cet ouvrier terrible ne peut avoir qu'un salaire, c'est la propriété. Aussi on la lui montre dans le lointain, comme le prix qui l'attend; on la lui présente comme l'obstacle qui le sépare du bien-être et de la liberté, cette liberté indéfinie dont on caresse son oreille. C'est le mot d'ordre des factions populaires. Vos tribuns le tiennent des Gracches, qui ne l'avaient pas inventé. Voyez en effet si tout ce qui professe la politique révolutionnaire ne travaille pas à souffler la haine du riche dans le cœur du pauvre; suivons les parallèles logiques de M. de Cormenin entre les droits de la pairie et le peuple qui meurt de faim; rappelons-nous tous les discours de la session dernière, dans la discussion de ces grandes lois, quand M. Mauguin dénonçait à la fois la souveraineté violée du peuple et sa misère, que M. de Salverte accusait l'oppression des riches sur le pauvre, que M. Marchal tonnait contre leur orgueil et leur oisiveté, que M. Odilon-Barrot se laissait entraîner à compter la propriété entre les ennemis de la révolution de juillet, que la foule des orateurs sans nom cherchait à s'il-

lustrer par l'éclat de ces maximes, que vingt feuilles publiques y faisaient écho comme elles le font encore, qu'enfin le ministère d'alors se taisait ! Si un de nous poussait, en écoutant de si graves paroles, un cri de surprise ou d'effroi, M. de Corcelles répondait, au milieu de l'hilarité unanime de ses amis : C'est du Bourdaloue ! Du Bourdaloue ! vous vous trompez. Bourdaloue travaillait à émouvoir l'opulence en faveur de la pauvreté, ce qui n'a jamais coûté aux nations ni larmes ni sang. Le même langage, du haut de la tribune politique, devrait émouvoir celui qui ne possède pas contre celui qui possède ; ce qui n'a jamais tourné au repos ni au bonheur des états. Et ces accens retentissaient au sein d'un peuple qui venait de se lever tout entier en armes, quand des bandes forcenées poussaient des cris de mort, quand on entendait le marteau de la multitude frapper la croix des temples, la pierre de l'archevêché, les trésors de sa bibliothéque lacérés ! C'était alors que le général Lamarque déplorait les souffrances du peuple et l'*ilotisme* du grand nombre, tout en raillant ses collègues d'avoir quelques compagnies de la milice citoyenne pour les garder.

Je dois le dire : rien n'atteste mieux les progrès faits par le peuple depuis quarante ans, que l'héroïque bon sens qu'il a fait voir après son

héroïque courage de la semaine de juillet. La meilleure preuve qu'il put donner des vertus qu'on a tant louées en lui, c'est d'être resté sourd long-temps à tous les appels faits à ses passions, c'est d'être resté inaccessible à tous les efforts faits pour l'ébranler.

Mais il ne faut pas croire que l'exemple donné du haut de la tribune ait été perdu. Il a germé dans une autre région, dans une zône mitoyenne qui a les souffrances, les passions, le génie de toutes. Des ateliers de spoliation publique se sont formés de toutes parts. La propriété est devenue le point de mire de toutes les agressions, et un spectacle plus triste qu'il y a quarante ans nous a été offert.

Alors la propriété n'était pas attaquée en quelque sorte en son propre nom. C'était le privilége, c'était la noblesse à qui on livrait la guerre, et la propriété ne semblait atteinte que par le contre-coup de cette guerre convulsive. Maïs ici les prétextes manquent, et par suite les déguisemens. Ceux qui desservent cette triste politique sont obligés de montrer à nu leur pensée; ils n'épargnent ni le commerce, ni l'industrie. Nous lisons tous les jours que la bourgeoisie est au nombre des aristocraties oppressives que le peuple se doit à lui-même de détruire. *Les boutiquiers* sont en

butte à la dérision et à la menace. C'est ainsi que pour avoir voulu ce qui semble tout simple, autre chose que la charte, on subit l'alliance et quelquefois le joug de logiciens terribles qui ne veulent rien moins que la loi agraire.

M. Odilon-Barrot a dit dans la session dernière deux choses sur lesquelles j'ose appeler à réfléchir un esprit ferme et un loyal caractère, tels que les siens. Il a dit d'une part : *on sait dans quelles mains est la propriété*, de l'autre : *il y a encore dans le peuple un principe de barbarie...* Eh bien! je dis, et avec le temps il reconnaîtra, qu'un système qui avoue la propriété pour généralement ennemie et veut le principe barbare pour allié, ce système coupable ne peut manquer de susciter d'effroyables luttes. M. Barrot n'est pas homme à croire, comme son honorable collègue M. Cabet, que lorsqu'on aura contre soi les rois, les aristocrates, les carlistes, les doctrinaires et tous ceux que l'honorable membre désigne ainsi, les marchands, les industriels, la garde nationale, on aura donné l'âge d'or à la France; que notamment *l'union régnera* parmi les citoyens. Il sait qu'une révolution qui soulève des résistances si considérables et si hautes a cessé d'être politique, qu'elle est sociale par cela même; et elle doit être entraînée dans les voies horribles où la France s'est

perdue une première fois; elle doit l'être de deux manières : soit par la funeste tendance des révolutions populaires à surmonter toujours la résistance à l'aide d'un effort plus grand, et de plus terribles vindictes; soit par la fermentation croissante des esprits, par la désorganisation de la société, par l'habitude de rêver de brutales utopies, de recourir à des voies brutales pour les mettre en honneur..... Depuis que tout cela fut écrit, la providence a semblé vouloir justifier mes doctrines. Malheur à qui n'a pas compris la leçon que Lyon nous a donnée! Et mon pays n'oubliera point, j'espère, que, lorsque la nouvelle de cette catastrophe arriva, quand on ignorait quelles destinées terribles elle ne tenait pas renfermées dans ses flancs, l'opposition n'occupa trois heures la tribune que d'une question d'étiquette, comme auraient fait des rois. Il fallait, à tout prix, retarder une solution favorable au prompt rétablissement des lois: tant il est vrai qu'on ne peut pactiser avec une seule des doctrines du désordre, sans les subir toutes comme un impitoyable joug!

CHAPITRE XI.

POLITIQUE EXTÉRIEURE DU PARTI. LA GUERRE

Si on regarde de près à la constitution morale de l'univers, on reconnaîtra qu'un des principes essentiels de l'ordre social est le respect de la vie des hommes; un autre, le respect des conventions substituées à la force; un autre, le respect, l'amour, la propagation de la paix; on reconnaîtra encore qu'il n'y a de liberté que par ces principes tutélaires, et que leur affermissement constitue le progrès de la civilisation et fait sa gloire.

Or, il y a dans le monde un parti qui veut la guerre et pose la question de la guerre comme jamais elle ne le fut parmi les hommes. Il la veut sans souci des traités, sans ménagement de la vie des peuples, sans motif enfin et sans excuse; il la

veut à la manière des barbares, parce que c'est du bruit, du sang, des conquêtes, du butin; il la veut à tout propos et à tous risques; il la veut à tout prix; il la veut par besoin de remettre en vigueur le droit du glaive, par habitude de le souhaiter partout et toujours pour arbitre des choses de ce monde, au péril d'apprendre, comme il est arrivé cent fois, que ce droit terrible prononce contre ceux qui l'invoquèrent, et peut prononcer contre la patrie.

Et ce qui caractérise le temps où nous sommes, les hommes d'état sensés, les orateurs, gens de bien, qui ont repoussé ce système, l'ont condamné comme impolitique, comme dangereux, comme funeste; mais comme immoral et sauvage, personne ne l'a fait.

Charles-Gustave, à son avénement, voulut porter la guerre quelque part. La Pologne était faible, il lui destina ses coups, et dénonça les hostilités à Jean-Casimir, parce que ce prince, en lui écrivant *Serenissimo Domino*, n'avait mis sur l'adresse ce dernier mot qu'une fois au lieu de deux, comme la civilité le voulait dès lors. Plus tard, le czar Alexis, trouvant bon d'entamer de son côté la république des Jagellons, s'autorisa d'un grief aussi puissant : on n'avait accompagné ses titres que de deux *etc.*, au lieu de trois qui

étaient prescrits par les traités. C'étaient du moins des prétextes.

Nous, c'est sans prétexte qu'il fallait la guerre. Il la fallait, parce qu'une dynastie nouvelle ne peut s'affermir que par des victoires. La tribune d'un pays civilisé a entendu ces maximes! Il la fallait, c'est-à-dire, mettre le monde en feu, simplement pour rehausser la royauté de juillet; le sang des hommes n'était considéré là que comme le saint chrême de Reims. Voilà des sujets bien jaloux de la grandeur de leur roi! Demandez-leur le maintien de la pairie, dans l'intérêt de la royauté; demandez-leur pour le trône des respects, des ménagemens, des pompes, de la dignité extérieure et morale; ils n'entendront pas: mais ils vous offrent, pour parer les fètes de son inauguration, l'embrasement de l'univers.

Battus sur la gloire de Louis-Philippe, ils se rejettent sur la gloire de la France. La France se doit à elle-même de venger l'injure de Waterloo que Cadix emporté, la Grèce affranchie, Alger conquis, Lisbonne bombardée, la Belgique devenant tête de pont de la France, n'ont pas assez lavée. La France est tenue de ressaisir ses frontières naturelles, de regagner toutes les places; et, par conséquent, toutes les batailles qu'elle a perdues. Il s'agit donc de reprendre les choses, au de-

hors, à la perte du Kremlin, pour refaire l'Europe, comme au dedans, à la prise de la Bastille, pour refaire la France. Cette France qui se croyait arrivée aux jours de repos après les quarante ans de sacrifices et de combats, comme l'artisan qui a fini sa journée, cette malheureuse France apprenait qu'elle avait à recommencer tout entière sa tâche de quarante ans; et M. Odilon-Barrot la lui résumait d'une façon terrible dans ce programme où le passé tout entier revit : *le dernier écu et le dernier homme!!!*

Si vous objectiez les traités existans, on opposait ce principe sauvage : que les traités étaient annulés du fait de notre révolution; le canon de juillet, disait-on, les avait réduits en poussière! Je dis que c'est là un principe sauvage; car faire dépendre les pactes extérieurs des événemens domestiques, subordonner les rapports qui unissent les nations à leurs révolutions intestines, c'est anéantir la foi jurée et renverser le droit des gens jusques aux fondemens.

Si vous objectiez que l'Europe entière est intervenue dans les actes des congrès de Vienne et de Paris, qu'elle est tout entière intéressée à leur maintien; que les méconnaître et rentrer à main armée dans nos conquêtes, c'était nous mettre sur les bras l'univers; on répondait

qu'il n'y avait qu'à soulever partout les peuples contre les rois, c'est-à-dire qu'à intervenir dans toutes les constitutions existantes, qu'à prendre l'initiative du renversement universel des lois, qu'à détruire et renouveler l'ordre politique d'un bout de la terre à l'autre. Et cette tâche paraissait à la faction également légitime et facile : il ne s'agissait que de vaincre ou bien de révolutionner le monde.

Et ici le choix ne nous était pas laissé ! car on avait encore une autre maxime anti-sociale, comme tout le reste, savoir que les états fondés sur des principes divers sont condamnés de toute éternité à s'entre-détruire ; qu'appuyée à des pavés pour tous principes, la France de 1830 était incompatible avec les puissances qui en reconnaissent d'autres ; qu'il fallait donc, de toute nécessité, que l'Europe nous écrasât ou pérît sous nos coups. Ceci encore était, s'il en fut, une guerre de barbares. Il n'y avait là, pour personne, ni paix, ni trève, ni retraite, puisque les armes ne pouvaient être posées que quand un seul principe resterait debout sous le soleil. Et c'était toujours une guerre immorale : elle était fondée sur la doctrine que l'humanité doit marcher tout entière dans les mêmes routes et les mêmes pas, alignée et docile comme un régiment en bataille.

C'était une guerre tyrannique, la plus tyrannique qui ait été rêvée sur la terre. Les Gengiskan du libéralisme prétendaient imposer à toutes les nations la tyrannie égale et inexorable de leur liberté. Enfin c'était la guerre universelle. Ils mettaient même une sorte d'application à n'excepter nul empire de la proscription. Le grand peuple qui nous a donné le modèle de nos révolutions, mais que les révolutionnaires avaient jusqu'à ce jour de bonnes raisons de haïr, n'était pas épargné. Il était clair même, à l'amas des invectives, qu'on se sentait plus antipathique à l'Angleterre qu'au gouvernement russe. On semblait ainsi avoir peur de compter dans le monde un seul allié!

Cependant il serait bon de voir les réalités quand on joue un jeu si grand, quand il s'agit de mettre sur une carte la patrie. Et les hommes de guerre, les hommes d'état de la faction oubliaient que nul peuple au monde n'est seul plus fort que tous; que la France, quand elle avait vaincu le monde, possédait une ceinture de puissances auxiliaires et vassales; qu'à mesure qu'elle perdit de ses alliés, elle perdit de sa grandeur; que restée seule après la journée de Hanau, elle fut écrasée; que lorsqu'aux cent jours l'empire se vit sans appui face à face avec l'Europe,

bien que la grande armée fût encore vivante et que le nom, le génie, la fortune de Napoléon fussent là encore, l'empire s'écroula.

Il est vrai que le parti connaît quelque chose de mieux que les armées impériales pour combattre, quelque chose de mieux que Napoléon pour commander. Le parti possède, dans l'arsenal de ses réminiscences et de ses théories, un levier plus puissant que ce génie qui ébranla la terre : c'est une gouvernement révolutionnaire.

Tous les orateurs du parti nous ont dit cent fois qu'en cas de guerre une Convention et son *énergie* terrible pouvaient seules sauver la patrie. Or, qu'est-ce qu'une Convention ?

Ici se présente une erreur fort grave, fort accréditée, qu'il importe de combattre. C'est un axiome général, qu'un gouvernement révolutionnaire a une vertu particulière pour assurer la victoire; et le parti y a une foi si aveugle que c'est sur ce talisman terrible qu'il se fonde pour mettre au défi l'univers.

On est, je pense, abusé par ses souvenirs inexacts de la Convention. On oublie qu'elle trouva sa cause gagnée déjà dans les champs de Valmy et de Jemmapes, qu'alors la guerre civile n'avait pas encore mis l'ouest en feu, et que, dans ce temps, la coalition se sentait épuisée lorsque cent mille

hommes avaient combattu. Le comité de salut public, avec ses quatorze armées, n'eut jamais en face plus de trois cent mille combattans. Aujourd'hui ce sont d'autres masses qui entrent en ligne. Les puissances ont une autre expérience de la guerre ; d'autres chefs les dirigent. Nous avons deux raisons pour les apprécier dignement : c'est que nous les avons vaincus, et que nous les avons formés.

La guerre, telle que nous la présenteraient les coalitions perfectionnées de nos jours, exige de la prévoyance, de l'ensemble, de la suite. Elle veut la prudence dans le conseil non moins que l'enthousiasme sur la place publique, l'habileté dans le opérations autant que le dévouement chez les soldats; par dessus tout, de bonnes finances, en même temps que de bonnes armées. On sait, par l'histoire, si un gouvernement révolutionnaire assure tous ces biens.

En présence de l'Europe armée, quel devrait être le vœu de bons citoyens? Apparemment de n'avoir la guerre que sur les frontières. Serait-ce là le fruit heureux du régime révolutionnaire? qui doute que le règne des factions n'enfantât des déchiremens effroyables, que le terrorisme ne provoquât des résistances sanglantes? Et c'est avec une France divisée ou asservie qu'on vou-

drait affronter cette Europe d'aujourd'hui sous laquelle Napoléon a succombé deux fois! Songez que Napoléon appelait la France *la grande nation*, parce qu'elle était compacte et unie. Ne l'oublions jamais : dans ces jours de gloire immortelle restés si chers à tous les souvenirs, comme les temps héroïques de la France nouvelle, Napoléon fit si bien que la grande famille combattit tout entière sous les mêmes drapeaux.

Comment au contraire un gouvernement révolutionnaire procède-t-il ? son système politique, c'est la terreur; son système financier, la banqueroute; son système militaire, la guerre à mort. L'extermination est partout, dans le sein du pays comme sur ses frontières ; et s'il y a, comme M. Odilon-Barrot l'a dit, pour de tels gouvernemens un reflet de la gloire dont les armées se couvrent, il n'éclaire que les échafauds sanglans où la dernière victime précède le dernier bourreau.

Ce qui est chose étrange, c'est que la conviction que la guerre a besoin d'un tel régime, ne servît pas du moins à une chose, à décourager de la guerre. Mais non! on l'appelait toujours à grands cris, et ce fut long-temps au point de laisser douter, par ce perpétuel mélange de vœux de guerre universelle et de présages de gouvernement révolutionnaire, lequel était le moyen, lequel le but.

Encore se contentait-on de proposer cette politique au gouvernement, gardien juré de l'honneur et de l'indépendance de la patrie? Il faut le dire, toutes les révolutions voisines semblaient venir au monde avec le parti pris de contraindre à se jeter dans une conflagration universelle nos pouvoirs légaux qui s'y refusaient. On a vu pendant six mois le congrès belge tenir en échec l'Europe, comme s'il avait eu l'assurance que c'était lui, et non pas nos chambres, qui disposerait en définitive de nos trésors et de notre armée. C'était dans cette confiance qu'il dédaignait tous les conseils et bravait toutes les prières du gouvernement français, je veux dire du gouvernement patent. Car l'Europe, à ce spectacle, ne pouvait manquer ou de croire la Belgique en délire, ou de supposer à la France deux chefs comme ceux des républiques de l'antiquité, l'un pour la paix, l'autre pour la guerre.

Le but donné, tous les moyens étaient bons pour l'atteindre. Les souverains insultés à la tribune, l'étranger traité avec cette jactance altière qui blesse gratuitement des peuples jaloux comme nous de leur dignité nationale; nos ministres signalés par les reproches de foi punique à la méfiance de tous les cabinets; nos ambassadeurs, et notamment l'un d'eux, dont le monde

connaît et honore la loyauté, attaqués dans l'opinion du monde par des personnalités renaissantes au moment même d'un dévouement plein de sacrifice à la cause de la monarchie de 1830, à celle de la France; un personnage, qui est une puissance en Europe, sapé, au risque d'en être affaibli, par les agressions grossières de la presse et de la chambre, tandis qu'il pacifie les puissances et gagne, dans le cabinet, des batailles, ce n'étaient là que des misères. Mais que dire, si toutes les démarches, toutes les paroles des ministres, les dépositaires officiels des intérêts de la patrie, étaient chaque jour ébruitées à la tribune? Que dire si des notes diplomatiques, communiquées dans l'abandon d'une confiance sans bornes, par un ami à un ami, par un roi à un citoyen, devenaient, dans la bouche de ce citoyen qui sait le monde, un texte de discussions publiques et d'interpellations parlementaires? que dire si toutes les condescendances des ministres passés pour les insurrections voisines, condescendances fondées sur la peur de nos insurgens domestiques, étaient maintenant dénoncées au sein des chambres? par qui? grand Dieu! de manière à tenir toutes les cours en alarme et en hostilités? Je sais qu'on ne voyait dans toutes ces manœuvres que des moyens de brouiller les cartes dans le monde en-

tier; et, pour cette cause sainte, on passait par dessus les dommages qu'en pourrait souffrir la patrie. Mais jamais semblable spectacle ne fut donné au milieu d'un peuple; et il est heureux que le titre de patriotes décore ceux qui ont pu s'emporter à de tels actes: chez d'autres hommes, ce serait trahison.

Et quand toutes ces tentatives ont échoué devant l'irrévocable résolution de toutes les couronnes, de ne point remettre à l'arbitrage du glaive les destins des nations, on ne peut se résoudre à laisser en paix un gouvernement que l'on fonda. Ce gouvernement rebelle à toutes les provocations, il faut l'aiguillonner par le fer et le feu, comme on fait en Espagne à ces taureaux qui, mesurant l'arène, mais calmes et n'imaginant pas un motif pour combattre, ne sachant pas qu'ils doivent le plaisir du sang à la galerie qui les contemple, se refusent à engager une lutte inutile et fatale. C'est ainsi que dix orateurs et dix journaux se sont mis à proclamer chaque jour devant la France la honte de son gouvernement, et devant l'Europe la honte de la France. Preux citoyens! la honte de votre patrie, parce qu'elle respecte la foi jurée, parce qu'elle refuse de saper et de trahir les gouvernemens dont, au jour de la révolution, elle a souhaité

l'amitié; parce qu'elle ne se croit point le droit de livrer les populations à l'incendie et au carnage pour une fantaisie de parti; parce qu'elle voit dans la guerre un fléau anti-social, qu'elle le redoute pour la civilisation et pour la liberté, qu'elle croit ne pouvoir mieux servir la cause du régime constitutionnel que de le montrer loyal, ami de l'ordre, ami de la paix, plein de respect pour tous les droits! La honte de votre patrie, parce qu'elle fait respecter aux couronnes sa révolution, celle de la Belgique, celle de la Saxe et de la Hesse peut-être; parce qu'elle arrache à la maison d'Orange les clefs de nos frontières; à la coalition, les places élevées par elle pour tenir ouvertes les avenues de Paris; à des souverains irrités, leurs sujets condamnés par les lois de tous les pays et de tous les temps; au Saint-Siége, des innovations qui sont une révolution féconde pour l'Italie! Où en serions-nous, si l'Europe avait pu croire que, par un miracle, le caractère et la politique de la France étaient changées, que nous avions le cou tendu à tous les outrages? Mais non. Le maréchal Soult a vengé la France en les appelant de leur nom, en s'écriant : « Vous avez dit un blasphème. »

Le blasphème a eu de l'écho pourtant; d'autres voix l'ont répété, une voix si éloquente et si noble

quand elle célébra les gloires de la France! et jamais nation ne fut injuriée en tels termes..... Par bonheur, la raison et la vérité l'étaient encore plus que la patrie. Relève donc la tête, ô France! tu peux être fière de toi encore. Les seuls outrages que tu aies reçus te sont venus de tes enfans, et il n'y a pas de flétrissure pour le front d'une mère dans les insultes de ses fils.

Non, si depuis quarante ans bien des crimes domestiques ont chargé nos annales, il ne s'est pas du moins vu un jour où la France ait consenti à fléchir une heure sous des gouvernemens qui tournassent le dos à l'étranger. L'horrible convention glorifia ses crimes par son courage contre les assauts ennemis; l'imbécile Directoire couvrit sa faiblesse à l'ombre des Jourdan, des Masséna, des Moreau, des Bonaparte. Vint l'empire. J'ai repoussé de la restauration, qui n'est plus, le même outrage. Je le repousse de la révolution de 1830, devant laquelle la France ne plierait déjà plus si elle n'avait montré à l'Europe un front digne d'elle. La vérité est qu'elle a remporté des victoires dans toutes les cours; et si elle a maintenu, en les amendant chaque jour, ces traités de 1815, héritage malheureux de la monarchie abattue, mais tristes fruits du système belligérant qu'on invoque, c'est qu'ils n'exigeaient pas qu'après quinze

ans, après des victoires, après une révolution, la France courût à ses armes pour donner à l'Europe un autre droit public, et se donner à elle-même d'autres frontières. Ou bien, il y aurait eu en effet bien de la honte pour le parti, pour le gouvernement qui les accepta, pour vous qui les avez couverts de votre génie. Mais non. Il n'y en eut pas alors à subir le joug de la nécessité! Il y en aurait aujourd'hui à trahir la foi jurée, à bouleverser les nations par ambition ou par gloriole, à précipiter de gaîté de cœur la patrie dans les calamités de la défaite, ou même celles de la victoire, à mériter que l'opinion du genre humain flétrît les triomphes du nom de brigandage, ou les revers du nom de châtimens. De ces deux chances, malheur à qui est près d'accepter la première! malheur à qui appelle la seconde!

Si véritablement on veut de la gloire pour la révolution de 1830, qu'on lui donne la plus belle, celle de plaider la cause de la liberté par ses exemples auprès des peuples et auprès rois. Qu'on ne la fasse intervenir dans les affaires européennes que pour ce qui est à la fois possible et juste. Alors le respect dû à sa puissance se fortifiera du respect concilié à sa sagesse.

Si on veut pour la révolution des conquêtes, il en est de sérieuses, de vastes, d'importantes à

faire. On peut sans effusion de sang lui donner des sujets de plus, sans perturbation ruineuse rendre des Français à la France. Qu'on rappelle au giron de la grande famille, en les ralliant au nouveau pouvoir et aux institutions nouvelles, toutes les classes aliénées par les fautes de ces seize mois, et séparées de la patrie dans son sein même par de croissans abîmes! Si on veut bien tenir compte du nombre, et plus encore de l'influence, des lumières, des richesses, on verra qu'il y a là l'équivalent d'une belle province à recouvrer; et j'ose promettre à ceux de nos éloquens généraux qui sauront faire ce présent à la patrie qu'elle leur en saura gré comme de la plus utile et de la plus glorieuse de leurs victoires.

Si, à toute force, on veut des victoires acquises par le fer, qu'on sache bien qu'il nous faut avant tout éviter toute guerre universelle; il nous faut avant tout nous assurer des alliances. L'amitié, la coopération d'une des quatre grandes puissances nous est nécessaire; d'abord, pour n'en avoir que trois à la fois sur les bras; ensuite, pour avoir l'espérance de n'être en échec que sur la Meuse, le Rhin, les Alpes et les Pyrénées; enfin, pour être en position de détacher une portion des états secondaires de l'alliance offensive et défensive des grands empires. Nous ne pouvons nous

engager dans aucune aventure où nous courrions le hasard de rester seuls aux prises avec tout le monde. Le simple bon sens fait voir que c'est une question de vie et de mort.

Et il y a quelque chose que nous devons redouter plus encore que la guerre universelle : ce sont les guerres injustes. Celles-ci soulèveraient également les peuples et les rois. Il faut songer que nous pourrions bien être mal famés en Europe. Nos armées y ont paru deux fois : la première, elles apportaient la liberté ; on sait quelle liberté spoliatrice et sanguinaire. La seconde, elles apportaient des comtes, des ducs, des princes, des rois ; et plusieurs de ces rois, de ces princes, de ces ducs, de ces comtes étaient les mêmes démocrates qui avaient pressuré naguère les pays conquis au nom de la république, et les pressuraient alors au nom de *S. M. Très-Chrétienne*, *l'empereur et roi*. Il n'y aurait pas de miracle, quand, à tous les cris de guerre de nos prédicateurs de liberté et d'égalité, chaque village d'outre-Rhin se demanderait auquel d'entre eux il va échoir en fief, pour arrondir d'autres duchés civils ou militaires, taillables et corvéables à merci et miséricorde. Le premier intérêt est donc de bien établir dans l'opinion des peuples que ni l'esprit de la démagogie, ni l'esprit de l'em-

pire ne revivent au milieu de nous. Et c'est pourquoi vous ne devez embrasser que des causes justes aux yeux du monde, justes non pas selon l'esprit de parti, mais selon la raison éternelle, selon le consentement des nations.

C'est pourquoi encore nous devons, si nous voulons être grands et forts, avouer des principes de gouvernement devant lesquels la société européenne ne recule pas épouvantée. J'ai dit que, pour prendre un rôle actif dans les affaires du monde, il nous faut des alliés; je dois dire quelque chose de plus, c'est que telle puissance qui ne s'effraierait pas de notre agrandissement, s'effraiera à bon droit de nos doctrines.

Aussi, je ne crains pas d'avancer que le côté gauche, avec tous ses grands hommes de guerre, ne fera jamais autant pour la France qu'il a fait depuis un an contre la France avec ses grands orateurs. Ce que deux ou trois d'entre eux nous ont coûté équivaut assurément à plus d'une bataille perdue. J'en appelle à mes adversaires eux-mêmes; une causerie vraie ou fausse du maréchal Diébitch leur parut un motif suffisant de déclaration de guerre contre la Russie. Quel effet pensent-ils que produisent leurs conversations de tribune, bien authentiques, bien retentissantes, bien ennemies, sur les cabinets attentifs et sur les princes qui

les écoutaient? Croient-ils qu'il y eut ensuite plus de confiance dans les rapports, plus d'indulgence pour les révolutions nos protégées, plus de chances de diviser les hauts alliés, plus d'ouverture à souffrir notre agrandissement, plus d'élémens d'autorité pour le roi des Français entre toutes les têtes couronnées? On ne le pense pas. Et rien de plus simple; car ce n'est point là ce qu'on a voulu.

Pour ne parler que de la France, quels résultats ont produits parmi nous ces hostilités effrénées de la tribune? Elles nous ont placés dans la situation la plus mauvaise où nation puisse être. On ne traite bien, soit de la paix, soit de la guerre, que lorsqu'on ne craint pas la guerre. Hé bien, le gouvernement et la France ont eu peur de la guerre, en ont eu peur forcément. Car tous deux se sont vus en présence d'un péril plus imminent que l'étranger. Tous deux ont senti dans leur propre sein un ennemi qu'il fallait avant tout combattre. Tous deux ont vu que la guerre ne pouvait être désirée avec tant de passion et de témérité sans un intérêt puissant. Tous deux ont reconnu que ce n'était point le Rhin qu'on voulait ressaisir, que c'était la France même qui devait être la première conquise.

Il y a eu ainsi une diversion fatale. Et le mira-

cle est tout ce qui a été fait de bien dans la situation la plus difficile qui fût jamais. Mais tout le mal qui a été fait et tout le bien qui ne l'a pas été sont la faute, sont le crime de l'opinion révolutionnaire.

Une tâche me resterait à remplir, celle de rechercher le mobile de ce goût pour une loterie terrible où nous pouvions gagner la liberté de Modène et perdre la liberté, l'honneur, l'indépendance de la France. M. de Lafayette me l'a évitée. Il a répété deux fois: Nous voulons l'alliance des peuples, moins l'aristocratie bien entendu! M. Odilon Barrot a commenté cette grave parole en déclarant que tout Etat dont le principe est aristocratique nous était nécessairement ennemi. On le voit; il s'agissait de bien autre chose que d'un 29 juillet européen. C'était mieux que les rois qu'on voulait détruire. C'était, non pas la Charte de 1830, mais le programme de l'Hôtel-de-Ville qu'on prétendait étendre ou plutôt imposer au genre humain.

Moins l'aristocratie! mais ne savez-vous pas quelle est la constitution sociale de l'Europe entière, quelles sont les mœurs et la tradition de tous ses peuples, quelle est la classe qui appelle la liberté en Espagne et en Italie; quels rêves de moyen âge caresse la jeunesse allemande; quels

préjugés hiérarchiques nourrit la multitude, sur presque toute la face du continent! Moins l'aristocratie, grand Dieu! Mais cette Pologne pour qui vous avez, dites-vous, tant d'entrailles, oubliez-vous qui marchait à sa tête naguère, qui a su si bien combattre et mourir pour la patrie? Ne savez-vous pas que, pour exproprier cette belliqueuse noblesse, il faudrait la détruire, ou plutôt détruire la Pologne même? Auriez-vous voulu lancer à cette malheureuse Pologne, comme gage de votre sympathie, un fléau exterminateur de plus?

Et vous comptez sur l'alliance des peuples! Voyez ce qui se passe dans le monde. L'Espagne, qui faisait une révolution en 1820, qui la faisait seule, qui la faisait quand il n'y avait pas de ce côté des Pyrénées une révolution qui lui tendît la main; l'Espagne vous voit à l'œuvre, et elle préfère le sceptre de Ferdinand VII au vôtre. L'Allemagne rétrograde dans la carrière des institutions libres. L'Angleterre se désintéresse ou s'épouvante de la réforme. Tous les peuples savent ce que vous ne savez pas vous-mêmes, c'est que vous les conviez à l'orgie sanglante de la terreur. Au fond de votre système, malgré vous il y a une jacquerie pour tout l'univers.

CHAPITRE XII.

TYRANNIE DU PARTI RÉVOLUTIONNAIRE.

Le caractère du parti révolutionnaire est la tyrannie, tyrannie dans le fonds, tyrannie dans la forme.

Ce parti a une théorie bonne ou mauvaise, n'importe! il entend l'appliquer à l'instant même, sans souci des intérêts, des préjugés, des mœurs contraires, sans transaction avec les vieilles mœurs, avec les opinions opposées, avec les intérêts dissidens; c'est la tyrannie.

Les résistances nées ou à naître, comment entend-il qu'on les surmonte? par la conciliation des esprits, par la mansuétude, par le temps? Il s'en s'indigne. Pour exercer le pouvoir comme pour le conquérir, il ne comprend que la force. Après avoir demandé qu'on lui donnât dans la

Vendée des exécutions éclatantes, il rêve les lois d'exception ; toujours la tyrannie.

La tyrannie croit se légitimer en s'appuyant du droit, de l'intérêt, du nom du peuple. Mais *ce peuple!* quel est-il ?

On n'y comprend pas les trente mille électeurs qui se sont abstenus des colléges électoraux, pour ne pas prêter serment, ni leurs familles.

On n'y comprend pas les quarante mille membres de la milice des autels, ni leurs familles.

On n'y comprend pas la foule des généraux, des fonctionnaires de la restauration frappés de disgrâces volontaires ou forcées, ni leurs familles.

On n'y comprend pas les paysans des dix provinces de l'Ouest, si nombreux apparemment, qu'on ne croit pas pouvoir vaincre avec les seules armes de la loi.

Tous ceux-là sont ennemis de la révolution de juillet.

Voyons parmi ceux qui ont fait ou accepté loyalement la révolution. Le parti ne compte pas les cent mille électeurs qui ont élu la majorité de la Chambre actuelle, ni leurs familles.

Il ne compte pas la masse des cent mille fonctionnaires de divers degrés menacés de destitu-

tion, comme coupables de détenir des places que les intrigans envient, ni leurs familles.

Il ne compte pas les quatre cent mille citoyens enrôlés sous les drapeaux et engagés à la cause de l'ordre par la religion du drapeau.

Il ne compte pas la masse des paysans de France, attachés au culte de leurs pères, inquiets qu'on l'outrage, gens qui suivent les processions, portent un suaire et plient le genou devant la Vierge et son Christ.

Il ne compte pas les manufacturiers, les négocians dont les affaires sont en souffrance, qui imputent leurs maux à la soif de la guerre et à l'audace de l'émeute, ni la foule de leurs correspondans, associés, contre-maîtres et ouvriers.

Il ne compte pas l'immense majorité de la garde nationale qui salue de malédictions les gardes-du-corps du parti, les fiers-à-bras de l'émeute, partout où elle les rencontre; et les gardes nationales, avec femmes et enfans, font, d'un lot, plus de quinze millions d'âmes.

On voit ce qu'est le peuple souverain. Le dénombrement fait, que reste-t-il? Les gens du suffrage universel auraient-ils le suffrage universel pour eux? Les apôtres du nombre auraient-ils la majorité?

Quelle est leur armée? D'où leur vient l'audace

de recourir sans cesse à la force en la légitimant du nom et de l'autorité du peuple?

D'un fait et d'un équivoque.

Le fait, c'est qu'ils ont généralement pour eux la multitude des villes, milice facile à assembler, naturellement compacte, encore barbare selon M. Odilon-Barrot. Ce sont les Strélitz du parti. Quand ils se montrent, ils imposent; quand ils veulent, leur volonté est la loi.

L'équivoque est que ce peuple soit le peuple. Il n'est du peuple que la partie la plus mobile, la plus passionnée; avant les miracles de ces seize mois, j'aurais ajouté : la plus corrompue.

C'est sur cet équivoque que se fonde l'autorité du parti. Son droit est un jeu de mots.

Si l'on compte encore pour quelque chose, je ne dis pas les illustrations, les rangs, les services, les talens, mais seulement les richesses et les lumières, la portion considérable du peuple est tout entière en dehors du parti et contraire à ses maximes.

Plus vous êtes enfoncé avant dans la faction, plus vous laissez derrière vous d'intérêts et de sentimens froissés; plus s'agrandit alors la France dissidente; plus s'agrandit la tyrannie.

Ainsi, c'est le peuple, moins la tête pour tous; pour beaucoup, moins la tête, le cœur, les bras

pour quelques-uns, c'est moins le torse tout entier. L'utopie que Néron convoitait, les plus modérés la réalisent.

Une première fois, ce système a été appliqué à la France. On appela peuple ce qui n'était pas le peuple, liberté ce qui n'était pas la liberté, et on tint les échafauds en permanence pour la plus grande gloire de ce faux peuple et de cette liberté fausse. Ceci, mes adversaires mêmes ne le nieront point. Ils sont bien obligés de convenir qu'il y avait alors mensonge et tyrannie, tyrannie abominable, puisqu'elle prétendait cimenter un mensonge par le sang. Ils y sont obligés, dis-je, car ils accordent tous que la France ne veut pas la république et ne la voulut jamais. Ils le reconnaissent si bien que, maîtres de la patrie, à ce qu'ils prétendent, ils lui ont donné un roi. Et cependant la république ou la mort était le programme du temps; la réalité était la république et la mort!

Après quarante ans, le même système se renouvelle, avec l'unique différence que les chefs veulent asseoir sur la pique populaire une couronne. Et la preuve que cette fois, comme alors, ils se sentent délaissés du peuple véritable, qu'ils se jugent en opposition avec les intérêts de ce qui a des intérêts, avec les pensées de ce qui a des

pensées, c'est que, comme leurs devanciers, ils ne se fient pas au temps, à la discussion paisible, à la raison publique, du succès de leurs doctrines. Comme alors, ils veulent l'emploi de la force; la force sous toutes ses formes, émeute, dictature, loi d'exception. Le talent s'éloigne d'eux comme les richesses; les renommées nouvelles, comme les vieilles gloires. La Bourse les condamne comme l'élection. Ce sont des indices assurés, des votes positifs. N'importe, il leur faut la victoire de leur mensonge. Je le répète, c'est la tyrannie.

CHAPITRE XIII.

PREUVE ET RÉSUMÉ.

J'AI de tristes bonnes fortunes. Depuis que j'écrivais le tableau des mauvaises prétentions et des mauvaises doctrines du parti révolutionnaire, voilà qu'un de nos nouveaux législateurs semble s'attacher à justifier une à une, par un curieux écrit, toutes mes accusations. Il n'y a qu'une chose que je n'eusse pas dite : c'est que le parti ressusciterait jusqu'aux formes de langage des beaux jours de la révolution. L'honorable M. Cabet y prélude ; à la manière dont il dit Casimir Périer, Wellington, Martignac, on voit bien que, si c'étaient des patriotes, il les tutoierait.

Ainsi, l'honorable écrivain déclare coupables de complot ourdi avec l'étranger pour amener une invasion, un démembrement, ou une restauration :

1°. Les aristocrates ; car le parti qui assure que nous n'avons plus d'aristocratie depuis 1789, sait très-bien découvrir des aristocrates parmi nous, comme en 1793;

2°. Les doctrinaires, autrement dit, le centre gauche;

3°. La camarilla, désignation qui comprend le Palais-Royal, maintenant les Tuileries;

4°. Enfin, les ministres, les ambassadeurs, les fonctionnaires publics, et notamment Talleyrand, Périer, Sébastiani, tous les hommes d'état de la révolution, MM. Dupont de l'Eure et Lafayette exceptés. A côté des traîtres, il y a les suspects : ce sont les industriels, les marchands et la garde nationale. Encore écrit-il ces lignes:

« Le 26 juillet (1830), *le peuple* s'émeut. Si » la garde nationale avait existé, l'émeute se- » rait peut-être étouffée au profit de *l'ordre* et » du despotisme. »

D'où il suit que le peuple et la garde nationale sont choses parfaitement distinctes. La garde nationale est, comme les Suisses, un corps en dehors du peuple.

Il en suit encore que *l'ordre*, tel que la garde nationale l'entend, n'est autre que le despotisme. Il en suit aussi que la garde nationale est ennemie de la révolution de juillet, ennemie radicale;

car, si la garde nationale eût existé, la révolution n'existerait pas... De quel parti est l'honorable M. Cabet?

Je le prends pour *patriote*; et je dis qu'il compte en réalité ranger les cent mille gardes nationaux de Paris, ceux de la banlieue et ceux de France non parmi les suspects, mais parmi les aristocrates, les doctrinaires, et tout ce qui s'ensuit.

Maintenant, en conscience, comment faut-il traiter des traîtres? M. Cabet pense sur la peine de mort, comme M. de Salverte. Tous deux sont d'avis que l'arrêt de la cour des pairs doit être inscrit sur l'airain. S'ils pensent ainsi de quatre vaincus qui avaient cessé d'être dangereux et par là d'être criminels, qu'espérer pour tous ces grands coupables qui sont en état de conspiration permanente avec les successeurs de Pitt et Cobourg? Quand l'honorable M. Cabet s'écrie en finissant : « que chacun pense à sa famille, à sa » femme, à ses enfans, *à sa propre tête!* » l'avis me paraît bon.

En attendant, M. Cabet justifie toutes les émeutes l'une après l'autre. Toutes ont été les effets de l'irritation populaire, toutes ont été les marques de la juste colère du peuple. « Celle de décembre » notamment atteste un entraînement irrésistible. » Le bon sens du peuple lui a fait voir dans cette

» prétention hypocrite d'humanité une attaque » contre la révolution de juillet et un gage donné » à la légitimité. Pouvait-il donc rester impas» sible ? »

Ceci range M. de Lafayette parmi les doctrinaires et les traîtres, heureusement pour la gloire de M. de Lafayette.

Mais avais-je tort quand je disais que les émeutes faisaient partie intégrante du camp révolutionnaire ? Avais-je tort davantage quand je disais que, si les factieux triomphaient, leur politique trouverait et des ministres et des apologistes ? L'honorable député s'écrie déjà : « Si la colère du peu» ple avait *tout brisé*, croit-on que c'est le peuple » que l'histoire eût condamné ? » Tout brisé ! ce mot se comprend.

Or j'ai dit que tout le système révolutionnaire consistait à se jeter dans des exces qui provoquent des résistances légitimes, et à dompter toutes les résistances par des excès nouveaux, en appelant toujours le dissentiment, crime; la vengeance, justice; la terreur, représailles. L'honorable M. Cabet est du même avis que moi.

J'ai dit que le fond de la politique du parti était la force. M. Cabet raille très-joliment la légalité; il demande si les lois, libérales ou non, doivent

être également respectées; et le prétendre, dit-il, c'est l'absurdité, c'est *la servitude!!!*

J'ai dit que la liberté du parti, c'était le gouvernement révolutionnaire. M. Cabet raconte en outre que le parti aurait voulu établir un gouvernement *dictatorial* pour doter la France de plus de liberté. L'honorable député nous avertit en outre que la charte est *essentiellement provisoire:* autrement il n'y verrait, comme M. de Cormenin, qu'une *usurpation flagrante des droits nationaux.*

J'ai dit que tout était tyrannie dans le parti; qu'il voulait réduire les classes élevées, propriétaires, éclairées, à l'état d'ilotisme, déplacer la puissance publique, renverser l'édifice social, et asseoir la pyramide sur le faîte. Or voici qu'un membre des grands pouvoirs déclare que *nous ne serons tranquilles* que lorsque les rois, les aristocrates et les doctrinaires seront vaincus; il comprend les capitalistes en masse, les industriels, les marchands dans sa proscription.

J'ai dit qu'une des infirmités du parti était la nécessité d'offrir toujours un appât aux passions populaires; et M. Cabet s'écrie : « La cause de la » misère du peuple est dans la conspiration des » carlistes, qui *seuls* possèdent presque tous les » capitaux, qui les ont retirés de la circulation, qui

» ont fait d'*énormes emprunts hypothécaires* pour » *accaparer l'argent*, comme ils accaparent *les* » *armes* et *les grains*, qui ont supprimé toutes leurs » dépenses pour économiser, et qui conservent » leurs trésors, soit pour ruiner leurs adversaires, » soit *pour soudoyer* leurs agens et *l'étranger*, soit » pour les emporter *en émigrant* de nouveau. » Et M. de Tracy ne veut pas que nous nous rappelions le temps où on disait au *peuple* que les riches étaient ses ennemis, les amis de l'étranger, qu'ils accaparaient les armes, les grains, l'argent; qu'ils étaient coupables de la disette et de la guerre; le temps où la justice du *peuple* châtiait tous ces crimes : et M. de Tracy siége aux côtés de l'honorable M. Cabet!

Maintenant on demandera ce que l'honorable député de la Côte-d'Or comprend dans ce grand mot de peuple, dont on a si cruellement abusé depuis quarante ans; ce qu'est ce peuple auquel il immole, à l'exemple de ses devanciers, comme conspirateurs et traîtres, tout ce qui a les propriétés sous le nom d'aristocrates, les lumières sous le nom de doctrinaires, les capitaux sous le nom de carlistes; en un mot, les propriétaires, les industriels, les marchands, et, pour parler franchement, la garde nationale en masse? je ne puis pas bien le dire. Mais M. Cabet revient sur

le peuple chargé, mitraillé, sabré dans les émeutes. Ce sont donc d'abord les gens des émeutes. Il ajoute que le peuple dut être irrité qu'on hésitât à condamner Polignac quand il est lui-même *si souvent* impitoyablement condamné (*le peuple !*) pour un morceau de pain que sa misère lui fait *dérober*........ Voici, j'espère, les électeurs de l'honorable M. Cabet rangés en masse en dehors du peuple.

Ici j'entends qu'on se récrie, comme on l'a fait quand un ministre interpella l'honorable membre sur son *factum*, que l'ouvrage d'un seul n'était pas la pensée de tous. Mais dix journaux ont célébré le *courageux* opuscule. Ceux qui le désavouent voudraient-ils renoncer à l'encens de ces journaux? Si la grande émeute qui faisait alors l'oraison funèbre de la Pologne, au lieu de tomber sur-le-champ devant la *conspiration* des citoyens et de l'armée, avait gouverné Paris trois jours comme en février, ceux de ses amis qui le félicitent tous bas sur son courage ne le féliciteraient-ils pas tout haut sur sa prochaine entrée au ministère? Je ne puis oublier que M. de Salverte est notoirement le ministre de l'instruction publique du parti, depuis qu'il a éloquemment brodé le fameux thème qu'il n'y a que les morts qui ne reviennent jamais.

D'ailleurs, M. Cabet aurait lieu de s'offenser de ces désaveux; il pourrait démontrer, et je suis prêt à l'y aider, qu'il n'est pas une des phrases de son pamphlet que l'inflexible *Moniteur* n'ait déjà écrite dans ses colonnes en retraçant les discussions de la chambre. Il n'est pas un de ses vœux, pas un de ses principes que les orateurs les plus considérables de l'opposition n'aient accrédité. Le parti est d'accord sur tous les points, hormis un : la zone sociale qui sera investie désormais de la puissance. Tous veulent le peuple souverain à hauteur d'appui; et, en appelant du nom de peuple à peu près exclusivement les gens de l'émeute et ceux de la police correctionnelle, l'honorable représentant de la Côte-d'Or est allé plus loin que le reste de l'opposition parlementaire. Voilà tout : le débat est tout entier dans une question de limites. C'est une affaire de mur mitoyen.

Mais M. Cabet est dans le vrai. Quand on met les pouvoirs hors de leur base naturelle, le levier ne peut s'appuyer au penchant de l'abîme. Il ne va forcément chercher le fond.

Si le parti eût triomphé, l'état où serait la France est facile à juger. L'Europe, attaquée dans ses intérêts et dans ses droits, blessée dans les sentimens religieux et moraux des peuples comme dans les ombrages des couronnes,

pèserait de tout son poids sur toutes nos frontières et sur tous nos rivages. En lançant sur les frontières envahies les masses qui combattent, bon nombre des patriotes qui mènent seraient restés à l'intérieur pour veiller sur le salut de la patrie; de nombreux échos des accens que j'ai redits désigneraient aux justices populaires comme traîtres, accapareurs et complices de l'étranger, les propriétaires, les fabricans, les capitalistes. Et ici les riches se laisseraient égorger, là ils se défendraient; ailleurs le drapeau blanc gouvernerait une autre guerre civile. Partout la terre serait pressurée pour donner de l'or, et la nation pour donner du sang. J'oubliais de dire qu'il y a long-temps déjà que tous les chefs de l'opposition parlementaire auraient disparu dans la tempête, premières victimes de toutes les calamités dont l'histoire les dirait les premiers coupables.

Nous sommes loin de là, grâce à Dieu! Mais la fausse liberté lutte contre la véritable, les principes conservateurs contre les maximes subversives, la société naturelle et légitime contre la démagogie : de quel côté a été depuis seize mois la victoire? elle a flotté entre les deux camps; et le gouvernement avec elle: c'est trop long-temps dans ce sens qu'il a été du juste milieu.

Le gouvernement, il faut le dire, fut le premier coupable des funestes tentatives et des doctrines anarchiques de quelques hommes, parce que dès l'abord il a semblé reconnaître leur étrange prétention d'avoir, en juillet, vaincu, conquis, donné la France. Il a paru tenir d'eux son son mandat, leur avoir obligation de sa puissance, s'avouer enfin comptable et redevable envers l'Hôtel-de-Ville bien plus qu'envers la patrie. C'est ainsi qu'encouragée dans son orgueil, irrité dans son ambition, le parti en est venu à voir dans les résistances du gouvernement qui fuyait devant l'abîme, l'infidélité d'un débiteur et la félonie d'un vassal. En même temps, il a fallu proportionner à ses croissantes exigences les concessions croissantes ; et de cette sorte le désordre a eu deux complices: le pouvoir et la loi.

Repoussée quand elle se montrait toute nue à la France, l'anarchie a trop souvent trouvé asile dans les conseils souverains. Vaincue dans les rues, elle présidait, comme une fatalité invincible, à nos grandes réformes. Les pouvoirs, en un mot, l'ont traitée comme l'Indien fait de son idole, qu'il flagelle par ressentiment des maux passés, et devant laquelle il s'agenouille aussitôt, par effroi des maux à venir.

LIVRE QUATRIÈME.

INFRACTIONS

DES

PROMESSES DE JUILLET.

Les révolutions se font quelquefois par progrès insensible. On est tout étonné de voir les mœurs et les lois changées sans qu'on ait fait attention aux causes légères et sourde qui ont mené là ; comme à Ambracie, où, après avoir pris des magistrats de mince fortune, on en reçut peu-à-peu qui n'avaient rien. Il n'y a point en effet, ou presque point de différence entre rien et peu.

Aristote, *Politique*, liv. V, chap. 3.

LIVRE IV.

INFRACTIONS DES PROMESSES DE JUILLET.

CHAPITRE PREMIER.

CONDITIONS DE L'ORDRE ET DE LA LIBERTÉ.

> Supposons que le peuple nous donnât mission d'établir, au lieu de cette monarchie constitutionnelle, qui fait l'envie de l'univers, une forme démocratique de gouvernement, agirions-nous en amis de notre pays si nous accédions à ce vœu ?
>
> Fox, 25 mars 1771.

La révolution de 1830 inscrivit sur ses bannières les deux plus grands noms que Dieu ait faits : l'ordre et la liberté. On a vu que le programme de l'Hôtel-de-Ville ne contient que trois mots : la royauté, la charte et la paix ; c'est-à-dire l'ordre au dedans et au dehors, l'ordre et toutes ses garanties, l'ordre à la plus haute puis-

sance, l'ordre avec la liberté. Il a été bien établi que ce sont là les promesses de juillet, les promesses faites par le gouvernement des barricades à trente et un millions de Français. Comment ont-elles été tenues?

Je rechercherai d'abord ce qui a été fait pour la liberté; et je déclare que j'accepte comme bons et utiles, comme favorables en effet à la liberté véritable, quel que puisse être mon jugement personnel, toutes les innovations établies par la charte révisée. Moi qui demande que le parti victorieux se tienne au point d'arrêt que lui-même posa, je ne donnerai pas l'exemple d'infirmer les engagemens pris. Dans la charte, telle qu'elle a été transcrite à la hâte, sur un pieu des barricades, je respecte deux choses: l'acceptation de la France et mon serment.

Mais j'ai droit à mon tour d'exiger qu'elle soit fidèlement gardée : j'ai droit de l'exiger au nom de cette France qui l'accepta; et plus les nouveau texte a été prodigue de concessions aux ombrages, aux défiances, aux ambitions populaires, plus il importe de rappeler à l'esprit de cette charte et de la révolution qui la prit pour règle, et toutes les lois et tous les pouvoirs; plus il convient de rechercher avec scrupule, à côté de tout ce qui a été fait pour la liberté, ce qui l'a été pour l'ordre,

ce qu'ont fait les lois, ce qu'a fait l'autorité suprême, pour ce premier, ce plus pressant intérêt des peuples.

Qu'a-t-on fait, alors surtout qu'on était au lendemain d'une révolution et qu'il importait à la fois de resserrer tous les liens sociaux, de rasseoir l'état, ébranlé par une secousse violente, de ramener promptement la nation agitée au respect de l'ordre et à la conviction de sa stabilité? Le parlement anglais, le jour où il couronnait Guillaume III, alla en corps célébrer l'anniversaire expiatoire du meurtre de Charles Ier, afin de mettre un abîme, dans l'esprit des peuples, entre la révolution qui avait consommé, par le régicide, la violation de toutes les lois sociales, et celle qui, en dépossédant Jacques II, n'entendait autre chose qu'assurer l'inviolabilité des lois. Napoléon, lorsqu'il rétablit la royauté au sein de la France révolutionnaire, ne crut pas pouvoir environner le trône nouveau d'assez de prestiges pour lui assurer les respects publics. Le génie et la gloire même ne lui parurent pas une consécration assez haute pour remplacer celle des siècles; il prétendit appuyer au ciel ce trône qui n'avait point de racines; et tandis qu'un évêque aurait suffi à sacrer roi un fils de Louis XIV, il ne voulut rien moins qu'un pape, le vicaire du

dieu que révère le monde catholique, pour inaugurer le restaurateur de l'ordre, le vainqueur de l'anarchie, l'homme du 18 brumaire, le conquérant de l'Italie. Nous, qu'avons-nous fait pour donner de la consécration à nos œuvres, pour lier notre cause à celle des lois éternelles de ce monde, pour ôter à nos amis aussi bien qu'à nos ennemis la pensée de tout parallèle avec l'effroyable sœur aînée de la révolutions de 1830?

Dans l'ordre, il y a deux choses : l'ordre matériel d'abord, celui qui frappe tous les regards, qui préoccupe tous les esprits et qui n'est pourtant à l'ordre véritable que ce que l'ombre est au corps et le symptôme à la réalité. Celui-là est du ressort des sergens de ville et des soldats du guet. Il consiste dans la police des rues; c'est la faculté pour le marchand de vendre et pour le citoyen de courir. Ce n'est pas de cet ordre extérieur et subalterne que je m'enquiers. S'il a été troublé sans cesse; si Paris a eu ses émeutes, ses épouvantes, ses bris de boutiques, ses confiscations d'omnibus et de voitures au profit de barricades nouvelles, à peu près tous les mois; si chaque ville de province a semblé se croire tenue d'avoir sa sédition pour rivaliser avec la capitale, ce sont là des misères : c'était tout au plus la plaie qui accusait la blessure profonde du corps social. Que

nos blessures fixassent une fois la sollicitude de tous les pouvoirs, qu'ils voulussent : le désordre visible, l'émeute devait rentrer dans son néant.

Mais l'ordre a des conditions plus hautes. Comment les a-t-on raffermies? L'a-t-on seulement tenté? Les pouvoirs n'ont-ils pas accru et perpétué l'ébranlement? Toutes nos créations successives, si tant est qu'on puisse appeler créations nos enfantemens convulsifs, nos éruptions de scories brûlantes, notre remue-ménage de ruines, ces créations, dis-je, n'ont-elles pas toutes porté à faux? Voilà le point où j'essaierai d'appeler la lumière.

CHAPITRE II.

CE QUI A ÉTÉ FAIT POUR LA LIBERTÉ.

Parlons de la liberté d'abord. Comptons tout ce qu'on a fait, ou du moins qu'on a cru faire à son profit.

Le pouvoir national d'ôter et de conférer la couronne a été proclamé le principe de nos lois, par l'abolition du préambule de la charte et de l'article 14. Au droit a été joint le fait par l'élection d'un roi.

En élisant un roi, le pouvoir national ne s'est pas abdiqué. Il reste en permanence, confié par la cité délibérante à la garde de la cité armée. Le pacte fondamental a été remis en dépôt par une de ses dispositions expresses aux gardes nationales du royaume. C'est l'art. 14 du pays, mais po-

sitif, véritable, souverain, joignant la force au principe.

Le pouvoir royal a été affaibli en même temps qu'abaissé. Il a perdu la prérogative immense de la proposition exclusive des lois; celle d'interdire l'entrée de la chambre haute aux princes du sang, et d'enlever ainsi à l'opposition des chefs puissans et illustres; celle de donner un président à la chambre des députés; celle de régler la présidence des colléges électoraux, et de consacrer ainsi ses candidatures; celle d'appeler sans contrôle les députés à des fonctions publiques; celle d'introduire des troupes dans le royaume; celle de fixer l'étendue des cadres de l'armée; celle de disposer du grade des officiers en même temps que de leur emploi; enfin, la faculté de régir les colonies par des ordonnances, et d'administrer souverainement l'instruction publique. Encore la royauté s'est-elle vue désarmée moins par son origine et par l'appauvrissement de ses prérogatives que par la diminution de ses moyens d'influence, par l'abaissement de tous les salaires, par la suppression de toutes les charges honorifiques, par l'abolition des dignités qui liaient encore au trône les citoyens considérables sortis de ses conseils, par le retranchement d'une garde royale qui enchaînait de plus près l'armée, par les res-

trictions imposées à la nomination des magistrats municipaux, qui sont les premiers instrumens, les ressorts les plus directs de l'autorité royale ; et plusque tout pour la mise à néant de tous les prestiges, de toutes les consécrations qui, créant l'autorité morale, constituent la véritable force des trônes.

La puissance parlementaire s'est fortifiée de tout ce que la puissance royale a perdu. Elle s'est fortifiée en outre par l'attribution de l'initiative des lois à l'une et l'autre chambre. Le pouvoir électif est celui surtout qui a pris des développemens immenses, car des deux chambres il en est une qui a été frappée de provisoire, celle-là même qui devait attacher à nos institutions le sceau de la durée; et mutilée violemment par les exclusions de juillet ainsi que par les nombreuses démissions, elle a été réduite à néant par l'administration, qui n'a usé d'aucune des prérogatives du trône pour la compléter, la soutenir, la relever.

Le pouvoir électif s'est donc enrichi de l'appauvrissement du trône et de la pairie. Affranchi avec raison par la charte nouvelle de la dépendance où la charte royale tenait naguères la chambre des députés pour le choix de son président et la formation de son bureau, le vote annuel de l'armée lui a été donné comme celui des impôts; et la respon-

sabilité ministérielle, vis-à-vis des représentans du pays, a cessé d'être une menace stérile : la loi à faire est écrite sur les créneaux du château de Ham. Peu s'en faut que cette chambre qui a en en main toute la puissance publique se prétende héritière du pouvoir constituant que la monarchie réclamait naguère, et qui l'a menée où nous savons.

En même temps, le pouvoir politique a été étendu à trois cent mille Français; d'un autre côté, les grands colléges ont été abolis ; le cens d'éligibilité a été baissé de moitié comme le cens d'élection, et les fermiers se sont vus substitués aux grands propriétaires dans le privilége du double vote. Le pouvoir départemental sera dévolu à huit cent mille citoyens; deux millions et plus ont été investis du pouvoir municipal. La force publique a été livrée à tous. Le peuple entier a des armes, et tandis qu'il devait simplement, au terme du pacte fondamental, intervenir dans le choix de ses chefs, il ne reconnaît de chefs qu'élus par lui sans restriction.

La puissance populaire a trouvé un profit direct dans chacun de ces changemens de l'ordre politique. Et ce n'est pas tout : la publicité de la chambre des pairs a subordonné ce grand corps au contrôle et à l'action de l'opinion publique;

la nécessité de la réélection des députés promus à des fonctions publiques ajoute à la dépendance des commettans vis-à-vis de leurs mandataires, et l'augmentation numérique de la chambre la tient tout entière placée de plus près sous l'autorité et sous l'œil des localités. Enfin, affranchie du long et illégitime interdit que prononçait la charte royale, la jeunesse française a été mise en possession de tous les droits politiques; et les générations nouvelles ont pris place dans le collége des législateurs de la patrie.

Toutes les libertés ont reçu la même extension que tous les pouvoirs populaires. La liberté de conscience a renversé l'ombre de suprématie que le titre de religion de l'état donnait au culte qui est celui de l'immense majorité des Français, et un salaire public a été donné aux prêtres juifs simplement pour bien marquer l'égalité des dieux devant la loi. La liberté d'enseignement a été décrétée. La liberté personnelle a reçu des garanties multipliées et nouvelles par l'extension de la juridiction du jury à tous les crimes ou délits politiques et par les larges définitions qui ont été portées de ces délits et ces crimes. Le pacte fondamental a proscrit le retour de toute juridiction exceptionnelle, de tout tribunal extraordinaire; et l'armée a participé au bénéfice des

franchises civiques. Un jugement seul peut ravir au militaire son état et ses honneurs. La garantie de la publicité a été appliquée à la juridiction administrative. Le charte a rendu impossible aux législateurs à venir le rétablissement de la censure. La loi a répudié, au contraire, la plupart des cautions qu'elle avait exigées jusqu'alors de l'imprimeur, du journaliste, du libraire. La liberté de la presse règne sans limites, grâces à toutes ces dispositions qui assurent l'immunité des écrivains : elle est illimitée de fait comme de droit; et la libéralité infinie du pouvoir ou de la loi a compris dans ses prérogatives deux autres libertés auxquelles les combattans de juillet ne pensaient pas : celle des crieurs publics, et celle des théâtres.

Je ne comprends pas encore, parmi toutes ces immunités privées ou publiques, le droit que la chambre des députés, dans la discussion du Code pénal, vient de reconnaître à tous les Français de prendre à leur gré les titres d'honneur dont, d'après la charte, le roi seul dispose. Le roi et les pairs ne se sont pas prononcés encore. Mais enfin, sans compter ceci, voilà la part de la liberté; elle est grande, et je voudrais bien savoir ce que, en ne dénaturant pas ce mot, en n'y comprenant que des notions acceptables, on penserait pouvoir y ajouter de plus.

CHAPITRE III.

CE QUI A ÉTÉ FAIT POUR L'ORDRE.

L'ORDRE a-t-il été aussi bien traité que la liberté? Hélas! non. Rien n'a été constitué dans son intérêt; constituer n'est pas l'œuvre qui occupe: c'est simplement de démolir. Mais il est bon de reconnaître que des victoires ont été remportées sur le désordre, quelques-unes grandes, signalées, qui font que l'ordre matériel subsiste, et que la Providence nous laisse maîtres encore de le sauver et de l'affermir. J'en compte cinq: la clôture des clubs, le salut des ministres de Charles X, le renversement de l'association nationale, le maintien de la paix, l'issue enfin des événemens de Lyon.

La première fut l'ouvrage du ministère qui eut

la rude tâche de gouverner d'abord la révolution. M. Guizot y mit sa résolution courageuse, et les gardes nationaux de la rue Montmartre leurs baïonnettes.

La seconde est la gloire d'un ministère qui a été du reste le désordre même, et dans la vie duquel je suis heureux de rencontrer une bonne page. J'aime à estimer mes adversaires, et toujours on me trouvera prêt à louer volontiers les concitoyens que je combats; je ne recherche pas si la détermination annoncée très-haut par le roi Louis-Philippe, de jeter sa vie et sa couronne dans la mêlée plutôt que de laisser flétrir l'avénement de sa monarchie par des vindictes sanglantes, ne fit pas la résolution unanime de ses ministres et de ses lieutenans; je n'examine même point si quelques-uns ne pensèrent pas acquérir, par un grand service, le droit de rançonner de nouveau la couronne que la révolution avait donnée à trop bas prix. Je prends les faits pour ce qu'ils furent, et je reconnais qu'une des belles paroles de l'histoire est ce mot du genéral Lafayette, dans des circonstances éminemment périlleuses, que sa popularité lui était plus chère que la vie; mais qu'il saurait la sacrifier à son devoir et à son honneur. Je reconnais aussi, parmi les bonnes actions faites

pour racheter bien des torts, la vive émotion de joie que j'ai vue à M. Laffitte racontant, dans la salle des conférences, sa déposition devant la cour des pairs, et une allocution de M. de Polignac, qui avait fait assez d'impression sur l'auditoire pour promettre un retentissement favorable dans le public. M. le comte de Peyronnet peut aujourd'hui, dans un écrit remarquable à bien des titres, frapper l'opinion calmée, des vices de forme et des nullités légales ou constitutionnelles qui se sont rencontrés dans son procès. Il ne méconnaît pas assurément que ce procès sauva sa tête, et ceux qui, dans ces terribles jours, faisaient face, le fusil sur l'épaule, aux flots d'un peuple en furie, avec des compagnons de veille et de péril, qui ne différaient de la multitude qu'en voulant la mort de par la loi, et non contre la loi; ceux-là, dis-je, savent que pour arriver à une solution généreuse, il fallait des miracles de courage et d'habileté. Ces miracles furent faits, et il ne faut pas se dissimuler que la France a couru peu de périls plus grands, qu'elle était tout entière en cause; que, si le sang avait coulé une fois, il aurait coulé à flots. Cette satisfaction donnée à toutes les mauvaises passions eût été un appât mortel, un engagement de réactions, de violence, de fureur, qui eût été tenu jusqu'au bout.

Car on peut dire du peuple ce que les anciens disaient de ce temple de Jupiter-Lycée, où on n'avait pas plus tôt goûté aux entrailles des victimes humaines, qu'on était changé en loup dévorant.

La troisième victoire a été l'ouvrage du ministère sous lequel j'écris. Il s'agissait de savoir si le parti révolutionnaire aurait son gouvernement, son trésor, sa police, son armée, ses landwer, à côté et bientôt au-dessus du gouvernement public. M. Casimir Périer a voulu; il a voulu avec toute la dignité de son caractère et de son autorité : l'association a péri sous le ridicule. Il faut que sa caisse ait péri avec elle; car on ne sait ce qu'est devenu le sou par semaine. Les ministres des finances de ce gouvernement souterrain ne rendent pas de comptes.

La quatrième vient de plus haut. C'était la plus décisive; c'était aussi la plus pressante. Une politique furibonde et insensée demandait la guerre pour la guerre: et encore elle mentait, elle voulait la guerre pour avoir l'anarchie: il était difficile qu'elle obtînt gain de cause dans les conseils d'un roi. Aussi les trois ministères de la révolution, même le plus malfaisant qui se soit rencontré de long-temps chez un peuple ami des lois, ont-ils unanimement désiré la paix. Mais le ministère actuel a eu la gloire de la vouloir et de l'avouer,

de repousser la propagande révolutionnaire et de la flétrir, de rester dans le droit des gens et de dire pourquoi. Non pas que j'approuve dans mon âme et conscience tout ce qui a été dit et fait; non pas que mon cœur français n'eût voulu voir sortir, de toutes les grandes complications qui se sont multipliées depuis quatorze mois autour de nous, des événemens plus favorables aux intérêts et à la gloire de la France. Mais je fais la part des difficultés; je mesure la grandeur des obstacles que créaient à notre politique toutes ces vociférations indiscrètes, irritantes, perfides, criminelles; je vois le service immense qui a été rendu à la France et au monde par les maux qu'on a évités en évitant une guerre sauvage, et par le bien qu'on a fait en proclamant les maximes sur lesquelles la société universelle des nations repose. Tout pesé, je rends hommage aux ministres qui, non sans commettre des fautes, les ont couvertes par des résultats si grands. Pût seulement la postérité ne pas savoir qu'il fut, chez une des nations les plus civilisées de la terre, un temps où il fallut du courage à des hommes d'état pour professer l'amour de la paix, et où il leur fallut de la vertu pour y persister!

Reste la conclusion prompte et heureuse de la guerre sociale de Lyon. Personne ne peut en re-

vendiquer l'honneur; non pas que des mesures fermes et habiles n'aient été prises sur-le-champ, mais l'événement les a heureusement prévenues. L'honneur est à notre civilisation, qui, attaquée de toutes parts, se défend encore par sa propre vertu, et résiste comme ces places envahies qui se referment sur les assaillans et les accablent. Mais la grandeur de la brèche atteste la grandeur des maux qui ont été soufferts, et des périls qui restent encore. Ce sont des victoires dont il faut s'applaudir, en sachant qu'elles sont comme celles de Pyrrhus. Si elles devaient se multiplier, l'état et la société ne s'en relèveraient pas.

CHAPITRE IV.

VICTOIRES DU DÉSORDRE PAR L'ÉMEUTE.

Encore une fois, il y a eu, pour l'ordre, cinq grandes et bonnes victoires. Mais il faut le dire; les pouvoirs, sur tous les autres champs de batailles, ont reculé devant l'esprit révolutionnaire à pas de géants. Ils lui ont livré, dans les institutions, dans les lois, dans le gouvernement tout entier, plus de terrain cent fois qu'ils n'en gagnaient sur lui, à chaque sédition, dans les carrefours. L'émeute dispersée, aspergée, pourchassée par la cité sous les armes, a, cependant, semblé trop long-temps dicter des lois à la France. Tous les ministères ont dû plus ou moins accepter le frein; la question de la pairie l'a fait voir. Seulement, l'administration actuelle le ronge, le secoue, le

brisera, s'il plaît à Dieu! et le ministère Laffitte le léchait.

L'émeute a voulu la dissolution de la chambre qui avait fait la révolution de juillet; et, tandis que la Convention avait donné l'exemple de se perpétuer au pouvoir pour perpétuer son ouvrage, tandis qu'elle était allée jusqu'à imposer à la France l'obligation de réélire un tiers de ses membres, nous, pour complaire aux clameurs de la place publique, nous changeons à la fois la chambre, les éligibles, les électeurs, dans quel temps, grand Dieu? Quand le premier besoin était de tout achever et de tout affermir!

L'émeute se rue contre le Luxembourg coupable d'avoir retenti d'un arrêt courageux et magnanime. L'émeute hurle contre la pairie, et après que la couronne, aux premiers jours d'août, n'a pas craint de constater deux fois, par la nomination des Soult et des Duperré, son droit royal de donner des pairs au royaume, ce droit reste suspendu; il sommeille. La chambre demeure incomplète et impuissante; elle est pendant seize mois délaissée par les dépositaires de l'autorité royale. Elle est alors attaquée de front, sapée à outrance par la bande noire qui mène les élections. Si elle tombe, à qui sera la faute?

L'émeute casse les vitres d'un ambassadeur

pour pétitionner, comme font à Constantinople les janissaires, en faveur d'une révolution lointaine; et le ministère, qui se sent impuissant à secourir la malheureuse, l'héroïque Pologne, qui tient à rester en bons termes avec la Russie, qui veut enfin la paix du monde, le ministère ne peut se dispenser de prodiguer les expressions de sa vive sympathie pour ce peuple qui combat contre le monarque que les traités lui donnent; d'où il suivrait que, si les difficultés de la situation étaient moins appréciées au-dehors, on aurait compromis la paix sans essayer la guerre, et exaspéré Pétersbourg sans sauver Varsovie. Qu'on eût laissé au contraire les expressions de la sympathie nationale jaillir de toutes les bouches, de tous les cœurs, de tous les bancs, et que le ministère eût gardé un prudent, un digne silence, l'Europe aurait connu les dispositions de la chambre, ignoré celles du cabinet, mesuré notre puissance, pesé notre médiation. Nous aurions fait davantage pour la Pologne; nous n'aurions pas rempli le monde et contristé la France de cette déclaration officielle : la France veut et ne peut pas!

L'émeute plante à Tarascon, malgré l'autorité qui le prohibe, un arbre de la liberté. Elle livre à ses pieds, elle gagne une bataille, et, cela fait,

l'arbre restera debout. à Paris, elle attaque des monumens saints; elle est vaincue et mise en fuite; mais ses œuvres lui survivront comme si c'était elle encore qui eût vaincu. L'église qu'elle a touché demeurera interdite à Dieu et à ses ministres. Il faut qu'un écriteau mensonger chargé du nom de mairie du 4e arrondissement ces vieilles murailles pour protéger la maison du Dieu qui est, selon la charte, celui de la majorité des Français, contre les cannibales qui existent, ou qu'on invente. Honteuse inscription! Sanglante injure, qui est à faire croire au monde que nous ne sommes plus une nation civilisée! Au nom du ciel, songez donc que cette église, le jury l'a absoute! Qu'elle jouisse du privilége de tous les accusés! s'ils ne sont détenus pour autre cause, on leur permet de se faire voir aux hommes à visage découvert, sans fers, en liberté.

En revanche, il plut à l'émeute de décerner les honneurs du Panthéon à un éloquent orateur, à un spirituel écrivain, qui demandait aux Bourbons, en 1814, de ne pas faire *l'immoral abandon de l'oriflamme de leurs pères pour prendre un drapeau* TOUT SANGLANT DE CRIMES *et dépouillé de tout succès*[1]*!*... Dans les vingt-quatre heures une

[1] De l'esprit d'usurpation et de conquêtes.

loi est apportée aux chambres qui promet aux admirateurs et aux amis de M. Benjamin Constant la satisfaction que l'émeute a réclamé. Arborera-t-on le drapeau tricolore sur son cercueil?

Dans le même temps, c'était le septième mois de l'avénement de la seconde branche des Bourbons au trône de France, l'émeute voulut que ces princes, élevés sur le pavois sous l'unique condition de respecter la charte, fissent à sa haine brutale pour le passé de la patrie un sacrifice auquel les législateurs de la révolution n'avaient pas songé, le plus grand qui pût être proposé à des princes qui trouvaient dans ce passé leur vertu, leurs titres, et en quelque sorte leur candidature à la couronne. Elle demanda que le vieil écusson de la France fût abattu, et il s'est trouvé en ce temps-là un ministère pour vouloir qu'une ordonnance royale l'abattît. C'était vouloir une nuit du 4 août au profit de la royauté. Pour complaire aux fantaisies anti-sociales de l'émeute régnante, on a vu ces étranges contradictions : la révolution, qui était remontée à travers les âges jusqu'au prétendu coq gaulois, répudiait le souvenir de dix siècles qui apparemment n'ont pas été tous sans gloire ; et l'autorité royale effaçait de nos monumens la fleur-de-lis royale qui y était, pour rétablir les statues impériales qui n'y étaient pas.

Puis l'on se plaint de voir que la sédition bouillonne sur toute la face de la France, comme ces scories qui fument au pied d'un volcan! Mais pourquoi la sédition serait-elle le monopole de la capitale du royaume? Le dernier des hameaux n'a-t-il pas, comme Paris, droit à l'émeute? Strasbourg, Orange, Perpignan, Béziers, Cahors, Grenoble, insurgés contre les impôts qui les blessent, ne font-ils pas de la force un usage aussi légitime que les bandes du Carrousel armées pour insulter aux annales de la France, dont il plaît à leur orgueil de boue de se sentir gêné? Au spectacle de populations soulevées contre l'impôt et contre la loi, tout le monde est frappé de cette violente atteinte à la constitution du pays; tout le monde reconnaît l'anarchie, et la voit flagrante. Eh bien! la lésion de l'ordre était mille fois plus profonde dans ces autres révoltes, dans ces autres concessions, qui ont passé inaperçues et qu'une seule voix accusa du haut de la tribune française. Les insurrections de la Vendée attaquent le gouvernement; celle d'Orange ou de Cahors, l'état; celle de Lyon, la société. Ici c'était la famille même, c'était le cœur et l'âme de l'homme qui étaient ou attaqués ou corrompus jusque dans leurs plus intimes replis.

CHAPITRE V.

VICTOIRES DU DÉSORDRE PAR LES LOIS.

A côté de ces succès positifs de la sédition, il y en a eu d'indirects, de permanens; ceux-là ont corrompu et affaibli l'ordre politique tout entier. Depuis seize mois, une violence morale pèse sur les pouvoirs. Depuis seize mois, ils accomplissent des volontés qui ne sont pas les leurs, ils mettent en œuvre des théories que leur raison condamne; ils font le mal sachant que c'est le mal. Et pourquoi le décrètent-ils? parce que la force est apparue, qu'elle resta long-temps imminente, qu'il fallait d'abord la conjurer, qu'il faut aujourd'hui craindre son réveil. La force! est-ce le talent? sont-ce les lumières? est-ce la propriété, l'industrie? il n'en est pas question. Sera-ce du moins le nombre? pas même. C'est une minorité

grossière, ignorante, affectant plus de passions qu'elle n'en nourrit; ayant, au lieu de passions, des instincts aveugles, des appétits de destruction, et redoutée seulement parce qu'elle est compacte et peut tout oser. Voilà l'autorité véritable, le génie invisible et présent, l'égérie honteuse qui a trop souvent dicté des lois à la France. Examinons ses œuvres.

Il n'y a point d'autorité souveraine, point d'action centrale, point de gouvernement enfin, si on ne sait une bonne fois faire le départ des prérogatives nécessaires du pouvoir et des attributs nécessaires de la liberté. La liberté consiste simplement dans le contrôle constant et populaire du pouvoir. D'où il résulte que partout où il y a action, il doit y avoir contrôle: des corps municipaux, auprès des maires; des conseils, auprès des préfets; des chambres, auprès du gouvernement même. Voilà la liberté. L'action doit toujours être dévolue au trône sans entraves. Voilà le gouvernement. L'élection, pour les divers degrés de l'exercice du droit de contrôle, doit toujours être fixée dans la région des garanties et des lumières relatives. Voilà l'ordre. Or, tous ces principes ont été méconnus dans nos lois fondamentales, qui ne peuvent dès-lors fonder que l'anarchie.

§ I. — *Loi de la garde nationale.*

La loi de la garde nationale est monstrueuse d'un bout à l'autre. Il en est sorti jusqu'à ce jour plus de bien que de mal, parce que la France vaut mieux que les institutions qu'on a faites pour elle: elle n'use pas de ses armes comme on les lui a données, à tort et à travers. Mais l'élection des officiers est contraire au principe de tout gouvernement régulier. Le gouvernement n'existe pas, s'il n'a point la disposition libre et entière de la force publique. Les choix ont été abandonnés sans partage à l'élection, malgré les termes exprès de la charte, et cela sous deux motifs: le précédent de 1791, et le vœu de M. de Lafayette. Je puis dire que de ces deux raisons, il y en avait une pour nous déterminer à l'adoption du parti contraire, si nous eussions été dans notre bon sens ou dans notre liberté.

Dans cette garde nationale, le premier des pouvoirs politiques, puisque le dépôt de la charte lui est confié, et que celui-là seul joint la force au droit, dans ce pouvoir le plus démocratique qui se soit vu sur la terre, puisqu'il embrasse six millions de citoyens égaux entre eux, et possédant également un droit de suffrage qui consiste dans une baïonnette et des cartouches, nous n'avons

voulu pour les grades aucune condition d'électorat, aucune condition d'éligibilité. C'est un miracle du bon sens public, si les prolétaires ne se sont pas saisis partout de cette arme terrible. Ils s'en sont saisis en plusieurs lieux. De là vient ce scandale, cette calamité de gardes nationales prenant parti pour l'émeute, marchant tambours battans et la baïonnette au bout du fusil. C'est la glaive qui doit nous défendre, trempé de manière à se replier dans nos mains et à se tourner contre nous... Depuis que je traçais ces tristes convictions dans le silence de la méditation et de la douleur, une voix plus haute a parlé. Lyon les montre écrites dans le sang. C'est l'arrêt qui apparaît sur les murs de Balthazar.

§ II. — *Loi communale.*

La loi communale repose sur les mêmes principes, c'est-à-dire sur la même violation des principes. En vertu d'opinions historiques qui sont l'ignorance complète de l'histoire, en vertu du mot magique de libertés municipales sous lequel se cachait à sa naissance cette glorieuse liberté politique qui a pris, Dieu merci! un autre essor et adopté un autre giron que la commune, on a dépossédé la couronne du droit de nommer

les maires, ces dépositaires de l'administration à domicile, ces magistrats par lesquels seuls l'action de l'autorité royale arrive du trône au pays. On a fait ainsi de l'échelle administrative l'échelle de Jacob. Elle ne pose que du côté du ciel; elle ne touche pas à la terre. Et comme les conditions électorales sont calculées de façon à ce que la propriété divisée compte pour beaucoup et la propriété agglomérée pour rien, il arrive que les quasi-prolétaires sont les seigneurs suzerains de la commune; ils imposent à la couronne des choix absurdes ou indignes; elle aura en abondance des instrumens rebelles; nous posséderons autant de constitutions de 91 qu'il y a de municipalités dans le royaume, en attendant que les municipalités ne jouissent pas seules d'un bien si grand.

De la sorte, la propriété est dès à présent expropriée du pouvoir dans la commune; il lui reste un privilége exclusif, celui des charges, et quelquefois des déboires, des outrages, des vexations. En même temps, la commune est mal administrée, et des passions mauvaises fermentent parce que tout aliment est aussi une amorce. Et il arrive que les conseils municipaux sont beaucoup plus mal composés qu'ils ne le seraient sans l'attribution exorbitante qu'ils ont reçue. Pour s'assurer la joie d'avoir un mauvais maire, un maire

selon leurs jalousies basses et ignares, ils sont contraints d'élire de mauvais conseils. *Abyssus abyssum invocat.*

Mais l'esprit de la France n'est point partout le même. Il y a des provinces où le peuple abdique volontiers aux mains des propriétaires considérables; et, vu le grand principe révolutionnaire que ce qui est bon pour nous n'est pas bon pour autrui, un homme de la gauche, qui cette année fait silence, M. Marshall, je crois, pour ne pas laisser fausser l'instrument d'anarchie au sein des provinces arriérées, proposa d'autoriser le ministère à en interdire l'usage dans les départemens selon son bon plaisir. La loi avait peur d'elle-même, et se suspendait par réflexion. Il fallait bien adopter cette disposition étrange, sous peine d'enfanter une anarchie disparate, une anarchie bigarrée de jacobinisme au nord et de *jacobitisme* au midi. L'avoir uniforme était un amendement. Voyez la libéralité! pour participer à la nomination du maire, ce qui est illégitime et mauvais, on ravit à des provinces entières le droit d'élire leurs conseils municipaux : liberté naturelle et nécessaire qui ainsi restreinte n'a pas un péril! Une telle loi porte bien le cachet de l'esprit qui l'a dictée et dont le caractère est de trouver toujours le secret d'être également contraire aux intérêts

du pouvoir et à ceux de la liberté. Le désordre dans tous les articles et le despotisme par post-scriptum, c'est la politique révolutionnaire dans toute sa vérité. Elle n'est pas toujours aussi naïve.

§ III. *Loi électorale.*

La loi départementale aura les mêmes résultats; ceux aussi qu'a donnés trop souvent la loi politique, la grande loi, la loi décisive, la loi électorale, qu'elle eût donnés partout si la sagesse de la France n'opposait son contre-poids à l'entraînement de ses guides. Par cette loi, les élections ont été immolées à un dieu qui châtie les sacrifices, en les acceptant; elles l'ont été à la peur. Le cens d'éligibilité, le cens électoral, le double vote de la glèbe au profit du fermier ont été les pâtures livrées à l'émeute de février par trois cents députés, condamnés la plupart de leur conscience. Si l'esprit de l'émeute ne règne pas, à qui la gloire? S'il règne, à qui la faute?

La loi électorale ne contenait dans la proposition ministérielle qu'une idée d'ordre: c'était la faculté, pour les pères qui payaient plusieurs fois le cens, d'attribuer le droit électoral à leurs fils. Mais les hommes qui voulaient la capacité du licencié sans causes et du chirurgien sans lettres dénièrent la

capacité du fils, de l'héritier d'un grand propriétaire et d'un grand manufacturier. Par dessus tout, l'émeute était apparue : ce palliatif s'évanouit. Le corps électoral, qui depuis quinze ans luttait pour les libertés de la France, s'est vu dépossédé au profit d'une classe qui a moins d'indépendance et de lumières, qui comprend moins nettement les droits à l'exercice desquels on l'appelle. Auprès du lieu où j'écris, dans un pays qui ne *boude* pas la révolution de juillet, M. Dupont (de l'Eure) vient de présider un collége où une centaine de voix ont fait l'élection, parce que trois cents citoyens inscrits n'ont point paru. Sur tous les points du royaume, dans toutes ces hiérarchies électorales qu'on vient de multiplier à la fois, le même spectacle attriste les regards. On a fait arbitres de toutes les affaires et de toutes les destinées de la patrie des citoyens qui ont le bon sens de s'effrayer de cette tâche, qui s'y croient impropres, qui n'ont pas le loisir de s'y adonner; et il arrive que l'intrigue ou la passion ameute seule une troupe d'ambitieux subalternes, qui envahissent tous ces pouvoirs divers et qui tiendront notre grande France sous leur joug de plomb. Dans l'état, dans le département, dans la commune, dans la garde nationale, c'est même perspective. Le même principe a dominé cette or-

ganisation ou plutôt cette désorganisation tout entière. Partout c'est la partie inférieure du corps électoral qui, étant plus compacte, emporte la balance : c'est donc la queue qui mène la tête. Là est le contresens profond qui fausse toutes nos institutions et compromet toutes nos libertés. A ces conditions, il n'y a point d'état social possible parmi les hommes.

On a fait une découverte qui fixe dans ces régions que je signale, non plus seulement l'élection, mais le pouvoir même; c'est celle des engagemens préalables et du mandat impératif. Par là le gouvernemənt représentatif croule tout d'abord; il croule tout entier, avec toutes ses garanties et toutes ses maximes. Sa maxime fondamentale est que trois grands pouvoirs forment la tête de l'état, et que tous trois discutent, délibèrent, décident enfin à titre égal et veulent pour le corps entier du peuple. La garantie est dans la composition de ces pouvoirs, dans la multiplicité des formes, dans leurs lenteurs, dans la nécessité d'épreuves successives, dans les débats préalables et contradictoires, dans l'indépendance et le recueillement du scrutin, dans le contrôle des trois branches de la législature les unes sur les autres. Ici, tout cela tombe. On place au plus bas de l'échelle politique la délibération et la volonté, en suppri-

mant tous les contrôles et tous les degrés. Que dis-je, la délibération? il n'y en a pas. Un étudiant saisit aux portes de la ville le paysan qui arrive, lui demande s'il veut de la féodalité, des droits seigneuriaux, lui parle des plus ridicules, lui remet un nom comme talisman assuré qui le préservera de ces monstres, le pousse tout abasourdi dans le collége, et rit de tout son cœur d'avoir ainsi tranché la question de la pairie.

La volonté, du moins, y en a-t-il davantage? A Dieu ne plaise! C'est souvent dans les tabagies, entre deux vins, que la plus grande des questions constitutionnelles est décidée, sans entendre, sans soupçonner des objections, sans imaginer qu'on fait l'avenir de son pays; et ensuite il n'y a plus de retour possible, plus de lumières à redouter, plus de propositions à entendre du trône, de l'autre chambre, d'orateurs contraires. C'est écrit, et voilà tout. On a ainsi la liberté de la démocratie; une liberté inepte, brutale, une liberté sans savoir, sans examen, sans discussion, sans contrepoids. Et cependant, par un scrupule funeste, le ministère s'était laissé aller, sans s'en apercevoir, à ratifier ces monstruosités, à les consacrer, comme la loi de l'avenir, en proposant d'exiger pour la révision de la loi de la pairie le contrôle de deux législatures, c'est-à-dire le vote

préalable, la décision souveraine de nos trois cent mille Solon et de tous leurs conseillers !

§ IV. — *Loi de la presse.*

Au spectacle de la presse, j'éprouve le sentiment du vieux soldat qui voit profaner ses armes. La presse n'est plus cette amie de la liberté qui suit pas à pas le pouvoir, combat ses dépositaires avec zèle, avec ardeur, avec passion peut-être, mais n'a garde de contester au pouvoir ses attributs nécessaires, et d'ébranler l'état sur ses fondemens. C'est une Euménide, une Bacchante, une Némésis, qui agite la torche, la hache, le poignard, qui insulte et qui frappe, qui s'applique dans ses momens lucides à démolir pierre à pierre l'édifice social, qui s'attaque indistinctement à l'état ou à la famille, qui semble enfin tourmentée d'une sorte de fièvre dévorante et avoir besoin, comme les anges de Milton, de se venger des souffrances d'un orgueil malade et inique, par des destructions. Ailleurs, il s'est vu que l'injure, que la calomnie pénétrassent dans les champs clos de la polémique. Mais la société française a fait un pas de plus. Elle possède des ateliers de calomnie. L'insulte a ses officines privilégiées : nous avons des journaux, des écrivains qui vivent d'ag-

gressions à toutes les renommées, à tous les talens, à toutes les supériorités. C'est une artillerie uniquement dressée pour abattre et flétrir tout ce qui s'élève, tout ce qui sert le pays et l'honore. Ceux qui disent que la société tombe, ceux-là ont raison. Une société, au sein de laquelle un désordre si grand est quotidien et inaperçu, cette société est frappée de vertiges. Elle doit être condamnée du ciel.

Et cependant loin de moi d'accuser la grande et féconde immunité de la presse de tout le mal que lui imputent aujourd'hui tant d'hommes qui l'ont défendue avec nous pendant quinze ans. À mon avis, le mal est ailleurs; elle ne fait pas l'anarchie, elle la subit. C'est plus qu'il faut pour suivre, atteindre, désarmer le monstre.

Ce qui trompe sur l'action de la presse, c'est qu'on voit les maux qu'elle enfante et non pas ceux qu'elle empêche, et c'est dans les maux qu'elle empêche que consiste précisément sa vertu. Car elle sert d'un côté à exhaler les passions mauvaises, ce qui les tempère à la fois et les décèle; de l'autre, à comprimer les actes mauvais, parce qu'il faut se résigner à une double tâche, celle de les avouer et de les défendre. Sans ce flambeau protecteur, le parti révolutionnaire tiendrait aujourd'hui la France sous le régime des avanies.

Chaque sergent de la garde nationale, chaque maire de village, pèseraient sur le sol comme des pachas. Nous lui devons le maintien de l'ordre et de la légalité, ainsi que nous les lui avons dus dans d'autres temps; et de là vient que je ne croirai pas ma vie perdue si, en combattant quinze ans pour cette magnifique liberté, j'ai contribué comme l'un des soldats de cette longue bataille à la conquérir pour mon pays. Puisse-t-il ne pas s'en laisser détacher par la licence plus que déposséder par la tyrannie!

Mais il faut arriver à en concevoir la nature pour bien comprendre où sont ses périls, et y parer. La liberté de la presse est une nouvelle venue dans le monde politique. Elle est un élément, naguère inconnu et désormais nécessaire, de la constitution des sociétés. C'est l'Angleterre qui l'inventa: il y a moins de cinquante ans qu'elle l'a émancipée, et voilà que l'état social, le plus fort qui fût au monde, miné insensiblement depuis lors, chancelle sous son souffle terrible. Sa nature est de mettre aux mains de la démocratie ce levier d'Archimède qui ébranle le monde. On n'y avait pas réfléchi encore; maintenant, on peut le comprendre. Ma théorie de la distinction des droits et du pouvoir trouve ici encore son application.

La presse a deux caractères, deux instrumens : les écrits divers et les journaux.

Dans le premier cas, spontanée, individuelle, facultative, elle est le droit de chacun et de tous ; dans le second, périodique, obligatoire, ouverte à chacun comme une tribune, à tous comme un *forum*, c'est un pouvoir. Droit, elle ne peut être assujettie, dans un gouvernement régulier, à d'autres règles que la parole même, dont elle est un écho prolongé dans tous les lieux et peut-être dans tous les siècles. Pouvoir, elle appartient à la société même ; c'est pour la société qu'elle existe. Elle ne subsiste donc qu'à la charge de ne pas être anti-sociale, quels que soient, du reste, les partis politiques qu'elle arme de sa légitime puissance. Pour cela, elle doit à l'état des garanties, non pas de son obéissance aux lois, non pas de ses moyens de satisfaire à la loi, mais de son esprit de conservation ; et ces principes ont été méconnus de tous points par la plupart de nos lois de la presse, et notamment par la dernière. On a baissé les cautionnemens et perpétué les droits de timbre et de poste, ce qui était une double méprise. C'était imposer des entraves aux abonnés, aux lecteurs, au pays, qui a droit à la publicité comme à la clarté du jour, et affranchir les écrivains, dont aucun n'a droit à autre chose qu'aux

moyens personnels de publicité, point à ces moyens formidables d'une association qui n'existe que sous la protection et dans l'intérêt des lois. C'était, enfin, placer la presse dans la même zone sociale que tous les autres pouvoirs, livrer de plus en plus aux premiers venus les arsenaux de la polémique des partis, les livrer en dépôt à une classe de prolétaires les plus dangereux de tous, parce qu'ils sont jeunes, lettrés et ambitieux : ceux de la littérature.

Plus il y avait dans les actes de la révolution d'appels et de concessions inévitables aux passions démocratiques, plus il fallait s'appliquer à placer plus haut la presse. C'est le contraire qui a été fait. De là sont venus ce dévergondage croissant, cette émulation de calomnie et de destruction, cette prédication obstinée de doctrines subversives, ces appels aux colères de la multitude, cette ostentation de la *logique des pavés*, ces emportemens contre tous les souvenirs, ces agressions à toutes les hérédités, celle du trône, celle de la propriété même, comme celle de la pairie. Corruption déplorable, corruption permanente du talent, oubli opiniâtre de la noble et magnifique mission que le ciel lui a donnée, d'éclairer, de défendre, de glorifier son siècle et son pays! D'où vient le mal? ceux même que j'ai la douleur de

combattre reconnaîtront que je l'ai fait toucher au doigt.

Il y a là un principe de désordre, une plaie sociale dont le législateur ne pourrait assez sonder la profondeur, assez interroger les causes, assez chercher les remèdes. La presse est aujourd'hui le clairon naturel des passions subversives; elle est l'esprit, elle est le verbe de ces classes que la société ancienne ne connaissait pas, qu'elle effaçait criminellement du livre de l'humanité en les frappant de la mort de l'esclavage, qui ont recouvré leur droit originel, qui sont libres, dieu merci, mais puissantes, nombreuses, formidables, et qui nous donnent une société nouvelle, un monde nouveau à régir. Le problème, pour la presse, comme pour la société entière, est ceci: désarmer la médiocrité, ses passions jalouses et ses haines anti-sociales, en laissant au talent son libre essor pour percer toutes les couches de la société, arriver au faîte, et dire comme Jean XXII, en se redressant: « Me voilà. C'est moi qui régnerai sur vous. »

§ V. — *Loi du jury.*

La loi du jury a mis le sceau au désordre en y attachant l'impunité. La triple extension du nombre des jurés, de leurs attributions et des voix

exigées pour les condamnations, assure, sauf miracle, l'acquittement de l'anarchiste dans l'est, du chouan dans l'ouest, de quiconque a le bonheur d'avoir l'état pour partie adverse. La sympathie et la peur aident de concert à ce résultat. Les législateurs de la France n'ont eu d'autre soin que de trouver des citoyens et des pouvoirs indépendans de l'autorité, ce qui devient facile depuis qu'il n'y a plus d'autorité parmi nous. Mais des citoyens, des législateurs, des juges, indépendans des passions qui grondent autour d'eux, et comprenant qu'il y a devoir de les affronter, voilà ce que nous ne songeons pas à chercher; et, au fait, dans la zone où nous fixons la souveraineté, nous risquerions de ne pas les trouver.

§ VI. — *Vice radical. Domination d'une seule classe.*

La conséquence directe de toutes nos lois est de livrer l'empire à une seule classe de la société, classe mitoyenne qui a tout juste assez d'indépendance et d'instruction pour vouloir marcher seule et seule gouverner, mais trop peu pour le pouvoir. Cette classe forme la lisière entre le haut tiers et les prolétaires : elle a les passions contraires des deux régions auxquelles elle confine. Assez voisine de celle-ci pour ne pas s'épouvanter

beaucoup plus qu'elle des destructions, elle touche d'assez près à celle-là pour lui porter envie ; elle participe enfin de l'inquiétude de l'une, de l'orgueil de l'autre, mélange funeste que corrompt encore la médiocrité des lumières, l'ignorance des rapports des pouvoirs et des états, l'habitude des points de vue étroits et incomplets. De là ce génie jaloux et brouillon, qui ne sait que démolir, qui est la désorganisation même, qui bat de ses colères tout ce que les sociétés respectent, les trônes comme les autels, les pouvoirs comme les distinctions; génie également funeste à ce qu'il a au dessus et au dessous de lui, en ce qu'il tarit toutes les sources de progrès et de prospérité, tout en renversant les principes, les sentimens qui sont les contre-forts de l'état social, et qu'un législateur plus haut a empreints sur la plus antique des tables de la loi, la conscience humaine.

Aussi n'avons-nous vécu depuis seize mois qu'en accumulant les principes de mort; et plus nous avons besoin de la sagesse publique pour soutien, plus il y aurait un mal bientôt irréparable si le désordre qui a envahi les pouvoirs et passé des pouvoirs dans les lois, passait enfin des lois dans les esprits. Or c'est là la plaie croissante de la France.

CHAPITRE VI.

ANARCHIE MORALE. — LITTÉRATURE. THÉATRES.

Il est une anarchie mille fois plus funeste que celle des carrefours. Celle-ci peut n'être que passagère. Elle blesse si profondément les intérêts, elle révolte si vivement les cœurs, qu'il y a des chances pour qu'elle rende le retour à l'ordre plus prompt et plus facile par le dégoût qu'elle inspire. Les imaginations, en effet, s'étonnent et s'indignent ; on se précipite à l'envi dans toutes les chances de repos qui s'offrent à des âmes fatiguées de mécomptes. C'est ce qui fait du despotisme l'inévitable conséquence des révolutions violentes.

Mais il est une anarchie morale qui sape l'ordre jusqu'à ses fondemens, qui le rend difficile

avec le despotisme même, et impossible avec la liberté. On a vu des principes et en quelque sorte des croyances politiques soutenir l'état au défaut des institutions abattues et suppléer aux lois. Mais où les lois prendront-elles de la force contre le désordre qui a son siége dans les esprits? Alors l'état est frappé au cœur. Il n'y a plus de refuge qu'au terme de longues et cruelles épreuves; le mal est si grand que la société malade ne le sent plus. Elle s'étonne des alarmes qu'elle inspire; elle repousse les sollicitations; elle ajourne les remèdes. Le désordre pénètre peu à peu dans les habitudes, dans les opinions, dans les mœurs. Puis on s'étonnera quelque jour de le voir apparaître sur les places publiques, partout, à la même heure, altier, triomphant, indomptable. Ce sera pourtant chose toute simple : il passera des esprits dans les rues, comme des pouvoirs publics il aura passé dans les lois.

Si la littérature était l'expression de la société, il faudrait désespérer de la France. La littérature se montre empreinte de tous les genres de corruption. Elle se fait une loi et un jeu d'attaquer tous les sentimens et tous les intérêts dont l'ordre social et politique se compose. On dirait qu'elle s'étudie à rendre à la société française tous les vices qu'elle en avait reçus dans le der-

nier siècle. Une sorte de cynisme dogmatique l'a envahie tout entière. Si, sur la foi d'un nom connu et d'éloges quotidiens, vous affrontez un théâtre, vous trouvez des scènes où la dignité de notre sexe est violée de cent façons, comme la pudeur de l'autre. Partout les mêmes spectacles vous attendent. Il en est qu'on laisse encore derrière le rideau, en se bornant à les annoncer d'avance et ensuite à les raconter. Bientôt on les mettra sur le théâtre, comme on a fait de l'échafaud. Le roman a déjà donné l'exemple. Ce sont là les uniques inventions du drame, du conte, de la nouvelle. La muse travaille sur les obscénités, comme autrefois sur les passions. Un auteur imprime dans un style laborieusement barbare, afin d'être original, qu'il faut bien en arriver là pour trouver du nouveau. A ce compte, que deviendrons-nous lorsque la tragédie et le roman auront épuisé cette veine grossière qui est courte, Dieu merci? Quant elles n'éclaireront plus des orgies, faudra-t-il que les lettres éteignent leur flambeau?

Malheureux jeunes gens qui, dans leur indigence, espèrent s'enrichir en empruntant des vices, qui croient inventer parce qu'ils rétrogradent simplement vers les débauches de Crébillon et de Voltaire, qui prennent pour de la hardiesse littéraire d'immorales hardiesses, qui comptent

trouver des jouissances nouvelles dans la corruption, et ne voient pas qu'ils ne sont que les plagiaires de ces vieillards blasés qui croient rajeunir parce qu'ils se dépravent en s'épuisant!

Aussi est-ce le propre des civilisations ou des sociétés vieillissantes que ces honteux plaisirs. Combien de fois n'ai-je pas écrit que cette littérature révoltante du dernier siècle tenait aux corruptions de la monarchie absolue! et voilà que la liberté, comme pour se railler de mon culte à ses autels, prend à l'école de Louis XV ses inspirations et ses passe-temps!

Il est vrai que, lorsque je fustigeais la censure imbécile qui ne permettait aux soldats de Léonidas de mourir à ses côtés qu'à la condition de remplir les Thermopyles des cris de, Vive notre roi légitime! je ne m'attendais pas à voir succéder à une censure absurde une non moins absurde licence. L'une annonçait une réaction insensée contre l'esprit de la France; l'autre, qu'annonce-t-elle, sinon une invasion non moins étrange et non moins funeste? Il y a également désaccord avec les sentimens et les habitudes de la société. Et ce contraste avec la décence générale des mœurs, cet oubli ou cette ignorance de la seule langue que parle universellement aujourd'hui le monde délicat, laborieux et grave qui fait le succès des

lettres ; tout cet anachronisme, dis-je, ou cette transplantation est un triste symptôme. N'oublions pas que la même litérature, qui prend l'initiative pour le renversement des mœurs , l'a prise aussi, comme il y a quarante ans, pour le renversement des propriétés et des lois. Voilà toutes les colonnes de l'ordre social attaquées en même temps par elle; et nous venons de voir qu'elle a déjà compté bien des victoires.

Le dérèglement des imaginations accuse moins haut la littérature qui le dessert que la société qui l'encourage et l'autorité qui le tolère.

L'autorité a fait plus : poussant les conséquences de juillet, comme on dit, plus loin que les chambres, plus loin que les écrivains, plus loin que le public, elle s'est plu à comprendre dans la liberté absolue de la presse une autre immunité, qui n'a existé nulle part dans le monde, la liberté illimitée des théâtres. Cette liberté est-elle dans l'intérêt des théâtres? Ils tombent en ruine. Dans l'intérêt de l'art? On sait les chefs-d'œuvre que la scène a produits dans ces seize mois d'une liberté sans frein comme sans exemple. La licence est mauvaise au talent comme à tout le reste. C'est une terre dont la fécondité déplorable étouffe les bons germes sous le poids des mauvais. Otez le petit chapeau, la redingote

grise, les soutanes, des gravelures et le bourreau, que reste-t-il de l'expérience que nous venons de tenter? Il reste dans Paris dix ateliers de corruption, dix places de guerre dont le feu bat chaque soir l'ordre, le goût et la morale.

Ensuite, le gouvernement s'étonne de la disposition générale des esprits à lutter contre les lois; à abroger, selon les passions personnelles de chacun, les actes législatifs, soit de la république, soit de Napoléon, qui importunent l'étudiant, l'instituteur, le contribuable. Mais lui-même, de quel droit a-t-il abandonné la tutelle bienveillante que lui conféraient sur les théâtres les décrets impériaux, que lui conférait l'usage de toutes les nations civilisées, que lui conférait surtout la nécessité? De tels exemples sont toujours imités. Nul, dans le temps où nous sommes, ne peut espérer le monopole de l'infraction des lois.

CHAPITRE VII.

SUITE DE L'ANARCHIE MORALE. — AGRESSIONS A L'ÉTAT SOCIAL.

§ I. — *Loi du divorce.*

Dans ce travail de désorganisation universelle, l'ardeur gagne les plus honorables caractères. C'est à qui trouvera une ruine à faire, à qui se signalera par les plus grands coups. M. de Schonen ne voit pas qu'il a moins fait de bien par son courage contre la barbarie qui démolissait les temples, qu'il ne fait de mal en attachant son nom à l'assaut livré, par la proposition du divorce, au seul établissement qui fût intact encore : la société civile. Défendre nos monumens publics, et renverser le mariage, est une inconséquence où tout est profit pour le désordre. Je dis renverser

le mariage; car, le jour où il n'est plus indissoluble, il est frappé dans son essence. Qu'un homme ait seul des armes au milieu de cent mille, qu'il promène son pistolet chargé sur toutes ces multitudes, un seul doit périr. Mais l'existence de tous est changée. Ils ne vivent plus de la même vie. Atteints par une menace, ils sont en effet tous frappés.

Tel est le mariage sous la loi du divorce. Il dépouille son caractère auguste et sacré. Ce n'est plus qu'un contrat devant notaire et point un contrat devant Dieu. Non pas que je me préocupe ici des commandemens de la loi catholique, seule pensée pourtant qui ait présidé à cette discussion, soit pour ameuter une majorité ardente à la contre-carrer par ses votes, soit pour intimider tous les orateurs, muets d'épouvante à la pensée de paraître du même avis que l'Évangile. Cette joie de se montrer plus forts que l'église explique seule la passion qui a fait préférer par nos hommes positifs le divorce au transit, à l'entrepôt, voire même aux avancemens des armées de mer. Moi, je déclare que j'écarte la loi religieuse de mes pensées; car je ne lui reconnais point le droit de dominer la loi civile. Mais il est une autre loi plus haute, je puis le dire, que toutes deux; car toutes deux ont pour mission de la consacrer.

C'est la loi morale; et celle-là voulait, pour achever de relever l'homme, que, se conformant à nos progrès, le contrat, qui fonde les sociétés, s'ennoblît et se fortifiât par cette inviolabilité qui épure et rehausse les liens, resserre les devoirs, affermit et consacre la famille; inviolabilité terrible qui met le sceau de l'éternel sur le berceau de l'enfant qu'il nous a donné. Elle est à elle seule un acte religieux et un sacrement, par la pieuse épouvante qu'elle inspire, comme ces impénétrables forêts de nos pères qui devenaient des temples par la seule émotion, par le religieux effroi dont l'âme était saisie en y pénétrant.

Un caractère de notre époque, c'est que, quelqu'un ayant voulu abroger l'article du code Napoléon qui interdit aux époux divorcés de reprendre leurs premiers liens, article qui aggrave tout, contre l'intention première du législateur; un magistrat habile, docte et religieux comme M. de Vatisménil a établi qu'il y avait là un acte, qui ne devait pas être un jeu, qui devait être éternel, indissoluble, irrévocable, sacré. Et ce n'est point du mariage que parlait l'éloquent orateur; non, c'était du divorce!

§ II. — *Usurpation des titres.*

La société française a reçu une autre atteinte,

et celle-ci malgré le texte exprès de la charte de 1830. Cette charte a protesté contre l'œuvre du 4 août 1789; elle a accepté les œuvres de l'empire et des siècles. Elle a reconnu aux familles le droit de porter les titres qui les paraient, et au roi celui d'en conférer. Un assis et lever a tout détruit; la noblesse impériale, l'ancienne noblesse, la charte et la prérogative se sont évanouis devant un badinage de M. de Lafayette, assisté, cette fois, de M. de Lameth, deux ruines refaisant des ruines. Il en résulte que, dans notre patrie, la loi reconnaît les titres d'honneur; que les titres d'honneur sont une distinction que tout fripon peut prendre; que le roi n'a plus à en donner puisque le premier venu peut s'en saisir; qu'une classe nombreuse et puissante est frappée d'expropriation; que les conditions du pacte qui lie les citoyens sont changées; que des dérisions sont substituées à ses promesses. Et tous les orateurs ont gardé le silence! Personne n'a vu, personne n'a dit qu'on passait de l'imitation de la révolution de 1688 à la parodie, *à la charge* de la révolution de 1789, et que la parodie creuse des abîmes tout aussi profonds, dans cette terre d'honneur et de fierté, que les réalités les plus terribles..... Le ministère a compté qu'il y avait une pairie. Nous verrons.

§ III.— *Sectes saint-simoniennes.*

Quand le désordre a ainsi troublé toutes les imaginations, quand le bélier révolutionnaire a frappé ainsi, à coups redoublés, non-seulement toutes les institutions, mais tous les sentimens et toutes les doctrines qui maintiennent debout l'État, la société, la famille enfin, la propriété qui est la pierre angulaire de ce triple édifice bâti par Dieu même, sera-t-elle respectée? Ne l'espérons pas.

La propriété a cessé d'être le point d'appui de la constitution française. Elle est traitée en vaincue dans les lois, en ennemie dans la polémique. Si on continue, elle le sera bientôt en ilote.

La preuve que la politique révolutionnaire nous déborde, et que nous allons rétrograder de plusieurs siècles, c'est que le dogme de la confiscation est repris et soutenu sans cesse. Un docte jeune homme, M. Lherminier, développe ce droit de la société d'exhéréder des minorités tout entières pour l'utilité générale. Il ne voit pas qu'il y a là dix blasphèmes, dix attentats: la supposition qu'il puisse y avoir utilité dans l'injustice; que la majorité ait droit sur la minorité; qu'elle fasse voir, par son incompatibilité absolue avec la minorité, autre chose que son iniquité radicale et

sa violence ; qu'il y ait légitimité dans l'abolition du contrat social au préjudice d'une des parties contractantes ; que cette abolition puisse être légitimement accompagnée de sévices non prévus, non stipulés d'avance; que la propriété, qui est *le mien*, puisse dépendre de la volonté d'autrui, c'est-à-dire être le sien en même temps que le mien, ce qui implique; que, droit à part, il y ait utilité, puisque c'est la guerre, et la meilleure des guerres ne vaut pas une équitable transaction; le différend qui l'a provoquée tenait à des causes qu'on n'extirpe pas; il renaîtra tôt ou tard entre les nouveaux possesseurs du sol ; on n'aura rien fait que détruire chez les minorités le droit de la propriété; il y aura toujours une minorité, et, par conséquent, le droit de propriété, dès qu'il est ébranlé pour quelques-uns, est perdu pour tous.

Eh bien! un savant professeur de droit pose philosophiquement ces maximes, et la France les entend, sans s'étonner. Elle en entend de bien plus affligeantes encore. Nous avons un culte public, une congrégation hiérarchique, des prêtres, des missionnaires courant les villes, pour convertir les peuples au renversement de l'hérédité des fortunes ; et ce scandale, ce crime public se tolère! L'état souffre une

congrégation formée dans le but avoué d'abolir la propriété aux mains d'autrui pour s'en attribuer le monopole! La société ne se soulève pas contre une faction qui prêche le meurtre social! Ne sait-on pas que la propriété est, selon Rousseau même, le fondement de la société civile? que l'ébranler sous les pas de l'homme, c'est le plus grand délit qui puisse être commis par la pensée envers l'homme et son auteur? c'est le dépouiller de ce besoin de conservation, de cet intérêt au progrès, de cet élément de perpétuité, de ce prix du labeur et de l'ordre, de ce moyen de loisir et de méditation, source de tous les travaux, de toutes les découvertes de la pensée, de tous les développemens de l'âme et de la conscience humaines, de tout ce qui fait la grandeur de notre nature, de tout ce qui atteste la bienveillance et la justice de Dieu. Et la société française assiste à ce travail de destruction systématique comme à un spectacle, en rit comme d'un jeu! Mais Lyon! Lyon ne vous réveille pas? Cette prédication vivante de la seconde ville du royaume embrasée par la révolte ne vous semble pas sérieuse, ne vous avertit pas d'un péril réel? Vous ne reconnaissez pas à tout le moins ce mugissement qui atteste et devance la tempête? Prenez garde! parce qu'à vous on vous demande le suicide, le

prêche ne vous semble que ridicule ; mais il y a trois millions d'hommes à qui ce n'est pas le suicide qu'on demande, et le prêche pourra être entendu tôt ou tard !

§ IV. — *Abolition des dimanches et fêtes.*

Il faut dire que le culte destructeur vient peut-être rendre à l'humanité le service de lui en donner un. Tout lien religieux est détruit parmi nous dès long-temps. Mais les apparences mêmes tombent. Une chambre, qui veut fonder la liberté, a admis à lecture la proposition d'abolir la solennité des dimanches et des fêtes. Ce serait la plus belle des réactions ; car celle-là refoulerait tous les peuples et tous les siècles.

Cette chambre ne sait pas que les peuples libres ont tous été les plus religieux de la terre. J'ignore pourquoi ; mais enfin le fait est écrit dans l'histoire. La Pologne était plus catholique que l'Italie. L'Angleterre est plus croyante que l'Allemagne : le dimanche, à l'heure des offices, les trois royaumes, avec leurs cultes sans nombre, ont l'air d'un cloître qui prie. Dans les casernes, le jour s'ouvre et se ferme par une prière commune qui n'empêche pas le soldat anglais de respecter les lois dans la paix, et d'accepter, comme

un autre, la mort dans la guerre. La patrie de Washington reconnaît des religions d'état, et la chambre des représentans a des aumôniers. Nos représentans, s'il est fait par hasard mémoire du clergé, éclatent en quolibets insultans : gens qui ont à gouverner un peuple, et qui trouvent plaisant d'outrager le culte, antique maillot de ce peuple, berceau de la civilisation moderne, aire de la doctrine de l'égalité, ruine vénérable à tout le moins; car la charte dit que la grande majorité des Français la vénère !

Si un journal parle d'un régiment envoyé à la messe le dimanche, tous les généraux du royaume se mettent en campagne pour repousser d'eux la calomnie, jurer les grands dieux de leur innocence, attester qu'ils ont oublié depuis les barricades la théorie que Napoléon nous faisait apprendre pour mettre le genou à terre sur le pavé des temples. Sous la restauration, ce n'était plus le genou qu'y mettaient quelques-uns de nos guerriers, c'était le front.

Moi alors je luttais, au péril de toutes les injustices, contre les fautes du sacerdoce, et je lui prédisais les châtimens de l'avenir. Aujourd'hui je ne puis m'empêcher, quand je vois un roi, à la tête de son peuple, aller dans le temple pour célébrer les funérailles de citoyens-martyrs sans

qu'une religion, n'importe laquelle, paraisse à ses côtés afin de faire l'office que le peuple victorieux réclama du prêtre Paravey; je ne puis m'empêcher, dis-je, de trouver qu'il y a un grand vide dans ces pompes, et je demande à Dieu que le déchaînement des passions mauvaises ne le comble pas. Je ne puis non plus, il faut le dire, m'empêcher de remarquer que, dans le temps même où cette autre religion, qui est le mysticisme de l'anarchie, s'avance hautement vers la jeunesse française et inscrit son nom sur ses mandemens, le jeune grand-maître de l'université, quand il parle aux élèves, pressés dans le champ de mai des grands concours, célèbre avec raison devant eux la patrie et la liberté, mais ne murmure même pas le nom du Dieu qui a mis ces biens sur la terre! Ce silence est encore une concession au génie fatal qui nous domine. Il y a quelques mois, on mettait partout le prêtre; aujourd'hui, on ne mettra Dieu nulle part! J'aime à dire que, depuis lors, le même ministre a parlé en dignes termes, en termes fermes et habiles, de la place occupée par le Saint-Siége dans l'Europe religieuse et politique. Tout le monde a fait silence. M. de Montalivet a vu que la raison est une puissance dans notre patrie; pour la conduire, il ne faut que deux choses: avoir raison et oser. On ose trop peu.

CHAPITRE VIII.

SUITE DE L'ANARCHIE MORALE. POLITIQUE.

§ I. — *Réhabilitation de la terreur.*

Il nous est donné un spectacle qui avait manqué à la révolution de 1789. Robespierre, à l'Assemblée constituante, demandait l'abolition de la peine de mort. Personne ne voyait devant soi du sang; personne ne croyait devoir s'y baigner. La feuille de Marat, jusqu'en 93, fit horreur. Après la mort même de Louis XVI, la Montagne, entendez-vous? la Montagne le désavouait encore à la tribune; et un de ses collègues, ayant laissé sortir ce nom méprisé de sa bouche, s'arrêta en s'écriant avec dégoût: « Quoi! je l'ai

nommé! » Puis le 31 mai vint; puis Marat fut un grand citoyen, un héros, le sauveur de la France, jusqu'à ce que le poignard de Charlotte Corday en fit un dieu.

Aujourd'hui, c'est autre chose. On est arrivé à la terreur de plein saut. C'est en la connaissant, en sachant ce que ce peut être, qu'on s'y complaît. On se vante de ce qu'on n'a pas fait, de ce qu'on voudrait faire. C'est la forfanterie du crime. On a, ou ce qui est pis peut-être, on affecte la passion malheureuse du sang. On se rejette dans le passé pour la satisfaire, comme les oiseaux de proie qui, faute de mieux, fouillent les tombeaux. Il y a vingt siècles, les Barbares, dont nous descendons, dressaient des bûchers triangulaires, y plantaient une épée, immolaient des victimes humaines, et adoraient. Notre jeunesse est conviée au pied d'un autel où brille aussi le glaive, où les victimes humaines ont été égorgées par milliers. Les barbares l'appellent *l'autel de la Liberté*, et le dirai-je? cet autel, c'est la hideuse guillotine! Nous savons comme ils célèbrent le *triangle d'acier*. Si jamais ils blasonnent, ils demanderont que ce soient là les armoiries de la France. Et n'espérez pas que ces débauches soient stériles. On imprime à qninze centimes, on colporte dans le peuple les discours immortels de Robespierre

et de Saint-Just, moins, il est vrai, le grand discours en faveur de l'Être Suprême! Tout cela se passe en temps paisible, quand nous sommes tous de sang-froid, sans avoir la double excuse de ces monstres, l'ivresse ou la peur. La poésie, ce qui est un progrès, vient au secours de la prose épuisée. La Convention future a eu ses Tyrtées; et *le Constitutionnel*, en publiant leurs œuvres révoltantes de talent, n'ose pas les flétrir, à Dieu ne plaise! ni même les désavouer. Seulement, il déclare qu'il n'approuve pas tout. Puis on nous crie que la terreur ne peut pas être recommencée. On tente une œuvre mille fois plus difficile, c'est de la réhabiliter.

N'avons-nous pas vu, en pleine cour royale, la cour l'entendant et le souffrant, des accusés, en présence du jury qui allait prononcer sur eux, méconnaître et la justice, et la France, et l'histoire, au point de célébrer, avec un déplorable mélange de passion, d'éloquence et de loyauté, les vertus et la gloire de la Convention; cette assemblée intrépide, disait-on, qui régna au milieu des foudres et des éclairs, qui écrasa les factions sous le canon de vendémiaire, et n'abdiqua que dans la victoire. Jeunes gens! votre Convention, dont vous avez mal lu l'histoire, fut la plus lâche assemblée qui ait paru sur la terre, sauf quelques

fanatiques et quelques martyrs. Elle ne voulait ni n'osait le crime; elle le souffrait par peur. Quand les jacobins exigèrent la tête de Louis XVI, elle eut peur et donna la tête de Louis XVI. Quand l'insurrection lui demanda de se décimer, elle imagina de se montrer à l'insurrection, fut baffouée, eut peur, et se décima. Quand le comité de salut public lui prit Danton et ses plus illustres chefs, elle eut peur et les laissa guillotiner, comme s'il ne se fût agi que du roi et de la reine de France. Quand Robespierre lui proposa de renoncer au droit de la défense pour ses propres membres, elle frémit, hésita entre deux peurs, et chacun espérant ne livrer que la tête de ses voisins, tous cédèrent. Quand Robespierre fut vaincu, elle l'insulta mort comme elle le révérait vivant. A la fin, elle tomba sous le poids de l'horreur publique. Le canon de vendémiaire, impuissant à la sauver, ne servit qu'à lui donner dans sa chute les joies homicides de Sardanapale, et à joncher de cadavres son lit de mort. Qu'il serve aussi, ce canon destructeur, dont les salves plaisent encore à nos oreilles libérales, qu'il serve à prouver, par l'exemple de Bonaparte, ce que valent ces gages sanglans qu'on demande ou qu'on donne pour la liberté; par l'exemple de la Convention, combien la liberté révolutionnaire aime la force et touche de près à

la tyrannie ; par l'exemple de ces panégyriques, tout ce qu'il y a d'insouciance du sang du peuple chez tous ces prétendus amis du peuple, qui, la plupart, et souvent à leur insu, n'estiment de lui qu'une chose : ce sont les faisceaux dont il peut armer leurs bras.

§ II. — *Goût du régicide.*

Un goût particulier de notre époque, un caractère de cette corruption artificielle que la société tout entière désavoue, mais qui la pénètre, l'imprègne, la dissout par degrés, c'est la prédilection du régicide. Tandis que le peuple a été si grand devant le roi qu'il avait vaincu, le régicide a été célébré à la tribune, célébré dans le sanctuaire des lois par l'organe des lois, et les ministres d'un roi se taisaient alors. Quand les apôtres des ces doctrines ont été livrés à la justice, ce n'est pas seulement le jury qui, dieu sait comment et pourquoi, les a absous. Dernièrement, le tribunal correctionnel et la cour royale ont acquitté un homme qui a écrit au dessous d'une image de la guillotine :

Philippe portera la tête
Sur ton autel, ô liberté !

Vingt dithyrambes, vingt poëmes, mille écrits

ont exprimé impunément le même vœu. On a vu, à ces accens, des vieillards relever la tête, et venir pontifes de leur propre crime, l'encenser à la clarté du jour, convaincus que la France de 1830 entendait l'adopter. Aux élections, la France a répondu. Mais faut-il s'étonner de ces méprises, quand la première loi, apportée aux chambres par le gouvernement de juillet, fut le rappel des votans. M. Dupont (de l'Eure) mit à ce prix sa présence dans le conseil. Certes, il fallait laisser ouvertes aux conventionnels toutes les portes du royaume; je l'ai demandé dix fois sons la restauration, par respect pour la lettre de la charte, par haine des proscriptions, par amour-propre national, par honte d'étaler nos blessures aux yeux de l'étranger. Mais une loi! une loi proposée par la couronne! et cela le lendemain d'une révolution! La révolution de 1688 avait d'autres maximes. Un juge de Charles Ier crut pouvoir mettre le pied sur le sol britannique : le roi et le parlement le repoussèrent; ils ne lui firent grâce que de la vie. Nous avons eu d'autres erremens; l'arbre porte son fruit. Qu'on le sache bien : mille mauvais actes jaillissent d'un mauvais acte, d'un mauvaise doctrine du pouvoir.

Quand l'Angleterre traitait ainsi, en 1689, des hommes du 30 janvier 1649, elle n'avait pas à

leur reprocher de s'être baignés au sang de leurs concitoyens, d'avoir immolé à leurs fureurs une génération entière. Non; les régicides anglais ne firent tomber qu'une tête, mais c'était celle du roi, et ces têtes sacrées ne tombent pas que la terre ne tremble jusque dans les fondemens. Et il n'y a pas de monarchie s'il n'est avéré que le monarque est inviolable à toujours; qu'attenter à sa vie, c'est commettre un acte inexpiable, c'est offenser la patrie même, et la frapper au cœur. Le parlement, après quarante ans, se montrait irrité encore pour tirer ainsi du meurtre de Charles Ier et des longs malheurs de l'Angleterre, une utilité présente, celle de raffermir, par l'exemple de sa rigueur, la royauté constitutionnelle, et de donner une consécration éclatante au trône national de Guillaume III. Voilà comment des législateurs sensés procèdent.

§ III. — *Abolition de la loi du* 21 *janvier.*

Nous, nous croyons fonder une monarchie et nous établissons qu'il n'y eut pas crime, qu'il n'y a point deuil sur le jour où des factieux tuèrent un roi! Nous, nous entendons des députés justifier le meurtre de ce roi, dire qu'il fut tué pour crime d'hypocrisie. Et nous nous taisons! Nous ne voyons

pas que si un crime ainsi défini est puni de mort sur les rois, il n'y a plus de royauté. C'est la loi des suspects contre les têtes couronnées!

Nous, à l'heure où j'écris, nous avons adopté dans les bureaux, pris en considération dans la chambre, renvoyé à une commission, sans qu'une voix s'élevât, *nemine contradicente*, une proposition qui portait que Charles X, une tête sacrée, pourrait tomber sous le coup de l'article 91 du code pénal. Je veux croire encore que la chambre n'y avait pas songé. Une tête de roi ne frappe pas l'attention assez vivement par le temps qui court. Mais si la chambre avait pu voter une disposition si monstrueuse, nous serions en dehors de la charte et de la monarchie.

La royauté est inviolable, ou n'existe pas. Elle est éternelle, ou n'est pas inviolable. Napoléon était roi à Sainte-Hélène, Louis XVI au Temple, Jean dans les fers, ou il n'y a point de royauté. La fortune ravit la puissance royale. La consécration royale ne peut être effacée que par une main plus puissante que la fortune, par la mort seule. Autrement, tout l'édifice des monarchies tombe; l'inviolabilité est un piége caché sous un mensonge. Vous prononcerez aujourd'hui la déchéance; demain vous tuerez. De cette façon, vous serez quittes envers vos chartes et vos ser-

mens. Oui, comme la Convention qui s'arrangea aussi pour ne pas tuer un roi, mais qui tua un roi. C'est la conscience du genre humain qui l'a dit. Ce sont toutes vos histoires qui l'ont dit. Ce sont les élections dernières qui l'ont dit.

La disposition dont je parle eût été le régicide en expectative. Elle eût été l'abolition du trône en réalité.

§ IV. — *Loi du bannissement des Bourbons.*

Le bannissement des Bourbons ! Le bannissement, peine légale, peine entachée d'infamie! Sans doute, l'inattention, le hasard a rapproché ces mots. Non, la chambre avertie, les a tracés à bon escient ; elle les a voulus ! Une assemblée française s'est complue dans cet outrage à la vieillesse, à l'enfance, à des siècles qui pouvaient bien ne pas protéger une race condamnée du sort contre le malheur et l'exil, mais qui devaient les défendre contre l'injure. O France, qu'est devenue cette réputation de générosité qui te fit grande par toute la terre! Tu ne tues point les vaincus; mais tes mandataires les insultent. Ah ! grâce, grâce ! Croyez-vous que ce soit pour ces infortunés que vous encensiez naguères ? Non, je vous crie grâce pour d'autres qu'eux, pour d'autres princes,

pour un autre roi, pour celui que vous couronnâtes, pour celui qui a comblé par sa présence l'abîme ouvert sous nos pas, pour celui dont vous rendez la coupe royale plus amère que l'exil et l'adversité.

La révolution de 1688 aurait pu ne pas vouloir de royauté; le parti de Sidney n'était pas mort, il aurait accepté la république à bras ouverts. Mais du moment que le peuple anglais proclama la royauté, ce fut sérieusement, parce qu'il la voulait, parce qu'il la croyait utile à sa liberté comme à sa gloire, et dès lors il ne songea qu'à la rendre forte, grande, respectable à ses propres yeux et à ceux du monde.

Parmi nous, toute rétrécie qu'elle ait été dans sa prérogative par la révolution de juillet et par la charte nouvelle, la royauté est traitée comme un fort ennemi sur lequel on court à l'assaut; c'est à qui lui enlèvera une de ses défenses, à qui insultera ses remparts. On lui conteste toutes les pompes des cours. On lui interdit ce luxe utile qui fait vivre les arts, et qui la rehausse dans les respects de la foule. C'est au point que ses ministres ne savent comment réclamer une liste civile. Mais si on lui refuse pouvoir, richesse et grandeur, on exige beaucoup d'elle. On l'humilie quand on ne peut la dépouiller; on lui impose sacrifices sur sacrifices. Et de tous les sacrifices, le plus grand

sera, peut-on en douter? l'obligation d'attacher la sanction royale à la loi que la chambre a votée.

Je me suis, il y a seize ans déjà, expliqué, devant un autre pouvoir, sur ces ostracismes des dynasties dépossédées qui sont, disais-je, une insulte aux vaincus sans être un secours et une force pour les victorieux. Je répéterai aujourd'hui les mêmes paroles. Des princes déchus ne reparaissent jamais, ou ne le font qu'en combattant; et alors ce ne sont pas les lois qui les repoussent, ce sont les armes. Cette vérité, tout le monde la sent et l'avoue. Les orateurs crient sans cesse que Henri V peut, sans péril pour la royauté nouvelle, courir le cerf dans les forêts silonnées par les chasses de son aïeul, et voilà que vous demandez à votre roi de prononcer, non pas l'exclusion inutile, mais l'inutile bannissement, le bannissement! une peine juridique! une peine infamante! contre son oncle détrôné, contre ses cousins, contre la fille de Louis XVI qui n'a ni une couronne au front, ni un fils à ses côtés, contre son neveu innocent encore du crime d'être appelé roi, contre les enfans de cet enfant qui n'existent pas encore, qui sont innocens du crime de vivre, contre toute cette famille enfin, coupable de trop de foi au passé, comme tant d'autres familles françaises, et de plus coupable d'être apparentée comme lui à

Hugues-le-Grand, à Philippe-Auguste, à saint Louis, à Henri IV!

Nous pouvons demander à Louis-Philippe tout ce qui est nécessaire à la sûreté publique, tout ce qui est utile à la défense commune. Car alors il pourra n'y avoir point d'affection, point de souvenir, point de murmure du sang, qui parle plus haut que la voix de la patrie. On conçoit que le premier des devoirs de tout Français, et du roi des Français plus que nul autre, soit envers la France.

Mais si du nécessaire nous arrivons au superflu, si nous exigeons du luxe en fait d'abnégation, pensons non pas au roi, mais à la royauté, et ne faisons pas payer trop cher une couronne, surtout quand elle est de plomb comme la nôtre.

Je le demande au brave colonel Bricqueville, le plus loyal des hommes:

Si on exigeait de lui que, sans être juge et sans y croire attaché le salut de la patrie, il prononçât une peine infamante contre une famille entière, au milieu de laquelle il eût familièrement vécu quinze ans, de quel cœur y consentirait-il? Mais cette famille est la sienne, c'est la branche aînée de sa maison! La proposition seule ne lui semble-t-elle pas une injure? Mais il y a péril au refus. Il y va de la paix de tout un peuple soulevé contre cette famille déjà proscrite, qu'il faut proscrire

encore, proscrire et insulter à la fois, sous peine de compromettre tant d'intérêts chers et sacrés! Vous ne me laissez pas achever: tout votre sang crie contre moi.

Je sais la réponse. C'est précisément à cause de ces liens de parenté, que je rappelle, qu'il faut à la nation des gages. La politique a des règles à part, et il s'agit ici, non de sentimens, mais de raison d'état.

Et moi, je dis : il n'est qu'une sorte d'hommes dont il faille se défier toujours; ce sont ceux qui seraient toujours prêts à offrir des gages. Rappelez-vous qui dressa la liste des proscriptions royalistes de 1815: qui, grand Dieu! Et reconnaissez qu'il n'est qu'une garantie solide : c'est la justice, la loyauté, l'honneur.

Ceux qui affectent de douter du trône, quand ce trône a pour fondement les barricades, ceux-là ne seront pas ramenés par un injurieux arrêt à la sécurité qu'ils dénient. La royauté ne trouvera pas dans la voie de concessions semblables plus de force, car elle n'y trouvera pas plus de respect. M. de Salverte les combattit, alors qu'il croyait entrer au conseil. Le conseil fermé devant lui, il les exigea. Quand pensait-il davantage à fortifier la couronne?

Non, non! la confiance et la force ne s'obtiennent pas à de tels prix dans les sociétés civilisées.

C'est la méprise de toutes les factions dominantes, c'est le mensonge de tous les tyrans, de proclamer que la politique a d'autres règles que la morale. Les pouvoirs qui attentent aux sentimens nécessaires de la famille, à la délicatesse nécessaire de la société, ces pouvoirs soulèvent contre eux une double tempête, plus de haine chez leurs adversaires, chez leurs alliés plus d'exigence. Quand nous imposons à la royauté un sacrifice domestique, nous la rabaissons de dix crans. Guillaume était le gendre de Jacques II, la reine Marie était sa propre fille. L'Angleterre ne se donna point la joie, après les avoir inaugurés à Westminster, d'attrister à plaisir leur puissance. Elle n'entendait pas les couronner d'une main, et les blesser de l'autre, les affaiblir; elle eût craint de s'affaiblir soi-même.

§ V. — *Pétition pour les cendres de Napoléon.*

Nous, ce que nous entendons, comment le dire? Cette même chambre qui demande au roi un arrêt infamant contre la troisième dynastie, lui demande une apothéose pour le chef de la quatrième. Elle lui fait la loi d'élever un trône aux cendres de Napoléon. Pourquoi seulement à ses cendres?

Serait-ce que cette chambre n'a pas lu la

charte, qu'elle n'a pas vu que c'est la branche cadette de la maison de Bourbon qui est appelée au trône, qu'elle a cru que les d'Orléans étaient plus proches parens de Napoléon que de Louis XIV? Ou bien n'a-t-elle pas mesuré la portée de sa démarche? n'a-t-elle pas compris qu'autant il était de bon goût à Louis-Philippe de restituer à la colonne sa statue, autant il y avait convenance et devoir pour les autres branches de la législature de repousser toute démonstration équivoque, tout hommage blessant, toute alliance avec une conjuration hostile? Cette dernière supposition est la véritable. L'ébranlement donné, les bienséances méconnues, rien de tout cela n'a été même soupçonné. On a obéi aux dieux du jour, à des instincts, et aux plus étroits ou aux plus anti-sociaux de tous. Mais, grand Dieu! d'où arrive-t-on?

§ VI. — *Pétition des condamnés politiques.*

Ceci ne sapait que le trône. Tout aussi innocemment, je le crois, mais par obéissance aveugle aux mêmes passions, la chambre a ébranlé d'un seul coup le principe de tout ce qu'il y a de gouvernemens dans le monde, gouvernemens de fait, gouvernemens de droit, gouvernemens

royaux, gouvernemens populaires; elle a imaginé de recommander au ministère la pétition de tous les conspirateurs des quinze années, demandant, ce sont les termes de ce document, leur *part du banquet national*, en leur qualité d'*avant-gardes* des héros de juillet. La chambre a donc voté la proposition d'une indemnité pour quiconque aiguisa, contre un gouvernement existant, salué des acclamations populaires et consacré par nos sermens à tous, le couplet séditieux, l'épigramme, le complot, je m'arrête là. La chambre a recommandé leur pétition en bloc. C'est en bloc aussi que M. de Lafayette s'est déclaré leur *complice*. Quoi! opinion, sang à part, l'initiative du renversement des gouvernemens établis serait conférée à chaque citoyen ! Voilà la souveraineté du peuple portée à sa plus haute puissance et reconnue tout entière dans un caprice, dans une colère, dans une conspiration. Voilà le droit de défense interdit au pouvoir ! Voilà la rébellion, le complot, le meurtre peut-être effacés de nos codes et déclarés partie intégrante de la liberté. Ou si, dans le même moment, les mêmes orateurs ont demandé pour les révoltés, pour les conspirateurs de la Vendée, d'exemplaires châtimens, c'est un défaut de logique sur lequel il a plu à M. de Cormenin de ne pas s'expliquer encore. C'est

une inconséquence qui atteste l'école d'où elle est née. Et il a fallu que le banc des ministres fît silence pour ne pas lutter en vain contre ces folies, et ne pas faire d'une effervescence, d'une hallucination de la majorité, un échec de l'autorité royale et une question de cabinet!

§ VII. — *Résumé de chapitre.*

En résumé, nous assistons à un spectacle qui ne s'était pas vu encore dans l'univers, celui d'une nation qui n'a peur que d'une chose : c'est que son gouvernemenr ait le prestige de la légitimité, ou seulement l'ombre d'une accointance avec elle. La légitimité avait fait jusqu'à ce jour l'envie des pouvoirs nouveaux, et le désespoir de leurs partisans. Napoléon, par exemple, n'eut d'aise que lorsqu'il tint dans sa couche une fille des Césars, lorsqu'il put dire : *Mon malheureux oncle*, à ses courtisans ébahis, en parlant de Louis XVI. Mais nous entendons le célébrer beaucoup et l'imiter jamais. Nos anarchistes veulent ses cendres et non pas ses leçons. Comptent-ils glorifier ses mânes, en leur montrant, ainsi déchaîné, après lui, ce monstre de l'anarchie qu'il avait vaincu si bien, trop bien assurément, et qu'il traînait, comme un roi vaincu, attaché à son char sous un manteau de comte ou de duc?

Chose admirable! Nous voulons rester une société régulière, conserver des mœurs dans la famille, des liens dans l'état, de l'ordre dans le pays, et nous exigeons que notre roi n'ait ni entrailles ni famille. Nous prétendons qu'un prince, qui compte Philippe-Auguste et Henri IV parmi ses aïeux, soit le seul roi qui n'ait pas d'ancêtres, le seul gentilhomme qui n'ait pas d'écussons. Nous travaillons à faire de lui un homme nouveau en dépit de l'histoire. Un grand orateur, alors ministre, crut devoir déclarer à la tribune que le monarque régnait, non pas à cause de ses pères, mais malgré ses pères! Puis nous dormons tranquilles quand des étudians insurgés ont été battus par la patrouille; ou bien, au contraire, nous nous étonnons si un père est obligé d'avertir le public, par la voie des journaux, que c'est malgré ses ordres que monsieur son fils fait signer dans sa maison l'association nationale. Cependant tout cela se tient par d'invisibles, par d'insurmontables nœuds.

La liberté romaine, qui dura sept cents ans, ne se croyait pas assez forte avec l'appui du patriciat, la division des classes, le commode et odieux néant du grand nombre esclave. Elle reposait encore sur la puissance paternelle, qui allait jusqu'au droit qu'avait le père de mettre son fils à mort. Le droit d'avoir les images des ancêtres faisait l'éternelle

ambition des citoyens. A Sparte, l'étroite oligarchie avait réservé aux pères le droit absolu d'exhéréder leurs fils, tant on croyait avoir besoin d'inspirer aux jeunes générations le respect et la crainte des générations passées. Nous, nous croyons aller à la liberté, en n'ayant de pouvoir nulle part, pas même sous le toit paternel, non plus que dans l'empire. La monarchie domestique est démantelée comme tout le reste. Nous en faisons une république sans aïeux ainsi que l'autre. Nous ne voulons de passé, ou de sanction nulle part, ni chez nos princes, ni dans nos annales, ni dans nos foyers!

CHAPITRE IX.

PÉTITIONS SUR LE PROCÈS DU MARÉCHAL NEY.

Voici une face nouvelle de nos discussions. Cette chambre qui a été contrainte d'écouter l'apologie du meurtre de Louis XVI, et de souffrir que, huit jours durant, sa tribune retentît de projets et de vœux de mort; cette chambre s'anime, se transporte tout entière sur une mort illustre qui attrista la France, il y a seize ans sonnés. Si la mort du maréchal Ney n'était exploitée que dans le but de réveiller les haines personnelles, si des intérêts privés qui, je le déclare, ne me touchent point, y étaient seuls compromis, si surtout les nouveaux venus de la politique, passionnés et vulgaires, s'étaient seuls commis dans ces débats, je me tairais.

Mais la haine appelée sur une foule de citoyens

éminens n'est ici qu'un accessoire. Mais des hommes qui, la plupart ont marqué leur vie par de longs et grands services, ne sont désignés aux animosités populaires que pour frapper avant eux une institution qui a été la gloire de la France, et qui était sa nécessaire sauvegarde; mais tout sert à ces passions criminelles pour s'assouvir en exaspérant les masses: long-temps les placards, puis les journaux, puis les pamphlets, puis enfin les théâtres, et, à défaut du théâtre, quand l'autorité, poussée à bout par la grandeur du scandale, a clos ses portes, la tribune législative est exploitée dans les mêmes intérêts et aux mêmes fins. Mais un grave personnage, un des chefs actuels de la magistrature, un orateur puissant qui a défendu l'ordre avec courage, avec passion, pendant seize mois, jette son nom et son autorité à travers ce funeste désordre. Il poursuit son œuvre dans les feuilles publiques; il ne recule pas devant les conséquences que cherche la faction qu'il a tant combattue, et laisse à décider si sa polémique est un plaidoyer pour son illustre client qui n'est plus, ou un réquisitoire contre la pairie qui tombe... Je parlerai.

Je le puis, Dieu merci! Car ma bouche, et mon cœur, et ma plume sont purs de tout assentiment à aucune des violences ou à aucune des faiblesses

de mon temps. J'ai parlé sur le maréchal Ney quand les princes sous les lois desquels il succomba étaient vivans et régnaient; et, à une époque où les hommages à sa mémoire n'étaient pas communs, sa famille me faisait remercier d'avoir rappelé qu'à la tête de nos armées il lui arriva d'être *plus qu'Ajax, et autant qu'Achille.*

Mais d'où vient qu'après seize années on va remuer ses cendres? Est-ce au héros qu'on veut dresser des statues? pourquoi à lui seul? a-t-il seul vaincu à la tête de nos soldats? Montébello, Istrie, Frioul, Esling, Esling, l'enfant chéri de la victoire, ces noms sont-ils sans grandeur? pourquoi les laisser sans monumens? Ce n'est donc pas la vie de Ney que vous voulez illustrer? C'est sa mort. Sa mort? Pourquoi lui seul? Lui seul dans notre patrie est-il mort avant le temps, et de la mort des coupables? Depuis quarante ans, n'y a-t-il eu qu'une tête illustre qui ait été frappée du glaive de la loi? Dix journaux parlent tous les matins de victimes juridiques! De quel droit ces cris, vous qui avez dans le cœur l'éloge de la Convention, et dans la bouche ses doctrines? de quel droit seulement, vous qui, non contens d'aimer de la révolution ses conquêtes et ses lois, amnistiez ses crimes en faveur de ses bienfaits? Oubliez-vous les justices du 2 septembre? oubliez-

vous ce tribunal où la barre, vaste amphithéâtre, pouvait contenir trois cents accusés, trois cents victimes, plus de victimes que de spectateurs? Des généraux! Oubliez-vous Biron et Custines frappés le lendemain de leur victoire? Des noms respectés! Oubliez-vous Bailly, Lavoisier, Malesherbes? Des orateurs! Oubliez-vous Barnave, Vergniaux, Gensonné, toutes ces charretées de Girondins menées par trentaines au banquet de l'échafaud? Des chefs de la révolution! Oubliez-vous Pétion, Condorcet, Barbaroux, Camille Desmoulins, Danton enfin, le géant des Montagnards? Des femmes! Oubliez-vous la princesse de Lamballe, madame Elisabeth, Marie-Antoinette et à tout le moins madame Rolland ou les jeunes filles de Verdun, portant à la guillotine leurs têtes virginales et leurs vingt ans suspects? Des rois! Ah! vous ne les oubliez pas... car vous trouvez des paroles pour recommencer leur jugement, et des insultes pour le ratifier!

Certes, quand tout a passé sous la justice des factions, quand le dévouement à la liberté, le dévouement à la révolution, la royauté, le génie, la science, la vertu, la beauté, la jeunesse, la gloire, n'ont pas été épargnés par la faux sanglante, il est étrange qu'on n'ait d'entrailles que pour une seule gloire, une seule infortune. On devrait son-

ger qu'il y a vingt mille arrêts à casser, vingt mille réhabilitations à accomplir, avant qu'on arrive aux jours de la restauration, pour lui demander compte de ses victimes et les panthéoniser.

Etrange rapprochement! Pendant ces jours où la dépouille de Ney était agitée du haut de la tribune, comme autrefois celle de César, les orateurs ont passé le temps à se disputer le panégyrique de Napoléon, et à faire, de cette tribune qu'il brisa, un autel à sa mémoire. Mais Napoléon n'a-t-il point tué? Le duc d'Enghien n'était-il pas aussi une grande victime? Vous parlez de victoires? Ce jeune prince, dont tout le crime était la race dont il avait le malheur d'être issu, ne se recommandait-il pas par les longues victoires de cette race héroïque? Vous parlez de capitulation violée, d'arrestation illégale : c'est une question de savoir si une capitulation que le souverain n'a pas reconnue, peut se placer entre le juge et la loi; c'en est une autre de savoir si cette capitulation, qui n'a pas été invoquée avant la mise en cause, pouvait l'être à la fin du jugement. Mais ce n'en est pas une de savoir si la loi peut atteindre ou l'innocent, ou le coupable, sur un sol qu'elle ne régit pas. Et n'avez-vous pas entendu dire où le duc d'Enghien fut arrêté, sur quel territoire, au mépris de quelle protection?

ne savez-vous pas que le droit des gens tout entier veillait à sa garde, que la loi des nations, que l'indépendance et la souveraineté d'un état furent violées en lui? Et lui, il ne fut pas prévenu à l'avance! il n'eut pas le temps de cacher sa tête! La nuit, quand il dormait sur la foi de ce droit des gens, dont vous parlez; des bandes ont envahi le sol hospitalier sur lequel il repose, fait une marche de condottieri, assailli sa demeure, brisé avec le glaive le lien qui le tenait attaché à cette terre funeste et à la vie. Une voiture l'emprisonne, l'emporte; il ne s'arrête que dans un cachot où quelques hommes réunis constatent, comme vous dites aujourd'hui encore, à propos du même sang, *l'identité*, c'est-à-dire que le crime est constant, qu'il descend bien du grand Condé; et aussitôt des soldats lui cassent la tête à la lueur des flambeaux! Cependant il n'est pas une loi au monde qui puisse être invoquée contre lui, et, en fait, aucune ne l'a été. A part les lois, il n'a point de reproches à se faire devant le potentat qui l'immole. Il n'a jamais paru dans la cour de ce potentat, jamais demandé ou consenti à commander ses armées, jamais promis de marcher sur son ennemi, puis plié quelques jours après devant cet ennemi, passé dans son camp et lui-même promulgué durement sa victoire. De

deux choses l'une : taisons-nous sur la mémoire de Napoléon, si nous voulons parler encore de vindictes douloureuses; car Napoléon a laissé loin derrière lui tous les meurtres juridiques, et celui que je rapplle a violé toutes les lois régnantes : ou bien taisons-nous sur Ney. Car il a porté la cocarde blanche, baisé la main de Louis XVIII, marché contre Bonaparte et engagé son épée de combattre, de vaincre, d'enchaîner notre idole.

Il est vrai que l'honorable procureur-général près la cour de cassation se récrie que la défense ne fut pas libre, sur un point. Et celle du duc d'Enghien sur lequel l'a-t-elle été? en quoi consista-t-elle? Lui permit-on le recours à un défenseur? Point! L'unique défense du dernier des Condé, ce fut cette lanterne attachée sur sa poitrine pour ne pas laisser les balles s'égarer, et se prolonger son supplice. Ces choses, l'honorable M. Dupin les sait autant et mieux que moi; car tout le monde se rappelle sa soudaine intervention, quand un des acteurs de ce grand drame se mit, il y a quelques années, à rallumer la lanterne éteinte, et à rappeler les regards publics sur le fossé de Vincennes. M. Dupin se jeta au milieu de ce débat, pour foudroyer dans son ardent langage tous ces souvenirs. Chantres de Napoléon, entendez ses expres-

sions, auxquelles je viens de m'aviser de recourir, et qui ont avec les miennes une singulière conformité. L'acte du consul, il l'appelle *forfait;* l'invasion des soldats, *marche de voleurs*, *incursio latronum;* la procédure, *monstruosité infernale;* le jugement, *assassinat.* Il compte dans les illégalités de l'*attentat*, la fausse application de la loi des émigrés dont le propre était la faculté de retour, tandis qu'*un insolent décret avait banni les Bourbons à perpétuité du territoire.* Il démontre la totale incompétence de la commission militaire : *et nullus major defectus quàm potestatis.* Il rappelle que tout s'accomplit nuitamment; et Loysel, dans ses Opuscules (p. 155), dit *que justice et exécution d'icelle se doivent faire de jour.* Il faut, pour l'ouverture du rapide procès, *réveiller le duc qui dormait comme le grand Condé la veille de Rocroy!* s'écrie M. Dupin; tant j'avais raison de dire que le nom de ce prince rappelait forcément les grands jours de la monarchie, et que son front rayonnait de toute la gloire de sa race! *Sa grande âme*, continue l'honorable orateur, *supposait de la magnanimité à ses ennemis, et il n'a pas même été défendu; le jour ne devait pas éclairer un crime aussi atroce. On voulut le faire mettre à genoux: Un Bourbon, dit-il, ne fléchit le genou que devant Dieu! Le plus noble sang* fut versé ainsi par

des *bourreaux. Ah! sans doute, la gloire du prince n'a pas besoin de cette démonstration; mais la France qui a déploré la perte de ce jeune héros, la France qui voyait en lui le digne héritier de ce beau nom de Condé qui valut tant de gloire à nos armes, la France éprouvera quelque consolation!* M. Dupin dans son indignation arrivait à des comparaisons violentes de Napoléon avec *Tibère* et avec *Caracalla*. Les honorables thuriféraires de l'empire entendent-ils bien ? Tibère et Caracalla! En revanche, le nom de *héros*, souvent répété par l'éloquent jurisconsulte, justifiera ce parallèle auprès des amis du maréchal Ney.

Remarquons en même temps que M. Dupin ne parla point de révision, et cependant, ce n'eût pas été impraticable peut-être. Une commission militaire n'est pas supérieure à toutes les juridictions. Ensuite elle était incompétente, et dès lors il n'y avait pas de juges. Mais la cour des pairs, quel tribunal a-t-elle au dessus de soi? La révision d'ailleurs, où est-elle dans nos codes ? Comment l'y introduirez-vous? A quels juges porterez-vous le procès nouveau? Car il faudra un nouveau procès: un défaut de forme reconnu, il faut instruire au fond; il faut plaider de nouveau les faits; il faut établir, après le vice de l'arrêt, l'innocence de l'accusé. Quoi! l'illustre maréchal

sera mis en cause de nouveau, de nouveau traduit devant un tribunal? Qui? sa grande ombre? Et quel tribunal? Appellerez-vous de la cour des pairs au jury, ou bien de la cour des pairs à elle-même? Mais quand le même juge peut-il prononcer deux fois dans la même procès? Vous citerez le parlement de Paris et le duc de Bourbon. Double erreur : d'abord le duc de Bourbon avait été jugé par contumace; ensuite le parlement ne fit qu'enregistrer des lettres patentes du roi, des lettres de réhabilitation. L'exemple n'est pas heureux.

Je suppose toutes les difficultés vaincues, une forme, un tribunal trouvé, en un mot l'impossible : où s'arrèterait la révision? Vous la demandez, vous l'accordez pour le maréchal Ney; on l'exige pour le colonel Labédoyère; on l'exigera pour le général Berton. Refuserez-vous? Mais vous les jugerez par cela même, vous les condamnerez une seconde fois. Donnerez-vous un consentement? Il sera donc établi que, sous ce gouvernement accepté par vous tous, caressé par beaucoup, il était bien au général Berton de lever l'étendard de l'insurrection, de commencer la guerre civile, de verser le sang des citoyens et des soldats, pour assurer victoire à l'initiative qu'il prenait sur la

France ? A la vérité, c'est ce que la chambre a fait déjà par le renvoi de la pétition des condamnés politiques au ministère. Mais voici les conséquences où l'on arrive : si ce gouvernement était à ce point hors la loi, épuiser le sang de ses princes, au lieu de verser à flots celui des Français pour le renverser, était acte méritoire. Le poëte qui vient de célébrer Louvel dans ses vers avait raison. A la main de cet homme (je parle du poëte), mettez, au lieu de plume, un ciseau ; Louvel, au lieu d'un centon, aura une statue !

Autre conséquence ! Dans ce temps où on frappe le privilége jusque sur la pairie, un seul parti aura-t-il le privilége de relever ses morts ? Les constituans, les feuillans, la Gironde, la Plaine, la Montagne n'auront-ils pas le même droit ? Le dénierez-vous à ces jeunes gens qui trouvent qu'il n'y a eu de mal jugé, dans ces horribles jours, que le 9 thermidor, et qui, pour élever des chapelles à Robespierre, n'attendent que de croire en Dieu ? On le voit, je ne parle point des monumens que pourraient vouloir élever les royalistes, qui ont eu aussi des martyrs, qui en ont eu d'illustres, d'innocens, de mal jugés, à ce que prétend la voix du genre humain. Mais je sens trop à qui j'ai affaire : nos apôtres d'égalité

ne m'accorderaient pas l'égalité des morts devant la loi.

Ah! cessons de nous rejeter dans le passé de la patrie pour y trouver toujours des armes et jamais des leçons. Ne nous combattons pas à coups de ruines. On sait bien que tous nos décombres suintent du sang. Mais décidément les pierres qui en sont les plus teintes n'appartiennent pas à la monarchie abattue.

On peut adresser à cette monarchie et à ses amis bien des reproches; et certes, si on les veut savoir tous, on n'a qu'à prendre mes écrits. Mais on a beau faire: ce n'est point par le sang versé qu'elle marquera dans l'histoire; ses victimes (et je les ai toutes déplorées dans un style qui ne passait pas pour compter parmi ses défauts la mollesse), ses victimes auraient toutes tenu sur un de ces tombereaux où étouffèrent, le lendemain du 21 mai, les seuls véritables républicains qu'ait eus la France. Et si vous voulez juger bien des régimes que nous avons traversés, interrogez le général blanchi qui règne sur vos bancs. Sous la législative, ce n'est pas la convention encore, ce n'est pas encore le 10 août, ce n'est que le lendemain du 20 juin; sous la législative, il est suspect, il est décrété de mort, et il s'enfuit : ce sont les cachots d'Olmutz qui nous gardent sa tête. Sous l'empire,

il est suspect ; il vit dans la retraite et fait silence. Sous la restauration, il est suspect ; il conspire et parle, parle quinze ans liberté, égalité. Je dis qu'il conspire, car lui-même l'a dit. Et c'est une des meilleures preuves de la différence de nos régimes : en conspirant sous la charte, il reste seize années entières ; sous la législative, pas un jour, pas une heure. Il quitte son armée pour passer sur la terre étrangère, un an avant Dumouriez.

Puisqu'on a cette généreuse horreur des réactions sanglantes, je révélerai un fait qu'on sera heureux d'apprendre. C'est qu'il y eut un tribunal dans le monde, qui instruisit le premier les gouvernemens à se tenir pour défendus et vengés à moins de frais qu'au prix du sang de leurs ennemis. Ce tribunal appartient à la France ; il est une de ses gloires.

C'est une ingratitude étrange et une étrange hardiesse de poursuivre l'institution de la pairie au nom d'une condamnation prononcée au Luxembourg. Qu'on demande aux conspirateurs de 1820 s'ils auraient voulu être justiciables d'une autre magistrature que la cour héréditaire ! Le jury ne s'est pas montré avare de condamnations capitales. Les condamnés de l'Epingle noire, les sous-officiers de La Rochelle, les co-accusés de Ber-

ton, ce fut le jury qui les jugea. Mais la conspiration d'août 1830 est portée devant la cour des pairs du royaume. Les accusés sont traduits à sa barre. Dans le nombre y aura-t-il une victime? Point. La pairie crée cette jurisprudence nouvelle qui abolit l'affreuse maxime qu'il n'y a que le glaive pour châtier les crimes d'état et veiller au salut des institutions attaquées. Elle s'élève au dessus des codes, arbitre les peines, conserve la vie à tous; et tous, grâce à elle, peuvent redemander en personne des récompenses qui avec d'autres juges ne se seraient adressées qu'à leurs tombeaux.

Pourquoi donc l'infortuné maréchal Ney tomba-t-il sous l'arrêt impitoyable? Je pourrais rappeler les circonstances où nous étions alors; je pourrais dire que bien des cœurs ulcérés des malheurs de la France, de l'invasion et des prétentions de l'étranger, de ces milliards, de ces places exigées de nous, n'inventaient pas d'imputer tous ces maux aux seules victimes du 20 mars: ils les imputaient aussi à ses auteurs. Mais non. Je l'ai dit, à la tribune, au général Lamarque et à M. Salverte, étonnés que la cour des pairs eût été, dans une circonstance récente, fidèle à sa jurisprudence de 1820 au lieu de remonter à celle de 1815 : il y a cette différence que Ney parut devant la cour

des pairs quand nous sortions des jours de l'empire, que l'universel silence avait maintenu à peu de chose près les esprits au point où la révolution les laissa, et qu'alors le droit public des factions était le *væ victis!* La liberté ne nous fut pas donnée en vain. Elle porta dans les opinions et dans les consciences des lumières nouvelles, releva les âmes, agrandit les notions de justice et d'humanité, enseigna la politique à comprendre le prix de la vie des hommes et à s'appuyer sur les sentimens généreux plus que sur les passions et sur la vengeance. Ce sont les trente ans de la révolution et de l'empire qui tuèrent l'immortel soldat de l'empire et de la révolution; comme c'est la charte, et l'esprit nouveau qu'elle a créé, qui a préservé les ministres coupables d'avoir prêté leur main à la déchirer.

Un mot encore. On a beaucoup dit que l'hérédité de la pairie n'avait point sauvé l'infortuné maréchal. On a eu raison. Mais c'est que l'hérédité, à vrai dire, n'existait pas encore. Elle venait d'être déclarée la veille du grand procès. Une nombreuse fournée avait porté au Luxembourg les passions qui fermentaient alors. La chambre était ce que vous prétendez la faire : l'esprit héréditaire n'avait pu encore y germer.

Il naquit promptement, et fit l'indépendance,

la dignité, la sagesse de ce grand corps, son attachement aux institutions libres. Il lui imprima cet amour de la justice et des lois qui a résisté pendant longues années à toutes les influences du pouvoir; qui, dans les grands jours de décembre 1830, est resté inébranlable sous les cris et les menaces d'un peuple en furie. La chambre haute, constituée comme vous l'entendez, a chargé les débuts de la restauration des vindictes que vous exploitez si bien! La pairie héréditaire a épargné à la révolution de juillet une tache, des remords, des reproches, et, croyez-le, des dangers.

En revenant aujourd'hui sur une moins généreuse époque, que gagnera-t-on? de remuer une grande vie, sans que personne s'en retrace plus vivement la gloire; de mesurer les progrès que la restauration a fait faire à la France; et d'apprendre que l'hérédité de la pairie est la condition nécessaire de l'existence de la haute cour politique, l'unique moyen de la maintenir au dessus des influences du trône et des passions de la multitude, ainsi qu'elle est au dessus des lois. Il sera singulier que M. Dupin, qui s'est prononcé très-haut contre l'hérédité de la pairie, ait provoqué cette conclusion.

Je veux espérer encore, dans des intérêts d'ordre

et de paix si dignes d'être appréciés par lui, qu'il abandonnera ce projet de révision. Il se contentera d'avoir fait pour la mémoire de l'illustre maréchal ce que le même zèle lui dicta sous Louis XVIII pour le duc d'Enghien, et dans une autre occurrence, sous Charles X, pour un plus antique procès. Un jeune rabbin avait publié une histoire qui finit à un meurtre immortel : l'éloquent avocat se jeta au milieu de cette histoire pour établir que la sentence était juridiquement inique, que les lois du pays, que la procédure du temps avaient été violées, que les vices de forme abondaient ainsi que les nullités, qu'il y avait lieu enfin à révision. Il s'agissait du procès de notre seigneur Jésus-Christ.

Je ne sais si toutes ces affaires passionneraient le même public, mais je demanderais qu'elles fussent mises au rôle afin d'être appelées dans l'ordre chronologique. Il y a des chances alors pour que la plus récente ne trouble pas de longtemps la paix des esprits et celle des pouvoirs. Je crois ce vœu conforme à la gloire du grand capitaine, qu'il est temps de ne plus considérer qu'au point de vue de l'histoire, c'est-à-dire sur les champs de victoire, sur les champs de revers, sur le champ de mort! Toutes les voix proclameront de concert combien il y fut grand.

Il n'est en effet, pour ces terribles drames judiciaires où un Biron, un Montmorency, un Rohan, succombent, d'autre révision possible, d'autre réhabilitation sûre que celle de la conscience publique, celle du temps et de la postérité. M. Dupin a cité le connétable de Bourbon à propos de vindictes de 1815, et Germanicus a propos du rapt homicide de 1804. Hé bien! que reste-t-il de la réhabilitation du connétable? L'histoire l'ignore ou l'infirme.

Que reste-t-il de la mort de Germanicus? Les regrets et l'estime du peuple romain.

Qu'il nous reste à nous, de ces tristes débats, la mémoire profonde et ineffaçable d'une parole de M. Dupin que j'aime à citer en finissant parce qu'elle est belle, pure, honorable. « La condamnation, » a-t-il dit dans une occurrence avec un juste orgueil, « peut quelquefois laisser des regrets; la défense, jamais. »

CHAPITRE X.

LA CHUTE DE LA PAIRIE.

C'ÉTAIT pour défendre la pairie que j'avais pris la plume. Des incidens se sont jetés au travers de ma composition. Voilà le choléra démocratique qui nous ronge aux prises avec sa proie, la plus belle qui pût lui être livrée par la France! Je travaille comme Archimède au bruit de l'invasion qui renverse cet utile rempart. Brisé, mis en poussière, réduit à néant dans l'édifice entier de nos lois, le principe aristocratique avait là son refuge. Il pouvait soutenir ce trône qui n'a point d'étais, ces pouvoirs qui n'ont pas de racines, cette société qui n'a point de jalons. La couche sociale des deux cents francs ne l'a point voulu. C'est un beau miracle! si elle avait eu la sagesse de vouloir la pairie, nous aurions pu nous en passer.

Le principe aristocratique tombe après avoir valu seize ans de liberté à la France. Le principe révolutionnaire avait régné auparavant un quart de siècle : il ne peut pas se vanter de la même gloire.

L'élection, pendant le cours entier de la restauration, a presque toujours trahi la cause des libertés publiques. Mais il y avait une enceinte où les Chateaubriant et les Boissy d'Anglas, les Jourdan et les Crillon se rencontrèrent; ils prirent la liberté sous leur abri, et ils l'ont bien gardée.

On dit que le principe aristocratique n'a pas empêché la monarchie de choir. C'est un malentendu; il l'eût empêchée de choir dans les voies légales, et il l'a fait. Ailleurs que pouvait-il? il n'y a point d'institutions, point de lois contre le suicide.

Enfin, s'il tombe parce que la démocratie, contre laquelle il devait tout défendre, et qu'il devait en particulier défendre d'elle-même, a voulu régner sans obstacle, du moins on conviendra qu'il tombe sans humiliation, que sa chute le légitime. Appuyée de toutes les illustrations de nos quarante années, la vieille pairie n'était pas sans quelque droit à prendre sa part de l'arbitrage des destinées publiques. On a vu qu'à elle toute seule elle pouvait

tenir décemment la brèche ; que, pour avoir cette infirmité qui nous importune, celle de noms historiques comme nos annales, le duc de Coigny, le duc de Fitz-James, le duc de Noailles, le marquis de Dreux-Brézé, le comte Molé, M. de Mortemart, et au besoin, le duc de Broglie, le duc de Choiseul, le comte de Saint-Priest, ne plient pas sous le fardeau de la parole, qu'ils ne sont pas trop étrangers aux intérêts de ce monde, qu'ils entendent quelque chose aux lois ; que, si on peut reprocher à M. de Fitz-James des sentimens chevaleresques dont quelques-uns ont le tort de ne plus nous aller, on ne peut méconnaître dans les mâles, les profonds accens du duc de Noailles, une vue assez haute des lois politiques et sociales qui régissent l'univers. Le marquis de Brézé ne discute pas les intérêts, les droits, les titres de la propriété et son intervention nécessaire dans le gouvernement des états, d'une façon trop étroite ou trop légère. Une séance où la voix des Decazes, des Siméon, des Portalis, des Mounier, des Roy, des Montebello, des Plaisance, se mêle à tous les échos illustres de cette ancienne société française qu'on disait morte et enterrée depuis cent ans, laisse le cœur et l'esprit aussi satisfaits, aussi nourris même qu'une discussion de telle autre assem-

blée qui reflèterait toutes les lumières et tout le discernement du peuple. La jeune France était convaincue que les hautes classes formaient une sorte de Laponie habitée par de petits hommes, fermée la moitié du temps aux clartés du soleil, étrangère aux choses de ce monde, et surtout à ces lumières dont elle (la jeune France) se sent phosphorescente. On n'a pas voulu comprendre que l'éducation est une puissance; que l'hérédité crée une école normale de bons et grands citoyens; qu'elle place à la tète de l'état un corps dont tous les membres sont habitués dès l'enfance à voir loin et de haut; qu'elle nous délivre du joug de *l'esprit province*, réacteur tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, mais toujours étroit, ignorant, médiocre enfin, et qu'elle y substitue l'esprit d'une grande et véritable France; qu'elle est le moyen *unique* d'avoir une chambre haute, digne de ce nom, éclairée, forte en hommes sans faire la presse dans l'état entier, sans enlever à l'autre chambre et à toutes les fonctions publiques tous les citoyens capables. On craignait la médiocrité de la chambre héréditaire. Je vous dénonce la médiocrité certaine de vos deux chambres, l'une élective et partiale, l'autre ministérielle.

Il est à remarquer que la plupart des grands

orateurs entendus dans cette discussion n'auraient pu pénétrer dans la candidature des catégories. Car aucun d'eux probablement n'aura été fonctionnaire public. Si la sagesse publique, avertie par le retentissement de ce grand sacrifice, ne revenait sur ses pas, nous verrions toutes les illustrations de tous les âges bannies de la sphère du pouvoir. Nous aurions une chambre des députés à 500 francs d'impôts, et une chambre des pairs ne payant pas d'impôts du tout. Ce seraient des chambres redoutables, si Dieu ne nous permettait d'espérer une grâce, c'est qu'elles soient bien serviles.

On a tué la pairie avec cet axiome de journal, qu'on ne fait pas d'aristocratie. Bien trouvé, dans un pays qui possède les plus grands noms de l'histoire européenne, où la révolution a enfanté, pour représenter les intérêts nouveaux, autant de noms puissans que l'ancienne monarchie en laissa, et où les uns et les autres brillent sur le double appui des plus beaux talens et des plus grandes fortunes que notre pays possède! Voici une autre vérité dans laquelle pourrait se découvrir un triste avenir pour ma patrie. C'est qu'on ne détruit pas d'aristocraties, on les mutile, on les ensanglante, on les proscrit. C'est là ce que font les hommes: le temps fait une autre œuvre, il

les transforme; mais le tronc reste indestructible Il a des racines profondes, et des législateurs passionnés se font un embarras éternel, un insurmontable obstacle du point d'appui naturel que l'ordre de la Providence, que la condition naturelle des sociétés humaines leur avaient donné.

On a cru ne jeter au gouffre qu'une institution; grave erreur! On y a jeté un principe, le seul principe conservateur qui restât au sein de la société française; l'unique pierre de notre édifice qui portât sur le passé; l'unique force qui subsistât par elle-même, tout en s'étayant de tous les intérêts semblables, de tous les besoins d'ordre, désormais épars et flottans au sein de cette orageuse nation. Par ce grand coup, la France a été violemment détachée du continent européen, violemment jetée par delà l'Atlantique, violemment mariée à ce sol vierge de la Pensylvanie, où nous portons des intérêts froissés, une vieille société mécontente et divisée, une population exubérante qui, faute d'avoir à défricher des déserts, se replie sur elle-même et se déchire; enfin, des goûts de servitude, des appétits de domination et d'anarchie, des doctrines anti-religieuses, des passions anti-sociales dont s'épouvanterait cette jeune terre qui porta Washington, nourrit la liberté et croit en Dieu.

CHAPITRE XI.

ESPRIT GÉNÉRAL DE DÉSORGANISATION.

L'esprit qui règne, et va, par sa victoire, régner de plus en plus sur la France est une disposition profondément hostile à la liberté; car elle est à la fois la plus despotique et la plus servile qui se puisse rêver parmi les hommes. C'est la haine de toutes les supériorités. D'où il suit qu'aussi long-temps que le pouvoir par sa nature, par ses élémens, par ses habitudes, par ses maximes, conservera quelque penchant à reconnaître et consacrer les supériorités légitimes, il sera combattu, sapé, démoli, avec autant de passion qu'il serait armé de toute la puissance des lois s'il tombait aux mains de ceux qui veulent y voir un niveau de fer en mettant la hache au bout du cordeau.

Ainsi, le pouvoir s'offre-t-il à la classe régnante

comme un instrument? on oublie pour lui la liberté! S'offre-t-il comme un frein, c'est-à-dire comme une supériorité lui-même, la dernière qui subsiste? à lui toutes les inimitiés et toutes les agressions!

Voyez si jamais entre des jalousies et la liberté l'opinion dominante opte pour la liberté qu'elle invoque sans cesse. Les Bourbons de toutes les branches l'importunent et l'irritent; Bonaparte la transporte! Cependant qu'ont fait les Bourbons que Bonaparte n'ait fait et dépassé? Les fusillades du 28 juillet? Et le 13 vendémiaire! Le projet d'arrestation de quarante écrivains ou députés? Et les fructidorisations, les déportations, les exils en masse! La dissolution de la chambre des députés? Et le 18 brumaire pour commencer, le renversement du tribunat pour poursuivre, la dispersion des législateurs, en 1813, pour finir! Les ordonnances contre la presse? Et quinze ans d'abolition de la presse, de mutisme des tribunes, de conscriptions et d'impôts sans votes, de lois faites ou défaites par décrets, d'arrêts des tribunaux ou des jurys arbitrairement cassés, quinze ans enfin de la plus effroyable dictature qui fut jamais!... Taisons-nous! J'ai bien peur que nous ne sachions, ni ne puissions, ni ne voulions la liberté!

Nous justifierons-nous par la gloire, les batailles, la poudre, le sang, les grades, les broderies sur toutes les coutures? Tout à l'heure, nous avions le choix d'une seconde branche de la puissance législative indépendante, mais héréditaire; ou viagère, mais dépendante : qu'avons-nous fait ?

Les catégories créent un moyen patent de corruption et d'asservissement par cette candidature de la pairie à donner aux fils du vivant même des pères; mais elles excluent toutes les illustrations qui ne se seront pas soumises au joug des emplois publics, les Maillé, les Duras, les Praslin, les Beauvau, les Choiseul, les Chastellux, les Masséna, les Lafeuillade, les Montmorency, qui ne seront pas présidens de tribunaux de commerce ou sous-préfets. Entre la servitude et le nivellement, hésitons-nous? pas un moment.

Dans le même temps que nous livrons à la couronne une branche tout entière de la puissance législative, nous lui contestons la nomination aux grades de l'armée dans les limites si étroites fixées par les lois; et, ce droit nécessaire, nous le transférons aux deux cents chefs de régimens : ce qui est multiplier le népotisme deux cents fois par lui-même, ce qui est détruire la responsabilité, ce qui à ce double titre est illibéral, mais ce qui

abaisse d'une assise l'autorité souveraine; et chacun de nous la veut d'une coudée plus bas que son propre niveau.

Le même jour et à la même heure que nous raccourcissons et faussons dans ses mains l'épée destinée à l'étranger, nous lui reprochons de ne pas appesantir sur nos départemens le glaive des guerres civiles, et nous nous indignons de voir le ministère de cette royauté désemparée refuser l'arme terrible des lois d'exception.

Malheureuse France qui ne fait que côtoyer les routes qu'elle veut suivre et marche de méprise en méprise! Nous avions vu qu'au lieu de liberté, c'est démocratie; au lieu d'égalité, nivellement. Maintenant, au lieu de pouvoir, c'est ou désordre et licence, ou bien tyrannie.

C'est ainsi que la machine du pouvoir a été démontée pièce à pièce par gens de bonne foi qui croient vouloir la monarchie, et on ne craint pas qu'Ils aillent, toute ancre brisée, échouer, sans même s'en apercevoir, sur d'autres plages! La puissance publique a perdu son action matérielle et morale. L'administration est restée de toutes parts démantelée comme une place ouverte : et pourtant elle constitue désormais la force unique qui doit suppléer à toute autre; elle seule tient ensemble notre démocratie morcelée et flottante; elle

nous est un lien et un rempart, comme sont, à l'Angleterre, l'aristocratie et l'Océan. Sapée par tout cet ensemble d'innovations hasardeuses, privée de l'assistance d'une justice qui châtie les artisans de troubles, dépourvue ainsi de presque toute sanction pénale, ravagée à vue d'œil par les attaques de la presse, désertée par les fonctionnaires mêmes qui s'inclinent devant la puissance du jour, et qui tremblent, pour la plupart, devant un journaliste et un avocat, comme autrefois les baillis devant un haut baron, l'autorité disparaît. La discussion prochaine du budget achevera de la réduire à néant. On saura quel char on a lancé.

Nous avons vu déjà, nous verrons plus que jamais les meilleurs citoyens, dans la préoccupation de repousser le fardeau de toutes les impopularités, s'attacher à attirer à eux la gloire de l'économie, à complaire au troupeau qui entend brouter un budget au hasard, comme un champ infertile qu'on peut dévaster sans dommage; à démolir enfin, car c'est à démolir que tout aboutit. On mettra en coupe réglée les services publics, et il adviendra que, par l'abaissement toujours croissant des salaires, on fixera le pouvoir administratif dans la même région où par l'abaissement du cens on a mis le pouvoir politique. Ce qui en résultera pour l'ordre, pour la liberté, pour l'administration, on peut le prévoir par le reste.

On peut en juger par les résultats du personnel, que le premier ministère a commis la faute de lancer sur nos départemens. L'administration sera de jour en jour moins intelligente, moins digne, moins influente, moins respectée. L'ordre sera moins bien défendu; la liberté moins bien servie, moins bien comprise; et le pays sera tyrannisé peut-être, mais non pas gouverné.

Tels seraient les moindres résultats. Il y en aurait de plus graves, la dissolution complète de notre état social et politique, les discordes croissantes, la fin de tout respect, l'effacement de toute monarchie. Il est des gens qui consentent à la monarchie, mais la veulent, qu'on me passe le mot, en bonnet rond. Hé bien! il faut leur apprendre qu'elle n'est pas plus possible ainsi qu'en bonnet carré; qu'elle n'est pas possible, précisément parce qu'elle leur plaîrait, qu'ils se sentiraient à l'aise auprès d'elle, qu'ils compteraient être avec elle bras dessus bras dessous, et que l'essentiel n'est pas qu'elle leur plaise, mais qu'elle leur impose. Otez-lui le respect, et elle n'est pas.

Il faut leur apprendre que rétribuer dignement les services, c'est le moyen d'en avoir d'utiles, de bons, d'honorables, d'économiques sous dix rapports. J'admirerais fort qu'Epaminondas fît à Thèbes, pour vivre, ce que nous savons, si je ne savais aussi que Thèbes périt le lendemain.

Il faut leur apprendre que le culte extérieur est nécessaire aux hommes, que les dignités, pour justifier ce nom, ont besoin de paraître aux yeux. La Convention le savait bien : elle ne se contenta pas de tous ses titres au respect, de ses vertus d'alors, de son patriotisme, de ses proscriptions, de ses régicides; elle ne s'en trouva point assez rehaussée : elle s'écrasa de broderies : pour porter une double couronne, elle sembla vouloir égaler à ses crimes ses panaches.

Il faut leur apprendre que la France est le pays de la terre le plus administré, le mieux administré, et au meilleur marché. Il faut oser leur dire cette grande vérité, que l'impôt, bien employé, est aux peuples ce qu'est aux laboureurs le grain retiré de sa consommation ou de ses ventes, pour le jeter à la terre, où il lèvera en rendant trente pour un ; que c'est un fonds commun qui dormirait et qui travaille, qui serait improductif, et qui est fécond, qui porte et reporte la vie du centre aux extrémités. Ce centime que vous laisseriez oisif et perdu dans les chaumières, y rentre, multiplié par des commandes, des dépenses, des créations, des moyens d'instruction et de travail. Il n'est que la cote du riche qui eût produit dans ses mains, à toutes les heures du jour; car il n'est que lui qui sache les bonnes dépenses et les bonnes éco-

nomies. Lui seul épargne sans thésauriser; lui seul fait de ses capitaux d'infatigables journaliers, toujours à l'œuvre, et donnant toujours du profit.

Il faut leur apprendre que les classes inférieures, que je voudrais voir cependant affranchies des charges les plus onéreuses entre celles qui pèsent sur elles, notamment l'impôt du sel, sont vingt fois moins grevées que dans l'ancien régime; que le budget de la France est moins lourd qu'autrefois; que si M. de Mosbourg a dit le contraire, ignore-t-il que le budget de 1784 était de six cents millions et plus, sans comprendre les dépenses du clergé, les dépenses de la justice, les dépenses civiles et militaires suppléées alors par les provinces, nos dépenses départementales d'aujourd'hui, notre dette immense, les pensions légales de notre grand livre et les cent trente-cinq millions de frais de perception? Il sait que la France, qui portait ce fardeau, comptait huit millions d'habitans de moins. Il sait que le faix pesait inégalement sur les classes diverses, et que les moins riches portaient en outre le joug des dîmes et corvées; il sait enfin que, quand il a trouvé que la gabelle était à peu près semblable à notre impôt du sel, une seule de nos provinces comptait à la fois dix mille malheureux frappés d'emprisonnement ou de galère pour violation de

cette affreuse loi : il ne devait pas oublier une telle addition d'impôts.

Il faut leur apprendre que des déclamations mensongères, des promesses impossibles, en fait d'impôts, sont le plus lâche et le plus coupable des complots contre la chose publique, la plus basse des cruautés envers le peuple qu'on abuse. Fox ne croyait pas pouvoir porter plus haut la louange de ses collègues qu'en s'écriant qu'on leur devait cette justice, qu'ils n'avaient jamais cherché à se rendre populaires en flattant le peuple de la promesse d'un allégement impraticable des dépenses publiques.

Par dessus tout, il faut apprendre à tous que la liberté n'est pas le premier besoin des peuples, qu'elle n'est que le second. Le premier, c'est le pouvoir, ce gardien antique de la société, ce protecteur éternel de la civilisation, dont la liberté vient seulement guider et régler les pas, quand il a enfanté assez de progrès pour qu'elle puisse éclore à ses côtés et lui rendre appui pour appui.

Mais en même temps le gouvernement doit s'apprendre à lui-même que le pouvoir a besoin, pour être traité en gardien secourable, de demander des forces à cette région éclairée, laborieuse, savante, qui voit en lui un guide, un champion, un défenseur et non un ennemi. Là est le secret des gou-

vernemens libres; cette loi méconnue, la sève, la vie leur manque, ils meurent dans les convulsions.

L'erreur serait immense de croire que la royauté, par exemple, pût transiger avec cet esprit démocratique, tellement étroit et exclusif, qu'il ne peut passer de l'instinct à l'action sans être révolutionnaire. En vain promettrait-il des conditions propices, en vain multiplierait-il des sermens d'allégeance; s'il ne mentait pas au trône, il se mentirait à lui-même. Au premier mécompte, au premier choc, le monstre, tout à coup emporté, l'engloutirait. La mission de la royauté est précisément de lui marquer les bornes qu'il ne doit jamais franchir; c'est la digue opposée à la tempête et qui ne peut pactiser avec la tempête; elle la contient ou en est brisée.

La royauté, puissance morale dont la vertu est précisément dans cette haute et noble condition, ne peut méconnaître l'importance des garanties morales. Ce sont à ses yeux des soutiens aussi solides que les intérêts, ou plutôt ce sont, des intérêts, les premiers de tous. Car ceux-là ont pour champ l'âme humaine et pour loi la création, pour juge son auteur. Elle sait donc que pas un grand principe, pas un sentiment légitime n'est renversé, sans que le désordre tout entier ne puisse passer par cette brèche, et laisser voir,

derrière la plus simple des concessions en apparence, l'anarchie; derrière le plus rapide des torts, les châtimens, les vindictes, les révolutions. Or, quel principe est debout?

La royauté, tête du grand corps de la patrie, sait que cette patrie infortunée, si long-temps battue des orages, ne peut trouver de repos et de grandeur, de bien-être et de liberté qu'à l'ombre d'une transaction qui concilie et tous les intérêts légitimes et tous les principes vrais, qui rapproche les deux sociétés, les deux Frances, les deux mondes, et sous la loi d'un pacte digne et prospère pour tous les membres de la même famille, les entraîne tous, comme les enfans d'une même mère, vers un même avenir.

Or, ce pacte, que devient-il? L'ascendant d'une révolution nous a emportés loin de ces maximes. La royauté ne s'est pas rendu un compte exact de sa mission parmi nous; elle n'a pas senti assez que son titre, c'était de s'appeler la nécessité, et que dès lors elle devait ne pas craindre, dès le premier jour, de mettre le marché à la main à la révolution, dans ses exigences croissantes, et de lui faire la loi, dans les limites du pacte fondamental, au lieu de la subir.

Notre misère a été que, si on a congédié çà et là les hommes, c'était en prenant çà et là les doctrines.

Ce qui est résulté de cet alliage, le voici : La part faite à l'ordre nous a donné la paix, l'ordre matériel, enfin tout ce qu'il y a d'espérances d'un avenir meilleur.

La part faite aux doctrines révolutionnaires a produit un effet terrible. C'est que les factions sont déplacées, elles sont descendues de plusieurs échelons; elles ont passé de l'état politique à l'état social. C'est la société qu'elles se sentent en mesure d'ébranler sur ses fondemens, de renverser peut-être. La cause de ce péril immense est bien simple: toutes nos institutions portent à faux. On ne les a pas livrées aux prolétaires, ce qui fait que l'ordre social se tient debout encore; mais on les a assises sur la quasi-propriété, et de là vient que tout chancelle.

Si tout chancelle, j'ai eu raison de dire que les promesses de juillet n'étaient pas tenues. Nous avons vu que la révolution de 1830 a été faite à cette fin unique, d'avoir le repos dans la liberté. De ces deux biens, l'un est corrompu, l'autre manque : et comment ne manquerait-il pas, quand le parti révolutionnaire est toujours prêt à saisir le pouvoir ou à le renverser, quand une révolution nouvelle et plus terrible s'accomplit dans les entrailles du pays ; quand, à défaut de cette anarchie universelle, que M. le ministre des affaires

conteste avec raison, règne une anarchie d'esprit, d'âme, de croyances, la plus effrayante qui se soit vue depuis la chute du monde romain?

J'ai établi, en commençant, que l'œuvre surhumaine de la révolution de 1830 n'était pas le renversement du principe monarchique. On doit voir maintenant ma pensée. L'œuvre surhumaine, c'est la mise à néant d'un autre principe, l'axe, le pivot, la charpente de l'ordre social. Le premier est une convention; le second une réalité, la plus grande de toutes. Amendé selon les temps, mais toujours propice aux intérêts de la civilisation et de la liberté à moins d'être faussé par la fortune, il doit se montrer parmi nous associé à cette égalité civile, qu'on m'a vu défendre pendant quinze ans avec constance, comme la plus belle de nos conquêtes et de nos gloires. Le principe conservateur, que je défends à son tour, les hommes et les lois peuvent le restreindre ou l'étendre; mais le détruire et rester policés, rester libres, non! Dieu seul peut refaire la nature humaine; et jusqu'à ce que sa main l'ait repétrie, une société de sable ne pourra subsister, comme à Constantinople, que sous l'abri, sous le faix du despotisme. Autrement, tout lui serait ouragan!

CONCLUSION.

> Mes conseils, ô Athéniens, sont tels que moi, il m'est presque toujours mauvais de vous les donner, et que vous, il vous eût été presque toujours bon de les suivre.

Nous assistons à la plus grande expérience qui ait été faite au sein d'un peuple. Il n'est pas un pouvoir qui ne soit né d'hier, que la société n'ait vu naître, qu'elle n'ait pétri de ses mains. Il n'est pas une croyance politique, sociale, religieuse, qui puisse prêter des forces à l'état renouvelé. Pas une pierre du vieil édifice n'est restée debout. La France enfin ne se tient ensemble, ne marche, ne vit que de sa propre sagesse.

Il suit de là que l'état est attaqué à peine au milieu de cette liberté immense. Les partis ne se soulèvent point contre un ordre politique qui ne leur fait pas obstacle. Une guerre nouvelle

commence : celle-là est dirigée contre l'ordre social même qui reste à découvert. Aussi la seule question qui leur importait était-ce celle de la pairie, parce qu'elle est à la fois sociale et politique. C'était une digue au torrent.

Maintenant je m'adresse à la raison publique, seule puissance à laquelle il soit donné désormais de renouer le câble, si Dieu permet que des catastrophes effroyables n'attendent pas notre avenir.

Héritiers de la révolution de 1789, nous avons à régir une société où ne se rencontrent aucun des élémens de force, aucune des conditions de stabilité qui étaient propres aux constitutions anciennes, et qui, à l'heure où nous sommes, sont encore les fondemens de l'ordre dans l'Europe entière. Partout, l'immobilisation et l'inégalité tiennent les intérêts et les droits échelonnés par classes, qui se maintiennent, contre nature, dans l'ordre fatal, comme les assises d'une pyramide s'affermissent, en s'élevant, par leur propre poids.

L'égalité est au contraire le principe de la société française, et c'est là sa gloire. Mais régir une famille de trente-deux millions d'homme égaux en droits, mais constituer un tel peuple, régler et contenir par des digues solides cette mer mouvante, c'est là une tâche que jamais législateurs n'avaient eu à se proposer jusqu'à nos jours.

Aussi, voyez depuis quarante ans le travail immense de notre patrie. Elle s'agite, cherchant partout la stabilité, en poursuivant l'image sous toutes les formes, l'attendant un jour de l'ivresse de la démagogie, le lendemain du repos du pouvoir absolu et des distractions de la victoire, plus tard des promesses de la légitimité, et toujours déçue, toujours retombant sur elle-même de son propre poids, faute d'avoir pu trouver ou reconnaître dans son sein un principe, un élément de repos, garanties nécessaires aux nations, comme des rivages à l'Océan.

Je me trompe: une fois ils lui ont été donnés, mais donnés moins le premier des biens, moins la liberté. C'est par la liberté que nous avons à faire ce que Napoléon fit par le despotisme.

Discernant, avec son regard d'aigle, ce qui devait être ressaisi dans le naufrage du passé, pour donner à ce peuple innombrable un lien commun, une assiette solide, il fit refleurir, toutefois en les outrant, les maximes sans lesquelles il n'y a rien de stable chez les hommes; mais les fit refleurir, appropriées à notre sol nouveau. Il mena de front le respect pour les supériorités légitimes avec ce mouvement ascendant qui est l'honneur et le besoin de notre pays, et qui a fait le souvenir profond que le peuple garde de sa mémoire.

La propriété était le point d'appui de son gouvernement. Elle est à la fois le point d'appui nécessaire des trônes et celui des institutions libres.

Montesquieu l'a dit : autant que le ciel est éloigné de la terre, autant le véritable esprit d'égalité l'est-il de l'esprit d'égalité extrême ; et ce grand homme fait voir que le dernier n'a jamais mené les peuples qu'à la tyrannie d'un seul par la tyrannie de tous.

L'égalité véritable est celle que nous possédons et que l'univers ignore. Il y a égalité entre tous les frères, entre tous les hommes, entre tous les Français. Tous sont, au même titre, et à des conditions égales, les sujets de la loi seule. Là il n'y a point de forts ni de faibles ; nul n'est le dépendant obligé d'un autre ; nul n'a au dessus de sa tête une hiérarchie qui arrête sa croissance et l'empêche de grandir. Tous peuvent atteindre à tout, et le pouvoir n'a pas la main si forte ni si habile qu'il réussît à frapper impunément la tête du plus inconnu ou du plus indigent d'entre nous.

C'est là la plus noble et la plus belle des conquêtes ; c'est là une création immense, et je puis accuser d'ingratitude ceux qui, parlant toujours de conquêtes nouvelles à poursuivre, oublient que la plus difficile et la plus grande de toutes s'achève,

se consacre sous nos yeux, et qu'il faudrait la bien reconnaître, se bien pénétrer des devoirs qu'elle nous impose, avant de passer outre.

Serait-ce que, pourvues de l'égalité, en jouissant à l'ombre des lois, les masses sont deshéritées de la liberté? Non, sans doute. Les droits dont la liberté se compose, ces droits augustes et sacrés sont le patrimoine de tous. Telle est la liberté de conscience; la liberté du culte; la liberté individuelle; la liberté de la pensée; la faculté donnée à chacun d'intervenir par la presse, par tous les moyens personnels, sans avoir rien à craindre des hommes, sans rencontrer nul empèchement de la part des lois, dans les affaires de l'Etat. Ces droits dans notre France appartiennent, ce qui ne s'est vu nulle part sous le soleil, aux trente-deux millions d'hommes qui vivent sous la même loi; M. de Constant avait donc raison de proclamer que le mendiant même a des droits, et non pas seulement, comme il le disait, des droits privés. Il a les droits civils de tous les Français; il a les droits politiques.

Ajoutons que la France est le pays de la terre où la propriété est le plus divisée, celui où la classe qui ne possède pas est relativement la moins nombreuse; l'un de ceux où cette classe, assurément trop malheureuse encore et trop *bar-*

bare, suivant la juste expression de M. Odilon-Barrot, est le moins accablée sous le joug de la misère; le seul enfin où la loi n'enchaîne point le vice à l'opulence et le talent à la pauvreté, où la propriété ne soit pas immobilisée dans les mains de personne, où personne ne trouve au dessus de soi des obstacles qui arrêtent son essor vers les richesses, non plus que vers la grandeur et la gloire. Sous de telles lois, il n'y a pas de privilége; car il n'est pas de situations si hautes qu'elles ne soient accessibles à tous. Périssable au gré de la fortune dans les mains de chacun, la propriété n'est point la noblesse, ni rien qui y ressemble. Elle est le droit dans toute sa dignité, car les avantages se proportionnent à trois choses que la propriété comprend, et que la raison avoue : les charges, la capacité, les services.

Dans un tel pays, qu'ose-t-on réclamer au nom des masses? La propriété, qu'elles peuvent obtenir par l'ordre et le travail, qu'on aime donc mieux leur faire conquérir par la force? Ce n'est rien de nouveau: c'est la loi agraire.

Les attaques à la propriété, dont nous sommes les témoins, attestent le facile entraînement des passions mauvaises à se faire une arme des conquêtes légitimes, pour en poursuivre d'iniques et de coupables. C'est la preuve de la nécessité où

nous sommes de retrouver, au sein de notre égalité féconde, des contre-poids grâce auxquels l'état social reste inébranlable à tous les assauts.

Quand un écrivain illustre jette au milieu de nos discussions saint-simoniennes la prophétie que les générations futures ne croiront pas à un état de société où des banquiers et des marquis possédaient un million de fortune à côté d'hommes qui n'avaient pas de pain, je réponds que ces générations, si elles savent lire encore, posséderont d'admirables écrits tracés de nos jours pour redemander la reconstruction de la grande propriété, du retrait lignager, des substitutions, de tout ce qui s'ensuit. Elles comprendront ainsi que le régime de l'immobilisation avait lui-même des côtés respectables, puisque le génie put s'appliquer à le ressusciter. Et pour ce qui est de la propriété libre, mobile, pouvant s'accroître, si on veut qu'elle puisse se rompre en fragmens infinis, nos neveux la comprendront ou seront, par ces doctrines, retombés dans l'état sauvage. Car la propriété est la pierre angulaire où la civilisation s'appuie. Supprimez-la du milieu des hommes, il n'y a plus travail, plus progrès, plus espoir de lendemain. L'homme n'est plus l'homme : il s'abdique lui-même. N'ayant qu'une force brutale, armée de plus d'instincts, il est *l'animal dépravé.*

La justice, l'égalité, Dieu même se sont retirés de lui. Il est sans passé comme sans avenir. Au milieu de l'univers vide et désert, il se sent orphelin.

Il ne reste donc plus à demander pour les masses que la puissance. Qui l'osera ? Elles n'accepteraient pas ce funeste présent. Lyon nous a fait voir que quand il leur était échu en châtiment de leur révolte, elles ne savaient demander pour toute amnistie qu'une seule grâce, celle d'être régies.

Est-ce donc du moins à la classe moyenne que nous livrerons l'empire? Je sais que les hommes d'ordre le crient; ils se rattachent à cette branche dans leur épouvante. Erreur à mes yeux ! Elle n'est point de force à les soutenir. Le flot, en bouillonnant, s'éleverait jusque là sans effort pour les dévorer. Moi, je n'ai point voulu fixer mon champ de bataille sur cette pente rapide. Je plante ma tente où je vois la justice et la vérité. J'ai foi à ces génies tutélaires, et je ne crains pas de combattre à leur ombre. Je pourrai être vaincu, écrasé; ils ne le seront pas.

Je dis que la classe moyenne doit participer à la puissance, point l'exercer tout entière dans l'intérêt des masses, dans le sien, dans celui de la liberté.

Dans l'intérêt des masses ! Elle ne sait pas suffisamment pour conduire les nations, un flambeau à

la main, dans la voie du progrès; elle ignore jusqu'à cette économie féconde, qui dépense un peu pour produire beaucoup et qui fait autour d'elle des miracles. Vous la verriez entraînée à cette parcimonie sordide qui tue les lettres et les arts comme un luxe, sape le pouvoir comme un camp ennemi, et attaque ainsi la civilisation même dans ses deux garans.

Dans ses intérêts propres? Obligée qu'elle serait de lutter contre l'aristocratie mécontente et opprimée, elle passerait sous le joug du géant révolutionnaire, comme il lui est arrivé toujours.

Dans l'intérêt de la liberté? Elle n'a point cette indépendance des autres et de soi-même, de ses intérêts et de ses préjugés, de la multitude comme du pouvoir, sans laquelle il n'y a point d'institutions libres. Pour les comprendre et les garder, il faut avant tout ces loisirs intelligens et féconds, cette oisiveté des bras, travail de l'âme et de la pensée, contre lesquels des chaires de destruction déclament, mais qui sont en effet si nécessaires à l'ordre représentatif que les sectaires qui veulent faire de tous les hommes des artisans et des journaliers, ont la candeur de convenir qu'après avoir supprimé les loisirs de la vie humaine, ils supprimeront la méditation et la liberté. Travailler des deux mains, sans relâche, sans fruit, sans liberté,

sans espérances, l'homme de ces gens-là est moins que le coq plumé de l'ancien ; c'est une machine infatigable, une pompe à feu. Ils ont raison ; ce n'est point le noble régime de la liberté.

La classe moyenne a un malheur : placée près des sources de la force, l'intervention de la force ne l'étonne pas; elle la tolère ou la subit sans révolte. Voyez depuis seize mois si elle s'est défendue, si elle a défendu la France du joug de la violence, invisible ou présente, qui a tant de fois jeté son sceptre de plomb dans la balance des destinées publiques. Quel spectacle que cette chambre des pairs, éclatante en talens, en vertus, en gloire, chère à la France par ses votes consciencieux de tant d'années, et tenue de voter, elle qui a tant de lumières, contre ses lumières, elle qui a de si nobles et si profondes convictions, contre sa conviction ; tenue, je dis tenue, d'incliner sa tête puissante devant une volonté ignare, jalouse, grossière. La classe qui commande un tel sacrifice, une telle humiliation nationale, est incapable de gouverner la France, et ne conservera point l'empire, ou le laissera tomber aux mains d'un commun ennemi, d'un impitoyable vengeur.

Il y a dans la société des intérêts divergens : de là naît la nécessité de pouvoirs d'origine diverse, pour les représenter et les confondre, pour réunir

le droit à la force, la puissance matérielle à la puissance morale, le repos et la grandeur du présent à la sécurité de l'avenir. Où sera en définitive fixée la puissance publique? dans les classes éclairées, libres, propriétaires. Et cela sous peine de mort pour la France, peut-être, et à coup sûr pour la liberté.

On peut, et avec raison, leur enlever tous les priviléges. On peut, et avec injustice, leur contester tous les droits. Un privilége, un droit leur restera, celui d'être les dépositaires de tous les élémens de l'amélioration sociale et politique des nations. La pratique des arts, l'application des découvertes des sciences, l'amour des lettres, la culture enfin de toutes les branches de la civilisation forment le patrimoine de cette partie riche, polie, industrieuse de la société. Ce qu'on proscrit sous le nom d'oisiveté est ce travail permanent et généreux de chercher à répandre toutes les vérités utiles, de faire passer la philosophie dans les lois, de fonder des hôpitaux et des écoles, de méditer, de mûrir, de former les grandes entreprises, d'appeler les classes courbées sous le joug de l'indigence, à l'instruction qui les relève, à l'ordre qui les enrichit, à la morale qui les ennoblit et les épure. Quel pouvoir démocratique versera ces biens? Ah! si nous voulons voir le terme de nos misères, gardons-nous d'étendre à la

France moderne les sentimens qu'excita l'aristocratie du dernier siècle! Reconnaissons que nul pays dans le monde ne voit autant de sacrifices et d'efforts pour provoquer des progrès au sein du peuple, et les étendre, sans autre but, sans autre salaire que les satisfactions de la conscience. Et si c'est de la révolution de juillet seulement qu'on a l'esprit préoccupé, qui, depuis quinze années, plaidait, pour le peuple et en son nom, la cause de la légalité, la cause des lois? Le peuple sait admirablement combattre pour la liberté; mais ce sont les classes éclairées qui la conçoivent, la développent, en font descendre, et les notions, et les bienfaits, au sein des masses; et c'est là encore un de leurs titres au respect des gens de bien.

La monarchie de 1830, non plus que nulle monarchie au monde, ne peut s'affermir qu'à la condition d'être la tête de la société tout entière. Ce fut là son programme; s'il n'était pas tenu, si elle n'était que la tête d'une démocratie subalterne, elle aurait inévitablement le sort prochain des pouvoirs éphémères qui ont paru au faîte de cette montagne mouvante, et s'y sont abîmés : cela pour deux raisons.

La première, c'est que la démocratie, attisée dans ses passions par le perpétuel orage de la liberté, et ne trouvant à ses volontés qu'un obs-

tacle, le trône constitutionnel, l'aurait bientôt englouti.

La seconde, c'est qu'il n'y a pas de gouvernement possible avec l'hostilité flagrante de tout ce qui a la puissance de l'éducation et l'ascendant des fortunes. Un tel gouvernement n'est possible nulle part, dans cette France spirituelle, généreuse, fière moins qu'ailleurs. Vous croyez que le pouvoir restera dans des régions intermédiaires, séparé déjà de la propriété sans être encore allié à la multitude. Vous verrez que sa pente naturelle sera de se séparer chaque jour davantage de la première, pour s'unir chaque jour davantage à la seconde. La communauté des haines créera celle des efforts, et plus l'abîme s'élargira entre la région naturelle de toutes les influences et l'autorité publique, plus les masses entreront en partage, et enfin en possession de la toute-puissance. Et par là encore on reviendra de démolition en démolition, de désordre en désordre, par une chute inévitable, par l'entraînement d'un poids fatal, celui des intérêts identiques, et partant du nombre, on reviendra, disons-nous, à cet établissement anti-social, le règne de la multitude.

Que seulement l'opinion dominante méconnaisse des intérêts puissans et sacrés, qu'elle

blesse à plaisir et sans fin des sentimens qui ont droit au respect, qu'elle viole des principes augustes qui sont l'âme des sociétés, nous verrons un gouffre s'ouvrir, la patrie se déchirer, le sol chanceler sous nos pas. Alors règne un profond, un universel malaise; tout languit, le commerce et les arts. Les capitaux s'enfouissent, les talens s'éloignent, s'irritent, se corrompent. Le génie national s'exalte, s'enivre, porte dans toutes les voies du désordre, non plus comme des flambeaux, mais comme un brandon, sa flamme inutile. Toute une nation est inquiète et malade, comme à la veille des grandes catastrophes qui ébranlent la terre, qui troublent à la fois la terre, les eaux, le ciel. On cherche les causes de cet état extraordinaire avec effort, et il y a celle-là précisément que l'ordre social tremble sur ses fondemens.

Tel est l'état où nous sommes depuis seize mois. Le taire ne servirait de rien. Ce qu'il faut, c'est d'y parer.

La France sait de reste, qu'elle est trop heureuse si elle n'a perdu qu'un cinquième de son capital immense. Chaque citoyen a perdu une partie notable de ses revenus. Et pourtant la révolution de 1830 a été la plus prompte, la plus incontestée qui se soit vue dans l'histoire?

Elle a été assurément aussi l'une des plus cir-

conspectes et des plus clémentes. Cependant nos intérêts secondaires ont-ils seuls souffert? Non. Si nous y regardions de plus près, nous découvririons que chacun de nous est moins sûr de sa propriété qu'il ne l'était avant le tremblement de terre du coup d'état. Chacun de nous est même moins sûr de sa tête, bien qu'on n'ait point tué encore; et dans ce sentiment universel de fragilité se cache la source des misères publiques.

Pourquoi? c'est que la force est apparue, qu'elle a violenté les citoyens à Paris, à Lyon, à Toulouse, l'état à Grenoble, et partout les grands pouvoirs. Elle n'a pas abdiqué. A l'heure où j'écris, elle plane, elle règne au Luxembourg; c'est la catastrophe de Lyon accomplie cette fois par la classe moyenne. L'ordre est par cela même altéré dans la première de ses garanties. Qui peut se croire certain de ne pas se voir face à face avec la même puissance? Voyez ce qui se passe dans les populations quand on leur apprend que le fléau qui vient du fond de l'Asie ajouter ses misères à toutes nos misères, approche de leurs confins. Personne n'est frappé encore; tous assurément ne le seront pas: et cependant les réflexions sérieuses, les graves apprêts sollicitent tous les esprits. Chacun sent que la mort vient d'acquérir sur lui un droit de plus. Il perd à cette loterie de la vie

quelques-unes des chances sur lesquelles il devait compter.

Voilà l'état d'un peuple où ce ne sont pas les principes qui règnent, où une violence morale pèse sur tous les pouvoirs; tout semble possible dès-lors. Et ce que je dis de la vie, dites-le de la propriété pour tout ce qui possède; dites-le des fonctions publiques pour tout ce qui n'a de pain qu'en servant l'Etat; dites-le de l'avenir de nos enfans pour tous les pères inquiets de savoir sous quels auspices croîtront ces chères destinées; dites-le de cet air nourricier de la patrie, nécessaire à la vie morale comme à la vie physique de l'homme, et que, sous le vent des révolutions, nul n'est certain de respirer jusqu'au bout de sa carrière. C'est le destin de ces grandes crises que, dans deux citoyens qui se rencontrent, il puisse toujours se trouver un proscripteur et un proscrit. Vous vous récriez! Mais ne venez-vous pas de formuler une loi de bannissement, seulement, il est vrai, contre des princes, contre une famille qui est hors la loi, parce qu'elle a marché mille ans à la tête de notre patrie? Mais n'avez-vous pas prononcé cet arrêt, convaincus en grand nombre, dans votre âme et conscience, qu'il était inutile, et quelques-uns le proclamant? N'avez-vous pas accordé ces sévices, que vous saviez superflus, à des exigences passion-

nées? Et vous voulez que je dorme en paix ! vous voudriez vous que je ne redoutasse point, si par hasard vous jugiez que sévir contre moi pût être utile à la patrie !

En effet, grâce à notre haute nature, ce n'est pas seulement dans les intérêts positifs que les citoyens peuvent se trouver blessés; il est des affections, des croyances, des opinions, qui sont aussi une propriété, qui sont autant et plus que la vie aux âmes élevées : on ne peut les violenter impunément. Et ce joug, les pouvoirs mêmes le subissent, désordre si grand que l'Etat en est altéré jusques aux fondemens.

A ces conditions, qui peut compter sur la paix du lendemain? et la confiance dans le lendemain est le fondement de tous les efforts heureux des peuples, ainsi que de toutes leurs prospérités. Elle fait les commandes du riche, le labeur fructueux du pauvre, la circulation des capitaux, les miracles du crédit, ceux du génie, ceux des arts; c'est la foi qui tranche les montagnes, et elle en tire des trésors. C'est par là que tout un peuple fait fortune en même temps.

Au spectacle de l'allanguissement général des affaires, les journaux, les discours de la tribune, ceux de M. Mauguin notamment, retentissent de plaintes sur le mauvais vouloir des propriétaires, sur

leur application à s'éloigner des villes et à enfouir leurs capitaux, à laisser le peuple sans travail et sans pain, en haine, dit-on, de la monarchie de 1830. Faudra-t-il donc, comme la convention, décréter pour les riches l'obligation de rentrer dans Paris et de dépenser tout leur revenu sous peine de mort ?

Si la propriété a cette puissance de compromettre la fortune publique par son inimitié, il faut prendre de deux partis l'un : ou exterminer les riches, ce qui est long, difficile et peu sûr, ou bien les ménager, les ramener à vous, introduire dans vos institutions des élémens de stabilité qui les rassurent contre le déchaînement des passions révolutionnaires, transiger enfin, et à tout le moins respecter leurs susceptibilités naturelles, éviter de blesser, sans utilité, leurs sentimens inoffensifs, en gardant, par exemple, pour vous la puissance, et leur laissant les souvenirs; en n'insultant pas de gaîté de cœur, par les lois, des princes abattus. On ne peut dire combien, sur cette terre de France, des coups envoyés à l'infortune rencontrent au passage de nobles cœurs. Il n'y a que deux systèmes : celui de Napoléon et celui de Marat; tendre la main à l'aristocratie, ou bien lui couper la tète.

S'il est des esprits timides ou prévenus qui croient la double alternative possible encore, à qui

la faute? Qui démolit encore et toujours? Qui frappe à coups redoublés ce trône populaire, dernier rempart de l'ordre? Qui agite la torche, en attendant le glaive? Qui soumet les trois pouvoirs de l'état à cette grande honte publique, à cette grande injure, de voter le mal, en sachant, en disant que c'est le mal? Qui a voulu ce gouvernement nouveau où il n'y a que deux autorités désormais, un trône solitaire et l'électeur à deux cents francs? Où est le miracle si trop d'esprits pensent dès lors qu'il n'y en a qu'une?

Mais croit-on que le règne du désordre, tour à tour imminent sur la place publique et inauguré dans les lois, n'ait altéré que les sentimens des hautes classes, que la sécurité générale, que la fortune publique? d'autres intérêts encore sont blessés. Ah! l'amour de la liberté est une passion trop noble pour s'accommoder des atteintes que l'ordre a reçues sans cesse, et de la dernière moins que d'aucune autre. Cette passion généreuse a beaucoup souffert. Elle a été refoulée dans bien des âmes. J'en appelle à mes adversaires les plus décidés: la main sur la conscience, croient-ils qu'elle ait fait des conquêtes depuis seize mois? croient-ils qu'elle compte un partisan de plus? Personne ne le dira. Les journaux seuls l'ont plus sapée dans la conviction des marchands de Paris, par

exemple, que nous tous, par nos efforts de quinze années, nous n'avions fait pour la rendre chère et respectable à la France. Qui ne voit, chaque jour, des esprits les plus élevés se décourager du gouvernement représentatif et douter enfin de la liberté? Qui n'a entendu murmurer le blasphème de Cassius : Oh ! n'es-tu qu'un vain nom?

C'est que tout a été faussé parmi nous. Notre système représentatif ne représente qu'un intérêt et qu'une classe. Notre liberté de la presse, brandon qui arme toutes les passions subversives, n'éclaire que la vérité des factions, ne fait voir aux masses les faits, les débats, les renommées que sous le jour utile au désordre, et il advient que cette publicité partiale est le mensonge. Enfin notre monarchie constitutionnelle a un roi qui attend la royauté; et notre gouvernement ne gouverne pas : il obéit. Un pouvoir nouveau, la nécessité, règne sur les trois pouvoirs soumis; et c'est au sein des cafés de petites villes que siége cette fatalité nouvelle. Là est concentrée la puissance publique. De tels comices ne sont ombragés ni par le temple de la Concorde, ni par celui de la Liberté, ni par celui de la Victoire.

Cependant, loin de moi de désespérer de mon pays! En traçant le tableau que je présente à mes concitoyens, j'ai voulu appeler de

leurs passions à leur sagesse ; leur faire voir quel torrent nous pousse, et leur signaler l'abîme où le courant nous entraîne. Je demande à ma patrie de méditer sur ce qui a été fait depuis seize mois, de peser tous les principes d'ordre qui ont été méconnus ; et je ne puis croire que la conscience nationale n'en soit tôt au tard frappée, quand je vois dans le nombre de ces principes ce qu'il y a de plus français au monde, le respect dû aux supériorités, filles du mérite, du travail, des services, du génie, les droits de la propriété, ceux des lumières, ceux de la gloire, et par dessus tout ce besoin de rapprochement et d'union entre tous les enfans de la grande famille, qui vit au cœur de quiconque aime et honore la France.

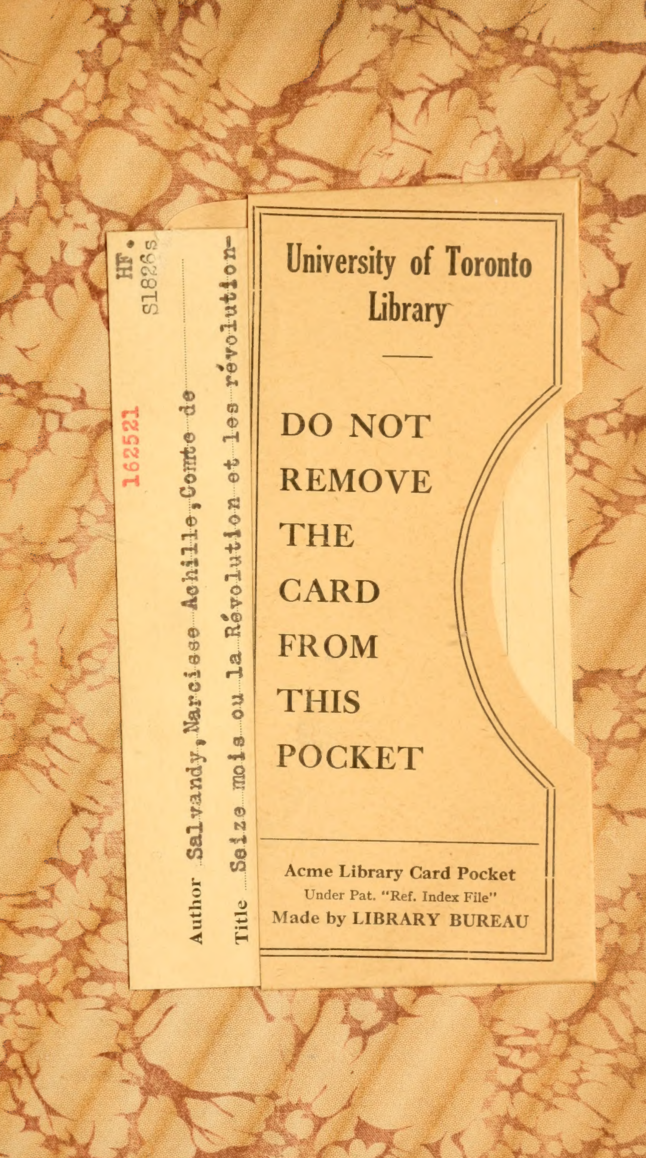
Il y a longues années, vers mes vingt ans, au lendemain des grandes adversités de cette France bienaimée, quand la douleur m'enseigna l'art de dire tout haut ma pensée, quand je défendis contre l'invasion étrangère ou les réactions domestiques nos aigles écrasées, notre gloire méconnue, notre indépendance outragée, je mis mon périlleux ouvrage sous la protection d'une devise des vieux siècles qui m'avait, dès long-temps,

vivement frappé, comme l'exact et touchant résumé de la tâche assignée, dans cette vie, à un homme qui n'avait rien reçu du sort, que le facile mérite de mettre au dessus de tous les biens l'estime des hommes, et au dessus decelui-là sa propre estime. J'ai cru y être fidèle, en plaidant, pendant le cours entier de la restauration, contre un pouvoir que j'aimais, la cause des seules maximes propres, je crois, à affermir; et je puis le dire aujourd'hui : c'était un devoir douloureux que j'accomplissais. Je l'accomplissais, au péril d'injustices qui m'étaient une affliction de chaque jour. Ce pouvoir est tombé sous le poids des fautes que je redoutais et des résultats que j'avais prédits. Je vois maintenant profaner les dieux de mes jeunes années, la liberté, la publicité, le système représentatif, le règne des lois. Je vois le désordre frappant à toutes les portes, et envahissant la société française par toutes les avenues; je vois un seul homme luttant avec plus de courage que de succès, et élevant sa pure et honorable renommée sur nos ruines, sans réussir à restreindre ce triste piédestal de sa gloire. Les ruines s'accumulent, compensées uniquement par l'ordre matériel et la paix, deux biens que je sais apprécier; car c'est, grâce à eux, que derrière tous nos maux vit encore l'espérance : et

je crois que l'ordre naît de l'ordre. Mais l'ordre matériel n'est pas le seul qui soit nécessaire aux nations : seul il n'a ni sécurité, ni élévation, ni durée ; l'avenir, la vie lui manquent. Je le dis. Je dis à mon pays les fautes commises, les grands principes violés, les engagemens méconnus, la route à prendre, si nous voulons l'ordre, et que nous ayons foi à la liberté. Je déploie la vérité tout entière aux regards d'un parti menaçant et funeste, comme j'ai fait, quinze ans, à ceux d'un autre parti, égaré alors par ses guides. Et maintenant il ne me faut plus d'effort ; je suis aguerri à ma devise : FAIS CE QUE DOIS, ADVIENNE QUE POURRA !

FIN.




HF.
S1826s
162521
Author Salvandy, Narcisse Achille, Comte de
Title Seize mois ou la Révolution et les révolution-
University of Toronto Library
DO NOT REMOVE THE CARD FROM THIS POCKET
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

